

ÉTUDE

SUR

*La Chronique des Chanoines  
de Neuchâtel*

PAR

ED. PERROCHET



NEUCHÂTEL

ATTINGER FRÈRES, ÉDITEURS

1914

Ed. Perrochet — Étude sur la Chronique des Chanoines de Neuchâtel

*Étude sur*

*La Chronique des Chanoines de Neuchâtel*



SAINT GUILLAUME

CHANOINE DE NEUCHATEL

ÉTUDE

SUR

*La Chronique des Chanoines  
de Neuchâtel*

PAR

ED. PERROCHET



NEUCHÂTEL

ATTINGER FRÈRES, ÉDITEURS

1914

## *Avant-Propos*

---

*Après la mémorable assemblée générale de la Société d'Histoire à Peseux en 1902, j'avais ajourné la publication de mon Étude sur la Chronique des chanoines, supposant que mon contradicteur, par de nouvelles recherches dans les archives dont il a la direction, trouverait peut-être des preuves de l'inexistence de la chronique. Bien que sans grande inquiétude, j'attendais. J'attendais de la conscience de l'archiviste cantonal le fruit de ses investigations, la publication de ses découvertes. Rien n'est venu et la marche rapide du temps m'a détourné de la question. Maintenant toutefois, arrivé au bout de mon existence, je me dis que rien n'étant venu porter atteinte à mes convictions, il est en quelque sorte de mon devoir de les affirmer de nouveau avec la modestie qui convient à un simple amateur de l'histoire, en contradiction avec des savants, représentants attitrés de la critique historique moderne. Et je livre mon étude à la publicité.*

---

## INTRODUCTION

---

Rien n'est besoin d'espérer pour entreprendre,  
ni de réussir pour persévérer.

Guillaume d'Orange.

L'authenticité de la chronique des chanoines, incontestée jusqu'à ces dernières années, a été niée par plusieurs historiens au moyen de considérations qui ne m'ont pas paru convaincantes. L'intérêt que j'ai toujours porté à ce vénérable monument de notre histoire nationale, m'a engagé à rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans les critiques présentées et à invoquer d'autre part les motifs sur lesquels se base ma croyance dans la réalité de l'existence de cette chronique.

C'est une étude sans parti pris que j'entreprends, en ne me laissant pas influencer par un faux amour-propre patriotique que j'opposerais à la poursuite de la vérité historique fondée sur des preuves sérieuses.

Si celles-ci arrivent à être produites ensuite de nouvelles découvertes dans nos archives ou ailleurs et qu'elles répondent victorieusement à mes propres arguments, je m'inclinerai, bien qu'avec un profond regret et avec la persuasion que, néanmoins, les récits de Henri Purry de Rive ou de Hugues de Pierre survivront dans la mémoire du peuple, aussi bien que l'histoire de Guillaume Tell.

Au XVIII<sup>me</sup> siècle vivait Samuel Purry, le grand diplomate neuchâtelois, le fervent apôtre de l'indignat helvétique de notre pays. Sa constante préoccupation était d'établir que, dès le XV<sup>me</sup> siècle, Neuchâtel était suisse et appartenait par ses alliances, par son histoire, par ses intérêts, au louable corps helvétique.

Ses recherches dans les archives pour étayer sa thèse l'amènèrent, nous dit-il, à découvrir la chronique des chanoines du chapitre de la collégiale de Neuchâtel. Il en copie des extraits et, le temps lui faisant défaut, ce qu'il ne peut copier, il le résume. Puis, appelé par le gouvernement à se rendre au congrès de Baden, il doit interrompre son travail et confie malencontreusement la précieuse chronique au diacre Choupard. Le grand incendie de Neuchâtel en 1714 consume une partie de la ville et avec elle le vénérable manuscrit. (1) A son retour, Purry rassemble les matériaux déjà amassés et les met au net en vue d'instruire son neveu, de le préparer à la carrière diplomatique et de lui inculquer sa foi en l'union de Neuchâtel et de la Suisse. Ce n'est qu'en 1839 que fut imprimée cette œuvre historique et patriotique, et jusqu'à ces dernières années les Neuchâtelois ont vécu dans la conviction de posséder, grâce à Purry, de précieux fragments de leur histoire et des récits de Saint-Jacques et des guerres de Bourgogne écrits par les chanoines en un langage superbe et coloré.

Le problème à résoudre est le suivant : Un vénérable document historique existe ; reconnu authentique par tous les écrivains nationaux, aimé et admiré par le peuple neuchâtelois, il est l'objet de critiques sévères concluant à sa non existence comme œuvre du XV<sup>e</sup> siècle. Ces objections, si sérieuses soient-elles, ne constituent pas des *preuves*, et c'est non pas aux croyants, mais aux opposants à produire celles-ci, *complètes et irréfutables*. Quant à notre rôle, il se borne à exposer toutes les considérations d'ordres divers sur lesquelles se base notre conviction concernant l'existence réelle des chroniques, la sincérité de Purry qui les a découvertes, ainsi qu'à chercher à réfuter les objections. Nous demander des preuves, c'est intervertir les rôles.

---

(1) On s'est égayé sur le hasard, heureux pour l'œuvre de faussaire de Purry, qui lui permet d'attribuer à l'incendie de 1714 la perte de son manuscrit et de se féliciter d'en avoir rassemblé auparavant des extraits. Ce n'est pas qu'au XVIII<sup>me</sup> siècle que pareilles circonstances se produisent. En 1870, pendant le siège, une chronique de Strasbourg (chronique de Königshofen) a été brûlée avec la bibliothèque. Heureusement que M. Hegel en avait fait peu auparavant une copie critique.

## PREMIÈRE PARTIE

---

### *La personnalité et le caractère de Purry.*

Homme très considéré au delà même des frontières de notre pays, Purry ne cessa d'occuper des charges importantes ; conseiller d'Etat, attaché à des ambassades, à Baden en 1708 et 1714, à Versailles en 1715, le roi de Prusse lui offrit même de représenter d'une manière permanente la Prusse à Paris. Grâce à sa compétence, à la sûreté de son jugement et à sa droiture, on le nommait « le grand conseiller ». Son caractère et ses talents sont donc au-dessus de toute suspicion. En est-il de même de sa conscience et de sa fidélité comme écrivain et historien ?

Il était plus ou moins de mode, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de composer des pastiches ; c'est ce qu'aurait fait Purry. Ce travers a, je pense, toujours existé et on en trouve de nombreuses preuves à l'époque actuelle, dans les mémoires plus ou moins vrais qui paraissent journellement. D'autre part, à moins de mettre en doute la véracité de tous les auteurs du dix-huitième siècle, il serait injuste et téméraire de rendre Purry solidaire des fraudes d'autrui.

Laissons donc de côté cette remarque et recherchons quels ont été les mobiles du grand conseiller, soit en réunissant les extraits des chroniques, soit en les créant lui-même.

La thèse qui lui était chère, c'était la revendication pour les Neuchâtelois de la qualité de Suisses. Et cette prétention, il la partageait avec tous ceux qui, à travers les siècles, ont eu en mains les destinées du pays. Si cette politique était celle de nos gouvernants, rien d'étonnant à ce qu'elle le fût

aussi de Purry, diplomate et patriote. Mais ce qu'il voulait de plus, c'était appuyer ses convictions de preuves historiques ou tout au moins d'un faisceau solide de faits établissant l'ancienneté et la continuité de relations intimes entre Neuchâtel et les Suisses. Qu'a fait d'autre le chancelier Boyve dans ses *Recherches* et dans sa dédicace au roi de Prusse? « J'ai tâché de mettre dans le plus grand jour l'indigénat helvétique de votre souveraineté de Neuchâtel, en rappelant à nos compatriotes suisses la force des anciens liens qui nous unissent ensemble. »

Rien donc d'étonnant et de suspect dans la tâche entreprise par Purry. Mais quel but poursuivait-il? Était-ce seulement celui de l'historien, ami de son pays, heureux de tirer de l'oubli un nouveau filon de matériaux jusque là ignorés? C'était cela sans doute, mais autre chose encore. Il n'avait pas d'enfants, mais un neveu bien-aimé qu'il voulait instruire et préparer à la carrière administrative et diplomatique. Était-il besoin pour accomplir cette œuvre patriotique, d'autre chose que d'indiquer nos antiques traités avec les cantons suisses, que de rappeler la participation incontestée de Neuchâtel aux batailles de Saint-Jacques, de Grandson, de Morat et de Dornach, que de faire ressortir ce fait remarquable du maintien de l'autonomie de notre comté au milieu des Confédérés, grands destructeurs des seigneurs féodaux leurs voisins?

Fallait-il donc imaginer de nouvelles preuves et consacrer de longues veilles à édifier un amoncellement de documents et de fragments divers, à s'identifier avec un français que l'on ne parlait plus, à ciseler ces perles de récit imagé, vivant et vibrant, qui sont dans la mémoire de tous les Neuchâtelois? Fallait-il, au prix d'une énorme tension d'esprit et de mémoire, veiller avec soin à ne pas dévoiler une œuvre de tromperie?

Et tout ce labeur, pourquoi l'entreprendre et le mener à bonne fin? non pour se jouer de ses contemporains, car non seulement la droiture de Purry le met au-dessus de ce soupçon, mais il n'a pas voulu s'accorder la jouissance de répandre ses Extraits vrais ou faux. Pas davantage, il n'a voulu se livrer à une fantaisie dans le goût de l'époque, et cela pour son propre et unique délassement; son œuvre eût revêtu un tout autre caractère; il eut composé un récit complet, en continuant à employer la langue du passage remarquable placé dans la bouche de Hugues de Pierre; il eut livré son pastiche à l'impression.

Son but n'a donc pu être que celui qu'il indique lui-même: instruire son neveu. Faut-il méconnaître cette pensée haute et dictée par une tendresse

quasi paternelle, en disant brutalement: il a trompé indignement son neveu de prédilection, il a faussé l'histoire de son pays, il a mis dans le bagage politique de son élève le mensonge et l'erreur?

Nous nous le demandons, est-ce là le fait du magistrat estimé de tous par ses talents et sa droiture, est-ce là le fait d'un père vis-à-vis de son enfant, d'un éducateur envers son élève? Une pareille monstruosité dénoterait une perversité rare, une absence de sens moral qui se serait certainement trahie, qui aurait percé dans les procédés administratifs du Conseiller d'État, dans les délibérations auxquelles le diplomate prit part. Tel n'est pas le cas, Purry a vécu et est mort entouré de la considération générale.

Son plan machiavélique aurait été conçu, poursuivi et mené à bonne fin sans remords, sans un réveil du sens moral un instant obliéré.

Quelles que soient donc les présomptions des contradicteurs, nous ne pouvons encore admettre leurs arrêts et les enregistrer comme chose jugée.

Si, après ces considérations d'ordre moral, nous parcourons les Extraits des chroniques, notre conviction ne fait que se renforcer. Si Purry avait voulu tromper son neveu, il ne se serait pas borné aux fragments transcrits par lui; il en aurait confectionné d'autres concernant des faits de grande portée dont il dit regretter la perte et qui auraient été utiles à sa thèse. A chaque page il exprime ce chagrin de la destruction des chroniques, alors qu'il lui aurait été si facile de reconstituer les passages utiles. Raffinement d'astuce peu probable chez un homme s'exprimant avec un tel accent de bonne foi, racontant la découverte du précieux manuscrit, l'état dans lequel il l'a trouvé, puis sa remise au diacre Choupard et la perte du trésor dans l'incendie.

«Je n'avais encore extrait, dit-il, que les morceaux les plus directement relatifs à mon objet chéri. — Au retour de ma mission, j'appris avec un chagrin inexprimable la perte de ce manuscrit.»

De nos jours, on découvre des œuvres ou des fragments d'auteurs anciens, des textes des Évangiles, des actes de toute époque, sauvés providentiellement de la destruction et ayant passé inaperçus à bien des générations; quoi donc d'étonnant dans l'heureuse chance de Purry mettant la main sur un volume jusqu'alors ignoré?

En pesant les termes des réflexions de Purry, au cours de son travail, on est frappé de leur accent de sincérité et l'on se demande quelle importance il y avait pour lui à imaginer telle pensée, telle opinion de valeur accessoire, si elle ne lui avait été suggérée par un texte qui lui tombait sous les yeux et

qu'il n'avait aucun intérêt à composer lui-même. Citons-en quelques exemples empruntés aux divers chroniqueurs.

Page 7. Pierre de Visemeau. Il y avait dans ce morceau des choses bien vues et plusieurs observations de la plus saine politique. (1)

Page 9. Jean de Diesse. Ce passage m'a paru remarquable en ce qu'il jette du jour sur plusieurs circonstances survenues à cette époque.

Page 10. Rollin Maillefer. Réflexions que je regrette fort de n'avoir pas transcrites.

Page 10. Guy de Cottens. Ici Purry donne une citation textuelle, bien qu'elle n'offre pas un plus grand intérêt que tant d'autres qu'il aurait pu tout aussi bien composer.

Page 12. Pierre Marcquis. Je regrette surtout un morceau qui concernait le mode féodal.

Page 12. Le même. Je fus si surpris du langage de ce chanoine, que je transcrivis la réflexion suivante (suit la citation).

Page 14. Le même. S'il avait été possible de prévoir la perte si prochaine de ce manuscrit, je n'aurais pas manqué d'en extraire tout ce morceau.

Tantôt Purry fait une citation, tantôt un résumé, tantôt il exprime son regret de n'avoir pas tout noté. Ne se rend-on pas compte de la manière en laquelle il a procédé; en face de textes nombreux et d'une lecture parfois difficile, il en prend la quintessence, espérant plus tard, avec plus de loisirs, fournir la teneur elle-même de la chronique. Parfois, au contraire, soit que le chanoine ait été plus facile à déchiffrer, soit que l'une ou l'autre de ces réflexions ait paru intéressante, le copiste cite textuellement. Qu'il lui eût été facile pour les besoins de sa cause de dire une fois pour toutes qu'il a élagué les considérations secondaires, se limitant à la production in extenso de celles qu'il avait intérêt à faire valoir. Et alors, il n'aurait pas eu à s'apitoyer sur les effets de l'incendie et il se serait félicité d'avoir soustrait aux flammes tout ce qu'il importait de connaître. On ne peut saisir le motif qui l'aurait fait agir différemment. Bien au-dessus de son intention de tromper, se plaçait la préoccupation de trouver des arguments en faveur de sa thèse... et il les laisse se consumer sans avoir pris le soin de les rédiger! Agir ainsi, c'était, chez le prétendu faussaire, faire acte d'une grande astuce qui ne se dément pas, c'était accréditer habilement chez le lecteur la croyance à l'authenticité du manuscrit, et cet unique lecteur,

(1) Nous citerons toujours la pagination de l'édition de 1839.

il ne faut pas l'oublier, c'était son neveu, c'est lui seul qu'il fallait leurrer! Était-il besoin vis-à-vis d'un jeune homme d'un tel déploiement de ruses? La confiance qu'il devait avoir en son oncle nécessitait-elle chez celui-ci tant d'habiles précautions?

Page 16 et suivantes. Henry Purry de Rive. Après le récit de la rencontre, par nos chanoines, du corps suisse marchant sur Bâle, Purry dit: «Ce passage, exprimé avec une naïveté intéressante, me parut d'autant plus remarquable, etc.» Parle-t-on ainsi de ses propres œuvres, lorsqu'on est si modeste qu'on se refuse à les publier?

Page 18, le même. Faut-il voir aussi le faussaire, dans la brève citation suivante: «Le comte Louis, en grande fame de lealté et prud'homme.» Pourquoi ces seuls mots textuels, dans quel intérêt, s'ils sont faux? Et s'ils sont vrais, ne sont-ils pas rappelés en l'honneur de la mémoire du comte, ce qui semble bien naturel.

Page 20. Philibert Cathelan. «Je suis bien fâché de n'avoir pas transcrit tout ce morceau.» Qui l'en empêchait si c'était lui qui le composait? Le chroniqueur du Terraux ajoute: «Cathelan mourut de épydème pestilence.» Purry l'a-t-il inventé et dans quel but incompréhensible? Du Terraux pleure son ami et Purry ajoute: «Je voudrais avoir copié les expressions de sa sensibilité, je me rappelle que j'en fus touché.»

Page 34. Purry dit dans une note, à propos du chevalier Bellenot: «Il nous parut, à M. Chopard et à moi, que c'était ce nom-là, mais sans le garantir, vu que le papier était maculé en cet endroit.» Qu'était-il besoin de cette réserve dans une citation qui serait entièrement controuvée? S'il a inventé les noms des chanoines chroniqueurs, pourquoi Purry n'aurait-il pas de même imaginé celui de Bellenot, au lieu d'éveiller par sa note des doutes sur le dit nom? N'est-il pas plus admissible de voir là une preuve de la conscience apportée dans le travail du copiste, en même temps qu'un indice de la grande difficulté de déchiffrer le manuscrit?

Ayant composé le beau morceau littéraire placé sous le nom de Hugues de Pierre, Purry, qui devait être content de son œuvre, l'aurait mise sous le nom d'un Purry, l'amour-propre de famille devait l'y inciter. Ce sentiment est si naturel que, dans le *Journal* de sa vie, et parlant de sa découverte du manuscrit, il exprime sa satisfaction d'y avoir relevé la présence de deux de ses ancêtres, Henri et Jehan Purry de Rive. On a dit que Purry, pour renforcer sa thèse si chère de l'indigénat helvétique de Neuchâtel et — manquant de

## DEUXIÈME PARTIE

---

### *Opinion des auteurs neuchâtelois.*

Le journal intime de Purry confirme sa découverte des manuscrits de la chronique des chanoines. — Jonas Boyve. — Le chancelier de Montmollin. — Jérôme-Emmanuel Boyve. — De Sandoz-Travers. — Le recueil Vuitel. — Samuel de Chambrier. — G.-A. Matile. — Frédéric de Chambrier.

Parmi les écrivains de notre pays qui se sont prononcés sur la Chronique des chanoines, nous devons citer en première ligne Purry lui-même dans son *Mémoire secret* ou *Journal* de sa vie politique.

Il importe en effet, pour bien juger le caractère et la carrière de Purry, pour se rendre bien compte de la clarté de son esprit, de sa loyauté et de sa conscience dans les affaires, de lire son *Journal intime*.

Nous voudrions en extraire de nombreux passages qui seraient, pensons-nous, de nature à démontrer qu'un tel homme aurait été incapable d'une œuvre de tromperie; mais nous devons nous restreindre à quelques citations ayant trait à notre sujet.

Ce *Mémoire secret*, de même que ses *Extraits de la chronique des chanoines*, était destiné au seul usage de son neveu, et jusqu'ici il n'a pas été imprimé. Pendant longtemps même, il fallait une autorisation toute spéciale des détenteurs pour en prendre connaissance. Nous pensons en trouver le motif dans la grande liberté d'appréciation de l'auteur sur les hommes et les choses, dans ses critiques souvent fort vives sur la direction imprimée aux affaires du pays et dans ses idées très avancées pour l'époque.

« Il est bien désirable, dit-il entre autres, qu'on donne enfin une forme méthodique à nos usages et que cet État ait une jurisprudence et des lois. Mais si la patrie n'a point encore reçu ce beau présent au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-elle l'espérer désormais de ses enfants qui semblent perdre de plus en plus le goût de l'étude et du savoir. »

Et Purry aurait exploité son goût de l'étude et son savoir pour tromper la postérité?

En des termes différents que dans sa préface de la chronique, mais avec la même suite dans les faits énoncés, Purry raconte la découverte du manuscrit de cette chronique :

« Depuis la naissance des tracasseries que nous suscitait la France, je veux dire depuis la diète de Baden en 1708, j'avais prévu qu'on chicanerait un jour notre Indigénat helvétique et que l'on voudrait nous envisager comme prussiens. A tout événement et pour amasser des matériaux, j'avais demandé la permission de fouiller tout à mon aise dans les grandes et petites archives. Le procureur général Jonas Chambrier et le chancelier Emer de Montmollin me secondèrent dans mes recherches. Parmi de vieux papiers qui semblaient mis au rebut et que je parcourais en gros, il me tomba dans les mains un assez volumineux manuscrit sans couvertures, dont le titre et les premières feuilles étaient rongés en grande partie. Ce désordre et un coup d'œil jetté sur un vieux caractère difficile à saisir, me fit d'abord rebuter cet écrit ; puis je ne sais par quel mouvement secret je revins à lui et l'examinant avec quelque soin, je ne fus pas peu surpris d'apercevoir des annales ou chroniques écrites successivement soit en latin, soit en langue romande par divers chanoines du chapitre de Neuchâtel. Je me saisis de cet écrit dans l'espérance d'y trouver des choses historiques dont je pourrais tirer note. Je ne me trompai pas, le diacre Choupard m'aida à le déchiffrer. Parmi les chanoines auteurs de cet écrit, nous en trouvâmes deux de la famille, Henri et Jehan Purry de Rive. J'extrais entre autres choses la narration que fit le chanoine Henry Purry de Rive du fameux combat de Saint-Jacques près de Basle, où se rencontrèrent cinquante neufchâtelois parmi les 1500 Suisses qui composaient le secours envoyé aux Bâlois. Ce chanoine contemporain de l'événement avait vu partir ces cinquante hommes et nommait les principaux. Ce trait prouvait admirablement notre ancienne incorporation helvétique, bien confirmée dans ce manuscrit par le morceau qui suivait, très agréablement écrit et qui avait pour auteur le chanoine Hugues de Pierre, lequel faisait le récit de la guerre de Bourgogne et

de la part que les Neufchâtelois eurent aux opérations des Suisses. Je ne puis assés regretter la perte de ce manuscrit. M. Choupard, occupé à écrire l'histoire de la Réformation de ce pays, lors de mon départ pour le congrès de Baden, me demanda divers papiers, entre autres cette chronique de nos chanoines et un autre manuscrit de la main de notre bisaïeul ayant pour titre : Faicts et dictz de notre bon prince Henry. Ces papiers furent malheureusement perdus dans l'incendie de 1714. Il n'en reste que les extraits que j'en avais fait et que mon neveu trouvera dans la liasse intitulée: Notes pour servir à l'histoire de Neufchâtel. »

Ne se dégage-t-il pas de cette narration une confirmation éclatante de la véracité de l'auteur. S'étant passé la fantaisie de composer le roman de la chronique, il se serait abstenu d'en faire mention dans le Journal de sa vie politique, œuvre à la fois sérieuse, intime et inspirée par de tout autres préoccupations que la recherche exclusive des liens anciens entre Neuchâtel et la Suisse. A quoi bon reproduire le récit de la découverte d'un manuscrit fictif, dans un écrit destiné à demeurer secret; cela ne pouvait en aucune façon accréditer son pastiche!

Nous ne savons quelle explication plausible pourrait être donnée de cette coïncidence, si ce n'est celle toute naturelle et désintéressée, de rappeler en passant sa trouvaille.

Plus loin, le *Journal* nous montre Purry devenu vieux, gémissant sur la difficulté de travailler et sur des absences de mémoire.

« A mesure que les temps et les choses approchent du moment où j'écris, ma mémoire me sert moins, effet ordinaire d'un âge avancé... Depuis vingt ans, j'ai travaillé tous les jours un peu moins; dès là, il ne serait pas étonnant que des circonstances dignes cependant de remarque, échappassent à mon souvenir. Il était juste que je prisse un peu de repos, après avoir été si longtemps le cheval de bât de notre administration. — En avançant en âge et vers la vieillesse, la paresse gagne, l'esprit s'affaiblit et l'on ne le soupçonne pas. J'avais pris autrefois l'engagement avec moi-même de quitter les affaires publiques à 70 ans; arrivé à ce terme, mon amour-propre me persuada que je devais différer encore de faire retraite et dans ce moment même, à 77 ans, j'ai peine à être juste; voilà la marche du cœur humain; leçon importante pour les jeunes gens qui se vouent à la chose publique. »

Notons ces absences de mémoire, conséquence d'un âge avancé, pour nous demander si certaines confusions de faits et de dates reprochées à Purry, ne trouveraient pas leur explication toute simple dans la réflexion qu'il fait ci-haut.

Telle serait la cause de l'erreur qu'il commet, non dans une citation, mais dans son propre résumé, en indiquant d'un côté qu'en 1433 on fait de *faibles études* à Bâle et d'un autre côté que l'*Université* de Bâle existait à la même date. Il y a en effet une contradiction évidente entre des études universitaires et de faibles études.

Il est à constater que de 1734 à 1748, Purry n'a rien noté dans son *Journal*. Serait-ce pendant cet intervalle qu'il aurait rédigé la plupart de ses Extraits des chroniques? Ainsi se trouverait expliquée sa citation concernant le baron d'Alt vers 1748; mais nous y reviendrons plus loin.

Parmi les rares personnes ayant connu l'œuvre de Purry ou auxquelles il l'a communiquée, il faut placer en première ligne son neveu; mais il paraît que ses descendants n'ont retrouvé aucune pièce pouvant renseigner l'opinion, si ce n'est le *Journal* dont nous venons de parler. Le diacre Choupard a laissé un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel. Sauf erreur, il ne parle pas de la découverte de la chronique.

Mais Purry nous dit avoir communiqué sa trouvaille à Jonas Boyve, auteur des *Annales* et en avoir été accueilli froidement. Aveu précieux à enregistrer. Ayant fait acte de faussaire, Purry aurait été bien naïf de jeter ainsi dans l'esprit de son lecteur, des doutes sur la valeur de son travail. Avoir fait péniblement un long et laborieux pastiche, l'avoir appuyé de maints détails propres à l'accréditer, et venir ensuite imprudemment détruire la foi qu'il voulait communiquer à un tiers, en annonçant la froide réception de Boyve! Quel piètre diplomate c'eût été!

N'est-il pas plus simple d'admettre que Boyve, plus ou moins avancé dans sa compilation, ne voulait pas s'exposer à devoir la refondre, tout au moins pour la partie déjà écrite, car l'on établit qu'en 1714 il n'avait pas encore terminé ses *Annales*. Comme l'abbé Vertot, son siège était fait pour tout ce qui concernait les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et ce qu'il lui restait à faire, c'était ce qui avait trait à l'époque plus moderne. Boyve ne termina ses *Annales* qu'en 1727, tandis que Purry dit qu'il les avait achevées en 1714; s'il avait eu la précaution d'ajouter: achevées pour ce qui concernait les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, il aurait probablement mieux rendu compte de la réponse de Boyve. Il nous semble bien simple de ne pas attacher d'importance à une date à laquelle Purry n'a certes pas songé en ne la précisant pas mieux.

*Le chancelier de Montmollin* dit avoir eu connaissance du manuscrit du chanoine Jacques Baillois, dont la chronique s'arrête à 1555 selon l'avant-

propos du chancelier : « Cette chronique, dit-il, fait souvent mention d'un registre que tenaient les chanoines depuis l'an 1300, dans lequel ils notaient tout ce qui se passait de remarquable. » Dans la seconde partie de ses mémoires, Montmollin réitère sa confiance dans « le bon manuscrit de Baillods ». (1)

Que résulte-t-il de ces remarques ? C'est que le chancelier a eu connaissance d'une chronique de chanoines et que celle-ci contenait tout ce qui intéressait le pays. Baillods, dans son manuscrit cité par Montmollin, fournit la preuve que les chanoines ne se bornaient pas à transcrire ce qui concernait les affaires de l'Église, mais que celles de la Comté ne les laissaient pas davantage indifférents. C'est qu'ils revêtaient certains caractères d'un corps politique, ayant comme le comte de Neuchâtel et la ville, un traité de combourgeoisie avec Berne dès 1406.

« Il est certain, dit Purry, qu'en parcourant les Annales des chanoines, je fus si étonné de trouver, dès le commencement, des noms indiqués dans l'écrit de M. de Montmollin, que je fis une note à part à ce sujet, dans le dessein de confronter les assertions du chancelier avec les allégués des chanoines. Je les trouvai généralement assez conformes. » Ne peut-on pas en inférer que Montmollin, comme il le dit du reste, avait puisé ses renseignements chez Baillods, inspiré lui-même par la chronique des chanoines. Circonstance digne d'attention, Montmollin, mort en 1703, parle de plusieurs chanoines dont Purry trouve la confirmation des noms en 1714!

A page 5 des *Mémoires* du chancelier, se trouve une note d'un conseiller d'État de 1716 qui raconte ainsi que Purry comment celui-ci découvrit la chronique et comment elle se trouva anéantie par l'incendie de 1714. Aucun doute n'est exprimé sur la réalité de ces faits. Purry étant conseiller d'État à cette époque, il serait possible qu'il fût l'auteur de la note en question; mais alors, ne serait-il pas étonnant qu'il n'y eût pas revendiqué le mérite de cette découverte, comme il le fait dans la première page de ses Extraits.

De deux choses l'une, ou ce conseiller d'État de 1716 est autre que Purry et nous voyons ce contemporain et collègue de Purry exprimer une pleine confiance dans le récit du triste sort des chroniques, perdues tôt après avoir été exhumées. Ou bien c'est Purry lui-même qui annota l'œuvre de

(1) A page 105, II<sup>e</sup> partie, le chancelier parle d'un vieux missel où Basile de Blonay, prévôt du chapitre, avait mis par écrit divers faits se rapportant à Ulrich IV. Ailleurs il cite, d'après Baillods, le chanoine Hugues de Pierre, et le plus souvent, lorsqu'il cite le premier, il dit: le chanoine Baillods *témoin de ces choses* (p. 98, 107, etc.).

Montmollin, et alors il faudrait admettre que le besoin de faire croire à son roman historique, l'a engagé à le rééditer ici comme il l'a fait aussi dans le *Journal* de sa vie ! Quelle préoccupation entêtée et persistante d'inculquer le mensonge dans l'esprit de son neveu ! Non, Purry est heureux à la fois de sa découverte et navré de l'issue fatale qu'elle a eue, et il tient à fixer le souvenir de ce document, précieux témoignage des affirmations de Baillois ou du chancelier.

Bien que hors-d'œuvre dans l'étude que nous entreprenons, il est intéressant d'entendre le chancelier parler du sérieux de l'histoire; son langage n'est guère celui qui l'a fait représenter, ainsi que Purry, comme un faiseur d'*histoires*. De toute sa Préface découle la critique des erreurs commises par certains écrivains; c'est ainsi qu'à propos du maître-bourgeois Jean-Jaques de Thielle, auteur de *Remarques sur Neuchâtel*, Montmollin n'y découvre qu'une « compilation informe et dénuée de preuves », basée sur de simples traditions et sur les récits de vieillards. Sur quoi il ajoute :

« C'est, je pense, sur des fondements pareils qu'est posée l'histoire des premiers temps de la Grèce, de la ville de Rome et des autres peuples encore plus anciens; fables et traditions vulgaires, copiées et répétées de siècle en siècle, et qui le seront jusqu'à la fin de toutes choses. »

« La compilation fautive du maître-bourgeois de Thielle me fait entreprendre cette notice, que je fonderai sur documens, afin d'éviter ce que je blâme en autrui; quand on croit pouvoir effacer des erreurs courantes en ce monde d'erreurs, il me semble qu'il y a devoir et religion de le faire. — J'ai recueilli à loisir et par ci-devant déjà, tout ce qu'on trouve çà et là sur les anciens sires de Neuchâtel, dans divers historiens, dans les chroniques suisses, etc. »

N'est-il pas à remarquer que Montmollin ne parle que des chroniques suisses et non des chroniques neuchâteloises; qu'en conclure, si ce n'est qu'il n'y a pas eu entente, complot ou collaboration entre lui et Purry, car alors il aurait fait allusion à nos chroniques canoniales. Il faut donc bien admettre qu'il ne les a pas connues et que, mort en 1703, il n'a pu parler de chroniques découvertes vers 1714.

Nous savons, soit dit en passant, que pas plus les *Mémoires* de Montmollin que les chroniques copiées par Purry n'étaient destinées à la publicité et à l'impression, ce qui n'eût lieu qu'en 1831.

Que dit Jérôme-Emanuel Boyve dans ses *Recherches sur l'Indigénat helvétique de Neuchâtel* ? « Notre ancienne chronique canoniale, dont les

morceaux les plus importants furent heureusement copiés avant l'incendie qui en 1714 consuma ce précieux manuscrit, forme la seconde et je puis dire la plus curieuse des sources où j'ai puisé. Cette copie, ou plutôt ces Extraits, furent faits par une main qui en garantit l'exactitude et qui en outre les orna de réflexions... dont l'expression et la profondeur, en découvrant peut-être leur auteur, me vengeront de la cruelle nécessité où l'on m'a mis, de supprimer le juste tribut que je voulais rendre ici à la mémoire de ce magistrat respectable.»

Purry mourut en 1752. S'il eût vécu alors que Boyve écrivait sa préface en 1778, on comprendrait ces expressions de déférence; mais s'il avait eu quelque doute sur l'authenticité de l'œuvre de Purry décédé, il se serait abstenu de ces louanges et il n'aurait pas ajouté qu'il avait puisé dans cette précieuse source d'importants arguments pour son propre ouvrage. Prétendrait-on que Boyve lui aussi a été un faussaire ou tout au moins un complice du prétendu pastiche de Purry? Se serait-il exposé au ridicule, en s'appuyant sur des documents qu'il aurait su faux?

Boyve a été le contemporain de Purry et son collègue dans l'administration du pays; dans l'intimité et dans des conversations sur un sujet qui intéressait si vivement l'un comme l'autre, Purry ne se serait-il pas trahi ou n'aurait-il pas avoué avoir fait œuvre d'imagination en écrivant ses chroniques? Mais non, nous voyons Boyve avoir une foi entière en Purry et ne faire aucune réserve sur ses Extraits.

*De Sandoz-Travers* : « De l'intérêt politique de la Suisse relativement à la principauté de Neuchâtel et Valangin » parle de la chronique comme absolument authentique. Est-ce aussi un compère? ou bien le pastiche supposé, n'était-il donc connu de personne et n'avait-il transpiré nulle part? Est-ce admissible?

Son appréciation est la suivante : « La chronique de Neuchâtel, tout à la fois si sublime et si ingénieuse, mériterait d'être mieux connue. »

Citons en passant le *Recueil Vuitel*, 1790. On sait que le volume connu sous ce nom contient un : « Extrait des guerres des Suisses et leurs alliés, depuis Louis XI et Charles le Hardi jusqu'à la bataille de Marignan. » Cette compilation paraît avoir pour base la chronique Baillods, revue et augmentée, ou ce qui est connu sous le titre : « Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses. » Quoi qu'il en soit, en comparant le récit des guerres de Bourgogne dans Vuitel, avec la chronique de Hugues de Pierre, on est frappé de la parenté incontestable des deux écrits; même suite dans la marche des évé-

ments, mêmes détails; parfois plus de développements dans l'un que dans l'autre et vice-versâ. Quant à la langue, celle de Vuitel est toute moderne. L'auteur anonyme cite Stumpf (page 292); s'est-il inspiré de ce chroniqueur, comme des « Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses » ? Mystère. A pages 39 et 40, Vuitel transcrit un acte qui doit être celui auquel Purry, page 52, fait allusion en disant qu'il a omis les actes par lesquels certains bourgeois de Valangin obtinrent la protection de Berne. Si Purry n'avait lu ces documents dans les chroniques, qu'aurait-il eu besoin d'en parler et de les rappeler.

Frédéric de Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, n'émet aucun doute sur l'authenticité des chroniques (pages 153, Saint-Jacques, 183, guerre de Bourgogne); il cite les Extraits sans commentaires, il n'en conteste pas la véracité, il ne les suspecte pas. Chez un historien aussi sérieux, aussi documenté, le fait seul de relater les récits des chanoines dans son *Histoire* et de les indiquer comme sources, démontre qu'il y avait foi.

*Samuel de Chambrier*. Dans l'avant-propos de sa *Mairie de Neuchâtel*, il constate sans réflexions qu'on possède quelques fragments des chroniques, sauvés de l'incendie de 1714; il ne hasarde non plus aucun doute.

*G.-A. Matile*, le plus puissant, le plus infatigable et le plus consciencieux de nos historiens nationaux avec Chambrier, dont tous les nombreux ouvrages sont appuyés de documents puisés dans les Archives suisses et étrangères, Matile lui non plus n'a garde de suspecter la Chronique, que ce soit dans ses *Institutions judiciaires*, dans son *Musée historique*, dans sa *Collégiale de Neuchâtel*, etc. A page XVIII de ses *Points de Coutume* en particulier, il cite la chronique sans aucune observation dubitative. Bien mieux, dans une note (*Musée* III, p. 88), il se prononce en faveur de la chronique, à propos d'une divergence entre elle et le chanoine anonyme (1). Cette constatation est pour nous d'un très grand poids.

Que résulte-t-il de cette revue des écrivains neuchâtelois ? C'est qu'aucun d'eux ne soupçonne Purry d'avoir composé lui-même la chronique; ils le citent, ils l'indiquent comme source sûre; et dans une petite ville comme Neuchâtel, dans le sein d'une aristocratie peu nombreuse, unie par les liens de la parenté, de l'amitié, par la communauté des fonctions publiques, unanime à se réclamer du nom de Suisses, rien n'aurait transpiré, aucune indiscretion

(1) *La Revue Suisse* de 1856, vol. 19, pages 153 et suiv., contient un article de *Henri Jacottet*, l'éminent jurisconsulte, dans lequel il manifeste sa plus entière confiance dans la chronique des chanoines.

n'aurait été commise, personne chez les contemporains n'aurait entendu le diacre Choupard nier avoir eu en mains le fameux manuscrit, ni Boyve avoir reçu les communications de Purry. Cela serait d'autant plus extraordinaire que tous ces auteurs appartenaient à cette aristocratie.

A l'exposé que nous venons de faire de l'opinion des écrivains neuchâtelois, nous voudrions pouvoir ajouter quelque document probant des Archives de l'État ; mais nous n'en connaissons aucun. C'est des secrets qu'elles contiennent peut-être et qu'elles n'ont pas encore dévoilés, que dépendrait la confirmation ou la ruine des Extraits des chroniques canoniales. Attendons. Mais notre attente, pour être anxieuse, n'est pas angoissée, car nous savons que ces trésors historiques ont été déjà fouillés pieusement par les Chambrier et les Matile et qu'ils n'y ont rien trouvé qui infirmât leur croyance dans la vérité de Purry. Un faux amour-propre national ne les aurait, pas plus que nous, empêchés de reléguer au rang des légendes, les récits des chanoines et les annotations de Purry.

Si, d'autre part, nous n'avons rien dit des auteurs suisses, c'est que tous les modernes, dès Jean de Muller, ont cru à l'authenticité de la chronique et que, quant aux anciens, les faits qu'ils relatent se trouvent concordants avec ceux contenus dans la dite chronique. C'est, en faisant la part des erreurs que l'on rencontre chez tous les chroniqueurs, ce que nous constaterons dans la suite de cette étude.

---

## TROISIÈME PARTIE

### *Composition du chapitre des chanoines.*

Généralités. — Les prévôts. — Les chanoines. — Les chroniqueurs. — Variations dans les noms et prénoms. — Les altariens peuvent être chanoines. — De même les chapelains. — La chronique est-elle une chronique canoniale? — Comment Purry aurait-il pu inventer les noms des chroniqueurs?

On admet généralement que la fondation du chapitre date de 1185 environ. La preuve toutefois n'en est pas faite et Matile dans sa *Collégiale* parle d'un S. Conon, chanoine en 1143; d'autre part, Dubois de Montperreux (p. 15) citant les *Monuments* de Matile (acte 35, p. 26 et 31), dit que le plus ancien document relatif aux chanoines est de 1158. Quant à la date de 1185, selon le même auteur, elle a trait à la fondation par Ulrich et sa femme, Berthe de Granges, d'un bâtiment pour loger le chapitre (p. 21; voir *Collégiale*, de Chambrier, p. 196).

Lors de sa fondation présumée en 1185, ce chapitre se composait de six chanoines dont voici les noms (*Collégiale*, p. 204) :

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. Pierre de Neuchâtel, prévôt | 4. Ulrich de la Tour, chanoine |
| 2. Denis, chanoine             | 5. Jacob, »                    |
| 3. Conon, »                    | 6. Bourcard, »                 |

Dès 1208, ce nombre est porté à 12, dont 11 chanoines et 1 prévôt, cela par décision de l'archevêque Amédée, et cette composition du chapitre

demeure immuable jusqu'à la Réformation (1) (*Musée* I, p. 226. *Montmollin* II, p. 84). Des clercs du chœur et des chapelains étaient attachés à la confrérie (*Musée* I, p. 34, II, p. 121 à 123. *Annales* II, p. 80).

Quant aux conditions d'éligibilité, elles prescrivait que sept chanoines devaient être prêtres, deux diacres et deux sous-diacres.

Tous les détails de la nomination du prévôt sont fournis par Chambrier (*Collégiale*, p. 204) ; il remarque que si *primitivement* l'abbé de Fontaine-André a joui d'une 13<sup>me</sup> prébende, sans toutefois oser être lui-même chanoine, elle ne lui donnait voix au chapitre que pour l'élection du prévôt et des chanoines (p. 243). C'est ce que confirme M. de Mulinen, I, p. 51 de l'*Helvetia sacra*. Chambrier ajoute qu'ensuite d'une bulle de 1439, le comte fut revêtu du droit de nommer les chanoines, tandis qu'auparavant, ils l'étaient par le chapitre lui-même. Quant aux prévôts, le chapitre continue à les élire et les fait confirmer par l'évêque diocésain, celui de Lausanne. — Citons-en un cas extrait de Chambrier (*Collégiale*, p. 265). Le prévôt Anselme de Moudon meurt le 17 juillet 1351. Adresse du chapitre de Neuchâtel à révérend père en Christ et son très cher seigneur, messire François, par la grâce de Dieu et du St-Siège apostolique, évêque de Lausanne. Il est informé que le chapitre assemblé solennellement au son de la cloche pour procéder à l'élection d'un prévôt, avait d'abord fait choix, *suivant l'usage*, de trois personnes, savoir : Messires Louis de Blonay, Jean de Rue et Jean de Pont, qu'après avoir délibérés ensemble, avaient nommé Messire Humbert de Cronay un de leurs confrères, comme le plus capable et l'avaient présenté comme prévôt au chapitre, qui l'avait agréé et qui supplie l'évêque de le confirmer. 13 avril 1352.

De ce qui précède, il nous paraît que M. de Liebenau, archiviste de Lucerne, fait erreur, lorsqu'il dit que le chapitre se composait de 12 chanoines et d'un prévôt et qu'ainsi il donne accès dans le chapitre à l'abbé de Fontaine-André. Il est vrai qu'au XIII<sup>me</sup> siècle, un abbé du collège ci-dessus aurait été simultanément chanoine de Neuchâtel ; il s'agit de Turumbertus (1225-1231) (*Monuments*, p. 70, 74, 81, 82. *Mairie*, p. 6). Nous avons vu que l'abbé de Fontaine-André jouissait d'une prébende, mais n'appartenait nullement au chapitre ; c'est probablement ce qui a fait croire que Turumbertus a été chanoine de Neuchâtel. Mais dès lors, en consultant l'*Helvetia sacra*, la

(1) Une 13<sup>me</sup> prébende fut créée passagèrement en faveur de Saint-Guillaume, par le comte Rodolphe.

liste des abbés de Fontaine-André n'en fournit plus aucun qui ait été chanoine de la Collégiale. Voici cette liste :

Wido ou Guy	1143—1150	Guillaume de Vaux-Travers	1372—1386
Willelmus	1213—1220	Martin Bovet	1396
Turumbertus	1225—1231	Henri Chalagrin	1418—1428
Petrus	1239	Guillaume Ramondot	1435—1444
H.	1241	Pierre de Granges	1450—1458
Nanthelmus	1243—1246	François Bourquier	1458—1489
A. (Aimo)	1268	Jean Bedant ?	1481
Stephanus	1255—1278	Pierre Nonans	1489—1502
Johannes	1279	Conrad Maréchal (Fabri)	1502—1518
Jean de Cossonay ?	1308—1329	Pierre Putoz ?	1503—1516
Pierre de Lonay ou Lovay	1319—1326	Etienne Putoz ?	1518
Jean de Launay	1344—1362	Louis Colomb	1520—1530

Remarquons en passant les erreurs flagrantes de cette énumération avec laquelle l'abbé Jeunet n'est point d'accord (1) ; plusieurs des titulaires auraient été abbés en même temps : A. simultanément avec Stephanus ; Jean de Cossonay avec Pierre de Lonay ; François Bourquier avec Jean Bedant ; Conrad Maréchal avec Pierre Putoz.

Tout aussi inadmissible, nous semble-t-il, d'admettre qu'en 1475, selon M. de Liebenau, l'abbé de Fontaine-André fut aussi chanoine de Neuchâtel. Cet abbé était François Bourquier qui, bien loin d'appartenir au chapitre de la Collégiale, a eu avec ce dernier des luttes homériques racontées par Chambrier dans sa *Collégiale* (voir *Helvetia sacra* et Matile).

Les erreurs comme celles que nous venons de signaler, se rencontrent partout et nous nous gardons bien d'en faire un grief aux auteurs que nous

(1) Selon l'abbé Jeunet, *L'abbaye de Fontaine-André*, la liste des prévôts s'établit comme suit, un peu différente de celle de l'*Helvetia sacra* :

1. Wido ou Guy	1143—1173 ?	12. Rodolphe de Morat	1329—1342
2. Guillaume	1173—1195	13. Jean de Launay	1342—1367
3. Othon	1195—1220	14. Guillaume de Vautravers	1368—1392
4. Turembert	1220—1231	15. Martin Bovet	1392—1407
5. Conon	1231—1239	16. Pierre de Romainmotiers	1407—1412
6. Pierre de Lonay	1239—1241	17. Henri Chalagrin	1412—†1428
7. Nantelme	1241—1246 (†1268)	18. Guillaume Remondet	1428—1444
7 <sup>bis</sup> Aimon	1246—1268	21. Pierre de Granges	1444—†1458
8. Etienne	1268—1278	22. François Bourquin	1458—1489
8 <sup>bis</sup> Jean	1278—1279	23. Pierre Nonans	1489—1502
9. Henri de Neuchâtel	1279—1289	24. Conrad Maréchal (Fabri)	1502—1518
10. Jean de Cossonay	1289—1318	25. Louis Colomb	1518—1530
11. Pierre de Lonay	1318—1329		

avons cités ; mais qu'on ne fasse pas à nos chroniqueurs et à Purry un crime d'erreurs semblables et qu'on n'en conclue pas à la fausseté de leurs récits.

Avant de donner les noms de tous les chanoines dont nous avons pu constater l'existence, regrettons bien vivement que l'obituaire du chanoine anonyme et non suspect, tout en indiquant le jour et le mois de la mort des membres du chapitre, n'ait pas eu l'élémentaire précaution d'y ajouter l'année de leur décès, sauf rares exceptions. Cela nous aurait permis presque infailliblement de reconstituer d'année en année les noms des chanoines à différentes époques. Si Purry avait commis pareil oubli au lieu de nous dire pendant quel laps de temps tel ou tel tenait la plume de chroniqueur, on n'aurait pas manqué d'en tirer une présomption contre sa véracité et d'y voir une précaution pour éviter d'être convaincu d'erreur ou d'imposture.

N'arrivera-t-on pas à remédier aux lacunes de l'obituaire et des documents actuellement connus, par des recherches plus approfondies dans nos archives, afin de pouvoir ajouter aux noms des chanoines que nous avons pu rassembler, les dates de leur prise d'habit, de leur admission dans le chapitre, de leur appel à une cure, de leurs fonctions de notaires, etc.

Nous renvoyons à la fin du volume les noms des chanoines, cela afin de ne pas surcharger la marche de notre Étude, et nous nous bornons à mentionner comme suit, ce qui concerne les prévôts du chapitre.

#### *A. Les prévôts.*

1. Petrus ou Pierre de Neuchâtel, de 1185 à 1195 († 1195).
2. Berthold de Neuchâtel, de 1196 à 1211 († 1220). Évêque de Lausanne dès 1211.
3. Pierre d'Estavayer, de 1211 à 1214.
4. Aubert ou Albert, en 1223 à 1243. Chanoine dès 1196.
5. Bazile de Blonay, en 1242 à 1248.
6. Nicolas de Valeyres, en 1248.
7. Guillaume de Cossonay, en 1249.
8. Jean de Neuchâtel, en 1263 à 1310. Était prévôt en 1263, mais peut-être déjà auparavant.
9. Richard de Neuchâtel, de 1310. Frère du précédent et neveu d'Ulrich IV.

10. Amédée de Gressier, Grissach ou Cressier, 1317 († 1317).
11. Girard du Vaux Travers, de 1317 à 1343 († 1343). Était chanoine déjà en 1315.
12. Anselme de Moudon ou Ansel, de 1343 à 1351 († 1351) ou Ansermus de Melduno. Était chanoine en 1325.
13. Humbert de Cronex, de 1352 à 1356 († 1359 ou 1360).
14. Christin de Pomer ou Pommiers, de 1360 à 1368. Était chanoine en 1344.
15. Jean d'Orsans ou de Ursens, de 1373 à 1374. Était chanoine en 1365.
16. Jean Langiet, 1395. *Monuments*, p. 1133, est indiqué comme prévôt en 1395.
17. Hugues dit Roussel ou Rossel, de 1427 à 1428.
18. Jaques ou Jean Maillefer, de 1446 à 1458 ou 1459.
19. Nicolas d'Orsans ou d'Oussans, de 1460 à 1494.
20. François de Chauvirey, de 1494 à 1497 († 1497).
21. Louis de Pierre, de 1497 à 1510. Était chanoine de 1469 à 1487. Rentre en 1497.
22. Pierre de Pierre, de 1510 à 1526 († 1526). Était chanoine en 1487; frère du précédent.
23. Olivier de Hochberg, de 1526 à 1530, ou de Rothelin. Était chanoine en 1504.

Cette liste ne peut pas être définitive, car de la mort ou de la démission d'un prévôt, à la nomination de son successeur, il existe des intervalles que nous n'avons pas pu remplir. En particulier, il semble que Saint-Guillaume de Anglia devrait y trouver place, probablement entre Pierre d'Estavayer et Aubert, soit de 1214 à 1223. Mort en 1231 ou 1233, Guillaume aurait résigné ses fonctions dix ans avant sa mort, probablement à cause de son âge avancé. Matile, *Musée* III, p. 44, raconte sa découverte à Sion d'un portrait de Saint-Guillaume, avec la légende : *Sanctus Wilhermus de Anglia prepositus Novi Castri*. Néanmoins, il est généralement admis que Guillaume n'a pas été prévôt du chapitre, mais peut-être revêtu d'une dignité dans la ville de Neuchâtel, d'où le titre de *prepositus* qui lui a été parfois donné. (1)

(1) Selon l'abbé Jeanneret, cité page 172 de la *Vie de Saint-Guillaume*, il y aurait eu comme prévôts : Henri de Neuchâtel en 1257, Amédée de Gy en 1290, Nicolas de Valère (probablement entre les deux précédents). D'après quelles sources ces dignitaires sont-ils indiqués ? Nous l'ignorons et nos recherches n'ont pas abouti à les découvrir. Ne connaissant pas de prévôt de 1249 à 1263, Henri de Neuchâtel trouverait sa place ; mais il serait étonnant que, revêtu de cette charge, il n'ait été mentionné dans les *Monuments*

M. Th. de Liebenau, si péremptoire dans ses affirmations, indique Louis de Pierre comme prévôt de 1497 à 1523 et son frère Pierre de Pierre, comme prévôt de 1523 à 1526. Or, c'est en 1510 que Louis est remplacé dans cette dignité par Pierre. (Matile, *Histoire de Valangin*, p. 214.)

Les erreurs abondent partout; donnons-en encore quelques exemples tirés de l'*Helvetia sacra* de M. de Mülinen I, p. 52; il omet dans sa liste des prévôts Pierre d'Estavayer 3<sup>e</sup> prévôt, de 1211 à 1214. Il indique comme 4<sup>e</sup> prévôt, Wuillermus de Grueria de 1239 à 1240, tandis que le 4<sup>e</sup> prévôt était de 1223 à 1242 ou 1243 Albert ou Aubert et que, sauf erreur, Guillaume de Gruyères n'est pas connu dans le chapitre. L'armorial Mandrot cite aussi Wuillierme de Gruyères comme prévôt de 1239 à 1240. De même la *Chronica Lausannensis Chartularii* indique un acte de 1240 où figure Wuillermus de Grueria comme prévôt de Neuchâtel.

Il faudrait admettre que ce Guillaume de Gruyères ait été prévôt après Pierre d'Estavayer et avant Albert; que, mort en 1240, il ait été remplacé la même année par Albert. Cette supposition peut être admise, car il existe dans notre liste des prévôts une lacune entre Pierre et Albert. Bazile de Blonay 5<sup>e</sup> prévôt (1242-1248), qui succède à Albert et qui a lui-même pour successeur immédiat, Nicolas en 1248, puis Guillaume de Cossonay en 1249, n'est de même pas mentionné par M. de Mülinen. Loin de nous la pensée d'en faire un crime au scrupuleux auteur de l'*Helvetia sacra*; nous n'avons voulu que donner un exemple des erreurs dans lesquelles peuvent tomber les plus respectables écrivains.

### B. Les chanoines.

Dans les tableaux annexes, nous chercherons à grouper près de 200 chanoines dont nous avons pu recueillir les noms, de manière à reconstituer autant que possible le chapitre à différentes époques.

Tantôt nous ne trouverons pas à une certaine date les noms des 12 titulaires, tantôt nous en mettrons en ligne un nombre supérieur. En outre, pour

comme signataire ou témoin d'aucun acte. Quant à Amédée de Gy, il doit être apocryphe, parce qu'en 1290, c'était positivement Jean de Neuchâtel qui était prévôt (1263-1310). Nicolas de Valère n'est pas cité avec indication de date; sans l'avoir trouvé nulle part, nous pensons qu'il aurait pu être prévôt entre Guillaume de Cossonay 1249 et Jean de Neuchâtel 1263-1310.

certains chanoines, nous ne possédons aucun renseignement sur l'époque de leur vie, ce qui nous empêche de les classer.

Quant aux dates, elles sont extraites de toutes les sources diverses où nous avons puisé, mais fréquemment elles ne sont pas celles de l'entrée et de la sortie du chapitre.

Nous nous sommes livré au travail fastidieux de la reconstitution du chapitre à intervalles rapprochés, pour nous rendre compte autant que possible de la légitimité de l'introduction des chroniqueurs dans les rangs des chanoines, sans que par là fût excédé le nombre réglementaire de douze. Sauf nouvelles découvertes, nous avons été heureux de constater que les chanoines cités par Purry n'ont point l'air d'intrus dans les rangs du vénérable collègue. Espérons qu'ils n'en seront point exclus.

En 1395, le chapitre tel que nous l'avons reconstitué (sauf erreur) comptait parmi ses 12 membres deux des chroniqueurs de Purry, *Pierre de Vise-meau* et *Claude Mestral*.

En 1410, nous ne retrouvons que huit chanoines, dont le chroniqueur *Jean de Diesse*.

En 1424 et 1432, y figurent : *Rollin Maillefer* et *Guy de Cottens* chroniqueurs.

En 1433, nous trouvons onze titulaires, y compris *Guy de Cottens* et *Pierre Marcquis*, chroniqueurs.

En 1440, parmi les douze chanoines, se trouve *Pierre Marcquis*, chroniqueur.

En 1446, de même le nombre douze, y compris les chroniqueurs *Antoine de Chauvirey* et *Henry Purry de Rive*.

En 1458, *Philibert Cathelan* et *Loys du Terreaux*, chroniqueurs.

En 1465 et 1470, on trouve de même le chroniqueur *Hugues de Pierre* parmi les chanoines en nombre excessif.

En 1490, *Adrian du Terreaux*, chroniqueur, figure au milieu d'un chapitre de dix-huit membres, excédant le nombre réglementaire.

En 1494, le prénommé complète le nombre de douze.

En 1500, on trouve encore *du Terreaux* et *Jean Purry de Rive*, sans obtenir le chiffre réglementaire.

En 1510 enfin, *Jacques Hory* et *Louis de Chauvirey*, derniers chroniqueurs, figurent aussi légitimement.

### C. Les chanoines chroniqueurs.

Il est nécessaire de se souvenir que du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, les noms propres ont fréquemment peu de fixité, qu'ils se forment, se transforment, se modifient, que souvent un homme est désigné par un prénom également variable et par le nom de son lieu d'origine en guise de nom de famille. Ce dernier est parfois, chez tel chanoine, remplacé par celui de la cure qu'il dessert ou bien encore son nom est traduit en latin. Des cas semblables sont relevés maintes fois dans les listes de nos chanoines et nous pourrions les enrichir de très nombreux exemples. (1)

Citons-en quelques-uns choisis parmi les chanoines :

- Pierre Berchinot ou Queue d'âne, Cauda asini ou Berchmet ;
- Nicod ou Nicolas Gormont (ou Gormôt selon un auteur qui n'a pas songé que la barre sur l'ō n'était qu'une abréviation) ;

(1) M. Alfred de Chambrier, président de la Société d'histoire, dans sa monographie de Bevaix en 1885, paraît avoir mal lu les noms de plusieurs chanoines : Pontus de Sonnevilliant, Jehân de Lyon, Guy de Breceux, Philibert de Cholix — au lieu de Ponthus de Soleilhant ou de Soleilluyant, Guy de Bruel, Phil. de Choleux, p. 223 à 227.

On voit la difficulté qui existe de bien reproduire les noms propres. Les rapports sur les visites d'église au XV<sup>e</sup> siècle contiennent des noms de curés ou d'autres ecclésiastiques, demeurés en blanc chez les traducteurs, faute d'avoir pu les déchiffrer. Dans maints autres cas, ces noms ont été lus d'une manière différente ; bornons-nous à indiquer : Berchmet, Berchinot — Chassagnys, Chassaignat, Chassaignet, Cheftegrner — Soleilhant, Soleilluyant, Sonnevilliant et tant d'autres.

Il en est de même pour les noms de baptême.

Ces divergences fréquentes, au fond compréhensibles, seraient jugées impardonnables de la part de Purry dont la spécialité n'était nullement l'étude des vieux manuscrits ; il n'en demeure pas moins, fait incontestable, que plusieurs chanoines à l'existence positive portent les noms patronymiques des chanoines de Purry.

(Ruchat, *Histoire ecclésiastique du pays de Vaud*, p. 67. Tandis que je travaillais à mes recherches, j'ai remarqué en chemin faisant, que ce fut au commencement de ce siècle XIV<sup>e</sup> que les noms de famille s'établirent dans le pays de Vaud. Dans tous les siècles précédents, on ne voit que de simples noms de baptême, à un petit nombre près. Je m'étonne que cette coutume s'y soit établie si tard. Les premiers et les plus anciens noms de famille étaient ceux des gentilshommes, qui prenoient le nom de leurs terres, etc.)

Etienne ou Antoine Chassaignet ou Cheftergnat ou Chassegnye ;  
 Pierre Clerc ou Pierre de Fenin ou Clerici ;  
 Etienne ou Othon Borrelier ou Borceller ou de Montbéliard ;  
 Amédée ou Amé de Ravoyrie ou de Ravoire ;  
 Etienne ou Antoine Pusset ou Pucet ou Pusseti ;  
 André Belocier ou de la Rute ;  
 Jean de Cueve ou Cothenay ou Cuenet etc. } pourraient être une seule et même per-  
 Jean de Lugney ou de Lunay ou de Lugnes } sonne, Cœuve et Lugnez étant deux vil-  
 lages du Porrentruy.  
 Pierre ou Jean de Pont ;  
 Jean de Ruez ou de Ruz ou d'Auvernier ;  
 Pierre de Cernier, probablement le même que Pierre Crostel de Cernier ;  
 Pierre de Bienne ou Umberez ;  
 Pierre dit Jovino ;  
 Raoul ou Jaques Pichet ;  
 Aimé ou Aymond Horri ou Urrici ;  
 Jean Colisson Gentil dit Quingeys ;  
 Pierre Guy dit Perregal ou Clerc ;  
 Jean de Chimay ou de Symel ;  
 Jean Goumœns dit de Biolley.

En dehors du chapitre, nous trouvons :

Jehan Baude alias Picard ;  
 Henri Cunet alias Bussereulx ;  
 Guillaume Michel, autrement Andoile ;  
 Jean Guerclat, autrement Juesne ;  
 Jean du Ruz ou du Rups, autrement Perrochet.

Il en est de même pour les noms de localités, qui eux, non plus, n'ont pas encore acquis à cette époque une orthographe définitive :

D'Arbey ou Derbel pour Arberg ;  
 Crouse pour Areuse ;  
 Pisuel, Pesuous pour Peseux.

Il n'était pas inutile de constater ces variations dans les noms, avant de chercher à légitimer les chanoines chroniqueurs ; il n'est pas superflu non plus de trouver chez presque tous des noms neuchâtelois. Enfin, lorsque l'on voit tant de noms dénaturés par les contemporains des titulaires, on ne s'étonnera plus que Purry, après avoir fait des extraits d'un chroniqueur, dise n'avoir pu

déchiffrer son nom ; avec moins de conscience, il l'eût accommodé à sa façon ainsi qu'y ont procédé plusieurs de nos écrivains du moyen âge dans certains des exemples cités plus haut.

#### PIERRE DE VISEMEAU

C'est le premier chroniqueur indiqué sous son nom par Purry. Il aurait tenu la plume de 1396 à 1405. Écrivant en latin, n'est-il pas probable que son nom devait aussi avoir une désinence latine ; nous hasardons Petrus a ou de Visimo. Or, nous trouvons en 1277 un Guillaume dit Wissim, bourgeois de Neuchâtel (Matile, *Monuments* I, n° CXCIV, p. 162), et en 1340 un Pierre de Vissim liberi Petri de Vissim, de Cortaillod (Matile, *Monuments*, p. 479), et dès lors nos recherches ne nous ont fait découvrir aucune autre personnalité de ce nom. Sans prétendre qu'il s'agisse de notre chroniqueur, nous ne pouvons nous empêcher d'être frappé de cette similitude de nom et de nous demander comment Purry aurait eu l'imprudence, voulant accréditer la confiance en ses chroniqueurs, d'affubler le premier qu'il nomme d'un nom qui devait lui être inconnu et qu'on ne peut supposer qu'il ait découvert dans les deux uniques documents où il figure ; n'aurait-il pas, comme pour ses autres chroniqueurs, fait choix d'un nom connu bien neuchâtelois ?

*Montmollin* II, p. 234, dit avoir trouvé à Dole un verbal relatif à Vautier de Rochefort, et il cite le chanoine Baillois, disant : que la chronique du chapitre, écrite à cette époque par le chanoine Pierre de Visemeau, etc. (1397).

#### CLAUDE MESTRAL, domicellus.

Ce second des chroniqueurs porte un nom bien répandu à cette époque dans notre pays. Il écrivait de 1387 à 1405. La statistique de la ville de Neuchâtel, de Roulet, cite en 1353 Perroud de Mestrault, de Romont, notaire. Pierre Mestral, curé de Saint-Maurice du Landeron, était chanoine en 1423 (1427, 1450 ?).

Notre chroniqueur peut fort bien avoir vécu encore en 1423, après avoir rempli l'office d'historiographe du chapitre jusqu'en 1405, et nous penchons à

croire que Claude et Pierre ne sont qu'une seule et même personne, car nous avons donné bien des exemples de variations dans les prénoms d'un individu, confusion que Purry n'aurait pas été le seul à commettre. Quoi qu'il en soit, M. de Liebenau, archiviste de Lucerne, fait erreur en disant à page 481 de son article sur le chapitre de Neuchâtel, qu'aucun Mestral ne fut jamais chanoine; nous voyons qu'il y en eut un, si ce n'est deux.

M. de Liebenau prétend que Claude Mestral, s'il a jamais existé, n'était pas domicellus; n'est-il pas dans l'erreur, puisque nous voyons un Perroud de Mestraul vivant en 1353 à Neuchâtel? Nous ne nous prononçons pas sur cette question d'une importance bien secondaire.

#### JEAN DE DIESSE, domicellus.

Troisième chroniqueur, de 1405 à 1424. Il porte un nom que l'on rencontre très fréquemment au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles. La « statistique » de Neuchâtel en 1353 indique un de Diesse en 1353. Nicolas de Diesse vivait vers 1390, Jaquet de Diesse écuyer en 1422 et 1450, son fils Conrad de Diesse est enseveli au Landeron vers 1480; Matile, *Musée* III, p. 125. Noble Conrad de Diesse, en 1478, rappelle que dans les temps anciens la chapelle de Saint-Antoine avait été fondée par ses prédécesseurs, qui ont dès lors négligé de faire valoir leur droit de collation. Il demande son rétablissement. Jean aurait pu être l'un d'eux? Montmollin dit à page 238, II, de ses *Mémoires*: « Le retour non attendu de Conrad fut l'effet d'une information à lui adressée en Orient par le chanoine Jean de Diesse, et conservée au château de Trye, où je l'ai vue et tenue. Cet écrit est tout curieux et annonce un noble follement épris du pouvoir féodal et ne pouvant souffrir les franchises populaires. » On le voit, il ne s'agit pas ici pour le chancelier de faire de l'histoire plus ou moins empreinte de fantaisie, ainsi qu'on l'en accuse de même que Purry. Il cite un fait concret, qui lui est personnel; le mettre en doute, ce ne serait pas simplement accuser Montmollin de faire du roman, ce serait l'accuser de mensonge patent. (Voir aussi à propos du chanoine Jean de Diesse: *Montmollin* I, p. 41.) Girard de Diesse est chapelain en 1457, Philippe de Diesse vers 1500, etc. Nous les voyons généralement mentionnés comme domicelli.

Les chanoines étaient pour la plupart des hommes instruits, beaucoup étaient nobles et les fonctions qu'ils revêtaient étaient recherchées, il n'y a rien d'étonnant à voir un de Diesse dans le chapitre.

#### ROLLIN MAILLEFER ou DE MAILLEFER

Quatrième chroniqueur, de 1424 à 1425. C'est également un nom du pays. Nous trouvons Jehan Maillefer en 1353, Pierre en 1406 et un Maillefer prévôt du chapitre ; les uns l'appellent *Jean* (Institutions), d'autres *Jaques*, et nous savons qu'il occupa la dignité de prévôt de 1446 à 1459 après avoir été chanoine un certain nombre d'années et curé de Saint-Maurice du Landeron. Nouvel exemple des variations dans les noms de baptême ; Jean et Jaques ne sont qu'un, Rollin ne peut-il pas au besoin avoir revêtu la même chape, car il est absolument contemporain du prévôt Jean ou Jaques ?

#### GUY DE COTTENS

Cinquième chroniqueur, de 1425 à 1433. C'est une famille souvent nommée aussi. La *Statistique* et les *Annales* citent Uldriod ou Villod de Cottens en 1353 et 1370. Les *Annales*, Mathieu de Cottens, écuyer, major de Neuchâtel en 1420 et 1429, ainsi que Renault de Cottens. Dans les *Monuments*, nous trouvons Guillaume de Cottens, bourgeois de Neuchâtel en 1375. Enfin les *Annales* I, p. 435 parlent de Guillaume de Cottens en 1406. Bien que ce dernier ne soit nullement indiqué comme chanoine, que sans doute il ne l'était point, nous remarquerons en passant que Guy, Guido, Girard, Guillaume, Wilherme peuvent être envisagés comme le même nom ; nous n'en concluons au surplus absolument à aucune confusion entre Guy et Guillaume de Cottens. Remarquons encore que Purry n'indique pas Guy de Cottens comme chanoine, mais simplement comme suppléant de Maillefer, malade des yeux.

## PIERRE MARQUIS, domizel.

Sixième chroniqueur, de 1433 à 1444. Il porte un nom bien neuchâtelois. Ici encore nous citons l'opinion de M. de Liebenau, niant l'existence de ce chanoine et lui contestant de même la qualité de domicellus. Il y eut cependant deux Jean Marquis banderets et barons ou plutôt conseillers de Neuchâtel. Jean Marquis a eu un fils du nom de Pierre. Un Jean Marquis était déjà conseiller de ville en 1303. (Minute de la rentrée des bourgeois renoncés de 1600 à 1826 X, p. 10.) Le même registre cite aussi un Jacques Marquis. Au surplus, rien n'autorise à dire que Pierre Marquis se soit lui-même attribué l'appellation de domzel; c'est un des continuateurs de ce chanoine qui dit « qu'il fut le domizel dont le comte Jean se servit le plus ».

## HENRI PURRY DE RIVE

Septième chroniqueur, écrit de 1444 à 1455. Nous n'avons trouvé dans les écrivains neuchâtelois aucune mention de ce chanoine; et cela en compagnie d'une quantité d'autres membres du chapitre qui ne sont sauvés de l'oubli que par une unique citation et qui n'en sont pas moins authentiques. Quant à Samuel Purry, l'annotateur des chroniques, il le cite non seulement dans ses Extraits, mais encore dans le manuscrit absolument étranger à cette publication et poursuivant un but tout différent; c'est dans le *Journal de sa vie politique*, qu'en annonçant la découverte d'une portion de la chronique, il se félicite d'y avoir constaté la présence de deux membres de sa famille Henri et Jean Purry de Rive.

Montmollin et le manuscrit Merveilleux parlent d'un troisième chanoine de ce nom, François Purry de Rive qui vivait en 1404.

## ANTOINE DE CHAUVIREY

Huitième chanoine figurant dans les Extraits des chroniques, sans toutefois y être mis au nombre des chroniqueurs. Purry en fait simplement le compagnon

de voyage de Henri Purry de Rive se rendant à Bâle en 1444 avant la bataille de Saint-Jacques. Un chanoine du même nom, François de Chauvirey, fut prévôt du chapitre de 1494 à 1497, date de sa mort. De même que Purry, le *Musée de Matile I*, p. 224, cite, d'après un historien français, Antoine de Chauvirey comme chanoine en 1444; n'est-ce point de la chronique qu'est tiré ce renseignement ?

PHILIBERT CATHELAN, Domzel de Romont.

Neuvième chanoine, chroniqueur de 1456 à 1464, date de sa mort. Matile, dans ses *Monuments*, p. 479, cite Petrus Catellani en 1340; p. 449, Perrodus Cratellans en 1337; on peut supposer qu'il s'agit de la même famille. L'acte de 1340 nomme Pierre Catellan comme habitant Saint-Aubin, donc probablement Neuchâtelois. On trouve un Castellan bourgeois d'Estavayer en 1530. *Musée Neuchâtelois*, 1904, p. 149.

#### LOYS DU TERREAUX

Dixième chanoine, tient la plume de 1456 à 1464 conjointement avec le précédent. C'est de lui et de Philibert Cathelan que l'on s'est fort égayé parce que Purry, sans doute par un raffinement de fourberie, aurait inventé l'étroite amitié qui les liait et se serait apitoyé sur les expressions de douleur de du Terreaux à la mort de son ami. Il aurait même imaginé le nom de la maladie de ce dernier : épidème pestilence. Nous ne pouvons, quant à nous, comprendre en quoi ces détails, s'ils étaient faux, auraient pu accréditer la confiance en les chroniques. — Un Jean-Guillaume du Terreaux, clerc, était domzel et châtelain du Chatelard et décéda en 1473. Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle vivait Jean du Vautravers, dit du Terreaux.

## HUGUES DE PIERRE

Onzième chanoine des chroniques, écrit de 1465 à 1487. Plusieurs de Pierre ont appartenu au chapitre :

Louis ou Loys, qui est cité de 1469 à 1487, en 1497, et qui fut nommé prévôt de 1499 à 1510.

Pierre qui fut aussi prévôt de 1510 à 1526.

Il est curieux de constater que celui que Purry baptise Hugues écrit jusqu'en 1487 et qu'il cesse ses fonctions d'historiographe non par la mort, mais par un motif que la chronique n'indique pas. Or, à la même date, Louis de Pierre quitte le chapitre pour y rentrer en 1497 comme prévôt. Sans que la preuve en puisse être faite, nous devons tenir compte de cette coïncidence et nous demander si nous ne devons pas réunir en une seule personne Hugues et Louis de Pierre, comme nous avons fait la même supposition pour Claude et Pierre Mestral, pour Rollin et Jacques Maillefer, comme nous aurions pu la faire pour Antoine et François de Chauvirey, cela en nous basant sur la variation des prénoms à cette époque et peut-être sur la difficulté de déchiffrer le texte d'un vieux manuscrit dont l'écriture est parfois mauvaise. On objectera qu'il est fort commode, pour donner vie à des êtres imaginaires, de les légitimer en leur donnant des prénoms de personnes réelles; nous répondrons par ce dilemme : Ou Purry a connu et vu les chroniques et alors, si ce n'est par inattention, dans quel but aurait-il modifié les prénoms de ses protégés, ce qui pouvait éveiller des doutes sur la véracité d'un homme s'entourant d'autant de singulières précautions. Ou bien il n'a pas eu connaissance des chroniques, et les a inventées, et alors quel hasard fabuleux que celui grâce auquel il aurait précisément, *aux mêmes époques*, donné à ses chanoines fictifs les noms de plusieurs chanoines authentiques.

Purry aurait-il poussé l'astuce et la prévision des doutes futurs jusqu'à inventer ses chanoines et à les introduire clandestinement dans le chapitre, précisément à des dates où une partie des douze noms faisait défaut. Mais pour cela faire, il aurait dû avoir connaissance de ces lacunes existant dans le vénérable corps, et comment y serait-il parvenu ?

On est frappé en lisant les trois volumes (1) du *Concilium basiliense* de Haller de voir bien des noms et prénoms qui y sont mentionnés par les scribes du Concile, être qualifiés, d'erronés par l'auteur. Cependant ces noms propres tronqués se trouvent inscrits dans les procès-verbaux officiels de la docte assemblée. Et l'on voudrait que Purry, déchiffrant seul et parfois péniblement et à la hâte un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, n'ait pas pu et dû se tromper et mal lire ou traduire un prénom de chanoine. (Voir les registres du *Concilium basiliense*.)

#### ADRIAN DU TERREAUX

Ce douzième chroniqueur a écrit de 1487 à 1501, c'est tout ce que nous savons de lui.

#### JEAN PURRY DE RIVE

Treizième écrivain de la chronique, de 1501 à 1504. Les *Annales* du chapitre (*Musée*, Matile III, p. 127) s'expriment comme suit : Année 1481, 19 mai. Jean Purri (Purrici) fait sa prise d'habit dans l'église collégiale de Neuchâtel et prête son serment d'obédience. Les *Annales* de Boyve II, p. 196, mentionnent Jean Purry de Rive, chanoine de Neuchâtel du temps de Philippe de Hochberg, soit à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>. Rappelons que Boyve avait refusé de prendre connaissance du manuscrit de Purry. Ce n'est donc pas là qu'il a puisé ce renseignement. Dans les listes de chanoines que nous annexerons, il y en a un grand nombre dont le nom ne nous a été conservé que par une seule et unique mention et dont néanmoins

(1) Manuscrit Huguenin, copie en mains de M. Fritz Delachaux, concernant l'histoire des Audiences générales Page 8. Une chronique anonyme, attribuée à un nommé Lando, dit que Hugues de Pierre, noble chanoine, résigne en 1487 sa prébende entre les mains des chanoines et du consentement du comte Philippe, en faveur de Pierre de Pierre, son frère.

Page 11. Hugues de Pierre après avoir résigné son canonicat à son frère en 1487, fut rappelé pour être prévôt.

D'où Huguenin tient-il qu'il s'appelât Hugues, ce qui serait très en faveur de l'authenticité de la chronique.

on ne met pas en doute l'existence. Il en est de même pour plusieurs des protégés de Purry, ce qui n'autorise pas plus que pour les autres à les rayer de l'histoire. Jean Purry de Rive serait-il dans ce cas, qu'on pourrait déduire de la circonstance de la prise d'habit, en 1481, d'un Jean Purry, qu'il devint plus tard chanoine et chroniqueur. Ce serait possible, même probable, si ce n'est certain.

M. de Liebenau admet l'état civil de Jean Purry de Rive, mais il lui refuse l'entrée au chapitre, rappelant sa prise d'habit, *c'est-à-dire*, ajoute-t-il, *sa nomination de chapelain*. Soit dit en passant, nous ne croyons pas qu'une prise d'habit soit l'équivalent d'une nomination de chapelain, mais que ce sont deux choses indépendantes l'une de l'autre. C'est postérieurement que Purry obtint une chapellenie, lorsqu'il devint desservant de la cure de Colombier. Du silence des documents, il ne résulte pas que tout en étant curé de Colombier, il ne pût aussi être chanoine ; des cas de semblable cumul se rencontrent très fréquemment. Hugues Rossel, prévôt, était curé d'Anet; Jaques Maillefer, prévôt, curé du Landeron; la même cure a aussi été desservie par les prévôts Louis et Pierre de Pierre; Henri de Arins était ainsi nommé parce qu'il était curé de Saint-Blaise; Raymond, curé de Corcelles; Pierre, curé de Neuchâtel; Hugo, curé de Colombier, etc.; tous sont chanoines.

Le manuscrit Merveilleux, écrit au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous guide sur une nouvelle piste; on y lit: «Guillaume Purry, prêtre altarien, chanoine, vécut assez longtemps après la Réforme». Son canonicat se serait donc exercé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle; mais à cette époque il n'y avait dans les rangs du chapitre aucun Guillaume Purry; il y a donc de la part de l'écrivain du manuscrit Merveilleux, une erreur manifeste qui ne nous le fera pas pour si peu qualifier de faussaire, mais qui nous permet de supposer que lui aussi, comme Purry et comme tous nos vieux documents, n'est pas toujours à l'abri des confusions de prénoms. Quel pourrait donc être ce Purry, chanoine vers 1500, si ce n'est Jean Purry de Rive? (1)

Une prétendue preuve de la non-existence du chanoine Jean Purry, est avancée par M. de Liebenau, alors qu'il se demande comment, mort en 1503 selon la chronique, Purry aurait pu être nommé curé de Colombier en 1511 (*Musée III*, p. 144). Or, la source où puise le critique ne dit nullement que ce

(1) Les Archives mentionnent Guillaume Purry, prêtre, chapelain de Neuchâtel en 1518. *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 94: «Messire Guillaume Pury, à lui délivré pour dire une messe à l'hôpital devant les malades.» *Idem*, p. 129, en 1514. *Idem*, p. 162, en 1521.

Guillaume Purry  
prêtre chapelain  
altarien en l'Église  
collégiale de N. D. de  
Neuchâtel 1588  
p 213 -

soit en 1511 que Purry a été nommé à cette cure; il l'a desservie bien auparavant. C'est avec plaisir qu'à l'appui de nos suppositions et à l'encontre de M. de Liebenau, nous lisons dans le *Musée neuchâtois* 1904, page 150, article de M. A. Piaget, que deux chapelains et un chanoine Purry figurent dans la généalogie de cette famille. Ce sont deux Guillaume dont l'un vient de faire l'objet de notre remarque conforme à l'opinion de M. Piaget, à savoir qu'il n'a jamais été chanoine.

Quant au troisième Jean, l'un des chroniqueurs, curé de Colombier, le critique prénommé ne se prononce pas sur sa qualité de chanoine; nous bergons-nous d'un vain espoir en nous disant qu'il la lui aurait conservée s'il l'avait cru erronée? Il n'est pas dans les procédés de l'impitoyable démolisseur des «familles bourgeoises» de laisser debout la plus minime infraction à l'autorité des documents.

Les Archives nomment déjà en 1481 Jean Purry comme prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Léonard de l'église de Notre-Dame de Neuchâtel et en 1487 comme curé de Colombier.

C'est donc une première affirmation erronée; voici la seconde. Purry serait décédé en 1503. Où donc voit-on cette date funèbre? Dans ses annotations à la chronique, le Grand Conseiller Purry dit simplement que c'est à la mort du comte Philippe de Hochberg (1503) que le chroniqueur termina ses Annales. Point n'est besoin qu'il mourût en posant sa plume. Il est vrai qu'il remplaça du Terreaux en 1501 et qu'il lui survécut peu; ce n'est que par obéissance aux volontés du chapitre qu'il accepta de rédiger la chronique, prévoyant que le mauvais état de sa santé ne lui permettrait pas de s'y vouer longtemps. Sa dernière citation est de 1503, mais il se sera permis, déchargé de cette corvée, de vivre encore quelques années. (1) On apprend par son continuateur qu'il fut frappé d'apoplexie le jour de la fête de Saint-Luc; mais en quelle année? Cette lacune est dans les habitudes de l'Obituaire de Fontaine-André, il ne donne que le jour et le mois et exceptionnellement l'année de la mort des religieux; il en a été usé de même pour notre chroniqueur. (2)

(1) Jean de Cueve, qui entra au chapitre en 1503 et y demeura jusqu'en 1530, a aussi cessé d'écrire bien avant cette dernière date.

(2) Voir *Musée neuchâtois*, 1904, p. 150.

## JAQUES HORY

Ce quatorzième chanoine tint la plume de 1504 à 1516. Nous ne savons rien autre de lui, si ce n'est que cette famille avait déjà fourni un chanoine, Aimé Hory, mort en 1471. (1)

## LOUIS DE CHAUVIREY

Quinzième et dernier chroniqueur recueilli par Purry. A écrit dès 1505 à une date indéterminée; vers 1509, il remplace son collègue, alors attaqué de la goutte. Il aurait été le frère de Léonard de Chauvirey, seigneur de Colombier, lieutenant de la Comté.

La chronique se termine par les mots : *Dominus providebit. Amen.* Il est certain du moins, ajoute Purry, que ces dernières paroles formaient la fin du manuscrit, quoiqu'il restât encore sept feuilles, soit 14 pages en blanc bien conservées, en sorte que si ces chroniques ont été continuées, ce fut dans un autre volume qui ne s'est point trouvé avec le premier.

Nous avons relevé déjà l'objection faite à plusieurs des chanoines de Purry d'avoir usurpé la qualification de domzels ou domicelli; nous n'y reviendrons que pour donner une indication de plus concernant la qualité de domicelli qu'ont revêtue plusieurs chanoines. M. de Liebenau prétend que ces religieux ne s'attribuaient pas ce titre; nous avons fait remarquer que néanmoins ils pouvaient être des domicelli et que dans nos chroniques, ce ne sont pas eux-mêmes qui se disent domzels, mais bien des tiers en parlant d'eux. Justinger, dont on ne met pas en doute la véracité, car il n'est ni welsche ni Neuchâtelois, nomme à page 260 le Junker (domzel) Jakob Letschet et à page 263 l'appelle Pfaff. Il s'agit donc du chanoine Jacques Leschet. Un autre motif de nier l'existence de ces membres du chapitre est tiré du fait que tout

(1) Minute du Registre de la rentrée des bourgeois renoncés, de 1600 à 1826, X, p. 10, cite Jean Hory en 1455.

en étant *chanoines*, ils se disaient *chapelains* ou *altariens*. M. de Liebenau, inventeur de cette prétendue anomalie, dit même très spirituellement en parlant de Hugues de Pierre, *altarien* ou plus simplement *rien* ! On ne peut nier que la rime y soit, mais la raison ?

Que l'on pût être tout à la fois chanoine et chapelain ou altarien, c'est ce que prouvent surabondamment les exemples suivants :

*Musée historique* de Matile I, p. 259. Obiit frère Rodolphe Brodar alias Perrolet, de Morat, prêtre et *chanoine* de cette église, *chapelain* ou *altarien* de la chapelle de Cressier, 1495.

Fragment historique de la chronique, variante des « Entreprises du duc de Bourgogne », etc. avant-propos, p. 216 de l'édition du *Schweizerischer Geschichtsforscher* : Le fragment intéressant de cette chronique avait été rédigé par un nommé Hugues de Pierre, *altarien*. (1)

Dans le gros in folio appartenant à feu M. Albert de Merveilleux, manuscrit du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle probablement, et contenant quantité de documents écrits de la même main, on lit à page 195 : « Guillaume Purry, prêtre *altarien*, *chanoine*, vécut assez longtemps après la Réformation ». Il doit y avoir erreur, quant au nom propre ou au prénom tout au moins, aucun Guillaume Purry ne figurant dans la composition du chapitre au moment de la Réforme ; mais si l'on ne peut accuser de l'erreur ou du méfait le grand conseiller Purry, on pourra tout au moins citer ce fait erroné pour constater avec empressement que tous les écrivains neuchâtelois du XVIII<sup>e</sup> siècle sont des romanciers.

A propos du manuscrit Merveilleux, nous avons même entendu dire qu'il y figurait en interlignes, à côté des noms de chanoines authentiques, ceux inventés par Purry, et l'on en a conclu qu'un complice aurait commis cette falsification pour chercher à accréditer l'œuvre du faussaire ! Qui veut trop prouver ne prouve rien, car il faut pourtant admettre que ces adjonctions ont été faites à une époque où personne ne songeait à mettre en doute la véracité de Purry.

L'annotateur du manuscrit a simplement trouvé dans l'œuvre de Purry des noms qui ne figuraient pas parmi ceux de l'in-folio Merveilleux et il les y a intercalés ; il y en a même ajouté d'autres, celui par exemple de Jean d'Allemagne, chanoine non suspect (page 80).

(1) Remarquons en passant que la source de cette citation est erronée et qu'il s'agit non des « Entreprises » mais bien de la chronique des chanoines. L'auteur ajoute qu'une copie d'où est extrait ce passage, se trouve à la bibliothèque des pasteurs, et une autre dans la bibliothèque du conseiller d'Etat Marval.

Consultons enfin Littré au mot *altariste* : « *Chanoine* particulier de la basilique du Vatican, qui a le soin du maître autel et des palliums. » Altarisme ou altarien, c'est tout un; donc un chanoine peut être altarien.

Bien que, hiérarchiquement, les chanoines fussent au-dessus des clercs, des altariens, des chapelains, nous avons vu qu'ils pouvaient cumuler et que c'est aussi par erreur que l'on refuse à certains chapelains la faculté d'être chanoines. Nous avons connaissance des lamentations des chapelains sur leur misérable condition et nous ne doutons nullement que ceux d'entre eux qui n'étaient que revêtus de ces humbles fonctions, fussent dignes d'intérêt et de pitié. Mais il en était d'autres dont on se garde bien de parler; c'eût ôté tout son sel à l'une des railleries de la réunion d'histoire, à Peseux.

Matile, *Monuments*, page 27. *Presentibus Petro capellano et preposito Novi Castri* (donc non seulement chanoine, mais prévôt et chapelain). Page 74. *Nos G. abbas Fontis Andree et magister W. capellanus Novi Castri*. Il s'agit de Saint-Guillaume, chanoine, l'acte suivant l'indique. Page 86. *Magister Guillelmus capellanus et canonicus ejusdem ecclesie. 1234. Chronica Lausannensis Chartularii*, p. 66, indique *Milo capellanus et prepositus* (de Lausanne?) en 1233.

En 1435, Guillaume d'Engollon, chanoine, était *chapelain* de Neuchâtel.

En 1472, le prévôt et le chapitre s'adressent à frère Othon Borellier et le préviennent qu'ils l'ont nommé chapelain de la chapelle de Saint-Étienne, vacante par la mort de Jean Colisson Gentil dit de Quingeys, autre chanoine; en 1495, meurt Rodolphe Brodar, alias Perrolet, chanoine, chapelain de Cressier.

En 1515, il est parlé des biens du chanoine François de Livron, chapelain de Saint-Guillaume.

En 1521, André de la Ruté dit Béclocier, chanoine, est nommé chapelain de Buttes.

En 1530, Jean de Cueve, chanoine, était chapelain de Saint-Imier.

Guy ou Girard du Vaux-Travers est nommé : *clericus canonicus ecclesie Novi Castri*.

Christin de Pomer, *canonicus ecclesie Novi Castri et clerico nostro*.

Parmi les chanoines ayant siégé aux Audiences générales, Matile cite Nicolas, chapelain.

Chambrier, « Mémoire sur la Collégiale et le chapitre », dit : Ulrich confère à Guillaume (Saint), à son arrivée à Neuchâtel, une place de *chanoine*

et l'attache à sa personne comme confesseur, titre sous lequel il est souvent désigné, et comme *clerc* et *chapelain* (probablement de la chapelle du château).

Et plus loin: *Innotescat presentes litteras inspecturis, quod Loys dominus Novi Castri, qui pro tempore fuerit, vacante prebenda in ecclesia Novi Castri, illa scilicet qui fuit felicitis memorie magistri Wilhelmi «capellani» et «canonici» ejusdem ecclesie, debet, etc. 1234.*

M. Piaget, dont le premier travail «bâclé hâtivement renfermait pas mal d'erreurs», nous dit-il, semble avoir mis aussi une certaine hâte et avoir commis quelques erreurs lors de la séance de la Société d'histoire à Peseux. Pour prouver que les chapelains étaient de pauvres hères, exploités par les gros chanoines, il cite les doléances des premiers en 1517. Ces lamentations étant les seules qui nous soient connues, on peut en inférer que la situation des «povres chapelains» n'a pas toujours été aussi digne de pitié qu'en 1512 (car c'est à cette dernière date et non en 1517 qu'eut lieu leur requête). La preuve nous en est fournie par un acte de 1473 où figurent comme témoins *nobles et discrets* hommes Aymon Hominis, *chapelain*, Jean du Terreaux, maire de Neuchâtel, et Jean de Bariscourt, châtelain de Thielle. Pas aussi humbles et misérables qu'on nous le dit, les chapelains, pour avoir été accolés à de hauts magistrats et pour être appelés nobles et discrets. Ne voyons-nous pas ces titres de grande révérence, donnés par Claude d'Arberg aux avoyers, conseils et bourgeois de Berne! Notre citation est extraite d'un article de M. Piaget, *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 208. M. Piaget a aussi dit à Peseux que si des chanoines avaient cumulé les fonctions de chapelains, ce n'était que comme desservants de la chapelle du comte. Les nombreux cas contraires que nous venons de citer démontrent le peu de fondement de cette objection! (1)

Une question se pose, que nous présentons sans la résoudre: tous les chroniqueurs de Purry étaient-ils nécessairement des chanoines? Arriver à y répondre négativement, ce serait fournir aux incrédules l'explication de l'absence de certains chroniqueurs dans les documents de l'époque. Nous remarquons que tous ces annalistes mis au jour par Purry, sont qualifiés par lui: chanoines, sauf deux qu'il appelle simplement chroniqueurs; ce sont Jean de Diesse et Guy de Cottens. Le premier serait par là même, si besoin était, justifié de

(1) Des visites d'Église faites en 1416, 1417 et en 1453, il résulte que de nombreux chanoines étaient chapelains de autels de la Collégiale et d'autres Églises.

s'être paré de la qualité de domicellus. Le second, qui écrit sous la dictée de Rollin Maillefer dont la vue s'était affaiblie, pouvait fort bien aussi être clerc, notaire, altarien, chapelain, bachelier, licencié, docteur en droit, maître ès arts, etc. Quoi qu'il en soit, la distinction faite par Purry mérite de retenir l'attention.

Dans une étude critique sans prévention et sans parti pris, telle que celle à laquelle nous nous vouons, nous devons chercher à élucider toutes les questions soulevées à propos de la chronique des chanoines.

C'est ainsi que l'on a dit que les chroniques canoniales et monacales en général ne renfermaient guère que des faits intéressant l'Église et la confrérie et qu'elles demeuraient étrangères aux événements extérieurs. Soit dit en passant, cette observation paraît peu fondée, car le chanoine anonyme, entouré de tous les respects, relate quantité de faits historiques intéressant le pays.

Mais on peut se demander si les extraits recueillis par Purry, de même que ceux du chanoine anonyme, étaient bien réellement la chronique intime du chapitre et s'ils ne constituaient pas des Annales que rédigeaient les chanoines, gens instruits, bons patriotes, ayant combourgeoisie spéciale avec Berne et qu'intéressait la vie du peuple; si en un mot nos chanoines neuchâtelois n'ont pas agi comme tant d'autres écrivains, gens d'Église et laïques.

En particulier, tel paraît être le cas du chanoine anonyme, dont l'œuvre n'est pas la continuation de celle de ses prédécesseurs, du moins n'en fait-il aucune mention, et le manuscrit qu'il rédige est-il vierge de toute chronique antérieure. C'est une œuvre personnelle, entreprise par sa propre initiative et dans laquelle il entend recueillir des faits historiques qu'il exhume « dans les livres et dans les chroniques des anciens ».

Ce que dit le chanoine anonyme, ne peut-on le dire également de ses prédécesseurs, découverts par Purry? Et alors on ne s'étonnera plus de l'intérêt qu'ils manifestent pour les affaires générales du pays, (1)

Une remarque qui mérite de fixer l'attention, c'est celle que tous les chanoines mentionnés par Purry dans ses Extraits des chroniques portent des noms de familles très répandues dans notre pays au XV<sup>e</sup> siècle, à l'exception du premier cité, Pierre de Visemeau.

(1) A Bâle, il en était de même et les chanoines se désintéressaient si peu des choses de ce monde que selon Stettler, p. 353, nous les voyons en 1499 prendre parti contre les confédérés avec la noblesse et en faveur de l'empire.

Précisément, dira-t-on, le faussaire Purry a choisi des noms neuchâtelois avec son habituelle rouerie, pour accréditer sa fraude patriotique.

Mais, si tel eût été son plan, il y serait demeuré fidèle sans y faire d'exception en faveur du nom d'une famille absolument inconnue de lui, celle de Visemeau, qu'il nous a fallu découvrir, s'il s'agit des de Vissim, dans deux seuls actes de 1277 et de 1340.

Ou Purry a fait là œuvre de romancier et alors, comme pour les autres annalistes, il aurait choisi un nom connu ; ou il a réellement déchiffré et tout au plus francisé le nom de Visemeau, corruption admissible de celui de Vissim.

La très sérieuse présomption en faveur de cette dernière alternative découle lumineuse pour nous, de la présence du dit nom qui, sans la découverte des actes précités, aurait été jugé absolument étranger à notre pays et inventé à plaisir.

On concèdera que l'on ne peut mettre sur le compte d'un hasard plus qu'improbable, le choix fantaisiste qu'aurait fait Purry d'un nom quelconque, nom qui se trouve avoir été réellement celui d'une famille du pays au moyen âge, mais dont le souvenir n'a pas tardé à disparaître.

Poursuivons. Purry, devant savoir que les chanoines étaient recrutés de préférence chez les nobles, aurait paré ses protégés de noms de familles nobles ou anoblies encore existantes de son temps et déjà connues au XV<sup>e</sup> siècle, les Montmollin, Merveilleux, Chaillet, Chambrier, Osterwald, Marval, Tribolet.

Mais non, ses chanoines portent tous des noms de familles florissant au XV<sup>e</sup> siècle et pour la plupart disparus postérieurement, dans notre pays tout au moins.

Remarquons aussi que parmi tant de membres du chapitre, autres que les chroniqueurs, aux noms étrangers au comté, ce n'est aucun d'eux qui prend la plume pour écrire les Annales du pays. Ce qui s'explique aisément ; quel intérêt pouvaient avoir pour des étrangers les faits et gestes des Neuchâtelois et de leurs combourgeois des cantons.

D'autre part, on peut admettre que ces chanoines, venus du dehors, aient pu être chargés de rédiger le livre de vie et les annales officielles du chapitre et de l'église, et ne serait-ce pas à cette catégorie qu'appartenaient Jean de Cueva et Jean de Bosco, à moins que ce dernier ne fût un Dubois.

Quant aux historiographes dont Purry fournit les noms, tous appartiennent à des familles notoirement répandues dans le pays.

Quelle ruse incommensurable chez Purry, pour avoir prévu toutes les objections et avoir eu soin de choisir tous ses chanoines comme il l'a fait. Certes, il connaissait bien des choses, mais il n'était pas omniscient, et s'il eût forgé des noms au petit bonheur, pouvait-il se douter que tous étaient ceux de familles ayant joué un rôle plus ou moins saillant à l'époque où il fait vivre ses chroniqueurs.

Nous soumettons ces réflexions à tout lecteur impartial et nous prévoyons la conclusion qu'il en tirera.

---

## QUATRIÈME PARTIE

---

Nous avons réveillé l'esprit critique ; c'est un merveilleux instrument de destruction, mais qui ne s'entend guère à reconstruire ; en quelques années, il a semé l'histoire de ruines. Gaston Boissier.

L'esprit de l'histoire, c'est l'esprit de ces messieurs. Goethe.

### *Examen des arguments contre l'authenticité de la chronique des chanoines.*

#### I. M. DE LIEBENEAU

M. de Liebeneau. — Son article : Die Chronisten des Stiftes Neuchâtel. — Les romans historiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. — La prétendue statue moderne de Albert de Tissot. — Le style emphatique des chroniqueurs. — Jugement sur le français du XV<sup>e</sup> siècle. — Le chroniqueur anonyme serait le seul authentique et n'aurait écrit qu'en latin. — Les vraies chroniques ne relateraient que des faits intéressant l'Église et non l'histoire du pays. — Jugement sur les écrivains modernes et la Société d'histoire. — Exemple du sérieux de la soi-disant critique historique moderne. — Les plaisanteries de M. de Liebeneau. — Jugement péremptoire sans preuves. — Saint-Jacques. — L'Université de Bâle. — Le chevalier Albert de Tissot. — Les Neuchâtelois auraient toujours marché en guerre sans chefs. — Les comptes de la bourserie confirment les récits des chanoines. — Grandson. — Morat. — Citations tronquées du critique. — Les chanoines, accusés sans raison d'erreurs commises par d'autres. — La défense imaginaire du pont de Thièle. — Erreurs du critique quant à la composition du chapitre des chanoines. — Dornach. — Les Neuchâtelois et les guerres d'Italie. — Le château de Joux et la politique bernoise. — Deus providebit. — La plaisanterie finale.

Jusqu'en 1895, aucun doute quelconque n'avait été exprimé, croyons-nous, sur l'existence des chroniqueurs, ni sur les extraits de leurs annales, découverts par Samuel de Purry. Tous ses contemporains, nous l'avons vu, sont pénétrés

de respect pour lui, de foi absolue dans son œuvre ; dès lors, jusqu'à nos jours, même unanimité ; qu'il nous suffise de citer Jean de Muller, Daguet, Chambrier, Matile, Michelet, Bachelin, P. Godet, V. Rossel, le dictionnaire de Darmesteter, et enfin la Société d'histoire de Neuchâtel, par les soins de laquelle la chronique a été rééditée.

Cette chaîne ininterrompue de croyants ou de crédules est subitement rompue, grâce à un article des « Katholische schweizer Blätter », dû à la plume de l'archiviste de Lucerne, le Dr Th. de Liebeneau, sous le titre : *Die Chronisten des Stiftes Neuchâtel*, dans lequel l'existence des Annales canoniales et de leurs auteurs est violemment attaquée.

Inspiré sans doute par cet exemple, le nouvel archiviste de Neuchâtel, M. A. Piaget, s'est empressé d'aborder le même sujet dans un discours prononcé à l'Académie en octobre 1895, puis dans les colonnes du *Musée neuchâtelois* en 1896.

L'autorité dont jouit M. de Liebeneau en matière historique, celle revendiquée par M. Piaget dans le domaine des langues romanes, ont fait admettre l'étalage de leur incrédulité comme une révélation éclatante de la critique historique moderne.

Lorsque nous nous sommes hasardé à entreprendre la présente étude, ce n'a pas été sans tremblement, car nous avons apprécié la valeur apparente des arguments opposés aux récits de Purry, soit quant aux faits exposés par les chanoines, soit surtout quant à la langue qu'ils auraient parlée.

Aussi est-ce sans parti-pris, sans être mû par « un faux amour-propre national » que nous avons voulu, nous aussi, rechercher quels ont pu être les motifs dirigeants et les procédés de Purry et peser la valeur des raisons invoquées contre la réalité de sa découverte de la chronique.

Nous avons cherché à nous faire une opinion réfléchie sur le caractère de l'accusé, sur l'appréciation que faisaient de ses capacités, de sa compétence, de son honorabilité, ses contemporains ; nous avons rassemblé les noms des chanoines ayant appartenu au chapitre de la Collégiale ; nous avons tenté de reconstituer la composition de ce corps depuis sa fondation jusqu'à la réformation (voir annexes), et nous avons pu nous convaincre que les chroniqueurs nommés par Purry pouvaient y prendre légitimement place ; nous avons néanmoins réservé les surprises peu probables de nouvelles recherches couronnées de succès. L'état-civil des chanoines, si nous pouvons employer ce terme, a été l'objet de nos investigations et nous avons pu nous persuader que les doutes

émis sur leur existence, peuvent être écartés ; selon nous, la preuve de leur inauthenticité n'a pas été faite et elle ne peut résulter de quelques variantes dans les prénoms de quelques-uns d'entre eux. Nous croyons avoir répondu à l'objection tirée du fait que tel chroniqueur était qualifié domicellus, altarien, chapelain, dignités ou fonctions prétendues incompatibles avec celles de chanoine.

Sans cesse, pour expliquer l'œuvre de Purry, on invoque la mode régnante au XVIII<sup>e</sup> siècle, de faire de l'histoire fantaisiste, de composer des pastiches, et l'on cite naturellement l'abbé Vertot et son histoire de Malte (mon siège est fait). Le fait même de cet exemple toujours rappelé, n'indique-t-il pas précisément qu'il était un cas isolé et que l'on ne citerait pas constamment, s'il n'eût été une exception. On indique aussi en Suisse les poésies de Chalamala, qui sont du doyen Bridel. Ne voyons-nous pas chaque jour éclore des œuvres d'imagination présentées comme extraites de documents historiques ou écrites dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle ? (1)

Est-il légitime de conclure de fantaisies pareilles et de jeux d'esprit, dont l'on rencontre des exemples de nos jours comme à l'époque où vivait Purry, que tous les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle usaient de ces supercheries et qu'il en a été de même au XIX<sup>e</sup>, parce que Balzac a écrit les *Contes drôlatiques* en vieux français et parce que nombre de *Mémoires* ne sont que des compilations placées sous un nom célèbre et parfaitement étranger à ces romans. Sans sortir de Suisse et en faisant la part des erreurs involontaires dans lesquelles tombent plus ou moins tous les écrivains, relèguerait-on dans la catégorie des romans historiques, les histoires suisses des Zurlauben, des May de Romainmotiers et de tant d'autres auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Quant à Purry, s'il eût été un de ces compositeurs d'histoires à la mode à son époque, tout autre aurait été son procédé, tout autre ses extraits. Il aurait écrit une chronique tout d'une pièce, complète, ainsi que l'a fait Baillods, soit l'auteur des « Entreprises », pour les guerres de Bourgogne, chronique non contestée. Que de peines il se serait épargnées ; il aurait évité de surcharger son récit de toute sorte de hors-d'œuvre qui l'encombrent inutilement et qui sont sans rapport avec la thèse favorite qu'il voulait étayer de preuves. Il aurait simplement raconté avoir trouvé et copié « in extenso » des fragments d'his-

(1) De semblables œuvres d'imagination nous semblent contraires à la mentalité neuchâteloise et se concevoir plus facilement de la part de Vaudois, par exemple.

toire neuchâteloise, dans un vieux volume manuscrit, détruit dès lors par l'incendie de 1714.

Ceux qui, grâce à certains détails, indices et éléments de preuves, rejettent l'authenticité de la chronique, le font en indiquant toutes les circonstances donnant corps à leur opinion, langue simulée, chanoines imaginaires, erreurs historiques, etc. N'est-il pas permis à ceux qui, au contraire, partent du point de vue de la véracité de Purry, non de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, mais de le justifier, tout en admettant qu'il peut avoir par ci par là modifié le langage des chroniqueurs, pour le rendre plus clair, plus intelligible ou même plus pittoresque, qu'il a corrigé lui-même tel fait ou qu'il l'a paraphrasé, qu'il a mal lu tel nom illisible ou mal écrit.

Dans les chapitres précédents, nous avons déjà discuté la valeur de plusieurs critiques adressées à la chronique des chanoines, en particulier par M. de Liebenau. En analysant comme nous allons le faire le violent et sarcastique réquisitoire de l'archiviste de Lucerne, nous chercherons à ne pas nous départir de la déférence qui est due à la personnalité et à la science d'un des vétérans des recherches historiques en Suisse ; nous ne pourrons toutefois éviter de relever vivement les sarcasmes répandus inutilement dans son étude critique et le profond dédain que lui inspirent tous ceux qui ont bénévolement cru en la véracité de Purry. Notre réserve n'est-elle pas justifiée par les premières lignes de l'article consacré aux chroniqueurs du chapitre de Neuchâtel :

« Dans la ville de Neuchâtel se dressent deux monuments *modernes* : l'un représente Albert de Tissot qui aurait commandé les cinquante Neuchâtelois de l'avant-garde des confédérés en 1444 à la bataille de Saint-Jacques ; l'autre, le chroniqueur Hugues de Pierre, dont l'œuvre est écrite dans le français le plus fin. Qui ne pourrait se réjouir du sentiment artistique des Neuchâtelois et de leur reconnaissance pour les mérites des ancêtres. »

Puis il ajoute que c'est uniquement dans la chronique des chanoines qu'il est fait mention d'eux.

Ce début ironique d'un article de critique moderne est éminemment malheureux, car *au vu et au su de chacun*, il n'existe à Neuchâtel aucune statue ancienne ou *moderne* d'Albert de Tissot, mais seulement une de Hugues de Pierre. Un professeur d'histoire nous écrit, pour excuser cette bévue inexcusable, que *peut-être* M. de Liebenau s'est appuyé sur un document probant,

quelque citation d'un de nos *anciens* historiens neuchâtelois ; mais non, puisque la statue serait *moderne* ; mais non, c'est sur un Guide de Neuchâtel disant : « la fontaine située en dessous et portant sur une colonne la statue d'un banneret, consacre, *dit-on*, le souvenir du capitaine Albert de Tissot qui commandait les Neuchâtelois à la bataille de Saint-Jacques en 1444 ». Cet article, comme on le voit est loin d'être affirmatif, il constitue un simple : *on dit*, rien n'autorise à penser que M. de Liebenau en ait eu connaissance, et enfin il s'agit ici non d'une statue *moderne*, mais d'une fontaine du XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, sauf le *on dit* du Guide, aucun écrivain à notre connaissance n'a vu dans la fontaine du bas de la rue du Château la statue de Tissot. Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 98, dit : « Il existait sur la place de la Croix du Marché, une fontaine au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais elle était peu considérable, car elle portait encore le nom de petite fontaine en 1568. L'on ne sait quelle eau y coulait alors ; en 1584, on y amena celle qui alimente aujourd'hui la fontaine de Saint-Guillaume. Le pennon en fut peint en 1519, mais la colonne que l'on voit aujourd'hui dans son bassin, trop forte pour une petite fontaine, paraît dater, avec *le Suisse* qui soutient le pennon, de sa restauration en 1581. » Maurice Tripet, *Les Armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, p. 141, dit de la statue : Un banneret. Enfin, le *Musée neuchâtelois* de 1896, article du D<sup>r</sup> Cornaz, p. 92, parlant de la même statue, ne fait aucune allusion à Tissot. Remarquons encore que la citation que l'on fait du Guide de Neuchâtel est inexacte ; la voici selon le texte :

« La colonne avec la statue du Suisse, qui tient le pennon de la ville, porte la date de 1581, etc. On croit, sans données certaines, que cette statue est consacrée à la mémoire du capitaine Albert de Tissot, commandant la petite troupe de Neuchâtelois qui combattirent à Saint-Jacques en 1444. (1) »

Comptes de la boursierie (*Musée*, Nos mars, avril 1907, page 80) : Délivré à Jehan Grisel pour avoir fait l'espée au Banderet qui est sur le borney neuf, appert de l'ordonnance signée Grenot, datée du 22 de décembre 1584, 5 livres. La fontaine porte la date de 1581. Elle est l'œuvre de Laurent Perroud de Cressier.

*Musée Neuchâtelois*, 1908, p. 221. Article de W. Wavre. Il n'y est nullement question de Tissot. Les documents disent : l'homme ou le banderet. Au début même, il y est parlé de la fontaine sans mention de la statue.

(1) *Guide du voyageur dans le canton de Neuchâtel*, par L. Favre et D<sup>r</sup> Guillaume. Neuchâtel, 1872.

En 1640, on repeint l'*homme qui est sur le petit borney*. Trois autres décisions parlent toujours de l'*homme*.

Donc Albert de Tissot n'a, à Neuchâtel, aucune statue ni ancienne ni moderne et M. de Liebenau aurait pu s'abstenir de compromettre la valeur de ses critiques en débutant, pour se rire des Neuchâtelois, par une erreur et des plaisanteries qui ne mettent pas les rieurs de son côté.

Est-il plus heureux et plus sérieux lorsque, s'érigeant en connaisseur expert du vieux français, il dit que les chanoines légendaires ont émis dans la langue de Froissart et de Commines des opinions exprimées *ridiculement* avec le *style emphatique* d'un diplomate prusso-neuchâtelois du XVIII<sup>e</sup> siècle! Est-ce bien sur Purry que retombe le ridicule?

De tous les chroniqueurs, aucun ne serait authentique, dit le critique; deux seuls chanoines écrivains ont une existence certaine et ils ne figurent pas parmi ceux supposés par Purry: c'est Jean de Bosco et Jean de Cueve; chez ceux-ci on reconnaît le vrai chroniqueur chanoine, car ils ne relatent absolument que ce qui a trait aux intérêts de l'Église et du chapitre.

Ces jugements sont-ils fondés, c'est ce que nous allons voir. Bien loin de se cantonner dans une ingrate relation des choses du vénérable corps auquel ils appartiennent, Jean de Bosco et Jean de Cueve font une revue rétrospective de l'histoire de notre pays au XIII<sup>e</sup> siècle; l'un d'eux s'étend complaisamment sur une découverte archéologique qu'il a faite, celle d'un marbre sculpté dont il donne la description avec des détails que ne désavouerait pas Purry, ni la Société pro-Aventico. Écoutons-le ensuite proclamer les mérites de l'histoire (traduction) « qui est le témoin des temps, la lumière de la vérité, la voie de la mémoire, l'institutrice de la vie et la messagère de l'antiquité. Car l'histoire a cette vertu, c'est qu'elle rend vivants ceux qui sont morts et qu'elle rend plus savants ceux qui vivent et qui s'appliquent à son étude. Certes, les dits, les faits et les noms de tous les âges, de tous les princes, de tous les peuples, de tous les hommes eussent péri dans l'oubli et il n'existerait actuellement aucune notice de l'antiquité, si l'histoire n'eut pas conservé sous sa sauvegarde ce qui a été écrit. » C'est dans Cicéron que le chroniqueur a trouvé son hommage à l'histoire (*De oratore*, II, 9, 36).

Tout cela ne nous paraît point trop mal placé dans une chronique historique et Jean de Cueve ajoute: (traduction) « ne sois pas impatient, lecteur bienveillant, si les hommes nouveaux au nombre desquels je figure et qui ont existé après ces événements, se sont enquis des choses que tu aimes à raconter

et les ont examinées avec soin. Je rapporterai ce que j'ai vu, ce que j'ai lu et ce que j'ai confié à ma mémoire. »

Eut-il été besoin de ces expresses protestations de sincérité historique avant d'entreprendre de simples et monotones annales canoniales, et Jean de Cueve ne semble-t-il pas envisager son mandat de chroniqueur comme Hugues de Pierre et Purry de Rive? Eux aussi ont tenu à faire de l'histoire sans penser qu'un jour viendrait où on leur dénierait ce droit et où on les renverrait à leurs messes et au terre à terre de la vie intérieure du chapitre, si ce n'est même au néant, dont on leur conteste d'être jamais sortis.

Voilà donc les deux seuls chanoines sacrés réels, convaincus d'avoir fait de l'histoire, quoique en dise M. de Liebenau. Mais, ajoute-t-il, un autre caractère de leur authenticité, c'est d'avoir écrit en latin et non en français. Aussi est-ce un vice rédhibitoire des chroniqueurs antérieurs ou contemporains. En effet, les chroniques canoniales étaient rédigées en latin au moyen âge; les clercs méprisaient la langue vulgaire et se servaient de la langue de l'Église, le latin, et si l'on objecte Froissart, on fait remarquer qu'il écrivait bien plus pour le monde, quoique chanoine, que pour son chapitre. C'est sans doute qu'il ne partageait pas l'opinion méprisante de ses confrères, qui trouvaient que *la lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet*. Soit. Mais qu'il nous soit permis de penser que cet emploi du français par Froissart a pu être usité par certains de nos chanoines également.

L'entraînement du sujet nous ayant amené, à la suite de M. de Liebenau, à parler du chroniqueur anonyme, nous pensons avoir eu de justes raisons de prétendre que des chanoines ont pu écrire des fragments historiques et non seulement des notes sur la vie intérieure de leur ordre.

Une autre question se pose: indépendamment des annales, des cartulaires, des obituaires, rédigés officiellement par ordre du supérieur, tel religieux, instruit comme beaucoup l'étaient, a pris la plume pour franchir ces étroites limites et aborder le champ plus vaste de l'histoire de son pays. Ce nous paraît être le cas de du Bosco et de Cueve, car ils ne continuèrent point une besogne à laquelle s'étaient appliqués leurs prédécesseurs, les chroniqueurs d'office. Le volume où ils écrivent est vierge de toute écriture antérieure, c'est eux qui l'inaugurent et, lorsqu'ils cessent d'y vouer leurs soins, aucun successeur ne reprend l'œuvre interrompue; le livre renferme plus de 300 feuillets, le plus grand nombre demeurés en blanc. Ce manuscrit contenant plusieurs écritures, on doit supposer qu'il a été commencé par du Bosco, chanoine de 1481.

à 1503, et continué par Jean de Cueve qui entre dans le chapitre à cette dernière date et qui en fait partie jusqu'en 1530, sans toutefois avoir persévéré jusqu'alors dans son entreprise littéraire et historique. Il se pourrait même, et c'est l'opinion de Matile, que de Cueve a été plutôt l'annotateur que le continuateur de du Bosco.

Quoi qu'il en soit, M. de Liebenau pense reconnaître chez ces deux écrivains la vraie empreinte d'une chronique du moyen âge. D'accord, mais où le critique pointilleux se trompe, c'est en donnant comme date initiale de l'activité de du Bosco, l'année 1479, tandis que ce n'est qu'en 1481 qu'il entra dans le chapitre, succédant à Jean d'Allemagne décédé la même année.

Où il fait aussi erreur, le sévère critique, c'est en disant que le chapitre se composait de 12 chanoines et d'un prévôt, tandis qu'en réalité, le prévôt n'était entouré que de onze chanoines; tous les auteurs sont d'accord sur ce point.

Continuant à suivre pas à pas le critique lucernois, nous l'entendons affirmer que jamais un chanoine ne s'attribuait le titre de domsel ou domicellus. Nous ne reviendrons pas sur cette affirmation erronée que nous avons déjà examinée en parlant des chanoines parés de cette qualité.

A mesure que les suspicions de M. de Liebenau s'accroissent, s'accroît aussi son étonnement de n'avoir vu démasqués les mensonges flagrants des prétendus chroniqueurs, ni par les éditeurs, ni par aucun historien national ou étranger, ni par Chambrier dans ses *Mensonges historiques sur Neuchâtel*; ni par Daguét qui, dans la Société d'Histoire, déclarait que cette chronique était la plus admirable et la plus caractéristique apparition dans l'histoire littéraire de Neuchâtel; ni par Jeannerat (il faudrait Jeanneret) et Bonhôte, par Bachelin, par Virgile Rossel; personne ne se permet un mot de critique.

Enfin surgit un vrai critique! C'est M. de Liebenau.

L'hécatombe continue. C'est le tour de Boyve qui a dit que les Extraits des chroniques émanent d'une main qui en garantit l'exactitude. C'est Frédéric de Rougemont qui publie la première édition complète du manuscrit en 1839, c'est la Société d'Histoire qui en édite une seconde édition en 1884 «avec la réflexion classique, dit M. de Liebenau, que la réimpression a été des plus facile». «Que celui qui se contente si facilement, ajoute le critique bienveillant, ne compte sur aucun remerciement et qu'il ne se plaigne pas si on lui dit qu'il n'a pas eu la plus simple notion de la tâche d'un éditeur de chronique!»

Nous avons tenu à reproduire ici le ton de M. Liebenau dans l'article qu'il consacre aux choses de notre canton. Ceux-là seuls, et nous en sommes, ont le droit de s'indigner, qui n'ont pas, sans plus ample examen, désavoué tous les travaux, toutes les recherches de nos savants nationaux et courbé la tête sous les lourdes plaisanteries, les erreurs et les suppositions hasardées, sans auparavant sonder la valeur réelle des critiques.

Après nous avoir gracieusement fourni ses appréciations générales, il serre son sujet de plus près et entreprend l'attaque des chanoines au moyen de quelques escarmouches contre les chroniqueurs demeurés inconnus et aux écrits desquels Purry a fait quelques emprunts. Selon ces annales, la comtesse Isabelle de Neuchâtel envoie, en 1382, 200 hommes au secours de Soleure molestée par le comte de Kybourg; ce contingent partit le samedi après la Saint-Martin et perdit quelques hommes dans cette *expédition*. Or, M. de Liebenau expose que la guerre ne dura que du 11 au 16 novembre, selon Justinger, et qu'alors fut conclu un armistice. Les Neuchâtelois seraient ainsi arrivés trop tard et n'auraient pu perdre des leurs dans le *combat*.

Examinons. Et d'abord constatons que nos chroniqueurs parlent non d'un combat, mais d'une expédition. Puis, sans prétendre à une connaissance du vieux allemand, pareille à celle du critique pour le vieux français, nous trouvons dans Justinger des renseignements bien autres que ceux qu'invoque l'archiviste lucernois.

P. 482, Liebenau. « Am Samstag nach Sankt Martinstag 1382 schickte die Gräfin von Neuenburg der Stadt Solothurn 200 Mann zu Hilfe, von denen einige im Kampfe gegen die Grafen von Kyburg fielen. Nun dauerte der Krieg aber nur vom 11. bis 16. November, wie die Chronik Justingers erzählt; am 16. Samstag nach Sankt Martin wurde der Waffenstillstand geschlossen. Ehe also die Neuenburger auf dem Kampfplatze erscheinen konnten, ruhten die Waffen. Die Chronik von Bailod, welche sich auf die gleiche Quelle stützt, sagt nur, Isabella habe Hilfe geschickt. Montmollin *Mémoires*, II, 219. »

Soleure ayant été attaquée inopinément le jour de Saint-Martin, il a dû s'écouler quelques jours jusqu'à l'arrivée des renforts demandés. Nous lisons en effet dans Justinger qu'ensuite de la tentative traîtresse de Kybourg, Berne et Soleure firent appel aux confédérés. On décide d'envoyer une députation au duc Léopold d'Autriche; les confédérés se montrent empressés à défendre le droit de leurs concitoyens de Berne et de Soleure et enfin la guerre est déclarée; au bout de cinq jours intervient une suspension d'armes de 12 jours;

puis les hostilités recommencent. Grünenberg est pris par les Suisses, à l'époque de Pentecôte, etc. (Justinger, page 200 et suivantes).

De Saint-Martin à Pentecôte, il y a plus que les cinq jours de M. de Liebenau, et notre chroniqueur a pu avec toute raison faire partir les Neuchâtelois huit jours après la Saint-Martin, les savoir participants à cette *expédition* et constater la mort de quelques-uns.

Continuons. Le chroniqueur expose qu'en 1386, Mahaut de Valangin prit parti pour Léopold d'Autriche contre les Suisses.

Cette nouvelle est très peu croyable, selon la critique, parce que, dit-il, il est prouvé que Mahaut fut *forcée* de rompre l'alliance avec Berne et de se déclarer pour l'Autriche. (1)

C'est en vain que nous cherchons la contradiction. Au surplus, Matile, dans son histoire de Valangin, s'exprime dans le même sens que la chronique (page 85).

Ce sont maintenant les chroniqueurs cités par Pürri qui vont être mis sur la sellette de la « critique historique moderne ».

#### PIERRE DE VISEMEAU ET CLAUDE MESTRAL

On sait que non seulement les comtes et la ville de Neuchâtel conclurent des traités de combourgeoisie avec des cantons suisses au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, si ce n'est même antérieurement, mais que le chapitre des chanoines lui aussi a été compris dans ces alliances. Nos deux chroniqueurs se seraient trompés d'un an en datant de 1405 un de ces actes. C'est exact, et Jean de Diesse leur successeur indique l'an 1406, ce qui est conforme au traité. Chambrier toutefois est d'accord avec les premiers en citant d'autres sources que la chronique.

(1) « Der Chronist von Neuenburg soll sich tadelnd über die Gräfin M. von Arbg Valangin ausgesprochen haben, deren feindselige Stellung gegen die Eidgen. die Verbrennung des Val de Ruz im Sempacherkrieg zur Folge hatte. »

« Diese Nachricht ist deshalb sehr unglaubwürdig, weil nach echten gleichzeitigen Berichten und Rechtsschriften, die im Archive von Neuenburg liegen, Gräfin Maha durch Herzog Leopold von Oesterreich gezwungen wurde, das Burgrecht mit Bern aufzuheben und sich am Kriege zu beteiligen. Bis 1415 dauerten die dahierigen Entschädigungsforderungen der Gräfin und ihres Sohnes. Dagegen allerdings entspricht die Darstellung der Chronik des Baillo von 1530. » Montmollin, II, 219-221.

Dans un bon mouvement, M. de Liebenau reconnaît que Pierre de Vise-meu est cité comme chanoine par Bailloz, chanoine lui-même et dont personne jusqu'ici n'a contesté la véracité. Il est vrai que plus loin il le déclarera apocryphe comme les autres chroniqueurs, à l'exception de Jean de Diesse.

#### JEAN DE DIESSE

Si on lui accorde la vie, ce n'est que comme individualité, mais non comme chroniqueur. Les faits que Purry place sous son nom sont exacts, mais ce serait ce dernier qui les aurait extraits des *Mémoires de Montmollin*. On serait fort embarrassé de fournir la preuve de cette affirmation et nous verrons fréquemment se renouveler ces jugements péremptoires dénués de toute base. Est-ce bien là de la critique ?

Ce que nous constatons avec plaisir et avec quelque étonnement, c'est que M. de Liebenau veut bien ajouter foi à la découverte de documents faite au château de Trye par le chancelier de Montmollin. Ne nous a-t-on pas dit dès lors, sans doute pour convaincre aussi Montmollin de mensonge, qu'il n'y a point d'archives au château de Trye. Ce qui est vrai, c'est qu'il n'y en a plus, — ce qui ressort d'une lettre écrite à l'abbé Jeunet par le curé de Trye château en 1863 ; il en résulte que ces archives ont sans doute été pillées et détruites à la révolution ; quant au château, il a été démoli dès lors (*Vie de Saint-Guillaume*, page 154).

Le chroniqueur nous dit que le comte Conrad fut requis par Berne de fournir un contingent pour la guerre contre le duc Frédéric en 1415, qu'il s'exécuta promptement et se mit à la tête de ses gens ; que les bourgeois marchèrent de même et en plus grand nombre qu'ils n'étaient tenus et que tous prirent part à la conquête de l'Argovie ; quelques bourgeois même se firent tuer à l'attaque du château de Baden, où ils étaient allés comme volontaires et sans réquisition de Berne.

Parlant des chanoines, M. de Liebenau dit (p. 483) : «Sonderbarer Weise sind diese Herren alle schon adelig.» Ce qui est faux.

Épilogueant, le critique répond que notre comte n'avait pas besoin d'être sollicité par Berne, puisqu'il avait été nommé commandant par le roi Sigismond pour prendre part à la conquête de l'Argovie. Selon nous, Berne

n'avait pas moins le droit de faire appel à son concours en vertu des traités. Mais, objecte-t-on, notre comte, par ordre de Sigismond, a cherché à détourner les Confédérés de s'emparer de Baden, ce qui en effet est constaté par Justinger. A notre tour, nous répondrons que cette campagne a été caractérisée par la destruction de tous les châteaux d'Argovie et que rien n'autorise à douter de la participation des Neuchâtelois à ces conquêtes rapides. Quant à la prise du château de Baden, les récits de notre chroniqueur sont absolument concordants avec Justinger, puisqu'il a soin de dire que c'est comme volontaires et sans réquisition de Berne que quelques bourgeois s'y firent tuer. Nous sommes donc fondé à revendiquer pour les Neuchâtelois, contingent du comte ou de la ville, une part dans la destruction des châteaux d'Argovie (Justinger, page 305. Chambrier, page 132).

#### ROLLIN DE MAILLEFER ET GUY DE COTTENS

Axiome : Rollin n'a jamais été chanoine ! Les preuves, on n'en fournit point, mais on s'empare du fait d'un *affaiblissement de la vue* chez Maillefer pour en faire l'objet d'une spirituelle plaisanterie, en disant que le chroniqueur *aveugle* voyait néanmoins *clair* dans l'avenir !

Cette invention du chroniqueur *aveugle* a été trouvée si lumineuse par le critique, qu'il la reproduit à satiété, en particulier à propos de la participation du comte de Valangin et de ses troupes à la campagne de 1425 en Italie. Selon M. de Liebenau, les Neuchâtelois ne prirent aucune part à cette expédition. Il concède cependant que Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, offrit son aide aux Bernois, mais que, pour ce qui concerne le comte de Valangin, il se trouvait alors dans un tel dénuement qu'il ne pouvait être question pour lui de se croire obligé de se joindre à cette guerre de conquête.

Il était bien inutile de mettre en cause Valangin puisque le chroniqueur lui-même se prononce dubitativement sur la présence de son comte à cette campagne. Remarquons néanmoins que Matile, en la science duquel M. de Liebenau a pleine confiance et qui la mérite, adopte sans réserve la supposition du chanoine. Si Matile, nous dit-on quelque part dans l'article que nous analysons, avait continué ses *Monuments* pour le XV<sup>e</sup> siècle, il aurait sans aucun doute reconnu la supercherie de Purry et le néant des récits

des chanoines. Erreur profonde, car si Matile n'a pas publié dans le dit ouvrage des actes postérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle, il a dans nombre d'autres publications professé la foi la plus entière dans l'authenticité des chroniques. C'est le cas en particulier pour son histoire de Valangin, parue en 1852 et dont la page 115 a trait à la guerre de 1425.

PIERRE MARCQUIS, *domizel*.

Si j'étais persuadé, dit le critique, de l'existence de ce chroniqueur, je dirais qu'il a spéculé sur la bêtise de la postérité !

Avant de contrôler la valeur de cet aimable jugement, il n'est pas inutile de remarquer que ce n'est pas Marcquis qui prend la qualité de *domizel*, mais que, selon le texte même de Purry, « on apprenait *par l'un de ses continuateurs*, qu'il fut le *Domizel* ou *Domzel* dont le comte Jean se servit le plus au dedans et au dehors ».

Voyons maintenant les preuves de la prétendue rouerie de Marcquis. Sous la date de 1440, il aurait « remarqué que l'*empereur Albert ayant* renoncé à la Suzeraineté sur les fiefs de la Suisse, les comtes de Neuchâtel ne seraient plus appelés à réserver la foi au Roi des Romains dans leurs hommages ».

Comment Albert, mort en 1439, aurait-il pu faire un acte de renonciation en 1440 ? se demande-t-on. Mais où donc voit-on que le récit du chanoine, bien que daté de 1440, se rapporte à un fait historique de la dite année ? Pour demeurer dans le cadre d'une critique sérieuse, il aurait fallu reconnaître : 1<sup>o</sup> qu'il ne s'agit pas d'une citation textuelle, mais d'un extrait résumé par Purry ; 2<sup>o</sup> que ce dernier a eu soin de parler d'Albert, en employant non un temps présent, mais bien le passé : *Albert ayant* renoncé ; 3<sup>o</sup> On objecte enfin que ce même Albert n'était point empereur mais duc d'Autriche, ce qui est vrai. C'est ici l'annotateur Purry qui est en faute et non le chanoine qu'il ne traduit pas textuellement dans ce passage, mais dont il résume les *Annales* ; aussi, dans la citation littérale qui suit, le chroniqueur n'a garde de tomber dans cette légère et excusable confusion.

Là où M. de Liebenau voit en Marcquis un imposteur ou un fantoche inventé par Purry, Daguet reconnaît une tête politique et diplomatique distin-

guée et V. Rossel, un politique clairvoyant et un patriote avisé. C'est donc en fort bonne compagnie que nous différons d'opinion avec le critique lucernois, alors qu'il se demande comment de tels jugements peuvent être prononcés. Selon lui, une pareille renonciation de la part d'Albert n'existe pas et un chroniqueur contemporain n'aurait pas pu philosopher ou délirer à ce propos.

M. de Liebenau explique très clairement le malentendu relatif à la prétendue renonciation d'Albert. Ce serait Purry qui aurait donné une portée trop extensive à des libertés accordées et qui, en le faisant, aurait été induit dans une erreur partielle par les *Mémoires* de Montmollin. Nous admettons pleinement cette explication, mais elle n'improove pas les renseignements du chroniqueur lui-même, car du passage textuel de Marcquis, il ressort bien que la libération de Neuchâtel de tout hommage à l'Empire n'est point encore obtenue; il dit en effet: « si fault espérer que ce baston (cette entrave) se rompra tout pareillement et poront lors nos sires instroumenter disant ainsi et comme Messieurs des Liges: Dieu est notre seignorie ». Marcquis nous paraît ainsi dans les bornes de la vérité et ce ne serait que son annotateur Purry qui aurait accordé une trop grande portée aux concessions consenties. Il n'y avait donc aucun motif pour accuser Marcquis d'avoir spéculé sur la bêtise de ses après-venants.

#### HENRY PURRY DE RIVE.

Voici les débuts de l'acte d'accusation dressé contre ce chroniqueur, que Purry avait été heureux de découvrir puisqu'il appartenait à la famille:

Ce prétendu chroniqueur est fréquemment cité depuis Jean de Muller à propos des nobles paroles qu'il nous a transmises: « Si fault-il que ainsi soit fait demain, et ne povant rompre à la force les dits empeschements, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armaignacs. »

Nobles paroles en effet que rappelle H. Purry de Rive comme ayant été prononcées par un des chefs suisses se rendant à la bataille de Saint-Jacques en 1444.

La rencontre des deux chanoines H. Purry de Rive et Antoine de Chauvirey avec l'avant-garde suisse est, nous le concédons, difficile à expliquer, si l'on admet les commentaires du grand conseiller Purry; car, remarquons-le, c'est bien ce dernier, et non le chanoine lui-même, qui semble faire coïncider

l'ambassade des chanoines à Bâle auprès du pape, avec leur rencontre des Suisses. Quant au texte même du chroniqueur, il ne concerne que ce dernier fait ; cette distinction nous paraît importante, et jusqu'à preuve du contraire, nous aimons et avons droit à maintenir comme un fait historique honorable les mémorables paroles d'un des héros de Saint-Jacques. Nous ne sommes pas de ceux qui, de gaîté de cœur, mettent non seulement en doute, mais nient les plus beaux faits de notre histoire, qui ne font effort que pour détruire, alors qu'avec un peu de souci de notre passé glorieux, ils auraient pu, à défaut de preuves *qu'ils ne possèdent point*, respecter le texte si précis et si caractéristique du chroniqueur. On aura beau nous dire que nous, non plus, nous n'avons pas de preuves de l'existence de la chronique et de la véracité des chroniqueurs. La chronique existe, recueillie pieusement par un homme éminent, reconnue authentique par tous ses contemporains et dès lors par tous les historiens, confirmée par l'exactitude des récits qu'elle contient, sauf quelques erreurs que nous relèverons, qui sont inhérentes à ces récits et que l'on rencontre chez tous les chroniqueurs quels qu'ils soient. A ceux qui nient à prouver, mais non à nous. Si cette preuve, claire, positive, irréfutable est faite nous serons les premiers à nous incliner.

Que l'on admette ou non la rencontre de nos deux chanoines et de l'avant-garde suisse en 1444, il est absolument impossible qu'elle ait eu lieu au retour d'une audience accordée à Bâle, à Purry et à Chauvirey par le pape Félix V, attendu que ce pontife avait quitté le concile de Bâle en 1442. M. de Liebenau est donc absolument fondé en signalant cette circonstance, mais il en conclut à tort, selon nous, à une preuve des fraudes historiques soit des chroniqueurs, soit de leur commentateur.

Voyons d'abord ce que rapporte ce dernier, non dans un extrait textuel du récit canonial, mais dans un résumé qu'il en fait.

Une décision du pape Eugène IV, prise en 1433 à l'égard du chapitre de Neuchâtel, ayant mécontenté celui-ci, il envoie à Bâle deux de ses membres pour obtenir d'un autre pape, Félix V, siégeant au concile, le retrait de cette bulle, et ce serait au retour de cette mission qu'aurait eu lieu la rencontre ci-haut rappelée. Or, le pape étant parti de Bâle en 1442 et ayant acquiescé à la supplication des deux envoyés, ceux-ci ne pouvaient reprendre le chemin de leurs foyers seulement en 1444.

Il est donc évident que ce n'est pas en 1444 que les chanoines se sont rendus auprès de Félix V, et nous avons la preuve que c'est en 1440 que la

réforme sollicitée de ce pape a été concédée ; cette preuve, c'est le chanoine anonyme qui la fournit. Page 150 de l'édition première, il dit en traitant ce sujet : « Cette réforme eut lieu dans le concile de Bâle l'an du S. 1440. » C'est donc à cette dernière date que les envoyés du chapitre se seraient rendus à Bâle et rien dans les commentaires de Purry ne semble absolument contraire. Au milieu de son récit, se trouve entre parenthèse la date de 1444, ce qui ne peut autoriser à attribuer à Purry la pensée de la fixation à cette année de l'ambassade auprès de Félix V. A-t-il mal lu le millésime ou bien a-t-il groupé autour de cette époque les faits se rapportant au concile ? Quoi qu'il en soit, un point noir demeure ; le voici, et il faut chercher à l'éclaircir : Il est difficile de croire que nos chanoines, partis pour Bâle en 1440, n'en soient revenus qu'en 1444 ; en présence de cette obscurité, il faut admettre, ou bien que la nouvelle bulle de 1440 a été rendue par le pape, ensuite d'une correspondance épistolaire avec le chapitre et que c'est pour la solution d'autres questions que ce dernier a dépêché à Bâle deux de ses membres en 1444, ou bien qu'il y a eu deux missions : l'une en 1440 et l'autre à la veille de la bataille de Saint-Jacques, quatre ans plus tard. Quelle que soit la supposition à laquelle on accorde créance, ceux qui admettent la véracité des chroniques doivent ajouter foi à la rencontre des Suisses et des chanoines, puisqu'elle est consignée non dans une glose, mais dans une citation littérale.

Ajoutons cette considération, c'est que le concile de Bâle ayant duré de 1431 à 1448, il se peut fort bien que le chapitre ait profité de cette proximité de la vénérable assemblée, pour la saisir, elle, le pape ou l'évêque diocésain (celui de Lausanne), de questions qui l'intéressaient et que, dans ce but, il ait à différentes reprises chargé plusieurs de ses membres d'aller soigner ses intérêts à Bâle.

Purry, en résumant les annales de son homonyme, n'a pas été heureux et il a fourni bien des armes à ses adversaires. Nous venons d'étudier deux contradictions apparentes qu'il aurait pu éviter en y mettant un peu plus de soin ; il en est de même pour une des questions qui va nous occuper.

La première est motivée comme les précédentes par le récit des conditions d'éligibilité au chapitre. Déjà, nous avons rappelé que le pape Eugène IV avait autorisé l'entrée au chapitre moyennant des conditions jugées insuffisantes, ce qui motiva la demande du retrait de sa bulle auprès de Félix V. Malheureusement, Purry ajoute que ces exigences requises se bornaient, pour le candidat, à être gradué à l'Université de Paris ou à celle de Bâle ! On objecte

avec pleine raison qu'en 1433 on ne pouvait avoir obtenu un diplôme de l'Université de Bâle, fondée seulement en 1459, le 12 novembre, et inaugurée le 4 avril 1460 par le pape Pie II. (1)

L'erreur est flagrante et ne peut être imputée qu'à Samuel Purry et non au chroniqueur. Et Purry se contredit lui-même quelques lignes plus bas, citons-le : « Un indult du pape Eugène IV, de l'an 1433, semblait accorder sans distinction l'entrée au chapitre, moyennant que le candidat eût été gradué à l'Université de Paris ou à celle de Bâle; d'où il résultait que les canonicats vacants étaient ou seraient postulés par des personnes qui, à l'aide de *faibles études faites à Bâle* et des degrés obtenus légèrement ou à prix d'argent, auraient bientôt envahi le chapitre. »

Le but poursuivi ressort clairement de cette citation, malgré l'anachronisme qu'elle contient. Ce que l'on voulait, c'était d'interdire l'accès du chapitre aux candidats n'ayant fait que les faibles études que l'on pouvait faire à Bâle, c'est-à-dire dans une ville ne possédant pas d'établissement supérieur d'instruction. Telle était sans doute la considération invoquée par le chroniqueur.

Quant à Purry, qui résume et ne fait pas ici de citation textuelle, qui revoit et complète ses notes longtemps après les avoir extraites du manuscrit original, il sait que la fondation de l'Université de Bâle remonte au XV<sup>e</sup> siècle et que l'on allait volontiers y faire ses études; il sait peut-être par des chroniques plus récentes que les degrés pris à Bâle, comme ceux pris à Paris, ouvraient les portes du chapitre et il anticipe la création de l'Université suisse, sans remarquer la contradiction qu'il fait entre de faibles études et des études universitaires.

Dira-t-on peut-être que l'on peut faire de faibles études dans une Université, si l'on manque d'aptitude ou d'assiduité au travail; mais alors le chroniqueur aurait prévu cette éventualité non seulement pour Bâle, mais aussi pour Paris, ce qu'il se garde bien de faire.

Comme preuve des erreurs ou des confusions qui se seraient glissées, non seulement chez nos chroniqueurs, mais chez tous les autres, citons deux passages tirés des Annales du chanoine anonyme, que personne jusqu'ici n'a encore suspecté. A page 150, il dit que le comte Jean de Fribourg obtint qu'il ne pût y avoir parmi les chanoines que des nobles ou des maîtres de

(1) Morel, *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle*, p. 90.

quelque Université célèbre; cette réforme, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, eut lieu dans le Concile de Bâle en 1440.

Puis, sous la date de 1457, le même annaliste indique que ce fut le comte Jean qui obtint les conditions ci-haut énumérées concernant l'admission des chanoines.

Évidemment le chanoine anonyme ne fait ici que de répéter, à propos de la mort de Jean de Fribourg, ce qu'il a déjà dit de lui en 1440, et avec raison on n'a pas cherché pour si peu à le mettre en contradiction avec lui-même. En aurait-on agi de même, s'il se fût agi de l'un des chroniqueurs exhumés par Purry?

Y a-t-il eu confirmation en 1451 ou en 1455 de la décision de 1440, c'est ce que semble admettre M. de Liebenau; bien que ce fait ne concerne nullement les récits de nos chroniqueurs, nous l'envisageons vrai, car Chambrier, dans le Mémoire sur la *Collégiale*, page 205, dit qu'en 1451, Jean de Fribourg obtint du pape Nicolas V une bulle prescrivant qu'on ne reçût comme chanoines que des nobles, etc.

La seconde question à élucider concerne la participation des Neuchâtelois à la bataille de Saint-Jacques, au nombre de 50, « sous ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier ». C'est ce que M. de Liebenau ne peut admettre; il a raison de ne pas étendre ses dénégations à la présence d'un contingent neuchâtelois, car la preuve en est établie par les Comptes de la trésorerie, selon Chambrier, mais il conteste la présence du chef. Citons Chambrier, p. 153. Le comte dit aux Neuchâtelois partant pour l'expédition de Saint-Jacques: « Faites pour les Bernois comme pour moi-même. » (Lettre du comte à Berne. Liasse de comptes, 1444.) Ces 50 braves auraient donc marché sans chef, ce qui, pensons-nous, ne s'est jamais vu; ils avaient donc un commandant que le chroniqueur nomme Albert de Tissot. On répond qu'un chef de ce nom n'est point prouvé! Pourquoi? parce que Boyve, l'historien *conscientieux*, ne le désigne pas. Retenons cet éloge exceptionnel décerné à un écrivain de notre pays et poursuivons. Tissot n'est nommé nulle part ailleurs que dans la chronique. Mais alors, quel était le chef de la petite troupe? On ne saurait le dire, un autre nom que celui de Tissot n'étant non plus cité nulle part. N'avons-nous pas maint exemple de silence pareil dans les campagnes des Suisses; on y indique les noms des grands chefs, des capitaines de gros bataillons des cantons, et ceux-là seuls que cela intéresse rappellent les noms des commandants de détachements formés d'hommes de leur région restreinte.

On concède toutefois qu'en 1406 vivait à Neuchâtel un Ancheman de Tissot; c'est déjà quelque chose; la famille existe ornée de la particule et Ancheman s'est peut-être permis d'avoir des enfants dont l'un, brave soldat, a pu être qualifié de vaillant chevalier, s'il ne l'était réellement, par un chanoine plus patriote que versé dans les lois de la chevalerie.

Au surplus, Ancheman de Tissot n'est pas le seul titulaire authentique de ce nom. Matile, *Monuments*, page 848, année 1362, cite Perroud dit Tissot; page 478, *Johanninus filius Lamberti Tissot*, année 1340. Les *Annales de Boyve I*, page 435, confirment Anchem de Tissot, et II, page 143, Uldri Tissot.

M. Piaget (*Musée neuchâtelois*), 1903, p. 286 et suiv., produit l'état nominatif des bourgeois dont l'armement et l'équipement ont été inspectés en 1474; y figurent Perrin Tissot, Anthoine le Tissot, Vuillame le Tissot, Jeham Tissot. Qu'en conclure? C'est d'abord la fréquence de ce nom et puis, si l'on met en doute la particule d'un des héros de Saint-Jacques, c'est que l'on employait l'article *le* avant certains noms et qu'enfin Purry, déchiffrant la chronique, aura peut-être lu: de Tissot au lieu de le Tissot. La *Chronique des chanoines*, page 95, année 1516, indique Nicolas de Tissot. (1)

Nous venons de voir M. de Liebenau admettre la présence de Neuchâtelois à la bataille de Saint-Jacques, parce que le fait est mentionné dans les Comptes de la bourserie, cités par Chambrier. M. Ch. Châtelain (*Musée neuchâtelois*, 1898, p. 53) constate que Purry ne devait pas connaître ces Comptes de la bourserie de la ville, où il est fait mention de 60 bourgeois et hommes du Landeron, de Boudry, du Val-de-Ruz, de Thielle comme combattants de Saint-Jacques; aucun écrivain suisse n'ayant relevé la participation des Neuchâtelois à cette bataille, on en concluait volontiers à une invention de Purry, disant par la bouche de Henry Purry de Rive: Des nôtres étaient là cinquante. C'est donc grâce aux comptes de la bourserie que M. de Liebenau a pu reconnaître la véracité du chanoine. Or, si ce chanoine a dit vrai, il faut bien qu'il ait existé et qu'il ne soit pas un être forgé par Samuel Purry qui ignorait évidemment, si ce n'est la présence de ses compatriotes à Saint-Jacques, tout au moins leur nombre. C'est ainsi que dans le cours de cette

(1) En 1479, existe un W. le Tissot. Archives I, 7, n° 16.

En 1433 existe un Hencheman Tissot, bourgeois de Neuchâtel (Archives de la ville A. II, 6. Inventaire de la banquette 3). Est-ce le même qui est appelé Anchem de Tissot dans un acte de 1406 cité par Peter von Hohenhard, puis par les Annales de Boyve? puis dans les actes et titres concernant le droit des rois de Prusse 1707 (folio p. 8) citant l'Acte de reconnaissance de la communauté de Neuchâtel en 1406.

étude, nous trouvons des preuves évidentes de l'authenticité de la chronique.

Autre question aussitôt résolue que posée par M. de Liebenau. A la demande des États de Berne et de Soleure, les Neuchâtelois se mettent en campagne contre Zurich, le dimanche avant la Saint-Georges (19 avril) 1444; le lieu de rassemblement est Aarau. Le chroniqueur Purry de Rive, quoique moins intelligent, mais aussi consciencieux que Marcquis, se trompe fort lorsqu'il prétend écrire les événements de son temps. Car selon la chronique de Fründ, la marche aurait été fixée au 23 avril et les Bernois ne partent que le 29. A ces observations du critique, nous répondons simplement que les Neuchâtelois se sont purement et simplement conformés aux ordres reçus en partant le 19 pour être rendus à Aarau trois ou quatre jours plus tard. Si quelqu'un est ici à blâmer, c'est Berne qui convoque ses alliés pour le 23 et qui ne se met en route que le 29.

Compte de la bourserie: *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 58: «A.H. Pelecier pour aler à Roz (Aarau) vers nos gens, 1444». D'un autre article des comptes, même page, il semble résulter qu'il y avait 60 bourgeois dans cette expédition et qu'elle dura un mois.

Où le chroniqueur est-il en faute? Nous ne pouvons le deviner. Il indique ici également les noms des chefs neuchâtelois, demeurés sans doute aussi anonymes qu'Albert de Tissot; mais on lui fait la grâce de ne pas lui chercher chicane à ce sujet.

Revenant à la question des conditions d'éligibilité des chanoines, M. de Liebenau dit que c'est en 1451 que le chapitre de Neuchâtel a été érigé en une institution de nobles, tandis qu'à cette époque il comptait encore une majorité de chanoines d'extraction bourgeoise, parmi lesquels le prévôt Jacques Maillefert, le prévôt de Fontaine-André, Jean de Corcelle dit de Delémont, Pierre Musy, Pierre et Jean d'Aigremont, etc. Il ajoute que le prétendu Antoine de Chauvirey aurait été alors le seul noble.

Selon la reconstitution des membres de ce corps à cette époque, telle que nous l'indiquons dans les pièces annexes, la constatation que fait le critique, peu importante du reste, ne serait point fondée; en effet, de 1446 à 1458, nous trouvons plus d'un nom noble dans les rangs du chapitre; François de Chauvirey, Vincent de Bariscourt, peut-être aussi Jean de Delémont, Pierre de Morat, Jean d'Aigremont, Jean de Corcelles. En outre, M. de Liebenau introduit clandestinement dans le chapitre le prévôt de Fontaine-André qui n'en faisait nullement partie.

Bien que les erreurs les plus légères soient imputées à crime à Purry, nous ne chercherons pas chicane à son critique à propos des noms qu'il estropie, Jacques Vaure, pour Vavre, Pierre Quené d'âne, pour Queue d'âne. (1)

Le chroniqueur ou plutôt son commentateur dit qu'à la demande de Berne 200 bourgeois de Neuchâtel se joignent à leurs combourgeois de Berne et se trouvent à la bataille de *Gruyères* où leur chef messire Jehan Maillefer perd la vie. Indépendamment d'une erreur de date, 1445 au lieu de 1448, on remarque qu'une bataille de *Gruyères* est inconnue; mais il y eut une bataille ou un combat au *Gotteron* et nous ne pouvons que songer à une confusion de noms; on peut avoir lu *Grueria* ou *Greyerz* au lieu de *Gotteron*, en allemand *Galtern*. May de Romainmotier dit: combat de la *Galtheren*. Tschudi II, p. 254, parle aussi en 1448 du combat de la *Galtheren*. Sinon dans quel but incompréhensible aurait-on inventé un combat à *Gruyères*, au lieu de *Galtheren* ou *Gotteron*?

A l'occasion de ce combat, nous ne résistons pas au plaisir de constater les aménités de certains écrivains, même avant le XIX<sup>e</sup> siècle et M. de Liebenau, lorsqu'il s'agit de relever une erreur chez un autre auteur. May, que nous venons de citer, s'exprime comme suit sur le baron d'Alt et son histoire des Suisses:

« M. d'Alt date un combat dans le cimetière de Tavel, du même jour que celui de la *Galtheren*, assertion si dénuée de toute espèce de vraisemblance, qu'elle ne mérite pas même d'être réfutée. Du reste, cette énorme compilation, défigurée à chaque page par la partialité la plus outrée, est retombée, au bout de quelques années, dans le néant dont elle n'aurait jamais dû sortir. »

Il va sans dire enfin que l'on n'admet pas l'existence du chef neuchâtelois, Jehan Maillefer? Sur quoi se fonde cette opinion, on serait sans doute fort empêché de le dire! Naturellement aussi, on fait un grief à Purry d'avoir dit qu'il n'avait vu *nulle part* mentionnée la désignation du comte de Neuchâtel comme conciliateur entre les belligérants. Purry n'aurait fait cette réflexion que pour mieux tromper la postérité. Sommes-nous trop sévère en qualifiant ce jugement de téméraire et sans base aucune? Quant au rôle attribué au comte Jean, il est indubitable et mentionné par les écrivains suisses.

(1) M. de Liebenau ne dit rien de la participation des Neuchâtelois à la campagne de Rheinfeld et Seckingen; le chanoine Purry en parle (p. 18) et le fait est confirmé par les comptes de la bourserie (*Musée*, 1905, p. 59): « délivré à Jehan Menestrier qui pourtit certain argent aux compaygnons qu'estaient devant Rinfelle. » « Délivré à Henri Uldry qui menit les compaignons pour aller devant Rinfelle. » « Item pour une charge de saul pour mener devant Sequingue. »

A entendre ces critiques, Purry, l'homme universellement honoré et respecté, aurait usé de toutes les roueries. Il aurait inventé sa découverte du manuscrit, l'état dans lequel il l'a trouvé, les noms des chanoines, les récits qu'ils font, les citations textuelles de leurs annales, le langage qu'il leur prête; les circonstances les plus minimes, erreurs de date, opinions personnelles, réflexions faites au cours de ses commentaires, tout est faux, tout est combiné, calculé, médité, truqué, pour tromper qui ? son neveu, seul lecteur auquel il destinait son œuvre !

### PHILIBERT CATHELAN ET LOYS DU TERRAUX

Après avoir permis à ses prétendus chroniqueurs de se livrer à leur fantaisie, Purry a senti le besoin de faire suivre une série de faits authentiques ; mais il oublie de rappeler le soulèvement des Neuchâtelois contre leur comte Jean, qui eut pour suite la première intervention du roi de France dans les affaires de Neuchâtel. Cette constatation aurait jeté un mauvais jour sur le regard prophétique de l'aveugle chanoine R. de Maillefer.

Telles sont les réflexions que suggère au critique la chronique de Cathelan et de du Terraux. (1)

Sa plaisanterie sur celui que l'on a trouvé ingénieux de nommer l'aveugle Maillefer a paru si spirituelle, qu'on l'a réédité ici, où elle n'a que faire. Quant au silence gardé sur les démêlés du comte et des bourgeois, on ne peut l'imputer à Cathelan, mais à Purry qui les a omis dans son résumé.

### HUGUES DE PIERRE

La fantaisie du fabuliste (c'est de Purry qu'il s'agit) recommence avec H. de Pierre. Dans sa chronique se trouvent combinés des récits tirés des auteurs français, bourguignons et suisses.

(1) La biographie neuchâteloise de Jeanneret et Bonhôte, à page 243, dit que Jehanneret Purry de Rive alla finir ses jours en 1530 chez son gendre, le donzel Claude Cathelan ; lui-même avait épousé Agate Cathelan, d'Estavayer. N'y a-t-il pas là une indication en faveur du titre de donzel attribué au chroniqueur Cathelan mort en 1464 ?

Il nous échappe de comprendre sur quoi repose cette critique. Si les auteurs de toutes les régions qui nous avoisinent ont conté les guerres de Bourgogne, en quoi nos chanoines leur auraient-ils fait des emprunts en faisant les mêmes récits d'événements qui se passaient dans leur voisinage immédiat ?

Avant d'aborder l'histoire de Grandson et de Morat en 1476, voyons d'abord ce que l'on dit de l'historien lui-même et de sa famille. Le critique débute par l'axiome qui lui est familier : H. de Pierre n'a pas existé. Par contre on connaît deux chanoines de ce nom : Louis, qui fut prévôt de 1497 à 1523, et son frère Pierre, qui revêtit la même charge de 1523 à 1526. Ces dates données par M. de Liebenau ne sont pas exactes et Louis résigna sa dignité en faveur de Pierre en 1510 et non en 1523 ; c'est ce qui ressort de plusieurs sources neuchâteloises, y compris M. Piaget qui mentionne la prévôté de Pierre de Pierre en 1518. Rappelons qu'antérieurement nous avons indiqué la probabilité d'une confusion de noms entre Hugues et Louis de Pierre et nous avons fourni les raisons de notre supposition.

Comme nous l'avons fait observer à propos de Saint-Jacques, nous pouvons de même invoquer à l'appui des récits de H. de Pierre sur Grandson, les comptes de la bourserie de la ville de Neuchâtel, ce qui a permis à M. Ch. Châtelain (*Musée neuchâtelois*, 1897, p. 285 et suiv.) de constater que *ces récits reposent sur un fonds de vérité*. Le même écrivain qui admet avec toute raison que Purry n'a pu connaître ces comptes de la bourserie, y trouve confirmé le fait de la participation d'une troupe arrivant de Neuchâtel par le lac, contribuant à la déroute du comte de Romont au Vully. H. de Pierre avait de même signalé l'arrivée de cinq forts bateaux de Neuchâtel ; il a donc dû exister et n'être pas un simple produit de l'imagination de Purry. Nous reviendrons sur le résultat des recherches du regretté secrétaire de la Société d'histoire, dont nous n'avons voulu ici que relever une appréciation importante, basée sur des documents authentiques, cités déjà par Chambrier, p. 187. (1)

(1) M. de Liebenau ne relève pas la participation des Neuchâtelois à la campagne de 1468 contre Sigismond d'Autriche, mentionnée par H. de Pierre, p. 23, et confirmée par les comptes de la bourserie (*Musée*, 1905, p. 62 et s.) : « Délivré pour le vin du marchiez du drap achetez par luy à Fribourg pour la livrée des compaignons qu'ils furent à la guerre. » « Délivré es compaignons qui devoient aller à la guerre avec Messrs de Berne pour en faisant leur monstre la première foy. » « Délivré es compaignons qu'ils devoient aller au mandement de Messrs de Berne, etc. » « Délivré au pintre qu'il fit les armes de la ville es deux bosses que les compaignons menarent avec eux à la guerre. »

Bien que très pointilleux sur les moindres divergences de noms ou de dates, l'impitoyable critique, comme nous venons de le voir, commet même méfait, et quelques lignes plus bas, après avoir pris en pitié Michelet disant de la chronique de H. de Pierre : « Je n'ai rien lu de plus vif et de plus français », il rend lui-même incompréhensible le passage qui motive cet éloge ; le voici travesti par M. de Liebenau : « Sur ces entrefaites, les alliances *cu' dants* porter aide et délivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neuchâtel à grands sauts avecque *hauts* d'allégresse et formidable suite, » etc. De Pierre avait écrit : avecque *chants* d'allégresse, et il a fallu à son annotateur Purry déchiffrer du français du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que la citation est mutilée et mal copiée par M. de Liebenau qui n'avait qu'à l'extraire de livres modernes imprimés. Ce lapsus, très excusable du reste, devrait rendre plus indulgents ceux qui n'en tolèrent aucun chez leurs victimes. Toute ingrate que soit notre tâche, nous ne l'abandonnerons pas avant d'avoir accompagné pas à pas le critique lucernois jusqu'au bout de son travail de démolition.

Selon lui, le récit de la guerre de Bourgogne par H. de Pierre porterait l'empreinte d'une fraude pieuse de Purry, alors que, par exemple, il dit que Neuchâtel est une *enclave des ligues suisses*, situation que notre pays n'aurait eue qu'après les guerres de Bourgogne. Il devient de plus en plus pénible de relever tant de critiques hasardées et fréquemment étayées de citations tronquées. De même que l'on se permet de faire de Maillefer un aveugle, on rapporte incorrectement les expressions du chroniqueur et on leur donne une autre signification que celle que le simple bon sens indique. Voici la citation (sollicité par Charles le Téméraire de lui fournir des troupes du comté contre Louis XI, Rodolphe de Hochberg refuse) : « Telle ayde lui desnia le dit comte Rodolphe pour ce que sa bonne comté *est gysante en l'enclave des Ligues suisses* et partant a toujours eu paix avecque le roi. Loys, que grandes alliances a estreint avecque les dictes Ligues, ne povant, ne debvant se despartir d'icelles aulcunement, estant frère et Bourgeois de Soleure et Berne. »

Il résulte de la citation rétablie dans son texte : 1<sup>o</sup> un fait, tiré de la situation géographique du comté ; *gysante en l'enclave* est l'équivalent de : sise ou située en l'enclave des frontières suisses, étant bourgeois de Berne et Soleure. 2<sup>o</sup> Allons plus loin et remarquons que le mot *enclave* ne signifie pas nécessairement ce qu'entend l'acception actuelle de ce terme, mais qu'il veut plutôt dire : fait partie ou est compris dans. Froissart dit : « Et estaient ceux de Gand

expressément nommés et enclavés dedans (dans le traité des Anglais et des Français). » (Littre au mot enclave.)

C'est donc avec toute raison que notre chroniqueur a pu dire en 1465 que Neuchâtel, combourgeois de Berne et de Soleure, s'envisageait comme compris dans les limites de la Suisse.

Tout ce qui concerne le partage du butin pris dans le camp du Téméraire serait aussi faux ; comme on ne précise pas en quoi consistent ces faussetés, il est difficile de répondre. Le chroniqueur nous dit qu'à Grandson, chacun eut son soûl du butin et que de toutes ces richesses conquises, il pourrait résulter que la simplicité fît place à « grandes mauvaisetés ». Dans le partage qui fut fait, Neuchâtel a eu sa juste part, et après Morat il en a été de même, « tellement que semblaient nos gens revenir du marché ! Par espécial raportèrent-ils vingt et quatre belles armures, pots et panaches de chevalier baillés par Messieurs des Alliances aux ministrals et conseillers de Neuchâtel. » (1)

May de Romainmotier dit que le butin de Grandson a été partagé en partie sur le champ de bataille et que le surplus a été transporté à Nidau et à Lucerne (p. 510). Le baron d'Alt, p. 23, s'exprime dans le même sens.

Ochsenbein, à page 549 (*Urkundenbuch der Murtenschlacht*), dit qu'à Morat, parmi les combourgeois et confédérés, il y avait cent Neuchâtelois ; à page 659, il cite parmi les combattants dont la participation est certaine et indiscutable et dont le nombre est établi par des documents, mille Neuchâtelois (!), nombre peut-être exagéré. Quoi qu'il en soit, il ne peut être mis en doute que les guerriers du comté ayant été à la peine, n'aient pas reçu leur part des dépouilles. Lorsqu'aussi on lit le récit des débats soulevés par la répartition de ces trophées et les longs détails que fournissent les chroniqueurs suisses sur cette question, on comprend les craintes exprimées par H. de Pierre sur les conséquences de cette abondance subite de richesses. Nous ne pouvons citer tous les passages que Diebold Schilling (*Beschreibung der burgundischen Kriegen*. Bern, 1743) consacre à la question du butin et de son partage (voir en particulier pages 293, 297, 341, 344, etc.). De même, Ochsenbein, page 596 ; voir aussi Wurstisen, p. 451, parlant des sévères mesures prises dans la journée de Lucerne, après Grandson.

(1) Tandis que la Neuveville et Morat, pour ne parler que de nos proches voisins, reçurent des canons bourguignons, il n'en fut pas de même de Neuchâtel ; aussi n'en figure-t-il aucun dans la nomenclature du chanoine.

Poursuivons. Mélangeant la vérité et la fantaisie, le prétendu chanoine oublie son rôle et se nomme *altarien* au lieu de *rien*, tout simplement. Ayant déjà relevé cette spirituelle plaisanterie, nous ne nous y arrêtons plus, car des sujets plus intéressants réclament notre attention.

Jusqu'ici la critique ne s'est exercée, tant bien que mal, que sur les textes de Purry ou des chroniqueurs, parfois en les tronquant; mais tout au moins ne s'était-elle pas aventurée avec une légèreté impardonnable, à attribuer aux chroniqueurs des récits que l'on ne trouve *nulle part* dans leurs écrits.

M. de Liebenau, dans son zèle de démolisseur, se permet de dire: «Spécialement gaie est la relation de la défense du pont de Thielle par le banneret du Landeron, Bellenost. Dommage seulement que ce pont n'a point été attaqué, ainsi que cela résulte de tous les rapports des contemporains.»

Nous mettons au défi tout lecteur de la chronique de H. de Pierre d'y trouver un mot, un seul mot, concernant la défense du pont de Thielle par le banneret du Landeron ou par qui que ce fût d'autre. Ce fait d'armes n'est absolument pas mentionné dans la dite chronique! Ce ne peut donc être H. de Pierre qui excitera l'hilarité du lecteur.

Ajoutons que le chanoine anonyme ne fait pas non plus la moindre mention d'une attaque du pont de Thielle. Où donc le scrupuleux critique a-t-il déniché cet épisode pour en faire gratuitement un nouveau chef d'accusation contre nos chroniqueurs?

Si M. de Liebenau se trompe d'adresse en incriminant notre chroniqueur, il n'a certes pas inventé la légende de la défense du pont de Thielle, car nous la trouvons mentionnée dans l'*Histoire de Neuchâtel*, de Chambrier, et Haller, dans son ouvrage sur les monnaies suisses, dit même qu'en récompense de son merveilleux fait d'armes, le banneret reçut une médaille dont il indique l'exergue: *Vires agminis unus habet*. Enfin l'héroïsme de Bellenot ou Baillod fait le sujet de la grande toile, cadeau des Suisses à Paris, qui décore la salle du Grand Conseil.

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude de rechercher l'origine de cet épisode de 1476; bornons-nous à constater qu'il n'a pris naissance ni dans la Chronique des chanoines, ni dans celle du chanoine anonyme, ni enfin dans «les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses». Chez les auteurs plus récents, Montmollin, les Boyve, même silence. La *Beschreibung des Fürstenthums Welsch. Neuenburg und Vallengin*, se borne à mentionner la grande bravoure de Bellenot. Après plus amples recherches, ce ne serait pas Haller

qui aurait introduit dans l'histoire l'épisode du pont de Thielle, l'héroïsme de Baillods ou Bellenot et le don qui lui aurait été fait d'une médaille. Ce fait fabuleux se trouve aussi mentionné dans une description manuscrite de la principauté de Neuchâtel, datant de 1692, et dont l'auteur est Abraham Amiet, des Hauts-Geneveys sur Coffrane, mathématicien et médecin.

Ce que H. de Pierre s'en borne à narrer, c'est la vaillance des gens du Landeron et de ceux d'Anet qui, sous la conduite du banneret Bellenot ou Baillods, repoussèrent, sur le marais vers la Sauge, un parti du comte de Romont. Ochsenbein, comme nous venons de le faire, constate que notre chronique ne parle nullement de l'affaire du pont de Thielle et conséquemment elle est parfaitement innocente de la présence d'un Baillods dans l'armée du duc Charles, selon le lexicon de Leu. Ce qui n'empêche pas M. de Liebenau de s'appesantir lourdement sur le prétendu méfait d'un chanoine de 1476, alors que la légende qu'il lui impute n'est probablement née qu'un ou deux siècles plus tard.

Mais après Albert de Tissot et Hugues de Pierre, il faut de nouvelles victimes ; c'est le tour de Bellenot, le prétendu défenseur du pont de Thielle ; il fait l'objet d'une note de M. de Liebenau, p. 492, dans un français absolument incompréhensible ; quand on tronque les citations extraites d'ouvrages imprimés, et que l'on copie « dessous le grand huis de l'Église » par « des sonts le grand huis » on devrait être plus indulgent pour celui qui a dû lire un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle. Indépendamment de cette citation fantaisiste, M. de Liebenau paraît faillir à la scrupuleuse exactitude d'un critique historique, lorsqu'il ne reproduit pas la réserve si consciencieuse de Purry à propos du nom de Bellenot : « Il nous parut à M. Chopard et à moi que c'était ce nom-là ; mais sans le garantir, vu que le papier était maculé en cet endroit. »

Romancier, qu'aurait eu besoin Purry d'exprimer ce doute ? Pour mieux tromper, dira-t-on ; par excès de scrupule, pensons-nous. S'il a inventé le nom de Bellenot ainsi que ceux des chroniqueurs, pourquoi cette réserve quant au premier ? Un mensonge de plus ne devait pas lui coûter. M. de Liebenau, qui nie l'existence de tous les chefs neuchâtelois dont parlent les chanoines, a omis de mettre en doute la présence du banneret Varnoud à la tête des hommes de la comté, à la bataille de Morat. Nous pensons légitimer Varnoud cité par H. de Pierre p. 35 en lisant dans les comptes de la bourserie (*Musée*, 1905, p. 130 et *Musée*, 1906, p. 27 et suiv.) de nombreux passages où intervient Nicolet Varnod ; ce qui le fait voir comme un homme très considéré, c'est qu'il est délégué avec les nobles (l'était-il lui-même ?) et les chanoines (parmi

eux Pierre Gaudet) pour présenter au comte Rodolphe à Rothelin, les condoléances du pays, à propos de la mort de la marquise sa femme (p. 27). *Idem*, p. 28, 29. (1)

Quant aux pensions, quoiqu'en puisse dire M. de Liebenau, elles étaient en faveur bien avant 1547. *Musée*, 1906, p. 131, Comptes de la bourserie: «Pour deux voyages faits par le banneret Jehan Marquis et Pierre Guys à Berne, pour avoir *la pension du Roy 1515.*» (2)

Il nous reste à blanchir H. de Pierre d'une dernière accusation. Il s'agit d'une pension de quatre cents francs par an accordée à la ville de Neuchâtel en 1470-1474 par Louis XI. (3) Dans son commentaire, Purry donne même les dates de l'octroi de cette pension, tandis que M. de Liebenau, s'appuyant sur « l'Inventaire » de Rott, fixe à 1547 l'époque de cette donation. Tous deux ont vraisemblablement raison et il suffit d'ouvrir Jean de Muller et les notes de ses continuateurs pour se convaincre que dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les pensions, les cadeaux, les largesses pleuvaient sur les Suisses, sans que des traités ou des conventions aient encore légitimé ces déplorables moyens de séduction. Quant aux États, grands ou petits, il était dans les mœurs du temps de les voir fournir ou recevoir des contingents, moyennant finance.

Pour terminer, la critique conclut qu'il n'y a en 1475 aucune place pour un chanoine H. de Pierre et il pense en fournir la preuve en énumérant les noms des membres du chapitre, comme suit:

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Nicolas de Ossanto, de 1460 à 1475. | 4. Pierre Clerici.  |
| 2. Amade de Ravoire.                   | 5. Jo de Allemania. |
| 3. Etienne Pictet.                     | 6. J. de Ferra.     |

(1) *Musée*, 1906, p. 134, 136, Comptes de la bourserie. Campagne contre le duc de Wurtemberg. Les compagnons étaient commandés par un capitaine et un banneret.

*Idem*, p. 164. En 1529, 1<sup>re</sup> guerre de Cappel, Neuchâtel y envoie des bourgeois, sous un capitaine. De nouveau en 1531, p. 168, des hommes sous le capitaine Jehan de Cornaux vont en garnison à Aigle. Le même capitaine commande les hommes qui vont contre les 5 cantons, p. 170 à 172.

(2) Eitterlin p. 206. Après Grandson, partage du butin. Comment se fit le partage et la restitution de ce que chacun avait pris, je ne veux pas le savoir, bien que je fusse présent et lucide. Mais je sais bien que bien des gens qui étaient quasi pauvres, devinrent ensuite riches et puissants et que leur descendance est encore aujourd'hui riche. Je ne veux pas dire par là que qui que ce soit ait mal agi. Es ward aber damalen und sydhar als wenig solichen Dingen nach gefragt das ze besorgen ist, es möchte den Tagen eins den Eidgenossen mercklichen schaden bringen, dann wann si wontent (meynten, wähten), man solte den Vygenden (Feinden) nach jagen, so jagte man villicht dem Guot nach.

Il faut prendre garde, qu'un jour de telles choses ne causent aux confédérés un grand préjudice, car s'ils pensaient que l'on doit chasser l'ennemi, ne résulterait-il pas que l'on chasse peut-être aussi le bien (ce qui est bien).

(3) Jean de Muller indique un traité de 1474 accordant des pensions (VII, p. 297). Stettler de même, p. 263. *Idem*. Diebold Schilling, *Annales de Boyve*, II, p. 120.

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| 7. Pierre de Porrentruy. | 11. Jacques Barison.          |
| 8. Louis de Pierre.      | 12. Germain de Fero.          |
| 9. Petrus subtus Vico.   | 13. L'abbé de Fontaine-André. |
| 10. Jean Chicandi.       |                               |

Auraient ensuite été reçus :

- |                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Pierre de Morat 1481. (1) | Henri Greneti 1487,                 |
| Jean Dubois 1481.         | et l'abbé de Fontaine-André, Claude |
| Jean de Ponterouse 1481.  | Chockardi.                          |

Chacun sait, et toutes les sources en font foi, que le chapitre ne se composait que de 12 membres et non de 13; c'est donc abusivement que l'on y fait entrer l'abbé de Fontaine-André. En 1475, cet abbé était l'irascible Bourquier dont les démêlés avec le chapitre sont relatés très en détail dans la Collégiale de Chambrier. Les abbés de Fontaine-André pouvaient jouir d'une prébende, mais ils n'étaient point chanoines de Neuchâtel.

François Bourquier, selon l'*Helvetia Sacra*, a été en fonctions comme abbé de 1458 à 1489, et dans la liste des prieurs, on ne trouve aucun Claude Chockardi. C'est Pierre Nonans qui succède à Bourquier en 1489. Telle est la première erreur. Une seconde indique de 1460 à 1475 la durée des fonctions de Nicolas d'Orsans comme prévôt. Or, il ne fit place à François de Chauvirey qu'en 1494.

Etienne Pictet s'appelait réellement Pucet ou Pusset. Jacques de Bariscourt ne fut chanoine que dès 1481, sauf erreur.

Henri Greneti nous paraît devoir être Amédée Grenely; il n'y a pas que Purry qui confonde les prénoms et qui de Louis de Pierre a fait Hugues de Pierre.

Quant à Adrien du Terraux qui succède comme chroniqueur à H. de Pierre, rien ne nous dit positivement qu'il fut déjà en fonctions en 1487; ce que nous savons, c'est que de Pierre cessa d'écrire à la mort du comte Rodolphe et que cette mort a eu lieu en 1487.

(1) Erreur, il était chanoine dès 1423.

## ADRIAN DU TERRAUX

On ne possède aucune citation textuelle de ce chroniqueur, ni de ses successeurs, sauf un très court passage de Hory reproduit par Purry ; celui-ci, pressé sans doute par de plus urgentes besognes, prend des notes que plus tard il rédige en leur donnant des développements qu'il puise, c'est possible, dans les écrits d'autres chroniqueurs ; c'est ce qui peut justifier l'opinion de M. de Liebenau, que les faits contemporains de du Terraux ont été empruntés à la chronique de Stettler. Cela dit, revenons-en aux critiques adressées au chanoine.

Aux chefs neuchâtelois à la bataille de Dornach, on lui reproche d'avoir ajouté Jean *Jaquement*. L'opinion invétérée de M. de Liebenau, que chacun de nos chroniqueurs *ment*, est sans doute cause de cette désinence par laquelle il dénature le nom de *Jaquemet* qu'a énoncé le chanoine. (1)

M. de Liebenau accuse le chroniqueur Adrian du Terraux de mensonge, lorsqu'il indique un Jean Jaquemet comme chef de la bannière de la ville. Sont-ils aussi mensongers les Comptes de la bourserie dans lesquels, à l'époque qui nous occupe, paraît à chaque instant ce nom de Jean Jaquemet, en particulier dans la campagne de Bellinzone (*Musée*, 1906, p. 32). Compte de la bourserie, *Musée*, 1906, p. 263. En 1536, une bande de gens de la ville vont à Genève « dont Jehan Jaquemet estoit cappitaine ». *Idem* : « lettres de Jehan Jaquemet de Genève ».

Pour peu que l'on ait parcouru les chroniques suisses, on aura observé que non seulement elles s'étendent plus complaisamment sur les faits et le rôle des hommes appartenant à leurs cantons respectifs ; c'est conforme à la nature humaine, mais qu'elles omettent fréquemment de désigner certains chefs supérieurs de tel corps, tandis qu'elles nomment ceux qui sont à la tête du contingent de leur canton, de leur région, de leur ville. Telle est une première constatation. Une seconde résulte pour notre pays du fait que dès 1406, l'État, la ville de Neuchâtel et même le chapitre des chanoines avaient des

(1) Nous trouvons dans Stettler, page 354, qu'à la bataille de Dornach, a été tué Heinrich Pirri ; ce doit probablement être un Purry, et le chroniqueur du Terraux dit que plusieurs nobles de la ville ont pris part à cette campagne (p. 60). Un Jean Jaquemet était capitaine des Neuchâtelois devant Héricourt ; ce n'est pas le chanoine qui le dit, c'est le Compte de la bourserie (*Musée*, 1905, p. 130).

Le chanoine cite comme capitaine en 1494 ou 1495 Rodolphe Usterval, Jacques Tribel et Blaise Hory ; le Compte de la bourserie confirme en nommant J. Tribolet et Blaise Hory vers la même époque (*Musée*, 1906, p. 29, 35, etc.). Usterval n'y est pas indiqué, ayant été tué à Novarre.

traités de combourgeoisie et d'alliance avec Berne; qu'en outre, dès cette même époque, la ville avait une organisation militaire distincte et indépendante de celle de l'État, avec ses chefs et ses bannerets spéciaux; selon ces traités, la réciprocité des secours armés était prévue et c'est ainsi que Neuchâtel prit part à toutes les guerres et expéditions des Confédérés. (1)

Rien d'étonnant donc à voir Stettler par exemple passer sous silence les noms des chefs neuchâtelois ou de certains d'entre eux; rien d'étonnant à ce que Chambrier n'indique pas Jean Jaquemet, chef du contingent de la ville, alors qu'il a soin de dire que les capitaines qu'il nomme commandaient la bannière du comte et celle de Valangin. Rien d'étonnant enfin à ce qu'un chanoine habitant Neuchâtel, comptant peut-être des parents, des amis dans les troupes de la ville, ait donné le nom de leur chef. Chambrier dit: Toutes les familles avaient là quelqu'un des leurs. Ainsi s'explique le silence des comptes de l'État sur des dépenses qui ne le concernaient pas. Ceux de la ville sont au contraire des plus affirmatifs et confirment le récit du chanoine (voir *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 54). Il nous dit qu'à Dornach se trouvaient 4 bannières du pays, savoir: celle du comte, celle de Valangin, celle de la ville et celle du Landeron. Selon les Comptes de la bourserie de la ville, il y aurait eu deux pennons de bourgeois et de Thielle, soit environ 60 à 65 hommes, ainsi que les contingents du Landeron, du Val-de-Ruz, de Boudry et du Val-de-Travers (*Musée*, 1906, p. 37 à 40). Ce qui précède a trait à la bataille de Dornach et Chambrier n'omet pas de dire que deux pennons de bourgeois de Neuchâtel et quarante hommes du Landeron prirent part à ce combat; ces détachements auraient-ils marché sans chefs? (2)

May de Romainmotiers, page 532, dit à propos de Morat: « Nous n'avons pu découvrir le nom du chef du contingent de Rothweil », mais il se garde de mettre en doute la présence d'une troupe de cette ville ou de penser qu'elle s'est rendue à l'appel des Suisses, sans chef.

(1) Purry, le prétendu fabricant de la chronique, se serait borné lors d'une campagne militaire à dire que le comte et Valangin y prirent part, tandis que les chanoines ont soin d'indiquer les cas où ces deux seigneurs sont en cause, mais encore ceux où les bourgeoisies interviennent aussi. C'est ainsi que, par exemple, Henri Purry de Rive (p. 14) mentionne les troupes du comte, les hommes royes de M. de Valangin, ceux de Neuchâtel et du Landeron. Le chroniqueur savait bien que chacune de ces organisations politiques était pour le militaire indépendante des autres. Voir aussi page 35: « La bandière du comte Rodolf conduite par Jacques de Cléron, celle de la ville par le banneret Varnoud, celle de Valangin par le bastart d'Arberg et celle de Landeron par son vaillant banneret. »

(2) Les Comptes de la bourserie (*Musée*, 1905, p. 130-132) mentionnent Jean Jaquemet, capitaine des Neuchâtelois devant Héricourt; et devant Blamont, Jean du Terraux, maire de Neuchâtel, et Jehan Purry, capitaine (1474-1475).

En parcourant la chronique de Stettler traitant des guerres du XV<sup>e</sup> siècle, on y voit souvent mentionné Bienne et ses troupes marchant avec celles de Berne. Nous ne sommes pas parvenus à trouver indiqué le nom d'un seul chef de ce contingent ; on ne met pas en doute néanmoins la participation de Bienne à ces guerres.

Le chanoine du Terraux et son commentateur Purry sont ensuite pris en faute, lorsqu'ils disent que Neuchâtel, ainsi que les ligues suisses, étaient affranchies de tout fief de l'Empire. On objecte que les confédérés se considéraient bel et bien comme membre de l'empire romain. Montmollin (I, p. 48) s'exprime comme le chanoine et les *Annales* de Boyve (II, p. 169) reconnaissent que Philippe de Hochberg était bien vassal de l'Empire pour ses autres possessions, mais non pour Neuchâtel. Il y a là peut-être quelque confusion. Le chanoine anonyme dit que nos princes ne reconnaissaient aucun autre souverain temporel que l'empereur ; mais de son côté, Chambrier rappelle que, lorsque le comte Philippe, taxé à 500 florins par la diète de Nuremberg, pour la défense des États de l'empereur, voulut en faire payer 400 par la ville de Neuchâtel et 100 par le Landeron, ces deux bourgeoisies s'y refusèrent absolument, disant qu'elles appartenaient aux ligues suisses et ne devaient rien à l'empire (page 249). (1)

De ce qui précède, il résulte que la chronique aurait trop généralisé en disant les Suisses affranchis de l'empire, mais qu'elle aurait eu raison de le dire en parlant de la ville de Neuchâtel et du Landeron, bourgeoisies ayant leurs alliances et combourgeoisies spéciales et distinctes de celle du comte. (2)

Ne trouvant pas dans les actes (quels actes ?) les noms des chefs neuchâtelois dans les expéditions de la fin du XV<sup>e</sup> et du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, on en conclut à la non participation des nôtres dans ces campagnes. Sans vouloir répéter encore ce que nous avons dit plus haut, concernant le silence de certains documents sur les noms des chefs, qu'il nous soit

(1) Tribolet, *Histoire de Neuchâtel*, p. 35-36. Le Landeron se refusait à reconnaître le Roi de Prusse en 1707, disant qu'il avait été nommé en qualité d'héritier et ayant-cause de la maison de Châlons et la Bourgeoisie du Landeron n'ayant jamais fait partie du fief de Châlons, elle ne croyait pas que la sentence des États pût la concerner et l'astreindre à aucune prestation de serments.

(2) Laisant pour un instant les chanoines en repos, nous soulevons incidemment une question dont la solution et l'examen ne rentrent pas dans le cadre de notre étude ; c'est à savoir si la ville de Neuchâtel a jamais été considérée comme ville impériale, si l'aigle de l'empire a jamais dominé les armoiries de Neuchâtel, comme ça été le cas pour Genève, Berne, Fribourg, Soleure, etc. A notre connaissance, ce n'est que dans la verrière de la grande rosace de la Collégiale que l'aigle impériale figurait avec les armes des douze cantons auxquels on devait l'installation de ce vitrail vers 1529.

permis de rappeler qu'en vertu des traités de combourgeoisie, Neuchâtel, ville et comté, devait marcher à l'appel de ses alliés des cantons et que la fièvre de guerroyer qui s'était emparée des Suisses dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, n'épargnait pas davantage nos concitoyens. Après les guerres civiles, après Saint-Jacques, Grandson, Morat et Dornach, ils continuèrent à se trouver aux côtés des ligues dans leurs expéditions. C'est ce que nous disent les auteurs, d'accord avec nos chroniqueurs.

A l'appui des récits de nos chanoines parlant de la participation des Neuchâtelois aux expéditions d'Italie, vers la fin du XV<sup>e</sup> et au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, citons Stettler, p. 362, 363. Ludovic Sforce réunit à Côme des Suisses mécontents de la France. Parmi eux Georg von Riva. Le même Georges de Rive figure de nouveau comme capitaine bernois (!) se rendant en Italie par le Gothard. Les Comptes de la bourserie cités par Chambrier, p. 231, mentionnent la présence des Neuchâtelois dans la conquête du Milanais en 1498.

Comptes de la bourserie. *Musée*, 1906, p. 89: « 8 compagnons élus pour Bellinzone en 1503 »; même page, passages identiques, p. 90. *Mairie*, p. 566.

Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 366 et suivantes, indique la participation des bourgeois à la campagne de Bellinzone en 1503. En 1513, plusieurs corps neuchâtelois, tant de l'État que de la ville, se rendent devant Dijon. De même en 1506, p. 128, en 1513. *Idem* p. 131; il y avait 50 bourgeois avec les Suisses. Ils combattent à Novarre dans la même année et à Marignan en 1515. *Idem* en 1515. 1906, p. 129, 130. L'auteur indique parfois le nombre de soldats, d'après des rôles conservés, ainsi que leur solde — et ses citations se continuent pour les années suivantes.

Si l'on consulte l'*Indigénat helvétique* de Boyve, on retrouve Jean Jacquemet chef de 200 Neuchâtelois en 1503 dans la campagne d'Italie; ce capitaine y perd la vie. A la bataille d'Agnadel, en 1509, il y avait deux enseignes de Neuchâtel.

Ce Jean Jacquemet était sans doute le grand aïeul de Jean Jacquemet dont il est fait mention en 1537 et qui était bourgeois de Neuchâtel et conseiller (Jeunet, *Fontaine-André*, p. 180-183). — Les comptes de la bourserie (*Musée*, 1906, p. 89, 90) mentionnent Pierre Jacquemet et Jehan Quemin envoyés à Berne à propos de Bellinzone en 1503. P. 92, Pierre Jacquemet vivait en 1504.

De nombreux passages des Comptes de la bourserie mentionnent des contingents du pays en 1504 dans la guerre des lansquenets (1906, p. 94).

L'histoire de Chambrier n'est pas moins explicite. A page 266, il dit : Tandis que les compagnies neuchâtelaises conduites par Pierre Hory, Robert Ostervald, Claude Rollin, Guillaume Merveilleux et Louis de Pierre marchaient avec les Suisses dans toutes leurs expéditions en Italie et en Bourgogne et se battaient avec eux contre les Français à Novarre, comme ils s'étaient battus peu d'années auparavant pour les Français à Agnadel où Adrien Purry de Rive avait été tué, un grand nombre de Neuchâtelois allaient s'enrôler pour le service du roi de France. Chambrier cite comme sources les comptes de la bourserie et les recès.

Terminant par une parole aimable sa critique des récits d'Adrien du Terraux, M. de Liebenau se demande si peut-être les Neuchâtelois élèveront aussi un monument à ce chroniqueur, et comme on n'a aucune preuve de son existence, l'artiste pourra le représenter selon sa fantaisie et non sous la robe d'un chanoine. C'est mal juger les Neuchâtelois, car à voir l'empressement de certains d'entre eux à accueillir les prétendues preuves de la fourberie de Purry, c'est bien plutôt à M. de Liebenau qu'ils pourraient songer à consacrer un monument.

#### JEHAN PURRY DE RIVE

On accorde la vie à cet homme d'église, mais on lui refuse l'entrée au chapitre par des considérations que nous avons déjà discutées dans un chapitre précédent. Invoquant Stettler dont auparavant on a déjà fourni le témoignage, on reproche à Purry de l'avoir mal traduit et de lui avoir fait dire à propos de Louis d'Erlach, fervent promoteur des expéditions étrangères, qu'il était venu à Neuchâtel pour détourner ces alliés de Berne de ces aventures irréfléchies. Les Comptes de la bourserie, *Musée*, 1906, p. 96, rapportent que Jeanneret Purry et Pierre Ardi vont dans les villages (1507) « faire commandement que personne n'allit à la guerre », même défense en 1509, p. 125. Nous n'avons pu trouver la source des affirmations de Samuel Purry, ce qui nous fait admettre que, commentant les récits de son homonyme en s'appuyant sur Stettler, il aura pu, dans la hâte, commettre l'erreur qui lui est reprochée. Quoiqu'il en puisse être, il n'y a pas là de quoi l'accuser de fausseté.

## JACQUES HORY

Si un Aimé Hory a été chanoine jusqu'à sa mort en 1471, ce qui n'est point contesté, on nie la présence de Jacques dans le chapitre de 1505 à 1516 (1), car, dit-on peut-être un peu imprudemment, l'état du personnel du chapitre à cette époque est positivement certain et Jacques n'y figure pas. La preuve de cette affirmation péremptoire ne nous est pas donnée et ce n'est pas la première fois. Nous trouvons au contraire qu'en 1500 on ne relève que les noms de 10 chanoines (voir *Annexe*); en 1505, nous reconstituons le chapitre comme suit :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| 1. Louis de Pierre.      | 7. Jean de Lugney.  |
| 2. Pierre de Pierre.     | 8. Jaques Hory.   |
| 3. Jean de Livron.       | 9. Louis de Chauvirey.                                      |
| 4. Jaques de Pontareuse. | Simon de Neuchâtel ? (nous ne le voyons cité que dès 1511). |
| 5. Jean de Cueve.        | Ponthus de Soleilhan ? ( » » » 1511).                       |
| 6. Olivier de Hochberg.  | François de Livron ? ( » » » 1515).                         |

et encore n'est-on pas certain que les trois derniers aient déjà été titulaires en 1505.

En 1510, Louis de Pierre est remplacé par W. de Gallera et peut-être Louis de Chauvirey par Guy de Bruel. Même total de 12.

Un des mensonges les plus audacieux du pauvre Jacques, serait celui où il nous dit que les Bernois auraient conseillé au comte Rodolphe, en 1477, d'obtenir de Marie de Bourgogne l'abandon, en faveur de Neuchâtel, du château de Joux, ce qui aurait assuré d'autant mieux les frontières de la Suisse de ce côté-là.

Nous avouons ne pas comprendre l'objection, tirée, nous dit-on, de la politique bernoise de cette époque. Un mot d'explication de cette accusation énigmatique n'aurait pas été superflu. En l'attendant, nous rappelons les appétits conquérants des Suisses, et si tous n'étaient pas également justifiés, il semble que les Bernois pouvaient raisonnablement désirer que nos frontières fussent fermées à nos envahisseurs par la possession du château de Joux. En

(1) Il peut fort bien y avoir eu deux Hory dans le chapitre, de même qu'il y a eu deux ou trois de Pierre, deux Clerc, deux Pontareuse, deux Cléron, deux Chollex, deux de Fère, deux d'Orsans, plusieurs Purry, du Terraux, Chauvirey, etc.

quoi leur politique d'alors pouvait-elle être opposée à ce projet? (Voir Boyve *Indigénat*, page 39.)

Plus on avance dans l'étude des critiques opposées à nos chroniqueurs, plus, semble-t-il, on se trouve aux prises avec des arguties et des partis pris. Citons-en un nouvel exemple. Voici le passage textuel du travail de M. de Liebenau: « Que les autres récits de Hory ne peuvent émaner d'un contemporain, c'est ce qui ressort clairement de la plus mince recherche. En voici l'exemple le plus frappant. Le prétendu Hory raconte qu'en 1512, lorsque la nouvelle de la victoire des Français à Ravenne se répandit, le seigneur Louis d'Orléans était à Zurich à la tête de l'ambassade française; ses inconvenantes manifestations de joie soulevèrent la colère des confédérés et motivèrent l'occupation du comté de Neuchâtel. »

Il faut se rappeler qu'à ce moment les Suisses étaient brouillés avec la France et qu'un certain nombre d'entre eux subirent avec leurs alliés d'alors, la défaite de Ravenne.

Or, selon les archives de Lucerne et la chronique d'Anshelm, c'est à Neuchâtel et non à Zurich, d'où il venait d'arriver, que le comte Louis aurait appris la victoire de Ravenne. Tout en pensant bien que les sources indiquées exceptionnellement sont irréprochables, malgré la faillibilité bien connue de toutes les chroniques, nous ne pouvons faire à notre chanoine un bien grave reproche, voir dans son erreur un cas pendable et la preuve patente de ses supercheries. Louis a été à Zurich, il est revenu à Neuchâtel; notre chroniqueur, n'ayant sans doute pas été avisé de son retour, l'a postdaté de quelques jours, et c'est tout. Il est difficile de supposer que toute l'agitation que décrit le chanoine et qui aboutit à l'occupation du pays par les cantons, soit une œuvre due à l'imagination de Purry. Quel intérêt aurait-il eu à imaginer toutes ces négociations, toutes ces intrigues; et en quoi ce roman aurait-il contribué à accréditer sa foi dans l'union de Neuchâtel et de la Suisse? Les chanoines auraient joué un rôle important dans tous ces démêlés, ce qui n'a rien qui doive étonner, lorsqu'on se rappelle le rang prédominant qu'ils occupaient aux audiences. Hory, au courant de ces faits, aurait dû nous dire que l'occupation de Neuchâtel par les confédérés a été motivée par le bruit qui courait que Louis d'Orléans projetait de vendre le comté.

N'est-ce pas faire une injure gratuite aux Suisses que de leur attribuer une décision aussi grave sur un simple bruit et n'est-il pas plus plausible d'admettre que tout dans les allures et les procédés de Louis d'Orléans a

justifié la décision prise. Au surplus, si notre chroniqueur se tait sur l'existence du projet attribué au comte, il ne cache nullement son opinion conforme à celles des Neuchâtelois de rester attachés aux Suisses et de s'opposer aux *dispositions trop connues de Louis d'Orléans*.

Hory, nouveau grief, aurait tu la captivité de Louis chez les Anglais. Or, à page 88 et sous date de 1513, il indique bien que ce prince fut fait prisonnier à la journée des éperons.

Il va sans dire que l'on met en doute la participation des Neuchâtelois aux campagnes d'Italie, à la bataille de Navarre et que les noms de leurs chefs sont contestés.

On trouve dans les Comptes de la bourserie des noms de chefs neuchâtelois. Janvier 1906, *Musée*, page 29-32, Hans Heicquier, capitaine, Jean Jaquemet, etc. Les Comptes de la bourserie contiennent de nombreuses mentions de la présence de Neuchâtelois dans la campagne de Bellinzone (Voir *Musée neuchâtelois*).

A ces simples dénégations, répondons par la production de sources. Matile, dans son *Histoire de Valangin*, page 218, dit expressément qu'en 1512 Valangin avait envoyé une enseigne, à la demande de Berne, pour la guerre contre Louis XII. Boyve, dans *l'Indigénat*, pages 49 et 207, dit que sur la bataille de Navarre, les récits de Jacques Hory sont concordants avec ceux de Guichardin, de Serres, de Paul Jove, de Machiavel, d'Erasmus et d'autres. Chambrier parle dans le même sens, page 266, en se basant sur les Comptes de la bourserie, 1511, 1513, 1515. Voir aussi d'Alt, page 465.

Le chanoine termine enfin son œuvre fabuleuse par les mots : *Deus providebit* qui, dès 1679, sont en exergue sur les cinq batz de Berne ! Erreur, M. de Liebenau, car en 1656 et en 1669, cette légende est déjà usitée dans les monnaies bernoises, et en remontant un peu plus haut, nous trouvons dans la Genèse XXII, 14, la parole d'Abraham : l'Éternel y pourvoira. (1) La spirituelle remarque numismatique ci-dessus perd donc sa saveur

(1) En 1656, 1658, 1669, Berne frappe des pièces de dix kreutzer avec : *Deus providebit*.

En 1679, ces mêmes pièces conservent la même légende, tandis que les pièces de cinq batz adoptent : *Dominus providebit*.

L'adoption en 1656 de la légende *Deus providebit* coïncide avec la nomination comme chef monnayeur de Nicolas Weitnauer, de Neuchâtel.

Auparavant et même dès lors, on employait la légende : *Benedictus sit Jehova Deus* (Catalogue Schumann, 1905 page 72). Une monnaie de Frédéric III de Norvège de 1657, a pour devise : *Dominus providebit*.

Une monnaie de 1564 de Maximilien II d'Autriche, empereur d'Allemagne, porte : *Dominus providebit*.

et l'on concédera à des chanoines d'avoir rappelé la parole biblique avant la grande république de Berne.

Vers 1505, Hory, attaqué de la goutte, avait cédé la plume à un autre chanoine, Louis de Chauvirey, momentanément, pensons-nous; mais que ce soit définitivement ou non, peu importe, car M. de Liebenau juge souverainement, mais sans aucun considérant, que ce chanoine n'a jamais existé. Indépendamment de la parole de Purry, on sait que la famille de Chauvirey jouait un rôle important dans le pays et que l'un de ses membres était à cette époque lieutenant du comté et seigneur de Colombier.

*Musée neuchâtelois*, 1906, p. 35, nomme Blaise Hory en 1493, Comptes de la bourserie, p. 35 et 40. Quant à Jaquemet, avec le prénom de Jean, il aurait été de la campagne de Bellinzone, si nous comprenons bien un compte de bourserie de 1479, page 30.

Tandis que pour la campagne de Bellinzone, les « compagnons » reçoivent 11, 12 et 31 livres, Jean Tribolet touche 49 livres; c'était donc un chef.

Le chroniqueur Jean Purry de Rive (p. 64), parlant des guerres d'Italie, dit que Jean Jaquemet y conduisit une enseigne de 200 volontaires. C'est absolument confirmé par les Comptes de la bourserie (janvier 1906, p. 30).

*Mairie*, p. 566. La ville envoie des bourgeois en 1506 avec Berne et Uri, à Bellinzone.

Apocryphes sont également Blaise Hory, sieur de Bellevaux, et Nicolas Jaquemet, seigneur d'Orsans; c'est la continuation du parti pris qui exclut de l'existence les noms de tous les chefs neuchâtelois, alors que, cependant, nos compatriotes prenaient part à toutes les expéditions des Suisses et le faisaient certainement sous la conduite de chefs originaires du pays et dont les noms sont mentionnés par les auteurs neuchâtelois.

« Mais vaut-il la peine, s'écrie M. de Liebenau, de relever chaque énoncé d'une œuvre qui n'est que mensonge » et, pris de pitié, il ajoute qu'il déplore de voir M. Rossel, dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande*, mentionner le nom de Hory et rendre hommage à la rectitude et à la sagacité de son esprit.

Tous les historiens et les critiques jusqu'à ce jour ont partagé la foi de M. Rossel et ont utilisé les chroniques de Neuchâtel comme des sources historiques authentiques. C'est ce que constate M. de Liebenau; d'où il faudrait conclure que lui, le premier et le seul, a été clairvoyant! (1)

(1) Dans la nouvelle édition de son histoire littéraire, M. Rossel, impressionné sans doute par les critiques de MM. de Liebenau et Piaget, abandonne les chanoines à leur malheureux sort.

Il condescend à ne pas nier absolument que des notes historiques aient pu être rédigées par les chanoines ; elles se trouvent, dit-il, dans le manuscrit désigné par Purry sous le nom de Missel et dans des extraits d'une collection de documents de David Baillods. Mais ces derniers ne parlent ni du légendaire chroniqueur, ni de la participation des Neuchâtelois aux guerres suisses antérieures à 1500, lesquelles ne pouvaient offrir de l'intérêt pour des chanoines ; d'autre part, elles rappellent la campagne des confédérés à Bellinzone en 1478, à laquelle les Neuchâtelois ne prirent aucune part. En réponse à l'infailibilité de M. de Liebenau, niant la présence des Neuchâtelois dans la campagne de Bellinzone en 1478, citons les comptes de la boursierie (*Musée Neuchâtelois*, 1906, p. 27 à 32). Il y est parlé « des compagnons qui furent devant Belliche en Lombardie avec Messgrs de Berne en l'an 1478 ». « A délivré à Horrich le mareschaut pour la refection de reffaire etc. et pour ferraz les chevaulx des compaignons qu'ils menarent avec eux devant Belliche. » « A délivré à Heicquer qui fut capitaine des compaignyons qu'ils furent avec Messgrs de Berne devant Belliche en Lombardy, etc. » « Pour la sarrure d'ung butiquin que les compaignyons qui allirent devant Belliche, etc. » « Jean Perrenetz qui fut avec les compaignons devant Belliche. » A page 29 on cite les noms d'une trentaine de Neuchâtelois qui ont fait cette campagne ; parmi eux, Jean Tribolet, Jean Jaquemet. D'autres sources authentiques de l'histoire de Neuchâtel se trouvent dans le Recueil d'un chanoine anonyme et dans « les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses » ; mais on n'y trouve rien de ce que raconte Purry. M. de Liebenau, dont nous reproduisons ci-haut l'opinion, fait ses réserves quant aux Entreprises, à cause des erreurs chronologiques qui s'y trouvent, à cause des rapports sur la défense du pont de Thielle, à cause aussi des Neuchâtelois prétendus morts en 1475, et qui revivent en 1476 et 1477 à titre d'ambassadeurs, tel Richard Roos ou Rosel. — On peut ajouter aussi la chronique du chanoine Baillods, encore manuscrite comme document historique.

Cette analyse des documents historiques sur notre pays et de la créance qu'on peut leur accorder, selon M. de Liebenau, suggère bien des réflexions. L'intéressante question des missels, de la chronique Baillods, de celle du chanoine anonyme et des Entreprises fera l'objet d'un paragraphe subséquent, aussi ne nous y arrêtons-nous pas ici.

Relevons en passant que la légendaire défense du pont de Thielle mise auparavant à la charge des chroniqueurs, qui en étaient fort innocents, est

maintenant, quelques pages plus loin, attribuée aux « Entreprises » où nous la cherchons vainement ! Ces Entreprises, qui s'arrêtent en 1476 à la bataille de Morat, ne pouvaient pas davantage parler des faits plus récents auxquels on semble faire allusion.

La mort et la réapparition de Richard Roos que mentionne M. de Liebenau ne concerne nullement notre chronique, ainsi qu'il le dit, mais bien les « Entreprises ». A page 241, Édition de la Société d'histoire, on raconte qu'« un gentilhomme nommé Richard Roos tomba tout mort à terre ». D'autre part, le recueil Vuitel ne parle pas du cas de Rost. Voilà ce que nous savons de la mort de Rost. Quant à sa résurrection, on en a l'indication dans Ochsenein, p. 469 ; cet auteur, commettant les mêmes confusions si fréquentes chez l'archiviste de Lucerne, rend les chanoines responsables du miracle dont ils sont bien innocents puisqu'ils ne parlent ni de sa mort ni de sa réapparition. Celle-ci est signalée dans les comptes de Humbert Rudella, lequel note avoir versé à Richard Rossel « por aler a berne mercia » 28 gros pour deux jours. Ochsenein, p. 544, comptes de 1477 « Item à Jehan Ferriaud por les tyoles de la chapela de Richard Rossel XV S'parve ». Que Richard Rossel soit la même personne que Richard Roos, c'est possible, mais l'on ne trouve nulle part indiqué qu'il fût Neuchâtelois, ainsi que cependant l'annonce M. de Liebenau. Il a été dit aussi que Ochsenein se méfie de l'authenticité de la chronique. Or, dans les passages visés, Ochsenein prend les « Entreprises » pour la chronique (voir pages 467, 468 et suivantes et 479) et les erreurs qu'il y trouve ont pour auteurs Baillods ou l'écrivain des « Entreprises », mais nullement les chanoines chroniqueurs.

C'est une question intéressante autant que confuse, de savoir quels sont les rapports existant entre « les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses », « l'Extrait des guerres des Suisses et leurs alliés depuis Louis XI et Charles le Hardi, jusques à la bataille de Marignan » et la chronique du chanoine Baillods.

On connaît les « Entreprises » par la publication qu'en a faite la Société d'histoire en 1884 d'après les manuscrits existant. L'extrait des guerres se trouve dans le Recueil Vuitel. Mais tout nous porte à adopter l'opinion des éditeurs de la nouvelle publication des chroniques qui pensent que les « Entreprises » sont un fragment d'une chronique disparue de David Baillod. On peut de même admettre que les Extraits du recueil Vuitel ne sont qu'une variante des « Entreprises, » remaniées et continuées jusqu'à 1515 par un inconnu.

Un point obscur demeure ; faut-il admettre que la chronique disparue de David Baillod soit distincte de celle du chanoine Jacques Baillois qui poursuit ses *Annales* jusqu'en 1555 ou bien que la seconde soit une copie revue et augmentée de la première ? Cherchons à nous orienter au milieu de ces obscurités.

Le chancelier Montmollin parle d'une chronique rédigée dès 1300 par les chanoines ; il ne l'aurait connue que par les citations qu'en fait Jacques Baillois et suppose qu'elle a disparu à la Réformation. De même il a eu en mains « le bon manuscrit du chanoine Jacques Baillois » qu'il apprécie pour ce qui concerne la domination des cantons (1512-1529) et jusqu'en 1555 ; mais il ne dit pas si ces *Annales* remontaient au delà de la prise de possession du comté par les Cantons.

Selon Samuel Purry, commentateur des chroniques, celles-ci, loin d'avoir été enlevées ou détruites à la Réformation, avaient été reléguées dans un coin des Archives, où il les aurait découvertes et annotées, puis confiées au diacre Chopard, chez lequel elles auraient été brûlées lors de l'incendie de 1714. C'est à ce récit que M. de Liebenau n'ajoute pas créance, tandis que, dans un bon mouvement, il veut bien ajouter foi aux renseignements fournis par Montmollin sur les chroniques. Les imitateurs de l'archiviste de Lucerne, eux, ne se laisseront pas aller à croire à la véracité de Montmollin.

Où nous ne sommes plus d'accord avec M. de Liebenau, c'est lorsqu'il interprète abusivement le froid accueil que Boyve fit à Purry lui annonçant sa découverte du manuscrit de la chronique.

Jonas Boyve, dit-on, aurait bien vite reconnu que cette chronique était en désaccord avec les Extraits de Baillois qu'il connaissait et qu'il avait utilisés pour ses *Annales* ; de là sa méfiance justifiée à l'égard de la trouvaille de Purry. Il faut vraiment beaucoup d'imagination pour déduire ce jugement de la démarche de Purry auprès de Boyve. En voici le récit, qui commence par un éloge de ce dernier. « Mon cher neveu (Jonas Boyve) fera bien de parcourir puis de lire attentivement et sans se rebuter l'histoire manuscrite de ce pays par feu M. Boyve notre oncle... il est très précieux par les étonnantes recherches diplomatiques de son auteur infatigable, qui, pendant plus de quarante ans, fouilla par tout l'État, pour acquérir la connaissance de tous les actes et titres qui pourraient servir à son travail, etc. Je me rappelle que, lors de la découverte de ces chroniques des chanoines, je lui *écrivis* pour lui apprendre cette trouvaille et lui proposai de refondre son travail à l'aide de ce flambeau.

M. Boyve, ou effrayé par l'immensité de la besogne à faire ou plus satisfait que moi peut-être de cette défaite, me répondit assez froidement. »

Où découvrir dans ces lignes, les seules qui relatent cet incident, une méfiance justifiée ? Boyve ne pouvait se prononcer sur la valeur de l'œuvre puisqu'on ne la lui a pas soumise et que c'est par correspondance que son neveu Purry lui en indique l'importance. Et quant à ce dernier, il faudrait lui supposer des sentiments bien angéliques pour le voir faire un chaud éloge des Annales d'un oncle qui aurait éventé la supercherie et recommander avec instance à son neveu la lecture d'une œuvre d'où l'on avait exclu les documents qu'il offrait.

Le pasteur Boyve avait un autre neveu que Purry, J.-F. Boyve, qui revit et compléta par des recherches postérieures les Annales ; où M. de Liebenau voit-il que, lui aussi, dédaigna d'utiliser les chroniques et que son éditeur posthume Gonzalve Petitpierre (et non A. Petitpierre comme l'appelle M. de Liebenau) en fit autant ? Ce dernier, dans son avant-propos, remarque qu'il est regrettable que les Boyve n'aient presque jamais indiqué les sources où ils puisaient ; est-on donc sûr que le neveu, complétant l'œuvre de son parent, n'ait pas utilisé la chronique des chanoines ? Avec la même légèreté dans ses critiques, M. de Liebenau ajoute qu'il a vu avec joie Petitpierre dédaigner de même la découverte de Purry ; or, parmi les ouvrages à consulter, Petitpierre indique précisément la chronique des chanoines !

Quant à Jérôme Emmanuel Boyve, l'auteur de l'*Indigénat helvétique* de Neuchâtel, on reconnaît qu'il a utilisé la chronique et, ajoute-t-on dédaigneusement, ces fictions pouvaient trouver leur place dans un ouvrage *politique*, mais non *historique*. Et ce pauvre Boyve, qui nous dit dans sa préface « le fort de mon travail tombe particulièrement sur la partie *historique* ». Il ajoute que son père, Jacques-François Boyve, comme nous l'avons vu plus haut, revit les Annales et y apporta plusieurs bonnes corrections. Rappelons enfin l'importance que l'auteur de l'*Indigénat* attachait à la chronique. « Ce précieux manuscrit forme la seconde et la plus curieuse des sources où j'ai puisé. Cette copie, ou plutôt ces extraits, furent faits par une main qui en garantit l'exactitude et qui, en outre, les orna de réflexions, dont l'expression et la profondeur, en découvrant peut-être leur auteur, me vengeront de la cruelle nécessité où l'on m'a mis, de supprimer le juste tribut que je voulais rendre ici à la mémoire de ce magistrat respectable. »

Telle est l'appréciation d'un contemporain, empreinte d'une admiration sans réserve et d'un vif regret de devoir taire le nom du trop modeste Purry.

Mais qu'importent ces témoignages de ceux qui seuls auraient pu être dans le secret de la confection d'une sorte de roman historique ; une prétendue critique historique moderne n'en tient aucun compte et pense les démolir au moyen d'arguments dont nous avons pu apprécier la valeur ! Sans prendre nullement en sérieuse considération les convictions des contemporains de Purry et de tant d'écrivains modernes rappelées au cours de cette étude, on dénature la pensée du pasteur Boyve, trop avisé, dit-on, pour tomber dans le piège où la postérité s'est laissé prendre.

Poursuivant son œuvre de démolition, M. de Liebenau, auprès duquel M. Virgile Rossel n'est point en faveur, se demande comment il a pu ajouter foi au produit des fantômes (Hirngespinnste) de Purry et les appeler « un monument historique et littéraire d'une rare valeur ».

La pensée de Purry, évoquée par la faculté de divination de M. de Liebenau, a été, en composant la prétendue chronique, d'apporter des preuves de l'immémorialité de l'Indigénat helvétique des Neuchâtelois. Nous sommes bien loin de nier cette préoccupation du diplomate patriote, il la partageait avec tous nos hommes d'État et nos écrivains ; mais que, cherchant des preuves, il en ait fabriqué à l'imitation du faussaire Leschet en 1412, c'est une injure gratuite contre laquelle proteste tout ce que l'on sait de l'honorabilité de Purry. Une fois lancé dans cette voie de suppositions et de suspicions sans l'appui d'aucune preuve, on ne s'arrête plus et l'on fait part au lecteur du procédé auquel Purry a eu recours. Très probablement, nous dit-on, Purry, qui avait commencé ses faussetés en 1718, leur donna leur forme définitive seulement après la mort du diacre Choupard. Faussetés ou non, nous pensons aussi, mais quelles conséquences veut-on en tirer, que Purry n'a mis la dernière main à ses commentaires sur la chronique qu'après 1750 et point n'était besoin d'appeler à la rescousse le baron d'Alt, qui avait été nommé avoyer en 1738 et dont le sixième volume de son histoire des Helvétiens a paru en 1751. (Erreur, c'est en 1750 ; le septième volume est de 1751.)

Nous arrivons enfin au bout de notre analyse des critiques de M. de Liebenau. Il les avait commencées par une lourde erreur doublée d'une plaisanterie non moins lourde, en nous parlant de la statue du chevalier Albert de Tissot qui n'a jamais existé. Il les termine en revanche avec complaisance sur ce monument de la crédulité des Neuchâtelois ; écoutons-le :

« Afin que les deux statues de Neuchâtel ne se dressent pas comme de simples images de fantaisie, mais que tout au moins elles éternisent la

mémoire d'un bon patriote, on pourrait simplement en modifier les inscriptions comme suit :

Albert de Tissot et Hugues de Pierre, à leur inventeur.

Samuel de Purry, noble patriote et habile imitateur des anciens chroniqueurs. »

Suit la signature : D<sup>r</sup> Th. de Liebenau.

Après l'analyse si longue que nous venons de faire des critiques consacrées par M. de Liebenau à notre chronique des chanoines, nous nous demandons ce qui a pu provoquer chez le savant lucernois la conviction que la chronique des chanoines est l'œuvre de Samuel Purry, qui en a imaginé le fond et la forme pour prouver que Neuchâtel a été Suisse dès le XV<sup>e</sup> siècle. Ce ne peut être la langue dont se sont servis les chroniqueurs dans les quelques citations qu'en a faites Purry, car, sans manquer de déférence envers le critique, nous ne pouvons lui concéder d'avoir mieux apprécié le français du XV<sup>e</sup> siècle que ne l'ont fait tant d'auteurs de langue française. Serait-ce, et c'est probable, les erreurs apparentes ou réelles qu'il a cru découvrir dans le texte des chanoines et dans les résumés de Purry ? Ne mettant nullement en doute l'absolue bonne foi de M. de Liebenau, force nous est d'admettre qu'il a attribué une portée exagérée à ces erreurs et que, inconsciemment méfiant sur le sérieux des welsches anciens et contemporains, il les a étudiés et jugés avec prévention sans peut-être s'en rendre compte.

Sous l'influence de ces idées préconçues, il a entrepris son œuvre critique sans songer à l'effet déplorable que pouvait produire chez des lecteurs neuchâtelois ses plaisanteries, ses dédains, sans apporter dans ses critiques, qu'il nous soit permis de le dire, le soin, la minutie et la rectitude que l'on est en droit d'attendre d'un sérieux critique historique. Des erreurs qu'il signale, beaucoup ne sont qu'apparentes et dues à une insuffisante étude des sources ; quant aux autres, elles se retrouvent chez tous les écrivains et en particulier chez les chroniqueurs d'une époque où les moyens de se renseigner étaient bien imparfaits ; nous en donnerons des exemples malgré lesquels on n'a pas rejeté comme mensongères les chroniques qui les renfermaient.

Il est légitime de se montrer sévère à l'égard d'un critique qui ne se prive pas du plaisir de signaler les moindres vétilles, et nous nous sommes permis d'indiquer les erreurs de noms, les erreurs de dates, les erreurs de faits qui se sont glissées dans l'article de M. de Liebenau.

Parfois aussi, agacé par des plaisanteries d'une allure pesante et tudesque, nous y avons répondu avec une certaine vivacité.

Reconnaissant l'entière bonne foi de M. de Liebenau, nous tenons à ce que la nôtre ne soit non plus mise en doute; c'est consciencieusement que nous avons entrepris et poursuivi une étude qui nous intéresse vivement, sans y apporter aucune préoccupation d'amour-propre national, mais nous l'avouons, avec le vif espoir de voir réhabilitée la mémoire de Purry et de raffermir la foi en ses récits, chez ceux que des critiques parfois hâtives et superficielles avaient rendus hésitants.

## II. M. PIAGET

M. Arthur Piaget. — Il continue l'œuvre de démolition de M. de Liebenau. — Modeste citation latine. — Purry inventeur de la chronique. — Quel a été son but en recherchant des documents dans les archives. — Les chanoines s'intéressaient aux affaires du pays. — L'effet des richesses conquises à Grandson et à Morat. — L'attitude de Rodolphe de Hochberg. — Il jouit de la confiance des Bernois. — Jugements sommaires émis par la critique historique moderne.

Mon travail, bâclé hâtivement, renferme pas mal d'erreurs. 1898. Arthur Piaget.

De même que l'acte héroïque de Winkelried ouvrit aux Suisses de Sempach une brèche par laquelle leur torrent dévastateur se précipita, de même pour une cause moins noble et pour battre en brèche une des plus intéressantes sources de notre histoire neuchâteloise, la lourde massue de M. de Liebenau a cherché à rompre le faisceau historique formé des chroniques de nos chanoines. A sa suite se sont précipités ceux dont la tactique procède de l'école de guerre contre les respectables sources de notre histoire, reléguant Winkelried et bien d'autres, ainsi que nos chroniqueurs, au rang des simples légendes; ceux dont la science et la situation auraient permis mieux qu'à nous de scruter la valeur des négations de l'archiviste lucernois et qui ont préféré les accentuer en y apportant de nouveaux éléments destructeurs; ceux enfin

qui, remplis d'admiration pour une œuvre si méritoire, l'ont acclamée frénétiquement, au lieu de courber tristement la tête sous les coups qui frappaient notre passé historique.

Que sommes-nous pour oser résister à ce courant ? Nous n'y apportons comme matériaux que notre sincérité, notre grand amour pour notre pays et pour son histoire et l'appui anticipé que nous trouvons dans tous les auteurs anciens et modernes. Si nous ne risquons pas d'être lapidé comme, paraît-il, a failli l'être M. Piaget dont nous allons étudier les critiques, bien plutôt courons-nous le risque d'être pris en profonde pitié, pour tenter, nous indignes, de ne déposer les armes que lorsque la brèche faite à nos convictions et à nos considérations sincères, nous aura rendu la lutte inutile et sans espoir.

Mais nous n'en sommes pas là.

Hélas ! nous ne pouvons pas nous approprier l'aphorisme que s'applique M. Piaget : *Infelix eruditio est scire quod multi nesciunt etiam periculosa scire quod omnes ignorant*. Puisse nous modestement contribuer à légitimer ce que la science de plusieurs de nos ancêtres nous a transmis et à réhabiliter leur mémoire malgré ceux qui prétendent tout savoir.

Après avoir suivi pas à pas M. de Liebenau dans l'énumération de ses critiques, ce n'est pas sans un certain mouvement de lassitude que nous nous résolvons à entreprendre un nouveau voyage à la suite de son disciple ; notre marche sera toutefois allégée par le fait que M. Piaget ne fait souvent que rééditer ce qu'il a lu dans l'article de son collègue, sans plus que ce dernier s'entourer de documents probants de ses affirmations.

Ce qu'il ne s'est pas donné la peine de faire, c'est de relever les nombreuses erreurs dans lesquelles est tombé M. de Liebenau, avec le même entrain que celles commises par les chanoines. Dans sa hâte, a-t-il pris le temps de vérifier les accusations comme nous semble l'exiger la critique historique moderne !

Devant le grand jury qu'est l'opinion, il en est de même que devant les jurés de nos assises ; les plus solides arguments de la défense contribuent moins parfois à former les convictions, que tel fait, tel détail secondaire. C'est en nous inspirant de cette particularité, que nous nous arrêtons à la première appréciation de la brochure publiée par M. Piaget dans le *Musée Neuchâtelois*. Boyve, l'auteur des *Annales*, en est l'innocente victime. Il aurait pendant quarante ans au moins élaboré cette œuvre, « ce qui d'ailleurs est exagéré », nous dit-on, car c'est Samuel Purry qui l'affirme. Le fait en lui-même n'a pas

grande importance, mais il est bon de remarquer qu'avec Purry, c'est le petit neveu de Boyve qui, dans la préface de son *Indigénat*, répète le renseignement de Purry et que Gonzalve Petitpierre, éditeur des *Annales*, attribue à cette compilation un labeur de plus d'un demi-siècle. (1)

Les *Annales* ayant été achevées en 1727, elles auraient donc été commencées vers 1690 et devaient être bien avancées en 1714, et certainement rédigées pour tout ce qui avait trait au XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>. Il n'est donc point étonnant que Purry, annonçant en 1714 à son oncle la découverte des chroniques et en ayant reçu un froid accueil, il l'attribue à la répugnance de revoir l'immense besogne et peut-être à la satisfaction du travail accompli. Comment trouver dans le rapprochement de ces dates un premier indice des tromperies de Purry ?

Un autre point du récit de Samuel de Purry a éveillé les « justes soupçons » de M. Piaget. C'est le fait que Purry n'était pas un chercheur désintéressé, s'occupant de l'histoire du pays pour elle-même ; ce qu'il voulait, c'était de démontrer l'ancienneté des relations intimes de Neuchâtel avec les Confédérés, et manquant de documents et de preuves, il les inventa. « En bon diplomate qu'il était, il eut bien vite fait d'imaginer un document plus riche, plus varié, plus significatif. » « C'est un avocat qui avait une cause à plaider. »

Que voilà la profession d'avocat sévèrement traitée ! Mentir, inventer des faits, imaginer des documents, fausser l'histoire, se jouer de la crédulité de son client, telle aurait été la honteuse besogne à laquelle se serait livré Purry, avocat doublé d'un diplomate, autre variété de faussaire.

De qui se composait le tribunal qui avait à apprécier la valeur des arguments du plaideur ? De tous les contemporains de Purry, de tous les écrivains nationaux et, se perpétuant à travers les âges, de tous les Neuchâtelois, de tous les historiens modernes. C'est que les premiers connaissaient la haute honorabilité de l'avocat, c'est que les autres, historiens sérieux, Jean de Muller, les Chambrier, Daguet, littérateurs ayant quelque notion de la vieille langue française, Michelet, Rossel, Godet, ou paléographes comme Dubois de Montperreux et Matile — ont tous cru à la véracité de Purry et ne se sont pas permis l'ombre d'un doute sur son honorabilité.

(1) Les *Annales* ont cinq volumes et s'arrêtent en 1721. Le 1<sup>er</sup> et une partie du 2<sup>me</sup> traitent du XV<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVI<sup>e</sup>.

Suffit-il pour infirmer ce jugement unanime, d'un arrêt de cassation « bâclé hâtivement et contenant pas mal d'erreurs » ou d'un autre jugement, aux erreurs non moins nombreuses et patentes, dont nous avons déjà eu à nous occuper ?

Singuliers considérants que ceux d'un juge qui étale des apparences en guise de preuves, qui gratuitement noircit une mémoire honorée et lui prête de machiavéliques manœuvres.

Nous objecterait-on peut-être que c'est à nous qu'incombe la preuve de l'authenticité de la chronique des chanoines. Ce serait une curieuse procédure ! L'œuvre existe, affirmée vraie par nombre de générations, nous voulons bien la défendre et démontrer son existence réelle ; mais si une preuve doit être faite, c'est à celui qui apporte dans le débat un fait nouveau ; à le prouver et pour le faire, il faut plus que des accusations de supercherie, il faut produire un aveu de Purry, une pièce de lui ou d'un de ses contemporains, reconnaissant qu'il n'a fait qu'un pastiche, qu'un roman.

Chacun savait, avant M. Piaget, que les Neuchâtelois, depuis des siècles, avaient tenu à resserrer les liens qui les unissaient aux Suisses, toute leur histoire en fait foi. On savait aussi que nos écrivains nationaux du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient mis au service de cette saine politique traditionnelle leur plume et leurs talents et que les Boyve en particulier y avaient consacré leurs veilles. Remontant d'un siècle en arrière, nous voyons les confédérés proclamer que Neuchâtel fait partie du corps helvétique, et Henri II de Longueville, au traité de Münster en 1648, s'y fait inscrire comme prince et comte souverain de Neuchâtel *en Suisse*, qualité qu'il revendique lors de sa dernière visite dans son comté. Dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, Neuchâtel est intimement lié aux cantons, il participe à leur vie, à leurs guerres et ces alliances sont consignées dans les écrits des chroniqueurs suisses. Fallait-il donc de nouvelles preuves et les documents manquaient-ils, établissant l'indigénat helvétique de Neuchâtel ? (1)

Il est vrai, et Purry le dit lui-même dans l'introduction de la chronique, que dès 1707 on contestait cette ancienneté des alliances suisses de Neuchâtel,

(1) On retrouve la reconnaissance de la qualité de Suisse, donnée à Neuchâtel, jusque dans les mémoires des prétendants en 1707. Le manifeste du roi de Prusse dit : « Neuchâtel est notoirement reconnu pour être une partie de la Suisse, tant par sa situation que par ses alliances avec quatre cantons, » etc. (page 8). Dans les articles généraux libellés entre le roi de Prusse et Neuchâtel, la même année, les cas où la principauté doit demeurer neutre en cas de guerre, sont indiqués « à moins que tout le corps helvétique en général n'y prît part et intérêt ».

ce qui l'engagea à en découvrir de nouvelles preuves. Est-ce à dire que les documents faisaient défaut ? Nous venons de rappeler le contraire. Aux actes officiels, aux faits patents, certains, indéniables, Purry espérait-il joindre quelque circonstance ignorée de ses prédécesseurs, c'est possible, et l'expérience du diplomate avisé ne lui avait-elle pas enseigné, non pas à fabriquer des documents, mais à accumuler les arguments, et à ceux si nombreux et connus, en apporter par surcroît quelques nouveaux ?

C'est grâce à cette patriotique investigation qu'il découvre la chronique. En la déchiffrant, en la parcourant, y a-t-il trouvé ce qu'il cherchait ? Nous ne le pensons pas et nous nous demandons en vain en quoi sa publication a renforcé les preuves préexistantes de l'union intime de Neuchâtel et de la Suisse. Il y trouve rappelés les traités de combourgeoisie connus, il prend plaisir à reproduire le récit de Saint-Jacques et de la guerre de Bourgogne, puis celui de la guerre de Souabe ; mais tout cela ne pouvait servir à une preuve déjà absolument faite du rôle des Neuchâtelois dans ces événements. Dans certaines annales de ses chanoines, on retrouve simplement, nous dit-on, des emprunts faits aux anciens chroniqueurs suisses, à Stettler en particulier. (1) Il n'enrichissait donc en rien l'arsenal des preuves à l'appui de sa thèse, n'y ajoutant que le charme de la forme et la sagacité de ses réflexions. Point donc n'était besoin d'inventer, puisque les récits des chanoines ne faisaient que corroborer des faits historiques connus.

En outre, non seulement éditeur, mais créateur des chroniques, dans un but précis et patriotique, qu'aurait-il eu besoin d'imaginer des noms de chanoines, de nous faire connaître leurs amitiés, leurs maladies, de surcharger son œuvre d'une quantité de faits étrangers à la question qui le préoccupait ? Pour mieux tromper son lecteur, répond-on. Or son unique lecteur, c'était son neveu ! Et l'homme d'État, surchargé de travaux, aurait perdu un temps précieux à bâtir cette œuvre de longue haleine ?

Qu'il nous soit permis d'émettre aussi une supposition, que comprendront tous ceux qui s'occupent de recherches historiques ou autres. Purry, découvrant le vieux manuscrit, espère y trouver ce qu'il cherche et, entraîné par l'attrait des pages qu'il déchiffre, il s'y plonge avec zèle, il note, extrait, para-

(1) Nous verrons plus loin M. Piaget chercher à démontrer que la chronique de Hugues de Pierre a été composée par Purry, brodant sur le terne canevas des « Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses ». N'est-ce pas reconnaître que Purry n'a pas inventé et qu'il ne fabrique pas des documents, puisqu'il copie, dit-on, une chronique admise comme authentique ?

phrase et il ne résiste pas au plaisir de copier, in extenso, tel passage dont le style le captive autant que le sujet.

On objecte aussi certaines erreurs contenues dans la chronique; nous les avons déjà examinées et nous avons montré et montrerons encore surabondamment que ces inexactitudes se retrouvent chez tous les chroniqueurs, de même que chez les écrivains modernes, malgré, pour ceux-ci, l'abondance des sources et toutes les ressources de la publicité actuelle. Mais est-il une seule de ces erreurs qui soit de nature à fausser l'histoire quant à la situation de Neuchâtel vis-à-vis de la Suisse?

Que l'attaque soit dirigée par M. de Liebenau ou par M. Piaget, elle ne parvient pas à citer un seul fait inventé par Purry pour mieux prouver, grâce à la chronique des chanoines, ce dont les preuves abondaient. Les récits de ses chanoines sont-ils conformes à la vérité historique, on ne leur en tient aucun compte, si ce n'est parfois pour les taxer d'emprunts aux écrivains suisses; commettent-ils une erreur, et leurs erreurs sont toutes étrangères à la thèse supposée de Purry, on y voit néanmoins une intention de tromper. Nous ne pouvons trop insister sur la fragilité des accusations portées contre Purry, et conséquemment contre l'authenticité de la chronique des chanoines. Il voulait, nous dit-on, produire de nouveaux documents sur Neuchâtel-Suisse, et l'on n'en découvre pas trace dans la chronique; donc tel n'était pas son but ou son but n'a pas été atteint. Quel donc aurait-il pu être, si ce n'est de faire des extraits et des citations du manuscrit découvert par lui?

A défaut donc de tout fondement à l'échafaudage qu'aurait édifié Purry, on s'attaque à la forme et l'on démontre que si les récits des chanoines sont vrais, ils ne peuvent en être les auteurs et que toutes ces vérités sont l'œuvre de Purry le faussaire, qui n'aurait pas pris garde à la forme.

«Ce qui fait l'étonnement de tout connaisseur de la littérature du moyen âge, dit-on, c'est de voir ces chanoines donner sur eux-mêmes de minutieux détails biographiques.»

Nous avouons ne pas être assez connaisseurs de la littérature du moyen âge pour partager cet étonnant étonnement; en particulier, nous ne connaissons pas d'autre chronique que celle de nos chanoines, où les historiographes du chapitre se succèdent et continuent l'œuvre de leurs prédécesseurs; s'il en existe, sont-elles privées de ce charme qui résulte du caractère personnel des chroniqueurs, de la vie que répand dans leurs annales ces détails qui nous les font connaître et aimer? et en quoi ces indications seraient-elles étrangères

aux hommes du XV<sup>e</sup> siècle? Vivant ensemble, liés par leur destin commun, trouvant des amis parmi leurs collègues, en quoi leurs confidences personnelles et fraternelles peuvent-elles être suspectes? Pour être chanoines, nos chroniqueurs n'en étaient pas moins hommes; ils avaient leurs affections, leurs sentiments, quel que fût le siècle où ils vivaient, aussi ne nous étonnons-nous nullement, les voyant prendre la plume, de les entendre dire quelques mots de celui qui venait de la poser. L'incontesté chanoine anonyme ne nous apprend-il pas aussi que Jean de Fribourg était perclus de goutte, que dans un incendie à Neuchâtel, le feu prit à la maison de domzel Matthieu de Cottens. Pareilles remarques excitent l'étonnement du critique, si c'est un chanoine qui souffre d'un affaiblissement de vue; si, d'un autre, il est dit qu'il fut le domzel dont le comte Jean se servit le plus. Diebold Schilling, contemporain de nos chanoines, écrivant seul, ne pouvait parler que de lui et il déplore son indignité et son esprit borné.

Après avoir exprimé son étonnement, la critique n'insiste pas. Nous pensons qu'elle a raison.

M. Piaget, auquel ses fonctions d'archiviste ont permis de parcourir les documents concernant le chapitre de Neuchâtel, n'y a découvert que des comptes de revenus et de dotations; et quant aux chanoines « les faits et gestes de Messieurs des ligues ne semblent pas les avoir préoccupés ». N'est-ce point à propos de réflexions de ce genre, que l'archiviste, collègue de M. de Liebenau, reconnaît que le travail que nous analysons « a été bâclé hâtivement et renferme pas mal d'erreurs ». (Soit dit en passant, nous trouverions peu charitable de rappeler cet aveu, si M. Piaget avait daigné nous signaler les erreurs de son travail hâtif.)

Les constatations de M. Piaget sont vraiment plaisantes; ignorant ce qu'il a pu trouver dans nos archives, nous n'ignorons pas qu'en se plongeant bien peu profondément dans les documents de notre histoire nationale, il aurait pu se convaincre de l'intérêt patriotique des chanoines pour nos relations avec les Suisses; il aurait vu combien ces religieux étaient loin de se confiner dans leur cloître et dans le seul soin de leur ménage intérieur. Ne voulant pas suivre l'exemple de ceux qui, sans preuves à l'appui, érigent en axiome les produits de leur imagination, nous tenons à démontrer combien les chanoines étaient peu étrangers aux affaires publiques. Sans parler de leurs chroniques, consacrées dans les portions qui nous ont été conservées aux faits historiques de leur temps et dont d'autres pages contenaient sans doute des renseignements

ecclésiastiques que Purry n'a eu aucun intérêt à transcrire; sans parler de ces chroniques dont on nie la réalité, cherchons ailleurs nos exemples. Le chanoine anonyme nous en fournit amplement, et notons que ce recueil est apprécié par M. Piaget « comme la seule vraie chronique latine du chapitre de Neuchâtel ». Les pages 152 et suivantes de l'édition première contiennent des annales neuchâteloises dès 1295. Elles parlent de la bataille de Coffrane, de la destruction d'une grande ville près du Landeron, des divers comtes de Neuchâtel, de leur naissance, de leurs alliances, de leur mort, du traité de combourgeoisie en 1406 avec les Bernois, etc.

Ce que le chanoine anonyme ne dit pas, c'est que, non seulement la bourgeoisie de Neuchâtel fit un traité avec Berne, mais que le comte et les chanoines eux aussi conclurent une même alliance. (1) Aussi, voyons-nous la puissante république voisine s'adresser pendant la guerre de Bourgogne aux chanoines, ses combourgeois, et leur écrire: « An die Thumherren zu Neuenburg, dass sie denen von der Stadt in ihren Kosten helfflich seien, wie von Alter herkommen ist. » Traduisons: Aux chanoines de Neuchâtel, les invitant à être secourables à ceux de la ville (de Berne?) comme cela a toujours eu lieu dans le passé. (2)

Comment supposer, en effet, que dans une petite ville comme Neuchâtel, dans une époque aussi agitée que le XV<sup>e</sup> siècle, alors que les Neuchâtelois combattaient à côté des Suisses à Saint-Jacques, à Grandson, à Morat, à Dornach, les chanoines se soient désintéressés de ces événements, alors qu'ils étaient alliés de Berne, que leurs parents étaient au nombre des combattants et que, vivant dans le voisinage des comtes et parfois dans leur intimité, rien dans leurs écrits n'aurait dû refléter les préoccupations générales, les angoisses patriotiques?

C'est d'autant moins admissible que nos chanoines n'étaient point des ascètes, qu'ils ne vivaient point isolés du monde et étrangers à ses pompes; ils participaient à la vie publique, siégeaient aux audiences générales et n'étaient point voués à la réclusion.

M. Piaget doit avoir dit à la réunion de la Société d'histoire à Peseux, que les chanoines étaient tenus à la résidence dans leur cloître; nous n'y

(1) Voir *Musée Neuchâtelois*, 1903, p. 254 et suivantes, rappelant le traité de combourgeoisie de Berne avec le comte de Neuchâtel, la bourgeoisie et le chapitre, en 1406.

(2) Les 24 jurés de Neuchâtel, y compris le maire de la ville, reçoivent du chapitre un don volontaire de 80 bons florins pour subvenir aux frais de réparations des murs d'enceinte de la ville et de la tour Notre Dame joignant l'hôpital, 1373, (Archives X 5 n<sup>o</sup> 5. Bourgeoisie, § 62.)

contredisons point absolument, bien que le contraire ait été affirmé. (1) Mais qu'importe; voyons toutefois comment ils observaient cette résidence. Ils tenaient des fermes, ils couraient les tripots, causaient des scandales, entretenaient des concubines, avaient des bâtards (2); d'autres se mariaient et avaient des enfants légitimes en faveur desquels ils testaient; d'autres encore, ou peut-être les mêmes, étaient les familiers du comte, ses commensaux et formaient sa compagnie habituelle; la plupart étaient nobles, fréquentaient leurs familles et participaient ainsi à la vie mondaine, bonne ou mauvaise.

Gens instruits, parfois très instruits, ils étaient gradués d'universités et, conseillers du seigneur, l'accompagnaient au dehors et remplissaient parfois des fonctions civiles. Indépendamment de l'habitude de parler en public, ces ecclésiastiques étaient versés dans l'art de l'écriture; ils l'avaient plus belle et plus nette, leur style était plus épuré que celui des laïques. Plusieurs étaient notaires; possédant encore la langue latine, ils rédigeaient leurs actes, indifféremment en latin ou en français. On sait que le chanoine Leschet fit un mauvais usage de ses aptitudes, ainsi que Burcart en 1425 et d'autres encore en 1469. (Voir Chambrier, *Mairie*, page 327.)

Les chanoines s'intéressaient si bien à la chose publique, que nous les voyons signer et munir de leur sceau l'acte de la grande franchise de Valangin, ainsi que d'autres documents de la même époque. (Voir ces actes dans Vuitel.)

Matile nous dit même que les chanoines participaient parfois aux guerres. (« Institutions judiciaires », page 90.)

Citons encore l'intéressant passage du chanoine anonyme: l'histoire est le témoin des temps, la lumière de la vérité, la voie de la mémoire, l'institutrice de la vie et la messagère de l'antiquité. Car l'histoire a cette vertu, c'est qu'elle rend vivants ceux qui sont morts et qu'elle rend plus savants ceux qui vivent et qui s'appliquent à son étude. Certes, les dits, les faits et les noms de tous les âges, de tous les princes, de tous les peuples, de tous les hommes eussent péri dans l'oubli et il n'existerait actuellement aucune notice de l'antiquité, si l'histoire n'eût pas conservé sous sa sauvegarde ce qui a été écrit. C'est pourquoi j'ai recueilli, selon mon pouvoir ici et là, tout ce que j'ai trouvé,

(1) Lors des visites d'église, un chanoine est menacé de destitution pour avoir déserté le chapitre pendant de longues années.

(2) Les visites d'église de 1416-1417 sont très explicites sur les mœurs déplorables du clergé de Neuchâtel, les chanoines compris.

du moins tout ce qui, dans les livres et dans les chroniques des anciens, se rapporte à notre Église... Cependant j'ai rassemblé tout ce que j'ai pu, surtout au sujet des illustres princes de Neuchâtel, pour le rapporter ici. »

Ailleurs le même chanoine anonyme s'exprime comme suit :

« Donne paix et ne sois pas impatient, lecteur bienveillant, si des hommes nouveaux ou plus récents, au nombre desquels je figure, se sont enquis des choses que tu aimes à raconter et les ont examinées avec soin. Je rapporterai ce que j'ai vu, ce que j'ai lu et ce que j'ai confié à ma mémoire. » (1)

Et l'on nous dit que les chanoines ne s'occupaient que des besoins de l'Église, on les renvoie à leurs messes et l'on veut nous faire croire à leur indifférence pour les intérêts de la Patrie !

Mais que l'on remarque encore la légèreté de ce jugement. On vient de voir combien peu il s'applique aux chroniques du chanoine anonyme, « seule chronique neuchâteloise latine et vraie ».

Pour être écrite en français, la chronique du chanoine Baillois, qui probablement est la source des « Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses », si ce n'est une seule et même chronique, fait à élucider, cette chronique, disons-nous, s'est fort bien acquittée d'une tâche historique.

Van Muyden dit en parlant de l'abbaye de Saint-Gall qu'au IX<sup>e</sup> siècle la science historique n'était représentée que par des chroniques assez sèches. C'était le cas de Ratport qui raconte les annales du couvent de Saint-Gall jusqu'à son temps. Un moine anonyme, surnommé le vieil édenté, écrit, sur l'ordre de l'empereur Charles III, la vie de Charlemagne et sut donner à son œuvre de l'animation et de la couleur par le récit des hauts faits de ce grand monarque et des nombreuses légendes qui en ont consacré le souvenir.

(1). A l'appui de la prétendue indifférence des chanoines pour les affaires publiques, on invoque le mutisme du chanoine anonyme quant aux guerres de Bourgogne. Combien est peu fondée cette observation, à propos d'un aussi court fragment que celui qui nous a été conservé; ces lacunes se voient partout dans les chroniques et l'anonyme lui-même n'omet-il pas de faire allusion à la combourgeoisie de sa confrérie avec Berne, si bien existante que nous venons de voir les Bernois l'invoquer auprès des chanoines en 1476. De pareilles lacunes, si elles ne sont pas intentionnelles, afin de ne pas répéter des récits antérieurement faits par des prédécesseurs, se rencontrent ailleurs.

C'est ainsi que le recueil Vuitel, pages 198 et suivantes, contient des éphémérides de 1209 à 1672 ne mentionnant pas non plus les guerres de Bourgogne, tandis qu'elles rappellent bien d'autres campagnes militaires.

C'est ainsi que Purry lui-même, s'il eût été l'auteur des chroniques, serait impardonnable de n'y avoir rien dit de la bataille d'Héricourt en 1474 et de la campagne de Bellinzone en 1478.

Pierre des Vaux de Cernai, moine chroniqueur (vers 1200-1215) qui fait le récit de la croisade des Albigeois, passe parfois sous silence des incidents importants. (Innocent III et la croisade des Albigeois par Achille Luchaire, pages 234 et suiv.)

Ce que l'on dit du couvent de Saint-Gall au IX<sup>e</sup> siècle a pu être fait à plus forte raison chez nous par H. de Pierre et d'autres au XV<sup>e</sup> siècle.

Nous lisons dans la préface de la chronique de Matthias de Neuenbourg (en Brisgau) qu'il y est fait mention du siège de Berne par Rodolphe de Habsbourg, du combat de la Schooshalde, de la bataille de Morgarten, du siège de Zurich par le duc Albert d'Autriche, du combat de Tättwyl et d'autres faits du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette chronique monacale comprend un compendium sur la philosophie, la géographie, l'histoire profane et sacrée, provenant de plus anciens écrits. Elle s'étend de Rodolphe de Habsbourg à l'an 1350 et son auteur la destinait, croit-on, au couvent des Célestins de Metz.

Indépendamment de leur livre de vie, qui ne contenait que les affaires du chapitre, les moines et chanoines ont écrit autre chose, nous le voyons, que ce soit dans une chronique canoniale ou non, peu importe. Il semble cependant que c'est ce qu'on leur dénie d'avoir pu faire.

Utilisant les documents que nous avons sous la main et citant la chronique du chanoine anonyme, nous pensons avoir démontré suffisamment combien il est injuste et erroné de dire, comme le fait M. Piaget, que « le ton de la chronique politique et guerrier, est peu Canonial... et que les faits et gestes de Messieurs des Ligues ne semblent pas les avoir préoccupés ! »

On s'en prend ensuite à leur façon de penser, à leurs réflexions qui ne seraient pas celles d'historiens du XV<sup>e</sup> siècle. C'est ici une question d'appréciation et les exemples que l'on en donne sont loin d'être probants.

Admettant que les facultés intellectuelles de l'homme ont toujours été les mêmes, ce que démontrent les anciennes civilisations de l'Orient, de la Grèce, de Rome, comparées à la nôtre, l'expression de la pensée humaine a pu subir des variations et des obscurités selon les époques et surtout pendant les *ténèbres* du moyen âge. Mais nous sommes au seuil de la renaissance du XVI<sup>e</sup> siècle et nous avons affaire à des gens chez lesquels la science et les lettres sont demeurées en honneur ; ils étaient instruits et leur intelligence avait retrouvé l'élasticité et l'ampleur qui allaient produire les œuvres des réformateurs et des écrivains contemporains de François I<sup>er</sup>.

Ne savons-nous pas en particulier que nos chanoines étudiaient à l'Université de Paris, qu'ils étaient gradués dans les arts, les sciences et les lettres, et si l'on veut avoir un spécimen de leur façon toute moderne de penser, de réfléchir, de s'exprimer, que l'on relise, non les chroniqueurs de Purry, puisqu'ils sont suspects à certaines gens, mais le chanoine anonyme, entouré de tous les respects.

A page 146 : « Auprès du monastère de l'île de St-Jean de Cerlier, dans l'enceinte du cloître et dans le lieu capitulaire, il existe un marbre d'une grande beauté et au milieu de la pierre la figure d'une femme taillée en creux dans la forme et l'habillement le plus ancien. Ayant plus d'une fois dirigé mes pas de ce côté et l'ayant examinée, attiré que j'étais par un objet aussi ancien, qui était pour moi une nouveauté inouïe, je fus d'abord étonné, puis je me mis à arracher avec les ongles et avec un couteau la terre, la mousse et la poussière qui la masquaient, jusqu'à ce que je pusse en distinguer nettement et les formes et l'inscription. Cette figure de femme est, à partir du nombril en haut, non point taillée en relief sur le marbre, mais incrustée assez profondément, et autour d'elle, vers les quatre angles, se trouvent quatre têtes qui représentent des faces de jeunes filles. Mais vers le bas de la pierre on voit une tête ou une face de héros portant une barbe un peu longue. De la tête, soit de la partie supérieure de la pierre ou du bloc, ressort une croix en silex posée en relief. Comme je restais appuyé contre terre, les yeux fixés sur ces objets, tout occupé à les considérer, sans pouvoir expliquer l'inscription qui entourait le visage même de la femme, ni même la lire, inscription qui, il est vrai, était de l'écriture la plus ancienne, en caractères poétiques soit italiques, sculptée ou incisée avec un art admirable sur le marbre, je vis venir avec empressement à moi le révérend père en Christ et seigneur Rodolphe, le savant, très digne et très pieux abbé du saint monastère, qui me demanda ce que je faisais là ; il m'assura qu'il avait précédemment fait les mêmes tentatives, mais inutilement. Cependant, en insistant avec plus de persévérance, je parvins peu à peu à la connaissance de cette inscription ; il y avait les deux vers suivants : Ici reposent les ossements de la bienheureuse Berthe. Que son âme passe aux demeures célestes. »

Suivent des réflexions sur la personne que pouvait être cette Berthe ; le tout signé : Jean de Cueve.

N'est-ce pas là une façon de s'exprimer toute moderne et avouera-t-on que si c'eût été un des chroniqueurs de Purry qui eût fait ce récit avec tant de détails, on l'aurait cité comme un exemple des fraudes dont on l'accuse ; un archéologue actuel aurait-il, dans le *Musée Neuchâtelois*, mieux et plus clairement rendu compte de pareille découverte ?

Ce serait aussi une réflexion toute moderne et étrangère au mode de penser du XV<sup>e</sup> siècle, que celle où Hugues de Pierre s'inquiète de l'effet pernicieux des richesses conquises sur Charles de Bourgogne.

Pour qui s'est donné la peine de lire tout ce qui a trait à ce butin, il ressort qu'il fut le sujet de bien des discussions, que le partage préoccupa les Confédérés, qu'on constata des vols et que l'on rechercha les voleurs, qu'il éveilla la cupidité et que le sort du fameux diamant du duc Charles fut l'objet de gloses empreintes de regrets intéressés. Voir aussi Wurstisen parlant de la journée de Lucerne après Grandson, p. 451.

C'est fort longuement que Diebold Schilling s'étend sur cette question, que l'on retrouve également mentionnée dans les Manuels de Berne, et il serait étonnant qu'elle n'ait pas provoqué chez un homme d'église une réflexion sur le mépris des richesses et des biens terrestres, aussi bien que chez un moderne prédicant. Point n'est besoin de voir là une suspecte prophétie.

On sait que Philippe de Hochberg, fils de Rodolphe, comte régnant de Neuchâtel, était en Bourgogne lors de la guerre de 1476, tandis que Rodolphe maintenait ses intimes relations avec les Suisses. (1)

On peut comprendre combien, de ce fait, étaient délicates les situations respectives du père et du fils, et si nous voyons le comte faire les plus grandes démonstrations de fidélité et de dévouement aux Confédérés, si ceux-ci s'expriment à son égard dans les termes les plus confiants et les plus amicaux, parfois, cependant, apparaît chez eux quelque signe de méfiance ou tout au moins quelque mesure de précaution. Telle nous paraît avoir été la situation.

Il est vrai qu'il faut faire une distinction entre les dispositions de Soleure et de Berne, de Berne spécialement à l'égard de Rodolphe et celles des autres Confédérés. Dès 1474, on ne sait pourquoi, les dispositions des Suisses étaient très défavorables au margrave Rodolphe de Hochberg. Berne, au contraire, qui lui voulait du bien, étant son combourgeois, lui donna le conseil par

(1) Jehan Purry de Rive nous dit que Philippe de Hochberg « pour son dommage fut *nourri* tout jeune en la Bourgogne, devers le duc Charles » etc. Et page 46, il répète la même expression : « le duc Charles et sa fille ont *nourris* et mignonné le Mareschal de Bourgogne ». Si c'était le grand Conseiller Purry qui ait composé la chronique, il ne se serait pas exprimé par deux fois de la sorte, et il aurait dit que Philippe avait été tout jeune *élevé* en Bourgogne. Le chanoine chroniqueur, lui, sait quelle était la valeur de ce mot *nourri* au moyen âge et il l'emploie à dessein. Il était de mode de confier le jeune noble à des seigneurs amis de sa famille pour son éducation ; c'est ce qu'on appelait le *nourrir*. Plus un baron avait de renommée, plus il avait de *nourris* à sa cour. (Sainte Palaye ; Raoul de Cambrai.)

*Histoire de Neuchâtel*, par Chambrier, page 324 : « J.-J. de Bonstetten *nourri* page dans la maison de Longueville. » (La chevalerie, page 382 explique la valeur du mot *nourri*.)

*Chronique d'Etterlin*, édition de 1752, page 202. Après Grandson. Le bruit courut que le marquis de Rothelin avait causé la mort de la garnison de Grandson. Mais il se justifia ensuite auprès de ceux de Berne qui l'innocentèrent et les autres Confédérés le crurent de même et il demeura dès lors « im bestem anstand und beruf ».

l'intermédiaire du gouverneur du comté Antoine de Colombier (le 24 septembre 1475) de faire renoncer son fils Philippe au service de la Bourgogne et d'entrer, pour ses propriétés du Brisgau, dans l'alliance bernoise. Sinon la ville de Berne ne pourrait le sauver ou le protéger (Berne, A. *Rathsmanuel*, 120 et 87). Rodolphe vient exposer à son alliée sa triste situation. Ses plaintes excitent la commisération et comme il s'en remet aux Bernois, ils prennent l'engagement de le prendre sous leur protection, car il leur paraît injuste que ce seigneur, bon et loyal, doive subir quelles contrariétés que ce soit («es wäre unziemlich dass der gute fromme Herr irgend welche Beeinträchtigung erleiden sollte») (Berne, A. T. M. c. 299-303). (Extrait de: *Zur Geschichte der Burgunder Kriege*, par Henri Witte. *Zeitschrift für die Geschichte des Ober-Rheins*. Neue Folge. Band VI.)

Tout cela n'est-il pas conforme à ce que dit H. de Pierre, pages 24 et 25? Ajoutons que la malveillance des Suisses était basée non sur la conduite de Rodolphe comme comte de Neuchâtel, mais sur la fausse position qui lui était faite à cause de ses possessions de Rothelin, Süssenbourg, etc., dès la campagne d'Héricourt. Cette situation délicate l'engage à refuser le concours de ses troupes à cette occasion; malgré sa défense, des corps francs du pays se joignirent aux Confédérés. Néanmoins, Berne tient bon en sa faveur. (Witte, p. 373.)

Est-il dès lors étonnant que Philippe, demeuré en Bourgogne, s'inquiât de l'avenir du comté dont il devait hériter et qu'il apprécât comme avantageux pour son pays de s'unir toujours plus étroitement aux Suisses. Cette politique était si naturelle que c'est celle que suivit son père Rodolphe, et il n'y a là aucun motif pour observer ironiquement, comme le fait M. Piaget, que Philippe, comme tout le monde dans la chronique des chanoines, est un bien profond politique, voyant bien clair dans l'avenir.

La critique est-elle mieux fondée à trouver bien étonnant que Philippe ait cru Charles de Bourgogne aliéné d'esprit? Et quel rapport y a-t-il entre cette opinion de Philippe et les splendeurs de la cour de Bourgogne connues de chacun, sans qu'il eût été nécessaire à M. Piaget, pour nous les dépeindre, de faire étalage d'une science que nous sommes bien loin de lui contester? Explique qui pourra le lien qu'il y a entre la folie de Charles et la magnificence de sa cour. Mais ce qui est clair pour nous, c'est le jugement porté sur l'état mental de celui que les Suisses, ses contemporains, appelaient déjà le Wütrich, le téméraire ou le furieux (Diebold Schilling, page 289.) Personne

mieux que Philippe ne pouvait avoir jugé le duc Charles, puisqu'il vivait dans son intimité, et remarquons qu'il émet ce jugement *après la guerre*, et lorsque, pendant les vendanges (c'est-à-dire en automne, tandis que les batailles de Grandson et de Morat s'étaient livrées en mars et juin), il vint passer dix jours à Neuchâtel. Les fureurs de Charles après Grandson, son état anormal après Morat, sont racontées par tous les écrivains et Philippe n'a fait que dire ce que chacun disait, ou pensait, ou savait. Voici l'opinion du chanoine Baillods; avec ironie, il dit: « Le duc, soi estimant autant que les neuf preux ou César, Alexandre, Vespasien, Titus, David, Hercule, Samson, » etc., et plus loin il le dit plein d'orgueil et de malice.

Ce n'est donc point depuis Commines, comme le dit M. Piaget, que l'opinion s'est faite sur la folie d'orgueil de Charles le Téméraire. (1)

Nous avons analysé déjà l'œuvre que M. de Liebenau a consacrée à nos chroniques canoniales. Qu'en dit M. Piaget: « M. de Liebenau s'est chargé du travail qu'un historien neuchâtelois aurait dû faire depuis longtemps. Il a étudié minutieusement la chronique... Inutile de refaire le travail qu'a fort bien fait M. de Liebenau. »

Si nous avons des lecteurs et surtout des lecteurs impartiaux, nous doutons qu'ils éprouvent pour les critiques de l'archiviste lucernois la même admiration que M. Piaget et si, comme lui, ils sont heureux qu'enfin un historien neuchâtelois ait comblé la prétendue lacune, grâce à laquelle tous avaient foi dans les récits de nos vieux historiographes.

Dans ce chapitre de notre étude, nous avons suivi, pour les discuter, les critiques de M. Piaget, dans l'ordre où ils les a publiées. Avant de nous hasarder à ce qui touche à la langue de nos chroniqueurs, nous avons à nous arrêter sur diverses observations qui, elles aussi, nous paraissent quelque peu hasardées.

C'est ainsi que, péremptoirement, on nous dit comment Purry a procédé pour fabriquer sa chronique des chanoines. C'est d'abord, selon M. de Liebenau, cité de nouveau avec une foi entière dans ses critiques, c'est dans la chronique de Stettler, que le *fabricant* a puisé. Déjà nous avons concédé que Purry, comme il le dit lui-même, a pu utiliser Stettler, mais seulement pour ajouter certains développements aux récits succincts de tel chanoine et non dans

(1) En effet Commines (édition Michaud, IV, 78) dit: « Charles taschait à tant de choses grandes, qu'il n'avoit point le temps à vivre pour les mettre à fin et estoient choses quasi impossibles, car la moitié d'Europe ne l'eust sceu contenter. »

des citations textuelles. Ce serait surtout dans les *Entreprises* du duc de Bourgogne contre les Suisses et dans les *Mémoires de Montmollin*, qu'il faudrait chercher les sources de la chronique, la preuve en serait fournie par la comparaison du beau récit de Hugues de Pierre avec celui des *Entreprises*. On ne s'arrête pas à rechercher si ce n'est pas la chronique du premier qui a inspiré les secondes ; on ne paraît pas davantage se demander si par hasard Montmollin n'aurait pas encore été un honnête homme, puisque vivant au XVII<sup>e</sup> siècle il ne devait pas être infecté de la manie des pastiches, comme l'auraient été les écrivains du siècle suivant et Purry en particulier. On ne suppose pas non plus que le même Montmollin ait pu trouver des renseignements précieux soit, comme il le dit, dans la chronique de Baillods, soit dans les archives de Trye, soit enfin dans d'autres sources qu'il n'indique pas. (1) Malgré ses erreurs, il a fourni des données historiques sur Neuchâtel jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (les plus récentes n'ont pas d'intérêt pour notre étude) et ces renseignements, il a dû se les procurer ailleurs que dans son imagination. Il parle de certains des chanoines de Purry, et citant Baillods, il nomme Pierre de Visemeau.

Quel étonnant enchevêtrement d'emprunts et de faussetés entre les *Entreprises*, la chronique Baillods, Montmollin et Purry !

Jusqu'à preuve du contraire, preuve qui n'est point faite et que ne remplacent pas des affirmations tranchantes, il nous semble plus plausible d'admettre que les récits des uns se sont trouvés confirmés par les recherches des autres, ou bien que ce n'est pas de Pierre qui est le plagiaire.

Nous nous réservons de revenir plus loin sur les erreurs signalées et nous démontrerons abondamment qu'aucun écrivain ancien ou moderne n'en est exempt, pas même M. de Liebenau modelant une statue moderne du chevalier Tissot.

Reprenons la question des rapports signalés entre le récit de Hugues de Pierre et celui des *Entreprises*. A vrai dire, nous ne savons trop à qui l'on doit ce récit des guerres de Bourgogne ; est-ce l'œuvre d'un seul ? Probablement, et cependant il en existe plusieurs variantes. (2) Quel est le rapport entre

(1) A page 25 de son travail sur la chronique, M. Piaget dit sommairement que des démarches faites à Trye pour obtenir communication des documents neuchâtelois conservés au château, restèrent sans résultat. C'est jeter gratuitement un doute dans l'esprit du lecteur, sur la valeur des affirmations de Montmollin.

Ce que M. Piaget ne dit pas et aurait pu dire, c'est que les démarches restèrent sans résultat, parce que le château de Trye a été détruit pendant la Révolution française.

(2) L'une d'elles se trouve dans le Recueil Vuitel, sous le titre : « Extrait des guerres des Suisses et leurs alliés, depuis Louis XI et Charles le Hardi, jusqu'à la bataille de Marignan ».

les *Entreprises* et la chronique Baillods ? Questions auxquelles nous n'avons pas encore trouvé de réponse et sur lesquelles nous nous réservons de revenir en terminant cette étude.

Quoi qu'il en soit, nous sommes pleinement d'accord avec M. Piaget mettant en opposition le style pittoresque, énergique et si caractéristique de Hugues de Pierre, avec celui tout différent et parfois sans relief des *Entreprises*. Mais où nous différons d'opinion, c'est quant à la preuve qu'il y voit d'un emprunt fait par le chanoine, soit par Purry et Montmollin, au récit plus incolore de l'auteur inconnu des *Entreprises*.

Est-il bien légitime de juger H. de Pierre sur un seul passage de lui qui nous soit demeuré, alors que ce passage devait très naturellement l'avoir spécialement inspiré, par les faits dramatiques et héroïques qu'il contenait. Ce style si admiré ne se serait certainement pas maintenu si chaud et si vibrant, dans les parties des *Annales* de ce chroniqueur qui n'ont pas été conservées et c'est là qu'il faut voir la prédilection qu'a eue Purry à le transcrire et à nous le transmettre. Tout autre, semble-t-il, devait être le tempérament de l'écrivain des *Entreprises* ; qu'il s'agisse d'hommes du XV<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle, la manière d'écrire l'histoire d'une même époque varie à l'infini.

Que, d'autre part, deux contemporains des guerres de Bourgogne habitant la même ville, puisant aux mêmes sources, recueillant les mêmes informations, peut-être par la bouche des mêmes témoins oculaires des événements, aient suivi une marche à peu près la même dans leurs récits, cela ne paraît pas difficile à admettre.

Mais encore, de significatives différences sont-elles à signaler entre les deux narrateurs, bien qu'il paraisse probable que l'un ait inspiré l'autre. Aussi, en présence de cette inconnue, peut-on se demander si H. de Pierre, entendant des acteurs eux-mêmes du combat de la Broie le récit de cet épisode, ne devait pas, en bon patriote, prendre un plaisir extrême à en rappeler toutes les péripéties, qu'en un mot ce soit lui qui ait fourni la matière à l'auteur des *Entreprises*.

Pour justifier la croyance dans l'authenticité des *Entreprises*, d'une part, et le plagiat de Purry (H. de Pierre), de l'autre, on signale certaines phrases de l'un, modifiées par l'autre. Qui songerait à nier ces différences, alors que, si la marche du récit est la même des deux parts, style, phrases, termes différent. Ce qui ne veut pas dire que de Pierre ait été l'imitateur.

Hugues de Pierre a dit, en parlant de la vieille domestique demeurée seule au château de Vaumarcus : « la vieille gysante du castellan » ce qui signifie quelque chose, tandis que l'on trouve plus authentique l'expression des *Entreprises* : « la pauvre femme de la terre », ce qui ne veut rien dire et parce que de Pierre est compréhensible et non imprécis, on l'accuse d'avoir d'une façon fort habile dramatisé le récit.

Si le compilateur des *Entreprises* a omis certains épisodes que de Pierre, témoin oculaire, n'a eu garde de laisser dans l'ombre, notre chroniqueur les aurait inventés. Tel serait le cas du vaillant banneret du Landeron, « armé chevalier dessous le grand huis de l'église de Notre-Dame ». Or, qu'on lise le récit des prouesses des gens du Landeron; dans l'un ou l'autre auteur, on demeure convaincu qu'ils devaient marcher sous les ordres d'un habile homme, énergique et portant dignement la bannière de sa ville, et alors on trouvera tout naturel qu'en récompense il ait été armé chevalier par le comte Rodolphe et que celui-ci, margrave de Hochberg, grand dignitaire de Bourgogne, ayant fait maintes campagnes, avait toutes qualités pour conférer la chevalerie et donner l'accolade. Était-ce donc un fait insolite que signale notre chroniqueur et n'est-il pas le pendant de ce qui se fit à la veille de la bataille de Morat où un grand nombre de comtes, barons, seigneurs, nobles et autres braves gens, parmi lesquels René de Lorraine, Waldmann, etc., furent aussi armés chevaliers. (Diebold Schilling, page 337.) (1)

L'idée fixe de nous dépeindre Purry poursuivi par l'obsession de créer des preuves de l'union de la Suisse et de Neuchâtel, le fait accuser, à propos des moindres détails, d'avoir imaginé des faits historiques. N'a-t-il pas transformé « les nefes de ceulx de Solleure » en « cinq forts bateaux, remplis de *Neuchâtelois* ». N'a-t-il pas inventé la joyeuse exclamation du comte en

(1) Wurstisen, id. page 453, Stettler, page 257, dit que le comte Oswald de Thierstein arma chevaliers 150 hommes considérés; d'autres disent 300. Ogier : Charlemagne en adobe « plus de soissante et dix ». « Cent chevaliers fist li Roi adouber. » Tout connaisseur de la littérature historique du moyen âge (expression chère à M. Piaget) sait que c'était de préférence sur le champ de bataille ou à la veille d'un combat que l'on créait les chevaliers et qu'on leur chaussait les éperons, qu'on les *adobait* chevaliers. Tandis que dans leurs châteaux, les barons armaient généralement un seul chevalier, en guerre cette cérémonie réunissait souvent un grand nombre d'aspirants à la chevalerie, damoiseaux, écuyers, valets et même de braves guerriers non nobles.

N'est-ce pas là ce qui fut fait à Morat ? N'est-ce pas selon les lois de la chevalerie que le comte Rodolphe *adoba* le vaillant banneret du Landeron « dessous le grand huis de l'Église de Notre-Dame ». Ajoutons qu'à l'époque que nous rappelons, on aimait à créer les chevaliers sous le patronage du clergé dans les églises. Le diplomate Purry devait ignorer ces usages, tandis qu'au chanoine contemporain, ils étaient familiers. C'est ainsi que grâce aux plus infimes détails, la chronique revêt un caractère d'authenticité.

En 1461. Le roi Louis XI fist ce jour grand nombre de chevaliers (Jean de Troyes, p. 15).

recevant le banneret Varnoud revenant de Grandson. « Or ça, mon compère, le bien revenu soyez ! »

Quelle est la valeur de ces observations ? Ce qu'on veut établir par la première, c'est que Purry cherche par l'invention de faits prétendus historiques, à démontrer les relations de Neuchâtel et des Suisses. Pour justifier cette accusation et lui donner corps, on se permet de modifier la citation, « cinq forts bateaux de *Neufchastel* » en « cinq forts bateaux de *Neuchâtelois* », ce qui est différent, car si le chanoine dit que nombre de ces derniers emplissaient ces nef, ce qui l'intéressait à constater, il n'exclut pas la présence d'autres guerriers suisses appartenant à la garnison de Neuchâtel ; quant aux expressions de nef et de bateau, elles sont indifféremment employées dans les chroniques et les *Entreprises*. (1)

L'amicale salutation du comte Rodolphe au banneret Varnoud n'est pas non plus étrangère au langage d'alors et l'on voit dans la chronique de Lorraine que la grand'mère du duc René l'accueille par ces mots : « Bien venu soyez-vous, mon beau-fils. »

Après avoir complété la ruine de la chronique, M. Piaget tombe, nous semble-t-il, dans une singulière contradiction, lorsqu'il dit à p. 29 du *Musée Neuchâtelois* : « Les fragments de Rollin Maillefert, de Pierre Marcquis, d'Henry Purry de Rive, d'Hugues de Pierre, de Jehan Purry de Rive, de Jacques Hory seront tombés, je ne sais trop comment, entre les mains de Samuel de Purry, qui les aura habillés du Commentaire que vous savez. »

M. Piaget reconnaît donc qu'il y a eu des fragments d'écrits des chanoines !!

Sauf la question de la langue parlée par les chanoines, sur laquelle nous reviendrons plus loin, nous croyons avoir passé en revue les considérations qui ont motivé les critiques adressées à l'authenticité de la chronique des chanoines. Quant à celles qui concernent les mémoires du chancelier de Montmollin, il ne rentre pas dans le cadre déjà bien vaste de notre étude de nous y arrêter. Les erreurs, dont il n'est pas exempt, le font classer comme Purry et ses chanoines, dans la catégorie des faussaires et des ignorants, pour tout ce qui concerne le moyen âge dans notre pays.

Quelle reconnaissance ne dois-tu par, cher pays de Neuchâtel, à la science infallible qui arrache le voile de patriotisme, d'honnêteté, de considération

(1) *Entreprises*, page 307: « le long du lac dedans bateaux ».

dont se couvraient les plus éminents de nos ancêtres pour tromper la postérité. Nous avons cru à l'honorabilité des vieux Neuchâtelois, à leur droiture, à toutes ces vertus qui s'épanouissaient au sein d'un petit peuple aux mœurs simples; nous nous sommes nourris de l'histoire de notre pays racontée par ses plus dévoués magistrats. Mensonges, pures inventions, que tous ces récits qui nous faisaient mieux aimer notre patrie!

---

## CINQUIÈME PARTIE

---

### *La langue parlée par les chanoines chroniqueurs.*

Emploi du latin et du français dans les chroniques. — Le français des chroniqueurs est celui du XV<sup>e</sup> siècle. — Légitimité des expressions employées par les chanoines. — La diphtongue *ou* n'est point mise abusivement dans les textes des chroniques. — Elle est déjà en usage au XIV<sup>e</sup> siècle. — Examen des mots signalés comme inconnus au XV<sup>e</sup> siècle. — Le vocabulaire des chanoines n'est point pauvre. — Les chroniques ne sont-elles qu'une imitation des « Entreprises du Duc de Bourgogne contre les Suisses » ? — Le chancelier de Montmollin.

En entreprenant l'étude que nous allons poursuivre, nous n'avons pas méconnu les difficultés de notre tâche ; modeste amateur de recherches historiques, nous avons dû nous heurter à l'opinion de savants versés dans la connaissance de notre histoire nationale et des langues romanes. Néanmoins nous nous sommes enhardi, non par entêtement ou par un faux amour-propre national, mais grâce à l'appui que nous trouvions dans les écrits de tous nos auteurs et savants suisses et neuchâtelois, et à l'absolue confiance qu'ils ont eue dans la véracité de Purry et dans l'authenticité de la chronique des chanoines découverte, annotée et développée par lui. Nous ne pouvons nier avoir partagé ces convictions, ayant lu et relu les œuvres de Purry et de nos historiens neuchâtelois et nous être demandé s'il n'y avait pas lieu de poursuivre la recherche de la vérité, en étudiant aussi sérieusement que nos moyens nous permettaient de le faire, les motifs sur lesquels les uns basaient leur foi, les autres leurs doutes et leurs négations.

A mesure que nous pénétrions plus profondément dans nos recherches, diminuait et s'effaçait peu à peu notre souci de devoir nous ranger du côté des négatifs et de voir notre chronique des chanoines disparaître et épandue comme fumée au vent de bise.

Les chanoines chroniqueurs ont écrit en latin jusque vers 1424 où Rollin Maillefer, le premier, emploie le français; aucune citation latine de ses prédécesseurs n'est demeurée, et cela se comprend aisément. Purry, courbé sur le vieux manuscrit, le déchiffrait et le traduisait, secondé par le diacre Choupard; c'était tout naturellement le texte traduit dont il prenait note, jugeant inutile, s'étant approprié le récit en langue vulgaire, de le recopier en latin; c'eût été une peine qui eût exigé un temps bien long, dont Purry ne disposait pas, cheval de bât, comme il le dit lui-même, pour toutes les affaires importantes de l'État. Au surplus, il savait que ce ne pouvait guère être que dès 1406 qu'il trouverait les renseignements qu'il cherchait quant aux liens de Neuchâtel avec la Suisse; aussi est-ce sommairement qu'il parcourt les chroniques antérieures au XV<sup>e</sup> siècle et se borne-t-il à quelques résumés, péniblement recueillis grâce à une écriture difficile à lire pour un homme qui n'avait pas la spécialité de la linguistique. A page 4, il dit que le chanoine qui tenait la plume écrivait en mauvais latin. A page 5: « tel fut le sens que nous crûmes découvrir, M. Choupard et moi, dans le mauvais et bas latin de cet écrit »; même page: « ce chanoine n'était pas bon latiniste »; il n'en reproduit qu'une expression « villae suprae allemaniae ».

Ce n'est qu'au seuil du XV<sup>e</sup> siècle que Purry s'applique davantage à ses recherches et qu'il nous transmet les noms des Annalistes, en commençant par Pierre de Visemeau. Puis il prend soin de nous dire qu'en 1424 le chanoine Rollin Maillefer fut le premier qui écrivit en langue romande.

*Monuments*, de Matile I, p. 3. Il constate certaines différences dans des actes de 1100, dans les copies que l'on possède: différences dans l'orthographe des noms, etc.

Les visites d'église faites par des délégués de l'évêché de Lausanne, donnent les noms des curés du diocèse; beaucoup n'ont pu être déchiffrés par les traducteurs.

Lorsque Chambrier, dans la *Mairie de Neuchâtel*, page 327, parle de la belle écriture des chanoines, gens instruits, il admet sans doute qu'il put y avoir des exceptions, et c'est ce que Purry a été à même de constater chez l'un ou l'autre des chroniqueurs du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous lisons dans l'Introduction de la

Chronique de Matthias de Neuenbourg, page V, que le manuscrit contenait beaucoup de lacunes, de mots manquants que le copiste n'a pu déchiffrer dans l'original (car la chronique de Matthias n'est que la copie d'un original perdu).

Diplomate éprouvé et fort intelligent, Purry aurait été bien maladroit de nous dire lesquels de ses protégés se servaient du latin bon ou mauvais, lesquels du français. Cet homme d'État instruit avait lu les vieilles chroniques françaises ou autres, étant parvenu tant bien que mal à imiter le style et les formes du langage du XV<sup>e</sup> siècle ; plutôt bien que mal, puisqu'il a provoqué l'admiration de Michelet et de tant d'autres. Il avait aussi fouillé les Archives de l'État et il aurait commis l'insigne sottise, possédant tous les matériaux nécessaires, de ne pas dire avoir tout traduit du mauvais latin des chroniqueurs, tandis qu'il fournissait des armes à ses détracteurs du XX<sup>e</sup> siècle en indiquant quels fragments étaient écrits en français. Lui, si habile à cacher son jeu de pasticheur, jusqu'à prendre note de faits insignifiants pour mieux leurrer les futurs abstraicteurs de quintessence, il leur eût bénévolement découvert le défaut de sa cuirasse!

Dire que les livres de vie des couvents ne traitaient que des questions d'église et qu'ils étaient rédigés en latin, cette langue étant celle de l'église, comme encore aujourd'hui pour les Romains, c'est simplement reconnaître que nos chroniques sont autre chose que le livre de vie, que ce sont des annales entreprises librement par des chanoines et que ceux-ci, à mesure qu'ils employaient toujours plus la langue vulgaire dans leurs nombreuses relations avec le public, ont trouvé plus simple et plus commode de l'employer aussi pour leurs chroniques.

Ce qu'ils ont fait l'a été de même par tant d'autres chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle en Suisse comme à l'étranger. Justinger, dont la chronique s'arrête à 1421, Diebold Schilling, l'historien des guerres de Bourgogne, écrivaient en allemand ; Guichardin écrit en italien l'histoire des guerres d'Italie au XV<sup>e</sup> siècle ; de même en France, Commines et Froissart, et tant d'autres que l'on pourrait citer. A la vérité, on explique que ce dernier, quoique chanoine, écrivait en français, parce qu'il se souciait peu de son chapitre et qu'il s'adressait bien plutôt à des lecteurs laïques. Là n'est pas le vrai motif, selon nous ; s'il se fût chargé ou qu'on l'eût chargé de rédiger une chronique canoniale, il est probable qu'il l'eût fait en latin ; de même nos chanoines, franchissant l'enclos de leur cloître et le terre à terre des petits intérêts du chapitre, ont voulu comme leurs contemporains, peut-être comme Froissart, pour l'agrément de la petite cour des comtes, faire de l'histoire et l'écrire dans la langue parlée.

Et voilà pourquoi, selon M. de Liebenau, nos chanoines parlent comme Froissart et Commines et émettent des idées exprimées dans le style emphatique (1) de Purry, soit dans celui du XV<sup>e</sup> siècle.

Quelle que soit la valeur du jugement de l'archiviste lucernois et sa compétence en matière de langage français du XV<sup>e</sup> siècle, quel que soit le bien-fondé de sa trouvaille du français *emphatique* de Purry, nous ne savons si tous nos chroniqueurs écrivaient aussi bien que Hugues de Pierre, presque le seul dont quelques pages nous aient été transmises, mais ce que l'on peut admettre comme absolument légitime de leur part, c'est d'avoir écrit en langue vulgaire des fragments historiques.

On objecte le chanoine anonyme, autrement dit Jean de Cueve et du Bosco, qui, M. de Liebenau le constate, parlent le vrai langage du XV<sup>e</sup> siècle et ont fait une vraie chronique du moyen âge. Déjà nous avons fait remarquer que ces deux chanoines se sont servis des deux langues et non pas seulement du latin ; ils ont écrit leurs trop courts fragments dans un volume de plus de 300 feuillets, dont le plus grand nombre demeurés en blanc, aussi peut-on conclure du fait que dans leurs dernières pages le français paraît avoir remplacé le latin, ils auraient abandonné ce dernier idiome s'ils avaient persévéré dans leur œuvre. (Voir l'offertoire des 3. mages.)

M. Piaget estime que le style de Hugues de Pierre et des autres chroniqueurs neuchâtelois n'est pas le style du XV<sup>e</sup> siècle, et il ajoute prudemment : *Le prouver, n'est pas chose facile, c'est affaire d'appréciation.*

Cette réserve nous met fort à notre aise et elle nous permet, sans faillir à la modestie, de hasarder nos propres appréciations, si différentes puissent-elles être de celles de notre contradicteur.

Sans nous arrêter à la supposition possible que Purry ait pu parfois remplacer un mot de la chronique par un autre, remanier une phrase dont le sens était peu clair, placer un mot de sa façon au lieu d'un mot illisible, etc., qu'il ait ainsi dû rendre le texte plus compréhensible au lecteur du XVIII<sup>e</sup> siècle en remédiant parfois à l'état défectueux du manuscrit, supposition qui n'entacherait son œuvre d'aucune mauvaise foi, il y a des constatations que nous devons signaler. (1) Bien que les trop courtes citations textuelles ne permettent

(1) Préface de la grande Bible d'Osterwald, année 1744. Neuchâtel, chez Ab. Boyve. « Il a fait des corrections (à l'édition de Hollande) qui paraissaient nécessaires et changé des expressions et des manières de parler qui ne sont plus en usage et qui pouvaient causer de l'obscurité. »

Les chroniques de Froissart. Édition abrégée avec texte rapproché du français moderne, par M<sup>me</sup> de Witt née Guizot. Paris, 1881.

guère une appréciation certaine du style propre à chacun des chroniqueurs, il nous paraît que l'on peut remarquer des différences sensibles entre la manière d'écrire des uns et des autres; comme dit M. Piaget, le prouver n'est pas chose facile, c'est affaire d'appréciation. Il en est de même de la langue de nos chanoines comparée à celle de chroniqueurs français; tandis que les premiers parlaient comme les bourgeois de notre pays, avec les mêmes provincialismes, le même accent, les mêmes expressions et mots locaux, épurés quelque peu par la fréquentation de la petite cour des comtes, les seconds avaient généralement beaucoup plus de rapports avec les gens des villes et les grands seigneurs, tout autant de considérations qui, sans parler du caractère propre à chacun et à son style personnel, justifient les différences que l'on peut signaler entre des écrits d'une même époque. La civilisation dans toutes ses manifestations n'est pas synchronique dans tous les pays et ne voit-on pas encore aujourd'hui les descendants des réfugiés français de Friedrichsdorf parler la langue du XVII<sup>e</sup> siècle.

Aussi, vouloir suspecter Hugues de Pierre, en comparant son français à celui de Georges Chastelain ou d'Olivier de la Marche, cela ne nous semble pas absolument probant; ces derniers étaient des hommes de cour, des diplomates, et ils devaient avoir un degré de culture bien supérieur à celui de H. de Pierre.

Me trompé-je en trouvant le français de Gollut, né en 1535, d'un caractère et d'une orthographe moins modernes que la langue de Commines, né en 1445; les milieux et la nationalité étaient différents: Gollut était bourguignon et Commines flamand et vivait à la cour. Nous avons fait la même observation entre la chronique de Lorraine et celles d'autres contemporains.

Si, au XVI<sup>e</sup> siècle, la langue française se précise, se fixe et se modifie, en partie sous l'influence italienne et espagnole et grâce à l'imprimerie, à plus forte raison devait-elle varier et différer de pays à pays et d'homme à homme au siècle précédent et rendre ainsi malaisée la caractéristique d'un style du XV<sup>e</sup> siècle. Ce serait ainsi dans les *mots* employés plutôt que dans le *style* qu'il faudrait chercher une indication quant à l'authenticité du français de nos chroniqueurs.

Dans une même contrée, à cette époque où la langue se forme et où les gens instruits se servent simultanément du français et du latin, la langue vulgaire doit varier selon les personnes. (1) C'est ainsi que Marcquis ne s'exprime

(1) Dans les romans et les chansons de geste du moyen âge, on voit fréquemment le même mot écrit de plusieurs manières à une même époque. « Sur l'herbe verte, se *culchet* à terre » (Roland). « A la terre se *culchet* » (Gui de Bourgogne). « Et Karle se *coucha* » (Le même). « Vers Orient se *colche* » (Godefroi de Bouillon). « En crois se *colce* » (Otinel).

pas, nous paraît-il, comme les autres chroniqueurs. Si cette remarque est fondée, n'en découle-t-il pas un argument de plus en faveur de l'authenticité des chroniques, car on ne peut pousser la prévention jusqu'à prétendre que pour mieux tromper, Purry ait fait parler un français différent d'un autre à tel de ses chanoines. L'eût-il voulu et tenté, qu'il n'y aurait pas réussi.

A l'appui de ses critiques, M. Piaget cite un certain nombre d'expressions et de mots dont se seraient servis nos chroniqueurs, alors qu'en réalité ils n'étaient pas encore employés dans notre langue.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut bien qu'il y ait eu un inventeur et que notre langue se soit enrichie par l'initiative individuelle, simultanée ou successive. De ce que tels mots se rencontrent pour la première fois sous la plume de de Pierre ou de Purry de Rive, on ne peut donc conclure qu'ils y ont été frauduleusement placés par un plus moderne écrivain. Lorsque dans son dictionnaire, Darmesteter cite nos chanoines comme s'étant servis les premiers de ces néologismes, il nous paraît admettre par là même qu'il n'y a pas pour les mots nouveaux de génération spontanée et que quelqu'un a dû commencer.

Comme l'a fait M. Piaget, nous avons relevé un certain nombre de tournures de phrases et d'expressions ou de mots extraits des premières citations textuelles des chroniques et autant que nos loisirs limités nous l'ont permis, nous avons recherché à quelle époque remontait leur introduction dans la langue.

Il va bien sans dire, et nous le disons une fois pour toutes, que nous reconnaissons absolument à Purry le droit d'avoir modifié l'orthographe de certains mots, soit pour les rendre plus compréhensibles, soit pour les avoir mal déchiffrés dans l'original. Autant vaudrait reprocher au copiste d'une citation du XVII<sup>e</sup> siècle d'avoir dit : la langue française au lieu de la langue françoise, et ils pouvaient au lieu de ils pouvoient. Plusieurs des exemples cités par M. Piaget se basent, abusivement selon nous, sur des différences semblables ; c'est ainsi que Purry a dit : *canilles* au lieu de *chiennailles*, *campanelles* au lieu de *champenelles*, *spérer* pour *espérer*, *castellan* pour *castelain*. Acte de concession 1374, *chastellain*, acte de 1441, *chaistellain*, etc., etc.

On a reproché à nos chanoines du XV<sup>e</sup> siècle de se servir d'expressions inconnues à leur époque. Examinons :

« *Tant et tant* ». Selon Littré, cette façon de parler a été fort usitée autrefois par les meilleurs écrivains ; c'est sans doute pourquoi on la rencontre aussi bien chez le chancelier de Montmollin que chez les chanoines.

Les alliances arrivent à Neuchâtel « à grands sauts avecque chants d'allégresse et fourmidable suite, tous hommes de martials corsages faisant peur et pourtant *plaisir à voir* ». Le loyal serviteur, page 575, des mémoires relatifs à l'histoire de France, dit : si-furent desployées et mises au vent les enseignes du gentil duc de Lorraine, qu'il *faisait fort beau veoir*.

H. de Pierre dit à page 32, parlant des Bourguignons : « Auscuns jettés à l'eau où *bibèrent leur soul*. » Diebold Schilling, p. 349, reproduit un chant de Morat : « Une grande troupe courut vers le lac, bien qu'ils *n'eussent aucune soif* ». Ein grosse Schaar luff in den See, wiewohl sy nit was dürsten.

« *Deça de là* ». Cette expression usitée chez nos chroniqueurs serait aussi suspecte sous la plume d'écrivains du XV<sup>e</sup> siècle. Darmesteter, sur lequel on s'appuie avec prédilection, fait une citation du XIII<sup>e</sup> siècle : Il n'y a si bele femme *de ça ne delà mer*. Puis une du XIV<sup>e</sup> siècle : Et l'une partie de l'âme du trait *de sà et l'autre delà*. Des ennemis avès *par dechà par delà*. Enfin, une du XV<sup>e</sup> siècle : S'enfuirent pour sauver leurs vies, *l'un deçà, l'autre delà*. *Vie de Jeanne d'Arc*, par Anatole France, p. 106, « par deça », 1428.

A page 31 de la chronique, le comte Rodolphe salue le banneret Varvoud à son retour de Grandson : *Or ça mon compère, le bien revenu soyez*.

La chronique de Lorraine s'exprime de même : *Bien venu soyez-vous, mon beau fils*.

Citons encore : « *Bien soiés vos venu, seignor* » (Renaud de Montauban).

Cette salutation était donc fort usuelle au moyen âge et elle est très en place dans la bouche de Rodolphe, sans l'intervention de Purry.

On attribue à une maladroite imitation, due à l'influence de la langue italienne après les guerres d'Italie et à l'arrivée en France des Médicis, l'emploi que font nos chanoines, soit Purry, de la diphthongue *ou*. Nos chroniqueurs, selon M. Piaget, l'auraient distribuée à *tort et à travers*.

En effet et ce faisant, ils l'employaient non à tort, mais comme chacun le faisait chez nous et ailleurs avant nos chanoines et concurremment avec eux.

#### *Statistique de la ville de Neuchâtel en 1353*, de Roulet.

préface: dou seignour ;

page 9: la rue dou marché ;

» 11: enginiour ;

» 16: Pesuous — dou Boz — dou Chastel ;

» 17-19: exécuteur dou testament — et li enfanz de lour — dou Ruys.

*Miroir de Souabe*, de Matile.

page j : Or et pierres précieuses ; la bele, colour dei flours — lours gentizhomes — lour seignour — pour lour escuser — dou rin (Rhin) ;

p. IX : meillour.

*Institutions judiciaires*. Matile.

page 68 : en 1402. Les 24 jurez dou plait dou dit Neufchastel ;

» 38 : en 1404. Par la sans Dieu, si vous faites chouses d'office, on vous getteraz dans los dit lays (dans le lac) ;

page 57 : 138. Sous Jean d'Arberg — ne leur debvons mettre la main sur le corps jusques... nous les trouvions trainant ou portant chouse mal prinse ;

page 72 : en 1530. Signé de ma proupre main ;

» 75 : en 1530. La parole de Jesucrist demourera éternellement.

*Monuments*, Matile.

page 529 : en 1343. Dou signour a sour saint évangile — sour obligation ;

» 523 : en 1344. Notre chier signour — monsignour ;

» 530 : en 1343. Sur plusours feulz — arbitratour ou amable appaisour — lour — sour — valour ;

page 661 : en 1353. Lour et lours bienz. *Idem*, p. 663, 712.

*Musée Neuchâtelois*, 1901. Article de Arthur Piaget citant les manuels de la ville en 1450,

page 162 : la Joudy... par devers monseignour — mondit seignour ;

» 254 : *Idem*.

*Musée Neuchâtelois*, 1882. Extraits d'actes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

pages 234 et suivantes : On y trouve les mots suivants : seignour — dou devant dit — selez dou selez du chapitre et dou sel — au religious home discret Wullaume — mil et dous cenz — de Pierres, sires de Valmarcou — dou dit Wullelme — le tiers dou piage — l'abbé dou mont Sainte Marie — sorour (sœur) — dilait dou layt (au delà du lac) — proud'homme — honnour.

*Manuscrit Merveilleux*.

page 209 : Testament de 1479 de Nicole Aubert en faveur du chapitre : Considérant qu'il n'est rien au monde chouse plus certaine que la mort, ne chouse plus incertaine que l'heure d'icelle, etc.

*Musée historique*. Matile, vol. III.

page 126 : Sur les chouses de la ville.

*Chanoine anonyme*. Le mystère qui y est reproduit, dit aussi : chouse.

*Bibliothèque des pasteurs*. Reconnaissance du vénérable chapitre de Notre dame de Neufchâtel. Manuscrit du 5 octobre 1527. Et de quelles chouses ici dedans escriptes.

*Chronica Lausannensis Chartularii*, année 1228.<sup>3</sup>

Pontrousa (Pontareuse) et Lineroules (Lignerolle).

*Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon :*

Concession et octroi à Arbois, 1282 : proudomes — seignorie — la tenour de ces lettres — mil doux cens octante et doux.

Autre acte de 1301 : le venour (vendeur) borgeois dou comunal — que es lour (leur) — en lour préjudice — encour — loudit terme — payer à lour ou lour hoirs — à lour commandement.

Franchise de Blamont, 1308 : prouffit — lors hoirs — lour seigneur — de doux (deux) jurés — biens non moubles — l'honneur.

Acte de 1314 : lour hoirs — dou dit comte — dou scel de la court — sans lou jugement — exclour — successours.

Acte de 1338 : le prouffit — successours — outroyé.

Acte de Montbéliard, 1340 : gouvernour — le 26 dou dit mois — les pourtes (portes).

Affranchissement de main morte, 1342 : voulonté (volonté) — demourans (demeurant) — prouchain.

Affranchissement de la main morte accordé aux habitants de Granges le Bourg, année 1343 : pour lors successours — outroyons — prouchaineté.

Affranchissement, 1350 : le prouffit — demouré (demeuré).

Franchises de Marnay, 1354 : lors devanciers — seigneur de Marnay — bonne voulontey — souffisans — souffisamment — heure (heure) — sans clamour (plainte, clâme) — vicioux (vieux).

Concession de 1374 : prouffit — honneur — successours — lors hoirs — lors biens — voulontey (volonté) — prouchaine.

Franchises de l'Isle sur le Doubs, 1308 : Courvées (corvées) — seigneur — successours.

Franchises de Neufchâtel concédées par Thiebaud V seigneur de Neufchâtel, 1311 : l'honneur — prouffit — lors hoirs — demourant aux dits chesaux — voulontey — souffisans.

Concession, 1478 : voulontey — outroyons — lors hoirs — proudhommes — outroi (octroi).

Autre acte de 1441 : prouffit.

Acte de 1482 : prouffit.

Acte de 1485 : prouffit.

*Vie de Jeanne d'Arc.* Anatole France. 1428, page 122 : chouse.

*Roman de Cliomadès* (La chevalerie, p. 60). Romans du moyen âge. France, la flours et la purté.

pages 69 et 170 : Jérusalem — dou créator ;

» 45 : *L'estorie des Engles.* Prist des erbes et tut la flour — *Gui de Nanteuil.*

Aprendraient l'enfant honneur et courtoisie.

page 124 : Ogier Del ciel li Angle qui, por lour mas prison — honneur — doit querre li nouviaux adouber.

page 137 : Floovant. Histoire dou premier roi de France qui chrestien devint ;

» 429, 438, 449 : lour.

*Jean de Troyes.* Chroniqueur français. Vers 1460, page 246 : favourisé.

L'observation de M. Piaget sur le prétendu emploi abusif de la syllabe *ou* par nos chroniqueurs, ne rentre-t-elle pas dans la catégorie des erreurs dont fourmille son travail, ainsi qu'il le dit.

Continuons notre revue d'un certain nombre de mots employés par les chroniqueurs.

Page 25, 32 : à grandes *chevaulchées* venait le duc Charles.

La chronique de Lorraine dit de même : et a le duc tant *chevaulchié*. Selon Darmesteter, on disait déjà au XI<sup>e</sup> siècle : tant *chevalchièrent*, et au XII<sup>e</sup>, *service* et *chevauchié*.

Franchises de Blamont, 1308 : en la *chevaulchée*.

Franchises de Clémont, 1338 : la *chevaulchée*.

Franchises de Marnay, 1354 : la *chevaulcherie*.

*Reconforté*. Dans Ochsenein, *Morat*, p. 428, il est dit aussi : Voici vos trois filles à qui vous vous reconforterez. *Vie de Louise de Savoie* p. 66, ligne 10 du bas : « reconfort ».

Page 11 : monts *biancs*, florins *biancs*, sont, selon M. Piaget, de pures imitations de l'italien. Littré cite pourtant, XIII<sup>e</sup> siècle : *biaux seignors*, toute *biautez* — ne *biauté* ne jouvent. Mon *biau oncle* se trouve aussi dans les *Entreprises* du duc Charles. Quant au mot *bianc*, nous avouons ne pas en avoir trouvé d'exemple.

Doon de Maience : de si *biaus* cailloutez vos i cuit ja donner (*Chevalerie*, p. 124) XIII<sup>e</sup> siècle.

Guy de Maience : le vieux comte ouvri ses *biaus iex* (id., p. 130) XIII<sup>e</sup> siècle.

Ogier : gros *trumiaux* et *biaus piez*.

Hervis de Metz : *biaus fiez molt estes sages et afaitiés* — *biaus fiez*, che dist li Dus.

Garin li loherain : *aubris fu biaus*, *eschevis* et *molés*.

Elie de saint Gille : *chevaliers soies*, dist li péres, *biaus fix*.

Aelis : merci *biaus oncles*, por Deu le fil Marie.

Beuves d'Haustonne : tout maintenant cent *noviaus chevaliers*.

Page 25 : *pavillous* et accoustrements tous reluisants d'or.

*Le loyal serviteur*, p. 575, dit de même : ils abatirent tentes et pavillons

*Le chevalier du cygne* : el palais fu tendus uns riches *paveillons*.

Dans son ignorance de l'ancienne langue française, Purry a cherché à donner à ses fragments l'aspect le plus archaïque possible et pour cela, il s'est

tout simplement adressé à l'italien. Tel est le jugement souverain de M. Piaget. Nous avons vu déjà le peu de fondement de cette accusation à propos de la diphthongue *ou* : nous pouvons en dire autant pour les mots : *spérer*, *joustice*, « *superbe* ». Au XIII<sup>e</sup> siècle, selon Littré, on disait déjà : nous esperâmes, la joustise — en quelle joustise — justice. Et au XII<sup>e</sup> siècle, la superbe, comme H. de Pierre à p. 34.

Le *cauteleux* sire que temps prou ne avait de « *encheviller* » nouvelles pratiques et *déléaltés*, font contrainct bramey miséricorde (Maillefer, 1425). On convient que Littré cite l'adjectif « *enchevillé* », ce qui nous paraît suffisant pour légitimer le verbe.

Ce roi de Navarre *cauteleux*, Littré. XV<sup>e</sup> siècle.

*Déléaltés* se justifie de même amplement. Franchises, etc. aux sujets de Montbéliard, 1436. *Léal mariage*. Acte de 1482 : féal, léal, loyal. Jehan de Saintré, XIV<sup>e</sup> siècle. *Monuments de Matile*, p. 529, acte de 1343 : « De honor et de *léal* pays ». Georges Chastelain dit à page 418 d'Ochsenbein, *léal*. Littré donne comme mots du XIII<sup>e</sup> siècle, *loiel*, *léalx*, *déléaltés*. Commynes dit *loyauté* et un autre chroniqueur contemporain, *léalté*. *Musée Neuchâtelois*, 1883, p. 19. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle on disait leal ou loial.

« *Instroumenter* ». Pierre Marcquis emploie ce mot comme équivalent de rédiger ou dresser un acte. Littré, s'il ne donne pas d'exemple de ce verbe au XV<sup>e</sup> siècle, fait la citation suivante de la dite époque : ils prirent les dits *instrouments publics*, conformes et scellés suffisamment.

« *Embusqué* ». H. de Pierre, 1475. Littré indique qu'aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles on disait : *embusché*. Purry a modernisé le mot pour le rendre plus compréhensible, le sens étant le même. S'embuscher, se coucher, Jehan de Saintré, XIV<sup>e</sup> siècle.

« *Eschaippée* ». Littré donne des exemples de ce mot dès le XI<sup>e</sup> siècle et non dès le XVII<sup>e</sup> comme le dit M. Piaget.

Comptes de la bourserie. *Musée Neuchâtelois*, 1905, p. 134 : « Six hauchbuchssen ».

A telle semonce ne fut répondu que à grands coups « *d'arquebuzaidés* ». H. de Pierre, 1475. Ce mot, dérivé de l'allemand *Hagken-Büchsen* (chronique de Stettler, p. 353), devient en français *Harquebutes* (Commynes, p. 215), *hacquebutes* (loyal serviteur, p. 603), (Panégyrie de Louis de la Trémoille, p. 431); puis de nouveau *harquebutte* (Robert de la Marck), *hacquebousiers* (loyal serviteur), *harquebusades* (Lanoue), etc. On voit que dans des époques

fort rapprochées, l'orthographe varie, même chez un seul et même auteur. Selon M. Piaget, le premier exemple du mot *arquebuse* date de 1564. Voici cependant un exemple antérieur pris dans Noël du Fail (contes d'Eutrapel), qui vivait sous François I<sup>er</sup>, donc avant 1564 :

« Demi douzaine d'arcs avec leurs carquois et flèches, deux bonnes et grandes rondelles (rondaches, boucliers), avec deux épées courtes et larges, deux hallebardes, deux pics de 22 pieds de long, deux ou trois cottes ou chemises de mailles, deux fortes arbalètes de passe, avec leurs bandages et garrots (traits) dedans. Et trois *hacquebutes*. C'est pitié, il faut à ceste heure, dire *harquebuses* ».

Si nous nous sommes un peu étendu sur cet exemple, c'est, d'un côté, parce qu'il est une preuve du peu de fixité de l'orthographe des mots à l'époque dont nous nous occupons, et, d'un autre côté, pour montrer que même les plus experts peuvent se tromper en donnant une date comme limite la plus ancienne d'un mot nouveau. Quant à Purry et à ses arquebuzaides, il est en fort bonne compagnie et ce mot, d'origine étrangère, est tout à fait en place dans le texte de ses chroniqueurs. Son cas n'est point non plus pendable pour avoir appelé « *castellan* » au lieu de *castelain* le seigneur de Vaumarcus. Au XV<sup>e</sup> siècle, on disait plutôt *chastelain*.

« *Vindicatoire* », employé par nos chroniqueurs, nous semble aussi légitime que *vindicatif* que l'on reconnaît correct. Littré, XV<sup>e</sup> siècle.

Le mot *barque*, n'aurait pas été connu du vieux français, qui disait *barge* ; Purry a traduit ce dernier mot pour le rendre compréhensible, car nous ignorons si notre vieux français neuchâtelois a connu les barges. C'est sans doute par le même motif qu'il a appelé « *campanelles* » les cloches qu'au XIII<sup>e</sup> siècle on appelait *champenelles*, selon Littré. « Qu'il n'orent soner cloches ne champenelles. »

Parmi les mots qui constituent pour M. Piaget une *supercherie manifeste*, mots que les chanoines ne pouvaient connaître, vu leur introduction plus récente dans la langue, figure, comme nous venons de le voir, le mot de *campanelle*. Or, le traité : *De arte venandi*, de l'Empereur Frédéric II, traduit en français au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>, appelle *campanelle* un grelot que l'on attachait au pied du faucon. (Frédéric II vivait au XIII<sup>e</sup> siècle.)

Les chroniques du roi Louis XI, p. 15 (par Jean de Troyes) : « Grosses *campanes* d'argent ». *Musée historique*, de Matile, p. 80-81, parle en 1477 des *campanes* de l'Église d'Auvernier.

Campane, cloche. Jehan de Saintré, XIV<sup>e</sup> siècle.

Messieurs des ligues trouvèrent (à Morat) deux mille « *courtisaines* » et joyeuses « *domzelles* » et délibérant que telle marchandise ne baillerait grand profit aux leurs, si laissèrent-ils courre à la garde les dictes « *caualles* » (H. de Pierre). Le premier de ces trois mots est employé aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, mais généralement dans un sens différent ; on disait courtesien, courtissain, courtissienne. Le second se trouve dans le *Miroir de Souabe*, p. vj, chapitre XXVIII écrit : *damisale*. Dans le vieux français, on disait *donzelle*, selon Darmesteter ; selon Littré, XVII<sup>e</sup> siècle : Elle fait la *donzelle*. Chevaliers et damoiselles, esquier, bourgeois et *danselles*. (Chanoines, p. 267.)

Quant à *caualle*, nous n'avons pas trouvé ce mot ailleurs que chez les chanoines, mais il paraît assez logique qu'un auteur du XV<sup>e</sup> siècle ait pu, sans grand effort, trouver un féminin à cheval.

*Musée Neuchâtelois*, 1882. Au XIII<sup>e</sup> siècle on disait les chevaux.

» 1906, p. 90 : les chyvalx, en. 1504.

Bourserie, 1500, les chevalx ; 1511, les chevaulx.

En dehors des mots incriminés par M. Piaget comme frauduleusement introduits dans la langue du XV<sup>e</sup> siècle et dont nous avons cherché à innocenter quelques-uns, nous avons élargi le champ des investigations en recherchant le premier emploi de mots extraits principalement des citations textuelles de la chronique de Maillefer.

Postoulé. Les dictionnaires font remonter ce mot au XIV<sup>e</sup> siècle.

Ayde. Littré cite : A l'aide de Dieu. XIII<sup>e</sup> siècle.

Tut et ainsi ou ensi. Au XII<sup>e</sup> siècle on disait déjà tut, tuit, tot.

Costoumier. Littré, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.

Benin, Littré, XV<sup>e</sup> s. Son très beau langage, doux, benin. Louise de Savoie : Benin, p. 64, ligne 4.

Pardoint. Littré XII<sup>e</sup> s. Qu'il vous pardoint sa malveillance. Auquel Dieu pardoint, se trouve souvent dans les *Monuments* de Matile.

Rasons. Littré, reson, XII<sup>e</sup> s., reison, reson, XIII<sup>e</sup> siècle.

Se deportey. Littré, XIII<sup>e</sup> s. Que je me déporte.

Besoignait. Littré XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. Louise de Savoie, p. 63 : besogne.

*Vie de Jeanne d'Arc*, Anatole France, vol. II, p. 133 : « *besoigne* ».

Confraternaiges. Littré XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Confrarie.

Exhortey. Littré XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Exhortation.

Comportait. Littré XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle.

Restaublit. Littré XIV<sup>e</sup> s. Restablisse.

Porchassant. Littré XIII<sup>e</sup> s., porçaça; qui trahison pourchace. XV<sup>e</sup> s., pourchassant.

Depiesçant. Littré XV<sup>e</sup> s., despecié.

Vaulx. Littré XI<sup>e</sup> s., li vaus.

Mies. Littré XIII<sup>e</sup> s. Les juifs n'entendent mie. Je n'en ai mies. Chanoine anonyme : *mie*.

Prins. Littré, XV<sup>e</sup> s. Il se print à rire. — Il se print à rire, tout si malade qu'il était. Louise de Savoie, p. 75. *Id.* Jehan de Saintré, XIV<sup>e</sup> siècle.

« *Bandeyre* ». Littré, XIV<sup>e</sup> s. Darmesteter XIV<sup>e</sup> s. Bandière.

Charrée. Littré, XII<sup>e</sup> s. et suivants : Charretées. Char, Comptes de la bourserie. Franchises de Neufchâtel, 1311. Cher (char), charotte (charette), Bourserie, p. 63, 65, char. Chevalerie, p. 701. Acte de 1482, un chard de foin.

Droictures. Littré, XIV<sup>e</sup> siècle.

Invadi. Littré, XIV<sup>e</sup> s. Invasion.

Trépassement. Littré, XIII<sup>e</sup> s. Trépassés, au XIV<sup>e</sup> s. Louise de Savoie : « trépassement », p. 60. Affranchissement de mainmorte 1361 — trespasera.

Doubter. Littré, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Il s'en doubtta.

Desnier. Littré, XIII<sup>e</sup> à XV<sup>e</sup> s. Denyer — deneoit.

Sapience. Littré, XIII<sup>e</sup> à XV<sup>e</sup> siècle.

Courtoiser. Littré, XIII<sup>e</sup> s. Courtoier, XV<sup>e</sup> s. Courtiser. Dans les romans des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, on trouve : *courtois*, *courtoisie*. Doon de Maience : Parlés cortoisement. Estre doulz et courtois.

Preude. Littré, XV<sup>e</sup> s. De même preudomme. Garins li Loherains : As plus preudommes vous alés acointer.

Goubernance. Littré, XV<sup>e</sup> s. La male gouvernance.

Chevances. Littré, XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> s. Franchises de Blamont, 1508 : Chevance.

Diemange. Littré, XV<sup>e</sup> s. Diemanche, dimence, dymanche.

Auctoritey. Littré, XII<sup>e</sup> à XIV<sup>e</sup> siècle.

Lyesse. Littré, XIII<sup>e</sup> s. Liesce, XV<sup>e</sup> s. Leesses, liesse. Chanoine anonyme : *Lyesse* : Louise de Savoie, « liesse », p. 60, ligne 15.

Testons. Littré, monnaie sous François I<sup>er</sup>.

Vedant (voyant). Chronique de Lorraine, dans Ochsenein, p. 432. Veant que les Suisses venaient. Louise de Savoie, p. 60, dit : veant. Littré, XI<sup>e</sup> s. : véant, veiant. XII<sup>e</sup> s. : et gute ne védait. XIII<sup>e</sup> s. : veir. XV<sup>e</sup> s. : et veoit.

Castel. Littré, XI<sup>e</sup> siècle.

« *Corsage* ». Littré, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. Harpies sont oisans de corsage et sont pucelles de visage. Clément Marot. Débuts du XVI<sup>e</sup> s. Adieu, amour, adieu, gentil corsage.

« *Custode* ». Littré, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> 156. Louise de Savoie : « Custodie » p. 156.

« *Frottés* ». Chronique de Lorraine dans Ochsenein, p. 426. De luy et de nous vous serez frottez.

Prouesse. Loyal serviteur, p. 577. Votre grande prouesse. *Id.* Chansons de geste.

Enseignes. Loyal serviteur, p. 575. Si furent desployées et mises au vent les enseignes du gentil duc de Lorraine.

Merveilleux. Loyal serviteur. p. 577. Son armée faisait merveilleuse diligence. Louise de Savoie, p. 60, 92.

Escarmouche. Loyal serviteur. p. 575. Escarmouche.

Bailler. Littré, XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s. Li bailla. XIV<sup>e</sup> s. Et les sciences étaient baillées en grec. *Monuments*, de Matile, p. 523. Acte de 1344. Nous avons baillées les présentes. Ce mot revient fréquemment dans les actes de ce temps. Louise de Savoie, bailler, p. 59, lignes 4 et 7. « Bailler », Jehan de Saintré, XIV<sup>e</sup> s.

Seignories. Chanson d'« Antioche ». Sous les murs d'Antioche, Hue le maine, frère du roi de France, crie : Qui plus crient mort que honte n'a droit en seignorie. Concession à Arbois, 1282. Seignorie. Franchises de Blamont, 1308. Seignour. Franchises de Marnay, 1354. Seignour. Livre des proverbes français : Kiconque fait d'un serf *signor*, lui et son règne en grand dolor. Raoul de Cambrai : si coucha chacun son *signor*.

Épendue. Eustache Deschamps, XIV<sup>e</sup> s. Et leur sanc pour la foi espendre. (Ordene de chevalerie.)

Féri se trouve au XIV<sup>e</sup> s. Ordene de chevalerie, p. 54, 386, 503.

Doon de Maience : Fevrez et carpentiers, *ferir* et marteler. Et *ferir* de fleaus et chez vilains houer. Féri. Jean de Saintré, XIV<sup>e</sup> s.

Honi se trouve au XIV<sup>e</sup> s. Littré, XIV<sup>e</sup> s. Ordene de chevalerie, p. 442.

Onques. Raoul de Cambrai : Un jongleur chante, onques millor ne vi. Chanson d'Aspremont. Tel conseiller n'orent onques le Franc. Louise de Savoie, p. 56. Chevalerie, p. 52, 435.

Espécial. Auberi. Et par spécial vos filles. Louise de Savoie, p. 85, ligne 10.

Tente. Aiol. Et mainte riche tente d'or et d'argent fresée.

Reconforter. Castoiment des dames. Par vos reconfortée. Louise de Savoie, «reconfort», p. 66. Reconfort. Renaud de Montauban. Molt le conforte le petit Loeys.

Redouté. Aye d'Avignon. Tant redouta la dame qu'elle ne soit honie. Chevalerie, p. 443.

Porprinses. Renaud de Montauban. Banières desployées dout tot le mur (du château), porprist. Est-ce le même mot ?

Chesaux. Franchises de Neufchatel, 1311. Demourant aux dits chesaulx. Acte de Franche-Comté, 1314. Chesau, chaisels.

Franchises de Marnay, 1354. Tous chesaulx et places vuydes.

*Monuments*, de Matile, 1280. Et si en est le chesaul de Rute.

(Ce n'est donc pas une expression de Purry ou de Montmollin !)

Décrivant une époque très mouvementée et étant limité, nous dit-on, dans le choix de mots au caractère médiéval, l'accusé aurait eu recours bien plus souvent qu'il ne le fait au prétendu français qu'il puisait dans Montmollin. Si ce dernier continue à utiliser ce vieux langage, les chanoines n'en peuvent mais, et la cause nous paraît devoir en être recherchée dans le fait tout simple que le vieux français s'était continué au delà du XV<sup>e</sup> siècle et que dans notre pays la langue ne s'était pas suffisamment enrichie pour renouveler son vocabulaire. Ne constatons-nous pas encore aujourd'hui que la langue de la plupart de nos écrivains est bien moins riche et abondante que celle des auteurs français ?

Ce qu'une lecture un peu attentive de Montmollin permet de constater bien plus que chez les chanoines, c'est la fréquente répétition des mêmes mots: *partant* (par conséquent), *indication* (employé trois fois par les chroniqueurs, p. 27, 35, 65) se trouvent constamment dans les pages du chancelier; quantité d'autres locutions étrangères aux chroniques sont de celles qu'affectionne Montmollin; *occurence*, *bourdifaille*, *relevance*, *fâcherie*, *chamaillis*, *manigancer*, *agrippé*, *noise*, *vidanger* (liquider), *parassembler*, *au rapport de*, *mainteneur*, *en contemplation de*, *un rencontre* (une occasion) que l'on trouve aussi dans un acte de 1530 et dans une lettre d'officiers neuchâtelois en 1644 (Montmollin I, p. 248). Comment Purry en quête d'expressions surannées ne s'est-il pas

emparé de cette abondante trouvaille? Il aurait aussi pillé Montmollin en disant *vie et bague sauve, appert et appertement, que dessus que dessous*; or, sauf erreur, nous avons vainement cherché ces mots dans les *Extraits*; nous y trouvons par contre les mots *postoulé, déjeter* (p. 20, 25, 29, 30) et bien d'autres déjà indiqués et que Montmollin n'emploie pas.

Résumons. M. Piaget a énuméré dans son Mémoire: 17 mots imités de l'italien; 17 mots inconnus avant les chanoines; 19 mots constituant des italinismes; 50 mots empruntés à Montmollin; 2 mots que de ça que delà et tant et tant, non usagés au moyen âge, ainsi que l'emploi frauduleux de la diphthongue *ou*.

Si à cette centaine de mots plus que suspects à M. Piaget, nous en ajoutons une trentaine qu'il ne stigmatise pas et que nous avons cueillis dans les *Extraits*, si nous considérons le peu d'étendue de ces citations textuelles, si, en dehors des mots, nous fixons notre attention sur les tournaures de phrases et sur le style en général des chanoines, si enfin l'on admet la justification dans leur bouche de la plupart des termes contestés, on ne fera pas difficulté de les innocenter eux et leur interprète Purry, d'avoir cherché à donner à leur œuvre *un aspect archaïque*, d'avoir simplement forgé des *mots imités de l'italien*, d'avoir au moyen de quelque vingt termes fabriqué *un français médiéval*, d'être en un mot coupables d'une *supercherie manifeste*.

On trouvera, au contraire, qu'écrivant à une époque où la langue est encore dans la période de formation, les chroniqueurs ont à leur service un vocabulaire assez bien approvisionné et qu'il n'était pas besoin du secours de Montmollin pour la rédaction de leur œuvre.

L'observation a été faite des ressemblances entre le récit des chanoines et celui des *Entreprises* du duc de Bourgogne, ainsi que d'une même ordonnance des faits et de leur enchaînement dans l'un et dans l'autre. Cette remarque n'est pas sans fondement; arrêtons-nous-y un instant.

Admettant l'authenticité des *Extraits* de la chronique des chanoines découverts par Purry, il faut admettre de même la rédaction plus récente des *Entreprises* du duc de Bourgogne contre les Suisses, et alors rien d'étonnant à ce que ces dernières aient été inspirées par les *Extraits*. Pas plus que les contradicteurs, nous ne pouvons fournir une preuve absolue de notre opinion, car si cette preuve était faite, la controverse relative aux chroniques serait sans objet. Mais, ainsi que nous l'avons dit déjà, et avec raison pensons-nous, ce n'est pas à nous à prouver la véracité de Purry, mais bien à ses détracteurs à démontrer

ses supercherries, ce que, jusqu'à présent, n'ont pas établi leurs prétendues démonstrations présentées à la lumière de la critique historique moderne et grâce à un travail que son auteur indique avoir été bâclé hâtivement et contenir pas mal d'erreurs.

Le mot « chésaul » est rappelé en 1707 dans plusieurs des mémoires des prétendants, ainsi : Actes et titres concernant le droit du roi de Prusse, p. 36. Information sommaire du droit du roi de Prusse, p. 6. Traité sommaire du droit du roi de Prusse, p. 45, 47, 49. Réponse de M<sup>me</sup> de Lesdiguières, p. 13.

Nous pourrions prolonger indéfiniment cette liste et opposer aux exemples plus ou moins bien choisis du contradicteur tout un riche arsenal de mots de nos chroniques reconnus comme usités au XV<sup>e</sup> siècle.

Accusera-t-on Purry d'avoir si habilement habillé sa prose de la langue du XV<sup>e</sup> siècle « pour lui donner un aspect archaïque » ? Y verra-t-on, avec M. Piaget, « une supercherie manifeste » ?

Si Purry eut été (ce que l'on n'était pas alors) un profond et infailible linguiste comme son juge impitoyable, on pourrait à la rigueur admettre qu'il eût peuplé sa mémoire de tout le dictionnaire courant du XV<sup>e</sup> siècle ; mais cette supposition est-elle admissible chez un homme que le hasard seul de sa découverte a mis en présence de textes en vieux français et dont l'activité s'exerçait dans de tout autres domaines ?

D'une part la critique historique moderne a mis les chanoines sur la sellette à propos d'un certain nombre de mots dont ils se sont servis, alors qu'ils n'auraient pas encore été introduits dans la langue française au XV<sup>e</sup> siècle. Nous croyons avoir démontré le contraire.

D'autre part, on a réuni une autre série de locutions ou de mots employés tant par les chroniqueurs que par le chancelier de Montmollin, et l'on en conclut que la prétendue langue des premiers a été imaginée par Purry ou peut être par Montmollin lui-même, car ce dernier n'est pas jugé moins pasticheur que le grand conseiller.

Examinons de plus près ces dernières objections.

Parmi les mots incriminés, il en est qui se sont perpétués dans notre petit pays pour maintenir dans leur forme ancienne et parfois pittoresque les expressions des siècles antérieurs ; tels sont : chésaul, castellan, féotiers, custode, bas-tant, bandière, hommes royés ou royaux, instrumenter, etc.

C'est pourquoi on les retrouve dans les mémoires du chancelier de Montmollin. Remarquons qu'il a soin de mettre en italiques les mots « *chezaul* »

(I<sup>re</sup> partie, p. 88. 206) et *castellan* (II<sup>e</sup> partie, p. 52), indiquant bien par là qu'il rappelle une ancienne locution. Sauf erreur, le mot *chézaul* ne se trouve pas dans les extraits des chroniques et *castellan* n'y figure qu'une fois à page 31.

Quant à « *féotier* », nous ne savons comment les chanoines et après eux Montmollin auraient fait pour exprimer autrement ce terme de la féodalité impliquant l'idée de vassalité.

*Sous custode et bonne garde*, expression qui se trouve seulement à pages 14 et 15 des chroniques, bien plus fréquemment chez Montmollin et que l'on emploie encore de nos jours.

« *Bastant* » a été en usage pendant bien des siècles, deux fois par le chanoines (pages 35, 36), par le chancelier Hory en 1613, puis par Montmollin. Il en est de même de *bandière*, que les chanoines écrivent *bandeyre*, page 10, et dont on a fait *bannière*.

*Les hommes royés ou royaux* sont mentionnés aux pages 14 et 29 des chroniques; s'étonner de voir ces mots revenir plusieurs fois sous la plume du chancelier, nous semble aussi ridicule que si l'on reprochait à des auteurs neuchâtelois de parler des *geneveysans*, des *francs commands*, des *francs habergeants*, des *mainmortables* et de telles autres catégories d'hommes au temps de la féodalité et même dès lors. De quelle autre expression aurait-il donc fallu se servir?

*Instrument, instrumenter*, est indiqué par Littré comme remontant au XV<sup>e</sup> siècle; nous le relevons à pages 12 et 27 des chroniques, et jusqu'à nos jours ces mots font partie du langage des chancelleries et des notaires.

Un autre choix de mots incriminés, que l'on reproche à Purry d'avoir multipliés pour donner à la chronique qu'il compose un cachet médiéval, ne figurent en réalité dans les Extraits qu'une ou deux fois. Si l'accusé avait réellement été si à court de mots et qu'il ait dû chercher péniblement à vieillir son vocabulaire, il aurait été si heureux de son maigre arsenal de mots, qu'il l'aurait prodigué dans les pages qu'il aurait composées. Ce n'est pas le cas:

tant et tant . . .	p. 12	non pareille . . .	p. 36	affectuosités . . .	p. 12 et 65
de tant quoy . . .	» 25	bagues ne vie . . .	» 38	frottés . . . . .	» 26 » 29
festoyés . . . . .	» 28	mille et mille . . .	» 94	frottés au dos . . .	» 32 » 33
morillons . . . . .	» 31	corpsage . . . . .	» 28	de fortune . . . . .	» 30 » 33
pristin . . . . .	» 31	vaux de route . . .	» 29	dépéchant . . . . .	» 36 » 38
un petit . . . . .	» 33	bailler aide . . . .	» 10 et 30	mignonné . . . . .	» 22 » 46
cent et ceat . . .	» 36				

Que la chronique du chanoine Jacques Baillois et les *Entreprises* ne soient qu'une seule et même œuvre, ou que tout au moins les secondes aient Baillois pour auteur, peu importe ; ce qu'il faut rechercher, c'est la probabilité, si ce n'est la certitude, que l'écrit de Baillois a existé, et cette conviction affirmative, on l'obtient en lisant les Mémoires de Montmollin. A répétées fois, cet auteur indique comme source où il a puisé « le bon manuscrit du chanoine Jacques Baillois », et pour certaines époques, il ajoute : « témoin de ces choses ». Il parle aussi à plusieurs reprises d'un vieux missel tenu par les chanoines et dans lequel Baillois, qui l'avait eu en mains, avait de même trouvé bien des renseignements utiles. Il dit même que le manuscrit de Baillois aurait été déposé au château de Trye, que nous savons avoir malheureusement été pillé et détruit pendant la révolution française. Il ne nous reste ainsi que les affirmations de Montmollin et la confiance que les plus incrédules accordent au chanoine Baillois. Cela ne suffit-il pas pour supposer, car on ne peut faire que des suppositions, que Baillois avait connu avant Purry les chroniques des chanoines ou que tout au moins il avait eu à sa disposition d'autres fragments historiques émanant de chanoines et contenus dans ce que Montmollin appelle un vieux missel. Chanoine lui-même, Baillois avait sous la main les archives du chapitre et avait pu les utiliser jusqu'au moment de la Réformation, où elles disparurent en partie ou furent transportées à Trye. Dans cette période agitée, de vieux manuscrits jugés sans valeur auraient été relégués dans quelque coin des archives où Purry les aurait retrouvés. C'est ainsi que Montmollin, se renseignant dans le manuscrit Baillois qui, lui-même, s'était documenté dans les annales du chapitre, s'est trouvé, à son insu, en possession des mêmes documents, en partie tout au moins, que Purry. Ainsi de même s'expliquerait la parenté entre les récits de Baillois et ceux de Purry, ainsi se justifierait l'emploi par Montmollin d'expressions et de mots qu'il aurait copiés ou extraits du manuscrit de Baillois.

A l'appui de ce qui précède, remarquons que Montmollin II, p. 234 et 238, cite les noms des chanoines Pierre de Visemeau et Jean de Diesse, tous les deux chroniqueurs mentionnés par Purry et il dit avoir vu et tenu à Trye les pièces où ces deux chroniqueurs interviennent, l'un à propos du retour d'Orient du comte Conrad, l'autre rappelant les manières rudes du même comte. Toutefois, dans la citation de Montmollin concernant Pierre de Visemeau et tirée du manuscrit Baillois, il est question de faits que l'on ne retrouve pas dans les Extraits de Purry concernant Visemeau.

Ne découle-t-il pas de ce détail que, d'une part, les chanoines nommés par Purry sont réels, Montmollin ayant vu et tenu à Trye des documents écrits par eux, et d'autre part, que Purry, comme il le dit, choisissait dans chaque chronique ce qui lui plaisait et qu'il a laissé de côté telle circonstance qu'au contraire Bailloids a relevée.

Notre tâche se bornant à juger la conduite de Purry; nous ne pouvons l'étendre à scruter l'honorabilité du chancelier de Montmollin, mise en doute comme celle du Grand Conseiller. Comme, néanmoins, on associe ces deux noms pour les clouer au même pilori patriotique, nous ne pouvons clore notre chapitre sur la langue et les mots qu'ont employés l'un et l'autre, sans signaler combien la manière d'écrire de Purry diffère de celle du second. Patriotes éclairés, profondément attachés aux alliances suisses, devançant ainsi les aspirations toujours plus vives vers une union plus intime de Neuchâtel avec la Suisse et dignes par cela même d'être entourés de respect, ils sont traités de vulgaires imposteurs.

Ce patriotisme de bon aloi, nous parlons du leur, est le caractère qui leur est commun, mais là s'arrête leur intime communion. Bien neuchâtelois est leur style à tous deux, simple et *bonhomme*, exempt chez Purry de l'emphase qu'y a découvert M. de Liebenau; exprimant sans grandes phrases ce qu'ils ont à dire et le disant bien, s'adressant à des Neuchâtelois et leur parlant leur langue; mais combien plus original, plein de malice, de fine raillerie, parfois de mordante ironie chez Montmollin. Il affectionne les vieilles expressions qui le relient au passé qu'il évoque et qu'il aime; parce qu'il y trouve l'histoire de son pays; il se souvient de les avoir lues dans le manuscrit de Bailloids, qu'il ne cesse d'appeler le bon manuscrit; il émaille son récit alerte d'expressions pittoresques et originales qui sont bien de son cru et que Purry, s'il eut été son plagiaire, n'aurait eu garde de ne pas reproduire.

S'agit-il de nos princes français, c'est une volée d'étourneaux qui voulaient becqueter ce pays. S'il s'indigne des fautes commises, il y a de quoi, dit-il, jaunir d'une patriotique fâcherie; il plaisante la lenteur tudesque grâce à laquelle les résolutions ne se prennent qu'avec compas et mesure; ces quelques exemples suffisent, pensons-nous, joints à un certain nombre de mots affectionnés de Montmollin, pour le faire aimer aussi et, pour distinguer sa manière d'écrire de celle attribuée à Purry.

Est-il besoin, en clôturant ce chapitre, de répéter ce que nous avons dit en le commençant, c'est que nos connaissances linguistiques étant bien modestes,

nous ne nous sommes enhardis à aborder cette étude de la langue parlée par les chroniqueurs de Neuchâtel, qu'en recourant à l'appui que nous avons trouvé dans des autorités en cette matière, ainsi que dans les exemples que nous avons pu découvrir dans les auteurs. A défaut de savoir, si le temps nous l'eût permis, nous aurions, par de plus persévérantes recherches, sondé plus profondément et dissipé les mystères qu'avait pour nous le vieux français des chanoines; ce que nous avons trouvé nous autorise à formuler cet espoir. Que si néanmoins, dans un domaine aussi spécial, nous avons émis des hérésies, nous nous inclinons d'avance devant la science qui les signalera.

---

## SIXIÈME PARTIE

---

### I

#### *Les erreurs historiques.*

Justinger et ses éditeurs. — Commines. — Gollut. — Le chanoine anonyme. — Le comte de Romont sur la Thiele et la Broie.

Dans le cours de cette étude, nous avons déjà eu l'occasion de disculper nos chroniqueurs de bien des méfaits qui leur étaient imputés, tout en concédant qu'ils n'étaient point infaillibles et que, partant, ils ont été sujets à erreurs. Ces défaillances se rencontrent, parfois fort graves, chez tous les chroniqueurs et écrivains, sans que pour cela on conteste leur existence ou que l'on attribue leurs écrits à des imposteurs. Nous tenons à en signaler des exemples.

Voyons d'abord quelques appréciations concernant d'anciens écrivains suisses.

Que dit la préface des éditeurs de la chronique bernoise de Justinger? Elle constate que c'est dans les annales de ce secrétaire de Berne qu'ont puisé Stettler, puis Tscharner, Tschudi et Lauffer, et plus près de nous, Jean de Müller, le plus souvent sans que tant les uns que les autres aient mentionné leur source: «on s'abreuvait au ruisseau sans remonter à la source d'où il jaillissait.»

La ville de Berne tenait à avoir un historiographe, et comme son petit peuple maniait mieux les armes de guerre que la plume, et que l'on aimait à conserver le souvenir des hauts faits de la république, on faisait parfois appel à un lettré

étranger pour rédiger la chronique. Il est intéressant de constater au XIV<sup>e</sup> siècle cette préoccupation de transmettre aux générations futures l'histoire du pays et nous pensons que c'est le même mobile qui, dans notre petite ville de Neuchâtel, a provoqué nos chanoines, gens cultivés, à entreprendre une même œuvre.

Le professeur de philosophie Wyss, l'un des éditeurs de Justinger, parle aussi des emprunts que se faisaient les chroniqueurs d'une même époque. Sans le mentionner, Diebold Schilling, presque contemporain de Justinger, glane abondamment dans le champ de celui-ci. C'est peut-être les procédés de Schilling, de Stettler et de Tschudi qui ont été employés par le chanoine Baillois ou l'auteur des *Entreprises* avec la Chronique des chanoines.

De même qu'il existe plusieurs variantes des dites *Entreprises*, des copistes ont étendu ou enrichi le texte original de Justinger.

Quant aux erreurs proprement dites, commises par cet annaliste, elles ont dû faire l'objet d'un travail de correction et de révision par ses éditeurs, sans toutefois qu'ils aient songé jamais à suspecter la bonne foi de l'auteur. Haller dit de cette chronique: Il n'y faut chercher ni critique, ni documents, mais de simples annales souvent incomplètes ou erronées. « Parfois, disent encore les éditeurs, Justinger se trompe d'année, comme cela arrive au plus sérieux chroniqueur. »

A Neuchâtel on a été moins indulgent qu'à Berne pour ces lacunes et ces erreurs des chanoines.

On peut admettre que Purry en colligeant le manuscrit des chanoines ait modifié certaines expressions et certains mots peu clairs; nous l'en avons excusé avec raison, car nous voyons les éditeurs de Justinger annoncer avoir agi de même (p. 11).

Écoutons maintenant May de Romainmotier parler de Commines. A pages 465 et 505, volume III, il le traite tout simplement de menteur. C'est ce qu'on a fait chez nous en parlant de Purry.

Citant des faits controvérsés énoncés par d'anciens écrivains, le chancelier de Montmollin ajoute: Il ne se voit qu'erreurs pareilles et si fréquentes, que c'est peine non petite de les redresser à tout coup (p. 129, II). (1)

(1) Il fait allusion aux renseignements erronés des écrivains suisses et allemands qui, en parlant de l'expédition contre Strasbourg, en 1261, indiquent Henri de Neuchâtel au nombre des ligueurs, tandis qu'il s'agit de Henri, baron de Thièle. En 1267, disent-ils aussi, l'évêque de Bâle appelle à son aide ses frères, les comtes de Neuchâtel, d'Arberg et de Nidau. Or le premier n'était que son neveu et les deux autres, ses petits neveux.

Si les observations de Montmollin sont fondées, elles sont de nature à le réhabiliter, bien que M. Piaget le juge peu versé dans l'histoire de Neuchâtel au moyen âge.

A page 435, Ochsenein (bataille de Morat) dit que les Mémoires de Gollut, savant professeur, ne sont pas exempts d'anachronismes et d'erreurs.

Dans l'un de ses ouvrages, les *Monuments*, p. 110, Matile relève des erreurs commises par l'impeccable chanoine anonyme. C'est ainsi qu'à page 150, ce chroniqueur dit que Neuchâtel fut brûlé en 1249 et détruit par le seigneur Henri, évêque de Bâle, qui était de la maison de Neuchâtel, etc. Or, en 1249, l'évêque de Bâle était Luthold d'Arbourg ou d'Arberg, tandis que Henri de Neuchâtel, innocent de ce fait, n'était alors que grand chanoine et ne devint évêque qu'en 1263. Montmollin, II, p. 114, avait déjà fait cette rectification. La même inexactitude, reproduite sans doute du chanoine anonyme, est inscrite dans le Coutumier de la ville de Neuchâtel et dans le Mémoire sur la Collégiale, de Chambrier, p. 189.

Voici, pensons-nous, la cause de cette erreur. Matile (p. 94) dit bien que Luthold est successeur de Henri, dès 1238; mais il s'agit de Henri II de Thun, mort en 1238, et non de Henri de Neuchâtel. Outre cette confusion de noms, cet Henri II, décédé en 1238, n'aurait pu brûler Neuchâtel en 1249. Confirmant le redressement de Matile, l'*Helvetia sacra*, de M. de Mülinen, donne comme suit les noms des évêques de Bâle à cette époque:

Henri II, comte de Thun, de 1215 à 1238, date de sa mort.

Lüthold II, Freiherr d'Arbourg, ou d'Arberg, ou de Rothelin, de 1238 à 1249, date de sa mort.

Berthold II, comte de Ferrette, nommé en 1249, mort en 1262.

Henri III, comte de Neuchâtel-Nidau, nommé en 1262, mort en 1274.

Maurice Tripet, les *Armoiries de Neuchâtel*, p. 13, se prononce dans le même sens.

Encore un mot sur le chanoine anonyme dont, avec chacun, nous admettons l'existence et la sincérité, que ce soit Jean de Bosco ou son annotateur, Jean de Cueve ou tout autre, car le manuscrit contient bien des écritures différentes.

Les écrits de ce chanoine font-ils bien réellement partie d'une chronique, canoniale? On admet que dans les chapitres on rédigeait une chronique, et avec toute vraisemblance on peut supposer que les rédacteurs, en se succédant, continuaient dans les mêmes cahiers ou volumes l'œuvre de leurs prédécesseurs. C'est ce que Purry dit de sa découverte du gros livre dont il fait la description et qui contenait à la suite l'une de l'autre toutes les notes prises par les chanoines.

D'où vient que la chronique anonyme est au contraire absolument indépendante des chroniques antérieures? C'est un gros et grand in-folio conservé

aux archives, dans lequel l'auteur annonce l'intention de réunir sans ordre des temps et sans liaison, tout ce qui peut intéresser l'église de Neuchâtel. Le livre contient plus de 300 feuillets, le plus grand nombre demeurés en blanc (Chambrier, *Mémoire sur la Collégiale*, p. 189). Ce n'est donc pas la continuation de chroniques antérieures, et après la mort de Jean de Cueve en 1503, aucun autre chanoine n'a continué ces Annales. Était-ce donc la chronique canoniale ? Ne pouvons-nous en dire autant de la chronique de Baillods ?

L'une comme l'autre ne restreint pas son champ d'action aux seuls intérêts de l'Église. Baillods parle de tout ce qui intéresse l'histoire du pays et l'anonyme raconte la bataille de Coffrane en 1295, le siège de la Bonneville en 1301, la combourgeoisie entre Berne et la ville de Neuchâtel, en 1406, etc. Il fait en un mot ce qu'ont fait ses prédécesseurs, et ce qu'après lui fera bien plus encore Jacques Baillods. Et cependant, on prétend bien légèrement qu'il n'a traité que des questions ecclésiastiques, parce qu'il ne dit mot de Saint-Jacques, de Grandson, de Morat. Ne savait-il pas que ces récits avaient été faits avant lui ? De là son mutisme sur ces grands souvenirs et non point le peu d'intérêt qu'ils auraient eu pour lui, car nous l'avons vu parler du rôle de l'histoire et de son intention de relater ce qu'il a vu, ce qu'il a lu et ce qu'il a confié à sa mémoire.

Le silence gardé par plusieurs chroniqueurs sur des événements contemporains importants, confirme l'observation que nous venons de faire à propos du chanoine anonyme. Dans les *Entreprises*, on lit d'abondants détails sur la tentative du comte de Romont contre Anet à la veille de la bataille de Morat, et au moment de nous parler de ce grand événement, l'auteur termine brusquement son écrit. L'abrégé de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* par un justicier du Locle, à page 160, relate l'attaque d'Anet par le comte de Romont et ne dit pas un mot de Grandson et de Morat ! C'est sans doute qu'il n'avait pas d'autres éléments de renseignements que les *Entreprises* et que même il les a insuffisamment lues ; sinon il y aurait vu mentionnée la bataille de Grandson.

Cette tentative du comte de Romont a dû avoir lieu au même moment que la prétendue attaque du pont de Thièle que M. de Liebenau met sur le compte de nos chroniqueurs, bien à tort puisqu'ils n'en disent mot, non plus que les anciens auteurs suisses et neuchâtelois. Nous avons en effet déjà indiqué que le premier récit de ce fait d'armes de Baillod défendant seul le pont de

Thièle, se trouve dans Amiet, puis dans Bernouilli, *Beschreibung des Fürstenthums Neuenburg*, dans l'*Indigénat* de Boyve, dans le *Medaillen Cabinet* de Haller, dans Jean de Muller et dans l'Histoire de Chambrier; enfin dans la Biographie Neuchâteloise de Bonhôte. Qui est l'inventeur de cet exploit célébré par la grande toile de Girardet dans la salle du Grand Conseil, nous l'ignorons.

## II

### *La science et la critique historique moderne.*

Il y a en histoire nombre de problèmes qui ne seront jamais résolus, quelque ardeur ou quelque passion que l'on mette à vouloir tirer des dossiers ou des archives plus qu'ils ne contiennent ou plus qu'ils ne veulent livrer.

*Histoire de Richelieu* par Gabriel Hanotaux, p. 225.

Infailibilité de la science, prétention absurde. — Elle se modifie sans cesse. — Exemples de ses erreurs.

Proclamer l'infailibilité de la science, ce serait la reconnaître stationnaire, figée, fossilisée, ce serait une absurdité.

La science marche toujours et s'avance vers la vérité, de découverte en découverte; elle sonde, fouille, scrute et ne se contente plus d'admettre, comme vérités historiques, les faits des époques antérieures, par cela seul qu'ils nous sont transmis comme vrais par les contemporains ou la tradition. Et la science a raison.

Mais pour être digne du nom, la science historique doit s'entourer elle-même de preuves irréfutables, appuyées sur des documents authentiques, avant de se hasarder à détruire ce qui jusqu'alors a été tenu pour vrai.

Là où elle n'arrive pas encore à ce degré de certitude, elle ne doit s'avancer qu'à pas comptés, présenter ses hypothèses pour ce qu'elles sont, des suppositions probables peut-être, mais non encore converties en vérités absolues.

En particulier, elle doit se montrer réservée et pleine de respect et de déférence pour l'œuvre des anciens historiens, faillibles peut-être, mais ayant eux aussi écrit avec conscience, bien que privés des moyens actuels de recherche de la vérité.

Nos contradicteurs dans la question de la chronique des chanoines ont-ils suffisamment tenu compte de ces devoirs de la critique historique, tels tout au moins que nous les comprenons et que nous avons cherché à les exprimer ?

Ils ont émis des doutes, ils ont signalé des erreurs, et en le faisant, ils en ont commis eux-mêmes ; mais des preuves décisives d'une supercherie, d'un pastiche, d'une composition habile mais dénuée de tout mérite historique, nous les attendons encore.

M. Piaget, archiviste cantonal, s'est borné à paraphraser l'article de M. de Liebenau en y ajoutant des considérations sur la langue du XV<sup>e</sup> siècle. Mais s'il a quelque peu fouillé dans les archives qui lui sont confiées pour y découvrir une composition du chapitre des chanoines qui se trouve être erronée et quelques menus détails, parmi lesquels le cadeau d'une bombarde fait par Rodolphe de Hochberg à Charles le Téméraire ; s'il y a découvert, ce qui était connu bien avant lui, que la façade sud du château a été construite par les comtes de Baden Hochberg et non par les Suisses pendant leur protectorat, il aurait pu indiquer aux Neuchâtelois dont il a détruit les croyances, que cette œuvre méritoire a été le fruit d'un travail bâclé hâtivement et contenant pas mal d'erreurs, erreurs que jusqu'ici il n'a pas signalées. Il aurait pu sonder quelque peu plus les trésors dont il a la garde et il aurait découvert les comptes de la bourserie, documents authentiques où se trouvent confirmés et légitimés bien des faits contenus dans les chroniques.

Ce travail d'investigations sérieuses nous paraît être maintenant entrepris par notre archiviste et nous sommes heureux qu'il y ait acquis la preuve des bons sentiments suisses de Rodolphe de Hochberg, qu'il mettait autrefois en doute. Voir son article de 1903, p. 275 et suiv. du *Musée Neuchâtelois*, où, lors d'une revue militaire en 1474, le comte fit au Conseil des remontrances bien gracieuses et profitables, où il représenta sans doute aux bourgeois le danger des temps, la situation difficile du Comté et leur recommanda que tous se tinssent prêts à combattre avec des armes en bon état.

Redisons une fois encore que si des découvertes à faire dans les trésors des archives démontrent le néant de notre foi, nous serons les premiers à nous incliner loyalement. Jusque là, la fascination opérée par l'aplomb des détracteurs

et par leur science incontestée en certaines matières, ne nous a pas atteint, et si quelque lecteur a eu la patience de nous suivre, nous avons l'espoir qu'il comprendra nos réserves et nos présomptions, si ce n'est notre conviction, et qu'il suspendra son jugement, qu'elle qu'elle ait été la valeur apparente des arguments avancés pour anéantir l'œuvre de nos chroniqueurs et condamner comme faussaires nos vieux historiens neuchâtelois.

L'analyse et l'appréciation que nous avons faites dans les chapitres précédents des critiques de MM. de Liebenau et Piaget nous dispensent d'y revenir; ce que nous voulons faire ici, c'est de fournir quelques exemples de questions historiques où les autorités modernes les plus respectables se sont trompées, comme ont pu le faire de simples chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle.

Dans son histoire de la nation suisse, p. 76, M. van Muyden mentionne que la réputation de la reine Berthe a été attaquée en 1887 par M. Gisi, et que M. G. de Wyss, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1892, établit que l'argumentation du critique manque absolument de base et que la bonne reine doit être hautement réhabilitée.

Dans sa monumentale Géographie si vantée et œuvre toute moderne, Elysée Reclus dit gravement que Morteau est un grand centre de fabrication horlogère, avec école spéciale... et que la Chaux-de-Fonds n'est que sa modeste succursale. Il s'agit cependant du propre pays de l'auteur; quelle créance accorder à ses savantes descriptions topiques, politiques et historiques, lorsqu'il parle de la Chine ou du Congo?

Sortant du domaine de l'histoire pour entrer un instant dans celui d'une science expérimentale, nous y voyons, dans le fameux procès de M<sup>me</sup> Lafarge, le célèbre chimiste Raspail affirmer l'innocence de l'accusée et déclarer que le corps de son mari ne contenait qu'une quantité normale d'arsenic, alors qu'au contraire le non moins célèbre Orfila conclut à un empoisonnement par l'arsenic.

Mais il suffit. L'histoire se fait et se défait tour à tour; elle se croit autorisée à fixer une vérité et à détruire une erreur ou une légende, alors que de nouvelles recherches modifieront ses affirmations. Aussi la vraie science ne se drape-t-elle pas dans une hautaine impeccabilité et ne se livre-t-elle pas à sa tâche l'ironie à la bouche et une brutale cognée en main.

## III.

*La chronique des chanoines de Neuchâtel est-elle contredite  
par les chroniqueurs suisses ?*

Les survivants de Saint-Jacques. — Le comte Jean de Neuchâtel. — Rodolphe de Hochberg. Diebold Schilling et la guerre de Bourgogne. — Philippe de Hochberg. — Le comte de Romont contre Anet. — Confirmation des Chroniques des chanoines par les comptes de la boursérie.

Loin de nous la pensée de reprendre en sous-œuvre l'examen des critiques adressées à la Chronique des chanoines; nous l'avons fait en suivant pas à pas MM. de Liebenau et Piaget. Ce que nous entreprenons ici, c'est de toucher à des sujets que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aborder et sur lesquels s'est exercée la critique. En parcourant les ouvrages que nous avons eu en mains, nous avons été heureux d'y trouver des récits concordants avec ceux des chanoines et nous en indiquerons quelques-uns des plus saillants.

1. Le chanoine Purry de Rive rapporte que les survivants de Saint-Jacques furent punis dans leurs cantons; dans le nombre se trouvaient sept Neuchâtelois, dont un bourgeois de Neuchâtel: « Et recognu san de corps, non feris ne mortris a été le dict Jehan Fevre moult onni et déjeté de tous commé vilain et déléal, debvant bien plutôt aller lui aussi de vie à trépassement que délaisser les bandières des Lignes ensemble ses braves compagnons et frères occis », p. 18. Stettler, à pages 159, 160, dit de même que les soldats survivants de Saint-Jacques furent honnis à leur retour et que, ainsi qu'on le certifie, ils auraient eu la tête coupée sans l'intervention de conseils plus humains.

2. Le même chroniqueur, cité par Purry, aurait mentionné la présence du comte Jean de Fribourg et de son vassal de Valangin dans l'armée confédérée guerroyant contre les Autrichiens en 1445. C'est ce qui explique un passage de Stettler, page 168, selon lequel les Suisses, fatigués de cette lutte, réclament l'intervention de Philippe de Bourgogne par l'intermédiaire du comte Jean de Fribourg, maréchal de Bourgogne, qui se trouvait justement à Berne.

Aussi notre chroniqueur paraît-il autorisé à dire que le comte Jean « en grande fame de léalté et prud'homie » fut, en cette occurrence, choisi comme arbitre entre parties. (1)

Cette appréciation des excellents rapports entre les confédérés et Neuchâtel, est confirmée par Stettler, disant que le comte de Neuchâtel (Jean de Fribourg) annonce à Berne que le duc Albert d'Autriche et le margrave de Rothenlin sont en route pour aller auprès du duc Philippe de Bourgogne et que lui-même est sollicité de s'y rendre, mais qu'il veut demeurer fidèle à Berne et ne rien faire sans son approbation.

Admît-on même que Purry se fût parfois inspiré de Stettler (comme il le dit lui-même) dans ses résumés de la chronique, il serait fort étonnant qu'il n'eût pas rapporté la déclaration ci-dessus du comte Jean, qui servait si bien sa thèse de l'union de Neuchâtel et de la Suisse; mais il n'en dit mot.

La fidélité historique des chanoines et en particulier de H. de Pierre (p. 23) se trouve confirmée à p. 181 de Chambrier, à propos de la campagne de 1468 contre Sigismond d'Autriche; l'historien cite comme sources les comptes de la bourserie et d'autres; *Musée*, 1905, p. 63. N'en déplaise à M. de Liebenau qui met en doute les noms de tous les chefs neuchâtelois mentionnés dans nos chroniques, Chambrier nous initie à la part que des bandes neuchâteloises prennent à la bataille d'Héricourt, dont les chanoines ne disent mot, mais il ajoute qu'elles marchaient sous les ordres de Jean Purry, capitaine, et de J. du Terraux, maire de Neuchâtel (p. 182), selon les comptes de la bourserie, *Musée*, 1905, p. 130 et s. Confirmant Chambrier, M. Piaget a publié dans le *Musée Neuchâtelois* (1903, p. 275 et suivantes) le rôle des bourgeois passés en revue en 1474, par le maire de Neuchâtel Jean du Terraux; dans le nombre se trouve Jehain Purri. Voir *Musée Neuchâtelois* 1905, p. 127 à 130 et suiv., comptes de la bourserie, de nombreux articles concernant les contingents du pays, à Héricourt. Nicolet Varnod va aussi à Héricourt. *Musée*, 1905, p. 127, 128. Idem Jehan Jaquemet, capitaine. *Musée*, p. 132. Le susdit est aussi à Morat, p. 135.

3. Rodolphe de Hochberg succède à Jean de Fribourg son oncle. Stettler, de nouveau, beaucoup plus empressé que nos chanoines à signaler les preuves d'amitié et de confiance qu'échangent les Suisses et Neuchâtel, nous apprend,

(1) Voir Chambrier, p. 155 à 158, pour se convaincre combien est justifiée l'appréciation du chanoine sur Jean de Neuchâtel.

p. 195, qu'en 1469 les Bernois, inquiets des agissements de Charles de Bourgogne, chargent Rodolphe de demander au Téméraire de garder bonne amitié aux Confédérés. Ils prennent néanmoins des mesures de précaution et recommandent à Petermann de Rarogne de tenir prêts cent hommes au premier appel. Même recommandation à ceux de Bienne, Neuchâtel, Neuveville, Oesch et Gessenay. Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, est de même invité à joindre l'armée bernoise avec dix cavaliers. Le comte répond très amicalement à ces demandes et annonce qu'il marchera lui-même, si sa santé le lui permet.

Nos chanoines se taisent sur cette affaire et Purry, dont elle aurait servi les constantes préoccupations, n'en dit rien. Moins consciencieux et ayant lu Stettler, il aurait fait raconter ce fait par les chanoines. Le récit suivant du même chroniqueur suisse nous suggère une pareille réflexion. A p. 222, année 1474, il dit que l'état de guerre existant entre les Suisses et le duc de Savoie, Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, se rend à Berne et comme fidèle, cordial ami et combourgeois, bien que pourvu d'emplois et d'avantages auprès du duc de Bourgogne, il se met sous la protection de Berne et de Soleure, lui, son comté et ses possessions de Rothelin et Susenbourg. Ensuite de cette démarche, ces deux seigneuries sont reçues par Hans Henri de Banmos, à la combourgeoisie de Berne et de Soleure. Stettler ajoute que Rodolphe demeure généralement à Berne et invite sérieusement son fils Philippe à venir le rejoindre. Les Confédérés ont une grande confiance en Neuchâtel et en son comte.

Si c'était nos chanoines, soit Purry qui eussent fourni ces détails, on ne manquerait pas de les récuser, ils auraient si bien étayé ce qu'il appelle lui-même son dogme favori.

Même silence des chanoines, car ils ne savent pas tout et Purry n'a pu tout reproduire, même silence sur la conférence réunie à Neuchâtel pour chercher à éviter la guerre imminente avec la Bourgogne. Wurstisen p. 447. A la sollicitation de Rodolphe, conférence à Neuchâtel (1475) et annonce à Charles de Bourgogne que les hostilités seront interrompues jusqu'au nouvel-an (1476). Le duc Charles ne veut rien entendre; sur quoi notre comte se rend à Berne pour se déclarer de nouveau fidèle à son devoir de combourgeois et cela jusqu'à la mort et il remet son comté sous la garde de Berne et de Soleure.

4. La guerre est déclarée et nous allons voir comment se comporte Rodolphe de Hochberg, dont la loyauté a été suspectée publiquement par M. Piaget dans la réunion de la Société d'histoire à Peseux.

Bornons-nous d'abord à consulter le vieux chroniqueur Diebold Schilling ; (à page 258) au commencement de 1476, il consacre un article à notre comte ; ne pouvant tout citer, nous nous bornons à en donner le titre : « Das sich der Margraff von Rötheln, in diesen Dingen gar fründlich erzeigt. » Traduisons librement : Où l'on voit que dans les présentes conjonctures, le comte de Neuchâtel se montre très amical. L'article suivant a pour titre : Le comte de Neuchâtel entend maintenir la combourgeoisie éternelle et ne pas se séparer de Berne et Soleure. Outre de nouvelles protestations de fidélité jusqu'à la mort, le comte met ses États sous la protection de ses combourgeois, il fait venir 500 hommes de Rothelin et supporte de très grands frais. « Tant les Suisses que les siens propres burent tout son vin, prirent tout le grain et l'avoine qui étaient au château. De tout temps, le dit château avait les plus belles caves du pays remplies de vin. »

Si, après quelques citations de Schilling, nous parcourons dans Ochsenbein les correspondances du gouvernement de Berne avec ses alliés, nous y trouvons une riche récolte de témoignages irréfutables sur la loyauté du comte Rodolphe, malgré la bombarde dont il aurait fait présent à Charles le Téméraire et si complaisamment évoquée par M. Piaget. Voir sur cette époque *Musée Neuchâtelois*, 1905, comptes de la bourserie : p. 134, parle des bourgeois à Grandson ; p. 138, Le pennon de la ville quand il revint de Grandson ; p. 139, Une Compagnie et un pennon à Grandson ; p. 139, Cinq nefes pour aller devant Yverdon et Grandson, pendant le siège ; p. 140. Les nefes qui revenaient de Grandson ; p. 135, Morat. Pour les compagnons qui furent outre le lac quand l'on disait que l'ennemi était au pays ; p. 139, Le pennon de la ville à Cudrefin ; p. 139, Ceux de la ville sont à Cudrefin avec la garnison ; p. 141, Les nefes passèrent le lac. Elles vont outre le lac ; p. 139, Ceux du Landeron quand ils allirent en Bayard. Voir chanoines, p. 26 en haut.

Berne déploie une activité remarquable, stimulant ses alliés, s'informant de leurs ressources en hommes, en armes et en munitions, leur assignant leur itinéraire et la date de leur concentration. Ces questions font l'objet de la correspondance de Berne avec le comte Rodolphe et avec le commandant de place de Neuchâtel.

En mai 1476, on demande au comte comment se comporte son monde, s'il lui faut du plomb et de la poudre, si les piques sont en bon état ainsi que les hallebardes, certains disant que ces dernières ne peuvent presque plus servir.

On lui conseille d'expédier la comtesse à Rothelin ou à Soleure, plutôt que de la savoir en Bourgogne (page 206). On craint pour elle le séjour de Neuchâtel au milieu du bruit des armes et on revient à la charge pour la dissuader de se rendre en Bourgogne, quand bien même on ne doute nullement qu'elle n'y agirait que dans l'intérêt des Suisses (p. 207). Les comptes de la bourserie (*Musée Neuchâtelois*, 1905, p. 52) parlent d'une démarche des Bernois pour engager le comte à se rendre à Rothelin pendant la guerre de 1476. Il serait téméraire d'en conclure que Rodolphe suivît ce conseil, car les chroniqueurs suisses s'accordent à mentionner que le susdit demeura soit à Neuchâtel, soit à Berne; il est plus probable d'admettre que cette ambassade concernait plutôt la comtesse que son mari. Rien n'indique au surplus que la démarche en question ait été suivie d'effet. Plusieurs postes de la bourserie mentionnent la présence du comte à Neuchâtel pendant cette guerre.

Stettler se renseignant dans l'ouvrage de Schilling reproduit les mêmes protestations d'amitié et de confiance des Bernois pour notre comte, les mêmes assurances de fidélité de celui-ci envers ses combourgeois (p. 222 à 239).

Dans son Histoire des ducs de Bourgogne, p. 203 et suivantes, de Barante est tout aussi affirmatif que nos auteurs nationaux, sur l'attitude du margrave Rodolphe pendant la guerre de 1476: «il s'allie entièrement avec les Suisses, remet la ville en mains des Suisses et va s'établir à Berne».

Les développements ci-dessus ont paru nécessaires ensuite des doutes émis sur la fidélité de Rodolphe. Par un procédé que nous n'avons pas été seul à apprécier à sa juste valeur, M. Piaget, pour s'attirer un facile succès auprès de son auditoire de Peseux, a fait intervenir le don d'une bombarde, fait par Rodolphe de Hochberg à Charles le Téméraire, comme une preuve non seulement de leurs bonnes relations, mais comme une démonstration du peu de sincérité de notre comte vis-à-vis des Confédérés.

On ne nous a pas dit à quelle époque aurait été fait ce cadeau, et l'eût-il été à la veille de la guerre, que cela importerait peu. Il s'agissait, si le fait est exact, d'une pure affaire de courtoisie bien justifiée de la part de Rodolphe, dignitaire et maréchal de Bourgogne, attaché au duc par de nombreux et anciens liens et ayant son fils Philippe à la cour du Téméraire. Quant à ce dernier, puissant monarque, il n'avait nul besoin, pour faire la guerre aux Suisses, de joindre à son imposante artillerie la bombarde de M. Piaget. Ce qu'il importe, c'est de constater les intérêts majeurs qu'avait le comte de Neuchâtel à continuer avec les Suisses des rapports intimes basés sur les traités de

bourgeoisie; c'est de prendre en objet les témoignages de confiance des Bernois, mieux placés et tout aussi intelligents qu'un critique moderne pour juger de la sincérité de leur allié.

5. Il n'est pas superflu de parler maintenant de Philippe, fils et successeur du comte Rodolphe. Voici le jugement ironique que prononce M. Piaget, page 9: « Le jeune Philippe qui, comme tout le monde dans la chronique des chanoines, est un profond politique et qui voit clair dans l'avenir, juge bien que Neuchâtel a tout avantage à se rapprocher des Suisses. » Cet arrêt à l'allure péremptoire, ne nous semble point empreint de la profondeur de la critique historique moderne et, bien modestement, nous nous permettons d'en appeler, en invoquant l'opinion d'auteurs sérieux. Ils rappellent que Philippe, sans être « un profond politique », n'avait pas besoin « de voir clair dans l'avenir », mais qu'il lui suffisait d'étudier le passé, pour se convaincre que Neuchâtel avait tout intérêt, non « à se rapprocher des Suisses », mais à resserrer toujours plus les liens de Neuchâtel avec les Confédérés.

Élevé à la cour de Bourgogne, Philippe a rendu très délicate la situation de son père au moment de la guerre; mais la vieille combourgeoisie avec Berne et l'intérêt du pays l'emportent sur toutes autres considérations dans l'esprit de Rodolphe. Il va à Berne pour exposer sa situation et celle de son fils: tous ses efforts pour éviter la guerre ayant échoué, il jure fidélité aux Confédérés et tient à dissiper les griefs pouvant résulter du séjour de Philippe en Bourgogne. Diebold Schilling nous fait le récit de cette démarche. « C'est avec ma permission, dit-il, que mon fils, bien antérieurement à la guerre, s'est rendu auprès du duc; dès l'ouverture des hostilités, il ne lui aurait plus été possible sans péril pour sa vie de revenir à Neuchâtel, aussi je désire bien amicalement qu'on ne lui en veuille pas. »

Philippe ayant quitté la Bourgogne après Nancy et s'étant rendu auprès de Louis XI qui le comble d'honneurs en récompense de ses services, vient prendre possession de son comté et s'empresse de cultiver l'amitié des Suisses. Comme il avait été accusé d'avoir participé à la pendaison de la garnison de Grandson, il lui faut d'abord se disculper; il y parvient et obtient la confirmation de la combourgeoisie avec Berne, en considération, nous dit Stettler, du respect que l'on avait pour la mémoire de son père (p. 297).

Jugé avec raison comme habile politique par les chanoines, l'étant devenu dans la fréquentation des grands de ce monde, fidèle aussi aux recommandations de son père, après avoir maintenu soigneusement l'alliance de Berne, il

s'allie de même avec Soleure, Fribourg et Lucerne et envoie ses troupes joindre les Confédérés en 1499 et prendre leur part de la victoire de Dornach. Enfin, il ne cesse de défendre auprès du roi de France les intérêts suisses. Voir à l'appui de ce qui précède, Stettler, de page 297 à page 329, et Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*.

Ainsi que le disent nos chroniqueurs, Philippe s'est donc manifesté bon diplomate et a jugé que les intérêts de son pays étaient liés à ceux des Suisses.

6. Un point d'histoire intéressant à étudier, c'est celui de la tentative du comte de Romont contre Anet, à la veille de la bataille de Morat ; le chanoine Hugues de Pierre raconte cette expédition d'une manière charmante, et les gens du Landeron y ayant joué un rôle important et décisif, il entre naturellement dans plus de détails que les écrivains bernois. Stettler se borne à dire, p. 255, que 6000 bourguignons cherchent à s'emparer des passages de Gümnen et de Laupen, d'Arberg, d'Anet et d'autres encore et qu'ils furent repoussés. Par lui, nous savons aussi que des 500 hommes de Rothelin, 100 sont demeurés à Neuchâtel, 200 cantonnés à Thielle et 200 au Landeron (p. 239). Diebold Schilling (p. 330), où Stettler a sans doute puisé, rapporte de même la marche de 6000 hommes à pied et à cheval contre les ponts de Laupen et de Gümnen et contre Anet.

Avec plus de détails s'expriment le capitaine Wilhelm d'Affry et son second, Jacob Felga, de Fribourg, dans une lettre du 27 mai au Conseil de Fribourg. Il doit s'agir d'une sortie d'un corps de la garnison de Morat. « Ce matin de bonne heure, nous avons marché avec nos hommes par eau et par terre, par monts et vaux ; notre batelier qui connaît le pays a été envoyé auprès des bergers pour nous renseigner sur l'ennemi, puis nous nous sommes encore avancés prudemment. Ceux d'Anet nous ont alors envoyé un messager pour nous appeler et nous dire que l'ennemi est au Vully et dans le marais pour chercher à s'emparer de leurs vaches et de leurs chevaux. Leurs gens se sont rassemblés et ont tué sept à huit des pillards, fait un prisonnier, lequel leur a dit que le comte de Romont en personne était présent et avait dirigé l'attaque. Alors nous avons marché vers nos amis, et par la grâce de Dieu, nous n'avons éprouvé aucun dommage. »

Écoutez maintenant l'auteur des *Entreprises* (p. 300). Le comte de Romont avait 8 à 9000 hommes, dit-il, et ce sont quarante paysans d'Anet et leurs femmes qui les font fuir, sans combattre, à la vue du drapeau blanc des braves Bernois ! Il resta beaucoup de Bourguignons sur le champ du

combat. D'autre part, ces pillards avaient enlevé tout le bétail de la contrée. Les secours arrivent de Cressier, du Landeron, de la Neuveville et même de Soleure (?) et l'on marche contre le gué de la Broye pour reprendre les bestiaux volés.

Ne se rend-on pas un compte bien exact de toute cette affaire, dont les circonstances essentielles se trouvent racontées par les uns et par les autres? Mais, tandis que les chroniqueurs bernois ne la considèrent que comme une escarmouche, plus éloignés qu'ils sont du lieu du combat, le capitaine de Fribourg, qui y a pris part, entre dans plus de développements tout en se restreignant au rôle joué par son détachement. Quant aux chanoines et à l'auteur des *Entreprises* qui ont entendu le récit des exploits de leurs concitoyens du Landeron, ils s'étendent avec complaisance sur toutes les péripéties de l'action, sans se trouver en contradiction avec les autres auteurs. Il y a toutefois des impossibilités apparentes dans les *Entreprises* et l'on ne peut s'imaginer le comte de Romont avec plus de 6000 hommes battant en retraite devant une poignée de paysans. Il nous paraît évident que l'on a voulu mettre en relief l'héroïsme des gens d'Anet et que l'on a négligé d'ajouter, ce qui allait sans dire, qu'ils étaient secondés par le poste d'observation d'Anet et par les secours accourus des villages voisins. Quant à H. de Pierre, il fait la narration la plus détaillée et la plus complète; il est fier de pouvoir narrer les prouesses des gens du Landeron et de leur vaillant banneret, ce qui n'avait pas un grand intérêt pour les autres chroniqueurs suisses. N'est-ce pas absolument humain? Le banneret Bellenot du Landeron, à son retour, est armé chevalier et la Biographie neuchâteloise nous dit qu'il y a moins d'un siècle, le procès-verbal de la cérémonie où il reçut cette distinction était encore conservé au Landeron.

7. Arrêtons-nous. A mainte reprise, on voit les récits des chanoines confirmés par les chroniqueurs bernois et par les manuels de la ville de Berne. Parfois, ceux-ci relatent des faits qui ont échappé aux annalistes du chapitre, parfois ce sont au contraire nos chanoines qui s'étendent plus que leurs contemporains sur le rôle des Neuchâtelois, parce qu'ils ont pu entendre raconter tel épisode par la bouche même des témoins ou des participants aux combats, lesquels, comme c'est toujours le cas, s'attribuent un rôle prépondérant dans les luttes auxquelles ils ont assisté. Nous voyons enfin nos chanoines s'intéresser et se mêler aux affaires du pays, comme c'est le devoir de tout chroniqueur et le leur en particulier, vivant dans le voisinage du comte, parfois dans son intimité et ayant parents et amis sous les drapeaux. Ils n'oublient pas qu'eux

aussi figurent dans les traités de combourgeoisie avec Berne; ce n'est pas en vain que leur alliée fait appel à leur esprit de charité et on les voit aussi se joindre à d'autres instances pour prier la comtesse Jeanne de venir résider à Neuchâtel au lieu de demeurer en France (*Indigénat*, p. 84).

Que, dans ses annotations, Purry ait puisé des renseignements chez les anciens, chez Stettler en particulier, c'est hors de doute, et il le dit lui-même quelque part (p. 68). Voulant donner plus de développement que n'en contenaient les extraits qu'il avait copiés dans le manuscrit dès lors détruit par l'incendie, il les a cherchés là où ils se trouvaient. D'Alt (v. p. 5) a procédé de même en suivant, dit-il, les récits des historiens, de Lauffer en particulier, où il a puisé abondamment en n'y mettant du sien qu'autant qu'il a fallu pour remplir le vide qui s'y trouve parfois.

8. Avant de terminer cette étude, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser deux articles de M. Ch. Châtelain dans le *Musée Neuchâtelois*, années 1897 et 1898, concernant la participation des Neuchâtelois à la bataille de Saint-Jacques, aux guerres de Bourgogne, à la bataille de Dornach et à la campagne de Bellinzone en 1478.

Le regretté secrétaire de la Société d'Histoire a été un des convaincus de la fraude de Purry. « La critique serrée et irréfutable de M. le professeur Arthur Piaget a ouvert tout grands les yeux des Neuchâtelois! » et M. Châtelain, sans nous dire pourquoi, penche même à enlever à Purry l'honneur ou l'indignité d'avoir inventé la chronique des chanoines et à en attribuer la paternité au chancelier de Montmollin. Sans doute, ne connaissait-il pas le Journal intime où Purry insère l'histoire de sa découverte du manuscrit de la chronique. Mais passons. Ce qu'il importe, c'est de noter les appréciations d'un converti, peu enclin conséquemment à justifier Purry... ou Montmollin. Ce sont les comptes de la bourserie de la ville de Neuchâtel qui lui en fournissent l'occasion.

L'auteur débute en citant les ouvrages de F. de Gingins sur la guerre de Bourgogne, où notre comte Rodolphe est présenté comme fort suspect aux Bernois qui l'obligent à se tenir éloigné de ses États et à demeurer quasi comme otage à Berne. Selon le même écrivain, le château de Joux tomba aux mains des Suisses en 1476, ce qui est erroné; il demeura bourguignon. Pour qui a lu la chronique de Diebold Schilling, contemporaine de la guerre de Bourgogne, aucun doute ne peut demeurer quant à la loyauté de Rodolphe et au peu de fondement des méfiances bernoises.

Revenons aux comptes du boursier ; de leur teneur, il résulte pour M. Châtelain que les récits des chanoines *reposent sur un fonds de vérité*. Ils fournissent la preuve que, contrairement à l'affirmation de M. de Gingins, les Neuchâtelois prirent activement part aux guerres de Bourgogne et en 1474, à la campagne d'Héricourt où plusieurs furent tués. On les trouve aussi dans l'expédition de Pontarlier, dans celles d'Estavayer et de Blamont.

Grâce aux mêmes comptes, corroborant la correspondance de Berne avec notre comte, on assiste aux préparatifs énergiques de la mise en défense de la ville et de l'armement de ses bourgeois.

Plusieurs de ces faits importants n'étaient connus que par la chronique des chanoines et ils se trouvent légitimés par des documents officiels que Purry ne pouvait connaître, M. Châtelain le constate.

N'est-il pas permis d'en conclure, non seulement que les récits des chanoines reposent sur un fonds de vérité, mais qu'ils sont authentiques, puisque si Purry en était l'auteur, on ne les verrait pas confirmés par des documents irréfutables qui lui étaient inconnus.

Le chanoine H. Purry de Rive signale la présence de 50 des nôtres à Saint-Jacques. La bourserie en indique 60. H. de Pierre fait participer les Neuchâtelois à Grandson, à l'affaire du Vully. De même la bourserie.

Les gens du Landéron font partie de la garde de la tour Bayard, dit la chronique. La bourserie confirme. Mais il y a mieux encore. On sait que Purry cherchait à augmenter le nombre des preuves de l'intime union des Suisses et de Neuchâtel ; c'est surtout à cause de ce « dogme favori » qu'on l'accuse d'avoir composé la chronique des chanoines, et cependant cette œuvre suspecte passe sous silence des faits importants que Purry ne pouvait ignorer ayant, selon ses accusateurs, abondamment emprunté aux chroniqueurs suisses. C'est ce mutisme qui nous semble démontrer l'innocence de Purry et qui ne prouve qu'une chose, c'est que les chanoines ne pouvaient tout savoir et n'attachaient pas une égale valeur à tous les événements contemporains ; c'est pourquoi ils ne disent mot de plusieurs campagnes où se trouvaient des Neuchâtelois, et qu'en particulier ils sont muets sur l'expédition de Bellinzone, 1478, où 20 bourgeois se joignent aux Suisses, selon les comptes de la bourserie, et qu'ils sont peut-être au nombre des combattants de Giornico (1). Grâce à la même source,

(1) *Musée Neuchâtelois*, 1906, p. 27, 28, 29, 30. Le capitaine de Neuchâtel à Bellinzone était Heicquer Hans.

nous est confirmé le récit des chanoines concernant la part prise par les Neuchâtelois à la bataille de Dornach en 1499. (1)

Quant à Purry, à l'affût de tout ce qui pouvait établir la participation des Neuchâtelois aux campagnes des Confédérés, s'il avait connu les comptes de la bourserie et d'autres documents historiques et s'il eût été l'inventeur de la chronique des chanoines, il n'aurait eu garde d'omettre la mention de la présence des nôtres dans les expéditions que nous venons d'indiquer. Plus on se plonge dans l'étude à laquelle nous nous sommes livré, plus on se convainc de la vérité de Purry et conséquemment de l'authenticité de la chronique des chanoines.

Négligerions-nous de relever l'opinion de M. Châtelain, que le chancelier de Montmollin pourrait bien être l'auteur de la chronique des chanoines ! Des preuves, des présomptions, on n'en produit point. Opposons simplement à cette affirmation hasardée, cette réflexion : Si Montmollin avait inventé la chronique, pourquoi l'aurait-il mise sous le nom de Purry ? et comment ce dernier, dans le Journal de sa vie, raconterait-il sa découverte du manuscrit sans mentionner la présence du chancelier ?

(1) *Musée Neuchâtelois*, 1906, p. 38.

## CONCLUSION

---

Arrivé au terme de cette étude, je veux encore résumer les motifs qui m'ont engagé à l'entreprendre, justifier les longueurs où j'ai été entraîné, m'excuser, s'il en est besoin, des vivacités qui m'ont échappé et exprimer consciencieusement et sans parti pris la conviction que m'a laissée cette étude elle-même.

Profondément attaché à mon pays et à son histoire, c'est avec un grand émoi que j'ai lu l'article consacré par M. Piaget à la chronique des chanoines, dans le *Musée Neuchâtelois*. Il ne m'avait pas convaincu, mais quelque peu ébranlé dans mon admiration pour les belles pages de Purry de Rive et de Hugues de Pierre, j'avais surtout été froissé de la brutalité avec laquelle un jeune savant, à peine de retour dans sa patrie, avait consacré ses premiers labeurs à détruire la foi que tous les Neuchâtelois avaient dans nos antiques chroniques, à traiter de *faussaires* de respectables magistrats, à suspecter la véracité ou tout au moins la clairvoyance de presque tous nos écrivains nationaux.

C'est sous l'empire de ces impressions, que j'ai entrepris de rechercher moi-même quelle pouvait être la valeur de ces accusations et de ces négations émanant d'un disciple de ce qu'on appelle la critique historique moderne. Simple amateur, l'entreprise me semblait à moi-même audacieuse et hérissée de difficultés; mais peu à peu mes inquiétudes se dissipèrent et l'espoir d'une heureuse solution ne tarda pas à luire, alors que je vis à l'œuvre, en la scrutant de plus près, la critique historique moderne de MM. de Liebenau et Piaget. Plus j'avais, plus je rencontrais de jugements hasardés et dépourvus de preuves, plus j'acquerrais la conviction que, si j'avais affaire à des savants, leur science était loin d'être infaillible, et que dans leurs mémoires sur les chanoines et leur

chronique, ils avaient fréquemment omis de se soumettre aux exigences d'une sérieuse critique historique.

Qu'étais-je cependant pour affronter, moi modeste dilettante, des autorités disposant de tous les trésors de leur science acquise et des ressources des archives où ils peuvent puiser journellement ? Néanmoins, je me suis enhardi, soutenu par la conviction bien intime d'être en communion de sentiments avec le plus grand nombre de mes compatriotes, et tant de lettres sympathiques et encourageantes que j'ai reçues après la séance de Peseux, m'ont été un puissant stimulant pour continuer l'œuvre que j'avais ébauchée. Ces amis, ces Neuchâtelois de toutes les parties du pays exprimant la persistance de leur conviction et l'espoir que je la renforcerais encore, me jugeaient avec une bienveillance, qu'à défaut de science je ne pouvais mériter que par ma fervente recherche de la vérité. C'est à ceux d'entre eux qui auront eu la patience de me suivre, à dire si j'ai en quelque mesure répondu à leur attente.

J'ai cherché à réhabiliter Purry en rappelant toute sa carrière de patriote et d'honnête homme, jouissant de la considération générale et la méritant. S'il a eu la bonne fortune de découvrir le manuscrit de la chronique des chanoines, s'il y a cherché des preuves des antiques alliances de Neuchâtel avec les Confédérés, on a pu se convaincre que cette préoccupation ne l'empêchait pas d'extraire ou de commenter des passages qui n'avaient aucun rapport avec son « dogme favori », mais qui l'intéressaient à d'autres titres. Eût-il fait un pastiche, il ne se serait pas donné la peine de l'encombrer de ces faits étrangers à l'objet de ses recherches, et ce n'est pas quelques rares fragments où figurent les Neuchâtelois qu'il eût composé et nous aurait transmis, mais une chronique plus richement documentée et plus convainquante que n'a pu l'être le récit de Saint-Jacques, de Grandson et de Morat, où ne nous est raconté que ce que l'on savait déjà de la participation de Neuchâtel à ces batailles. D'autre part, il n'aurait pas omis plusieurs faits importants à l'appui de sa thèse.

Ses chanoines commettent-ils quelques erreurs ou anachronismes, nous avons vu que tous les chroniqueurs en ont fait autant.

Si, dans ses commentaires et ses annotations, Purry ne se tient pas exclusivement collé au texte qu'il analyse et résume, il a soin de nous dire qu'il a complété les récits des chanoines par des emprunts faits à d'autres écrivains.

Quant à la langue que parlaient les chanoines, c'était celle du XV<sup>e</sup> siècle, sans doute moins purifiée comme français que celle de nos voisins et contenant des expressions non encore usitées en France ou tout au moins non encore

découvertes chez les écrivains contemporains; j'ai, d'autre part, démontré que bien des mots trouvés suspects étaient parfaitement en place sous la plume de nos chroniqueurs, sans me refuser toutefois à admettre que Purry ait pu ci et là écarter une locution illisible ou peu claire et la remplacer par une autre.

Par les citations de tous les auteurs neuchâtelois anciens et modernes, on a pu se convaincre de leur absolue confiance dans l'authenticité de la chronique des chanoines.

La composition du chapitre a été rétablie autant que possible et les chroniqueurs n'y figurent pas comme des intrus.

Enfin la véracité des récits des chanoines a été confirmée par les citations extraites d'autres chroniques non suspectes, quoique, elles aussi, non exemptes d'erreurs.

Cette étude a été longue, beaucoup trop longue, mais j'ai tenu à relever, autant qu'il était en mon pouvoir, toutes les attaques, répondre à toutes les objections, faire moi aussi, pour autant que me l'ont permis mes faibles moyens, œuvre de critique historique, c'est-à-dire, rechercher et produire tous les documents et les arguments probants que j'ai pu rassembler. De plus profondes fouilles dans les archives suisses arriveront-elles à me convaincre d'illusions et d'erreur? Sans le craindre et en attendant que l'on produise des preuves de la fausseté des chroniques, et non seulement des affirmations plus ou moins plausibles, parfois téméraires et tranchantes, je conserve ma foi. C'est à l'accusateur, non à l'accusé, à établir le bien fondé de ses griefs.

Ceux qui ont lu l'article de M. de Liebenau, celui de M. Piaget et surtout son discours de Peseux, comprendront que parfois, malgré ma ferme volonté de demeurer objectif, je me suis laissé entraîner à quelques vivacités, justifiées du reste par le ton de mes contradicteurs.

Cela dit, je termine cette étude, à laquelle j'ai pris un vif plaisir et à laquelle je n'ai pu consacrer que le peu de temps disponible que me laissent mes occupations multiples.

Je prends congé de la chronique des chanoines et de son annotateur Samuel de Purry, avec la ferme conviction d'avoir, en les étudiant, vécu au milieu de bons patriotes et d'honnêtes gens.

Puissent mes compatriotes partager cette conviction.

*La Chaux-de-Fonds, le 20 août 1903.*

## ANNEXE I

### LISTE DES PRÉVOTS ET DES CHANOINES

#### *Le chapitre de six membres en 1185.*

Pierre de Neuchâtel, prévôt, 1185-1195.	Ulrich de la Tour, 1185-1243.
Maitre Denys, 1185.	Jacob, 1185-1203.
Conon, 1185-12...	Bourcard, 1185.

#### *Le chapitre en 1196.*

Berthold de Neuchâtel, prévôt, 1196-1211.	Saint Guillaume, 1196-† 1231 ou 1233, a pu être prévôt de 1214 à 1223?
Conon, 1185-12...	Albert, 1196-1243.
Ulrich de la Tour, 1185-1243.	
Nicolas, 1189-1248.	

#### *Le chapitre en 1211.*

##### *Composé de 12 membres dès 1208.*

Pierre d'Estavayer, prévôt, 1211-1214.	Nicolas, 1189-1248.
Conon, 1185-12...	Saint Guillaume, 1196-† 1233.
Ulrich de la Tour, 1185-1243.	Albert, 1196-1243.

#### *Le chapitre en 1223.*

Albert, prévôt, 1196-1243 ou 1242.	Nicolas, 1189-1248.
Conon, 1185-12...	Saint Guillaume, 1196-1233.
Ulrich de la Tour, 1185-1243.	

*Le chapitre en 1243.*

Bazile de Blonay, prévôt, 1242 ou 3-1248.	Nicolas, 1189-1248.
Conon, 1185-12...	Reymond, 1232-1281.
Ulrich de la Tour, 1185-1243.	Gocinus, 1237-12...

*Le chapitre en 1248.*

Nicolas de Valeyres, prévôt, 1189-1248.	Pierre, 1248.
Reymond, 1232-1281.	

*Le chapitre en 1249.*

Guillaume de Cossonay, prévôt, 1249.	Henri de Arins, Curé de Saint-Blaise,
Reymond, 1232-1281.	1249-128...

*Le chapitre de 1263 à 1308.*

Jean de Neuchâtel, prévôt, 1263-1310.	Roger, 1269.
Reymond, 1232-1281.	Rodolphe de Coffrane, 1285-1289.
Henri de Arins, 1249-128..	Pierre de Colombier, 1287.
Amédée Girardons, 1277-1303.	Guillaume, curé de Neuchâtel, 1287-1308.
Renaud, 1277.	Nicolas, 1269.
Paris, 1266-1295.	Pierre Colon, 1269-1287.
Hugo, curé de Colombier, 1281.	Ulrich, 1269.
Henri de Cormondrèche, 1272-† 1281.	

*Le chapitre en 1311.*

Richard de Neuchâtel, prévôt, 1270-131.	Guy du Vaux Travers, 1315-† 1343.
Rolet ou Roul, curé de Neuchâtel, 1307-1318.	Petrus Nigri ou Nigro, curé de Saint-Blaise, 1315.
Amédée de Gressier, 13..- † 1317.	

*Le chapitre en 1317.*

Amédée de Gressier, prévôt, 1315-† 1317.	Guy du Vaux Travers, 1315-† 1343.
Rolet ou Roul, 1307-1318.	

*Le chapitre en 1343.*

Girard ou Guy du Vaux Travers, prévôt, 1315-1343.	Christin de Pommier ou Pomer, 1343 ou 1344-1368.
Anselme de Moudon, 1325-†1351.	Henri de la Molière ou de Moliera, 1336-1344.
Jean de Pierre, 1343-1380.	Loys de Blonay, 1343-1365.

Vers la même époque, nous trouvons encore :

Olivier du Val de Travers, 1328.	Amédée de Fontaines, mort avant 1360.
Étienne de Clairvaux, 1342 ou de Clara- valle, curé de Motier en Vully.	Guillaume de Binailier, 1332-1347.

*Le chapitre en 1350.*

Anselme de Moudon, prévôt, 1343-†1351, ou Ansel ou Ansermus de Melduno.	Amédée de Fontaines, avant 1360.
Jean de Pierre, 1343-1380.	Jean de Ruez ou de Ruz ou Jean d'Auver- nier, 1347-1352.
Christin de Pommier, 1343-1368.	Loys de Blonay, 1343-1365.

Selon la statistique de Neuchâtel en 1353, on trouve mentionnés comme habitant la ville à cette époque :

Christin de Pomer.	Jean de Murat.
Louis de Blonay.	Raoul Pichat.
Jehan de Ruez.	Anselme de Moudon, prévôt.
Nicolas de Bière.	Pierre Blanchet.
Girard de Montagnier.	

*Le chapitre en 1355.*

Humbert de Cronex, prévôt, 1352-1359 ou 1360.	Louis de Blonay, prévôt de Saint-Imier, 1343-1365.
Jean de Pierre, 1343-1380.	Jean ou Pierre de Pont, 1352-1373.
Christin de Pommier, 1343-1368.	Guillaume de Montesillon, curé d'Aven- ches, 1354-1382.
Amédée de Fontaines, avant 1360.	Othenin Colette ou Coletet, 1353-†1396.
Pierre Blanchet, curé de Serrières, chape- lain de l'autel Saint-Jean, 1353-141..	

Autres chanoines contemporains :

Raoul ou Roud Pichat, 1353-1354.	Girard de Montagnier, 1353.
Nicolas de Bière ou de Biéry, 1353.	Jean de Murat, 1353-1354.

*Le chapitre en 1360.*

- |   |  |
|---|--|
| Christin de Pommier, prévôt, 1344-1368. | Othenin Colette, 1353-† 1396.          |
| Jean de Pierre, 1343-1380.              | Jaques de Vaumarcus, 1360-1381.        |
| Pierre Blanchet, 1353-141..             | Othon Reymbaud, 1360.                  |
| Louis de Blonay, 1343-1365.             | Guillaume Paris, 1360.                 |
| Jean ou Pierre de Pont, 1352-1373.      | Ulrich Rick ou Riche ou Divitis, 1360, |
| Pierre de Montesillon, 1354-1382.       | était-il réellement chanoine ?         |

*Le chapitre en 1365.*

- |   |  |
|---|--|
| Christin de Pommier, prévôt, 1344-1368. | Perrod Bulaton ou Pierre Bulaton d'Yver- |
| Louis de Blonay, 1343-1365.             | don, 1365-1381.                          |
| Jean de Pont, 1352-1373.                | Renaud de Ornans, curé d'Ornans, 1365-   |
| Jean de Pierre, 1343-1380.              | 1388.                                    |
| Warnier de Romont, 1365.                | Pierre Blanchet, 1352-141..              |
| Jean de Ursens ou d'Orsans, 1365-1374.  | Jaques de Vaumarcus, 1360-1381..         |
| Mathieu de Mélo, 1365.                  | Othenin Colette, 1353-† 1396.            |
| Guillaume de Montesillon, 1353-1382.    |  |

*Le chapitre en 1373.*

- |   |   |
|---|---|
| Jean de Ursens ou d'Ursains, prévôt, 1365-  | Pierre Blanchet, 1353-141.                |
| 1374.                                       | Othenin Collette ou Colette, 1353-† 1396. |
| Jean de Pont, 1352-1373.                    | Regnault d'Ornans, 1365-1388.             |
| Jean de Pierre ou Jehan de la Pierre, 1343- | Jaques de Vaumarcus, 1360-1381.           |
| 1380.                                       | Henri Sizelet, 1374.                      |
| Guillaume de Montesillon, 1353-1382.        | Guillaumé de Berne, 1378.                 |
| Pierre ou Perrod Bulaton, 1365-1381.        | Jean Chandénier 139.. (mort avant 1392).  |

*Le chapitre en 1395.*

- |  |   |
|--|---|
| Jean Langiet, prévôt, 1395, bachelier ès         | <i>Claude Mestral</i> a écrit de 1396 à 1405  |
| lois en 1395.                                    | (chroniqueur cité par Purry).                 |
| Othenin Colette, 1353-† 1396.                    | Henri Sizelet, 1374 (était-il encore chanoine |
| Pierre Blanchet, 1352-141..                      | en 1395 ?)                                    |
| Pierre Crostel de Cernier, 1374-1400.            | Jaques Leschet (était-il déjà chanoine en     |
| Pierre de Cerlier ou de Cernier, curé de         | 1395 ?) 1412, exécuté en 1416.                |
| Cerlier, 1374-1410.                              | Henri de Courtelary, 13.., (fondateur de      |
| Girard de Grandson, 139..                        | la chapelle Saint-Antoine à la Collé-         |
| <i>Pierre de Visemeau</i> a écrit de 1396 à 1405 | giale avant 1416).                            |
| (chroniqueur cité par Purry).                    |   |

*Le chapitre en 1410.*

Jean Langier, prévôt, 1395.	<i>Jean de Diesse</i> écrit de 1405 à 1415 (chroniqueur cité par Purry).
Pierre de Cerlier ou Cernier, 1374-1410.	Bourcard de Sonceboz, 1409-1425.
Pierre Blanchet, 1352-1410.	François de Miltenberg, 1410.
Jaques Leschet, 1412.	
François Purry de Rive, 1404-14..	

*Le chapitre en 1416-1417**selon les visites d'église (abbé Ducrest).*

11 chanoines :	François de Saint-Aubin (1).
P. de Delémont, septuagénaire.	Antoine Chassagnye.
Nicolas Gormont, »	Jacob de Canali, † 1417.
Jean Jocier.	Bourcard de Sonceboz.
Henri de Spinis.	Jean Berchmet.
Nicolas Capellan.	Antoine de Muret.

*Le chapitre en 1422...**selon le Musée Neuchâtelois, 1896.*

X., prévôt.	François Philibert, curé de Saint-Aubin, 1411-1422.
Nicod Capellan ou chapelain, 1415-1443.	Pierre Darbassat ou Derbesset, 1422-1453.
Bourcard de Sonceboz, 1409-1425.	Jaques Berchinet ou Jean dit Queue d'âne, <i>Cauda asini</i> , 1416-1453.
Guillaume de Saint-Blaise, 1422.	Antoine de Hauteville, curé de Saint-Au- bin, 1422-1432.
Antoine Sarrazin ou Serragin, 1422.	Jaques Paris, 1422 (ne figure pas sur la liste du <i>Musée Neuchâtelois</i> ).
Nicod Gormont ou Nicolas Gormot, 1415- 1428.	Antoine de Muret, 1416-1428.
Jean Jocier, 1416-1432.	
Etienne Chassaignet ou Chassaignat ou Cheftergnat, 1416-1432.	

En ajoutant le prévôt dont le nom manque, mais qui était peut-être Jean Langiet, il y aurait eu plus de 12 chanoines, ce qui n'est pas admissible. Il faut admettre que un ou plusieurs titulaires sont morts en 1422 et ont été remplacés dans le cours de la dite année. Quant à Jaques Paris, il est indiqué dans le *Droit romain*, de Matile, comme licencié en droit en 1422. Était-il déjà chanoine ?

La liste de 12 chanoines publiée en 1896 par le *Musée Neuchâtelois*, paraît erronée.

(1) C'est F. Philibert, curé de Saint-Aubin.

puisqu'elle contient 12 noms et que celui du prévôt fait défaut; ce qui porterait la composition du chapitre à 13 membres et même à 14 si l'on doit y donner place à Jaques Paris. Remarquons qu'aucun des chanoines de Purry n'y figure, et qu'il en est de même du tableau suivant.

### *Le chapitre en 1423.*

X., prévôt.	Pierre Clerc l'ancien, dit de Fenin ou Clerici, 1423-† 1478.
Bourcard de Sonceboz, 1409-1425.	Jaques Wavre ou Jacob ou Jaquet, 1423-1455.
Nicod Gormont, 1415-1428.	Pierre de Morat ou de Moret ou Cormoret, 1423-1487.
Jean Jocier, 1416-1432.	Étienne Borrelrier ou Othon Borceller ou Bourselier, de Montbéliard, 1423-1472.
Étienne Chassignet, 1416-1432.	Pierre Mestral, 1423-1432.
Pierre Darbassat, 1422-1453.	Nicod Capellan, 1415-1443, soit 15 chanoines, nombre excessif.
Jaques Berchinet, 1416-1453.	
Antoine de Hauteville, 1422-1432.	
Jean de Delémont ou de Corcelles, dit de Delémont, 1423-1457.	

### *Le chapitre en 1424.*

X., prévôt (peut-être Hugues dit Roussel?)	Pierre de Morat, 1423-1487.
Bourcard de Sonceboz, 1409-1425.	Antoine Borrelrier, 1423-1472.
Nicod Gormont, 1415-1428.	Pierre Mestral, curé de Saint-Maurice du Landeron, 1423-1432.
Jean Jocier, 1416-1432.	<i>Rollin Maillefer</i> , 1424-14.. (chanoine cité par Purry).
Étienne Chassignet, 1416-1432.	<i>Guy de Cottens</i> , 1424-1433 (chanoine cité par Purry).
Pierre Darbassat, 1422-1453.	Antoine de Muret, 1416-1428.
Jaques Berchinet, 1416-1453.	Nicod Capellan, 1415-1443.
Antoine de Hauteville, 1422-1432.	
Jean de Delémont, 1423-1457.	
Pierre Clerc, l'ancien, 1423-† 1478.	
Jaques Wavre, 1423-1455.	

Le chapitre en 1428 aurait été composé de tous les chanoines ci-dessus, sauf Bourcard de Sonceboz, soit de 17 chanoines, ce qui ne peut être exact, même en faisant abstraction de Maillefer et de Cottens.

### *Le chapitre en 1432.*

Hugues dit Rossel, prévôt, 1427-1428 (1).	* Pierre Darbassat, 1422-1453.
* Pierre Queue d'âne, 143.-1439.	* Jaques Berchinet, 1416-1453.
* Jean Jocier, 1416-1432.	* Antoine de Hauteville, 1422-1432.
* Étienne Chassignat, 1416-1432.	* Jean de Delémont, 1423-1457.

(1) Fait son testament en 1428. Était-il encore prévôt en 1432 ?

- \* Pierre Clerc l'ancien, curé de Neuchâtel, 1423-†1478.
  - \* Jacques Wavre, 1423-1455.
  - \* Pierre de Morat, 1423-1487.
  - \* Étienne Borrelrier, 1423-1472.
  - \* Pierre Mestral, 1423-1432.
- Guy de Cottens, 1424-1433 (chanoine cité par Purry).
  - Rollin Maillefer 1424-14.. (chanoine cité par Purry).
  - Jacques Maillefer ou Jean, curé du Landéron, 142.-1459.

Les noms marqués d'une croix sont extraits du *Musée Neuchâtelois* ; pas plus que ceux de 1422, nous ne les avons contrôlés. Il faut y ajouter le prévôt H. Rossel ou tout autre et Jacques Maillefer, ce qui porterait le nombre des membres du chapitre à 14, en faisant abstraction de Rollin Maillefer et de Cottens. Rollin et Jacques Maillefer ne sont-ils pas une seule et même personne ?

Il se peut que les 4 titulaires ayant cessé leur activité ou étant morts en 1432 aient été remplacés la dite année.

### *Le chapitre en 1433.*

- X, prévôt.
  - Pierre Darbassat, 1422-1453.
  - Jacques Berchinet, 1416-1453.
  - Jean de Delémont, 1423-1457.
  - Pierre Clerc l'ancien, 1423-1478.
  - Pierre de Morat, 1423-1487.
  - Etienne Borrelrier, 1423-1472.
- Jacques Wavre, 1423-1455.
  - Jacques Maillefer, 142...-1459.
  - Pierre Queue d'âne, 14...-1439.
  - Guy de Cottens, 1424-1433 (chanoine cité par Purry).
  - Pierre Marquis, 1433-1444 (chanoine cité par Purry).

### *Le chapitre en 1439.*

*Selon une note de M. Piaget, vue aux Archives de l'État  
(d'après P. Bergier notaire, V. 4100).*

- J<sup>n</sup> Berchinet.
  - Pierre Darbassat.
  - Jean Delémont.
  - Jacques Wavre (déjà en 1432).
- Etienne Bourrelrier.
  - Pierre Queue d'âne (Cuadasne).
  - Antoine Pichot.
  - Pierre Clerc.

Il y manque Pierre de Morat, Jacques Maillefer, *Pierre Marquis*, ainsi que le prévôt.

### *Le chapitre en 1440.*

- X, prévôt.
  - Pierre Darbassat, 1422-1453.
  - Jacques Berchinet, 1422-1453.
  - Jean de Delémont, 1423-1457.
- Pierre Clerc l'ancien, 1423-1478.
  - Pierre de Morat, 1423-1487.
  - Etienne Borrelrier, 1423-1472.
  - Jacques Wavre, 1423-1455.

*Remplacement de Pierre de Morat devant Murat 1460-62*

Pierre Queue d'âne, 1436-1439 (figure dans un acte de 1439, mais rien n'indique qu'il soit mort cette année).  
 Jacques Maillefer, 142...-1459.  
 Pierre Musy, 1440.  
 Pierre Marquis, 1433-1444 (cité par Purry)

### Le chapitre en 1446.

Jacques Maillefer, prévôt 142...-1459.  
 Pierre Darbassat, 1422-1453.  
 Jacques Berchinet, 1422-1453.  
 Jean de Delémont, 1423-1457.  
 Pierre Clerc l'ancien, 1423-†1478.  
 Pierre de Morat, 1423-1487.  
 Etienne Borrelier, 1423-1472.  
 Jacques Wavre, 1423-1455.  
 François de Chauvirey, 1444-†1497.  
 Antoine de Chauvirey, 1444 (cité par Purry et par Musée, Matile, 1, p. 224).  
 Henri Purry de Rive, 1444-1455 (cité par Purry).  
 Jacques Pichet, 1446.

En 1450, même composition, sauf Antoine de Chauvirey.

### Le chapitre en 1458.

Jacques Maillefer, prévôt, 142...-1459.  
 Pierre Clerc l'ancien, 1423-†1478.  
 Pierre de Morat, 1423-1487.  
 Etienne Borrelier, 1423-1472.  
 François de Chauvirey, 1444-†1497.  
 Etienne Puset ou Pucet ou Puczet, 1453-†1476 ou Antoine, curé de St.Blaise.  
 Jacques de Fère, 1451-149...  
 Guillaume Bourgeois, 1455)  
 Pierre de Delémont, 1457) Etaient-ils encore chanoines en 1458?  
 Philibert Catbelan, 145...-†1464 (cité par Purry. Domsel de Romont.  
 Loys du Terreaux, 145...-1464 (cité par Purry).  
 Jean d'Allemagne, 1455-1481.  
 Simon de Lugney, 1458.  
 Jean d'Aigremont ou Pierre, 1448 (était-il chanoine? Docteur en droit en 1448).

Pierre Clerc le Jeune était peut-être chanoine en 1452, *Musée Neuchâtelois*, 1904 page 147. Aurait-il remplacé Pierre Clerc l'ancien ou Bourgeois ou Delémont?

### Le chapitre en 1465.

Nicolas d'Orsans, prévôt, 1460-1494.  
 Pierre Clerc l'ancien, 1423-†1478.  
 Pierre de Morat, 1423-1487.  
 Etienne Borrelier, 1423-1472.  
 François de Chauvirey, 1444-†1497.  
 Etienne Puset, 1453-†1476.  
 Jacques de Fère ou de Fara (curé de Mor-teau) 1451-149...  
 Jean Lanqueret, 1463 (1).  
 Pierre Clerc le jeune, curé de Diesse, 1465-1475.  
 Vautier de Fallérance, 1453.

(1) *La vie de Saint-Guillaume* l'indique comme prévôt puis évêque de Bayeux. Il ne peut avoir été prévôt, car à cette époque le titulaire était N. d'Orsans.

Odoard de la Tour, 1463. Pierre de Porrentruy, 1459-1490.  
 Hugues de Pierre, 1465-1487 environ Jean d'Allemagne, 1455-1481.  
 (cité par Purry).

Nous trouvons encore à la même époque :

Etienne Pachette, 146.. Guillaume d'Engollon, 1461.  
 Etienne de Mont, 1460.

### *Le chapitre en 1470.*

*D'après note Piaget.*

Etienne Pucet.	Pierre de Porrentruy.
Pierre Perregal.	Louis de Pierre.
Jean d'Allemagne.	Jean Chiquant.
Jacques de Fère.	Ayme Horry.

*(Tout à fait incomplet. 72 numéro 29, parchemin servant de couverture)*

### *Le chapitre en 1470.*

Nicolas d'Orsans, prévôt, 1460-1494.	Guillaume du Terreaux, †1473 cleric (n'était peut-être pas chanoine).
Pierre Clerc l'ancien, 1423-†1478.	Jean Colisson Gentil, dit Quingeys, †1472 chapelain (n'était peut-être pas chanoine).
Pierre de Morat, 1423-1487.	Pierre Dessoulavy, 1470-†1484.
Etienne Borrel, 1423-1472.	Jean d'Allemagne, 1455-1481.
François de Chauvirey, 1444-†1497.	Jean Chiquant, 1470-1494 ou 1496.
Etienne Puset, 1453-†1476.	Pierre Perregal, 1470.
Jacques de Fère, 1451-149..	Louis de Pierre, 1469-1510.
Pierre Clerc le jeune, 1465-1475.	
Aimé Hory ou Aymon Urrici, 1470-†1471.	
Hugues de Pierre, 1465-1487 environ.	
Pierre de Porrentruy, 1459-†1490.	

### *Le chapitre en 1475.*

*Noms mentionnés dans le « Musée Neuchâtelois » 1896 :*

Nicolas d'Orsans, prévôt, 1460-1494.	Louis de Pierre, curé du Landeron, 1473-1510.
Amédée de Ravoyrie, 1475-1490.	Jean Chiquant, curé de Pontareuse, 1470-†1496 ou 1494.
Etienne Pucet ou Puset, 1453-†1476.	Germain de Fère, 1475-†1494.
Pierre Clerc, curé de Neuchâtel, 1465-1475.	Pierre Dessouslavy dit : de Fenin. 1470-†1484.
Jean d'Allemagne ou Alamand, 1455-†1481.	Claude Caroudelet, 1471-1475.
Jacques de Fère, curé de Morteau, 1451-149.	
Pierre de Porrentruy, 1459-†1490.	

*Cette liste nous paraît incomplète et erronée ; elle omet :*

François de Chauvirey, 1444-†1497.  
Pierre de Morat, 1423-1487.  
Pierre Cochar, 1475.

*Hugues de Pierre*, 1465-1487 (cité par Purry).  
Pierre Guy dit Perregal, 1470. (1)

Nous avons nommé dès 1423 Pierre Clerc l'ancien, ce qui suppose un Pierre Clerc le jeune ; l'un d'eux aurait été curé de Neuchâtel et l'autre curé de Diesse. Nous en voyons un signalé de 1465 à 1475. Si tel est le cas, l'autre Pierre Clerc devrait encore être ajouté à l'état ci-dessus. Indépendamment de H. de Pierre, on trouve néanmoins plus de 12 chanoines, fait que de plus amples recherches pourront éclaircir. Rappelons que plusieurs titulaires morts en 1475 peuvent figurer à cette date, en même temps que leur successeur élu dans la même année.

### *Le chapitre en 1480.*

Nicolas d'Orsans, prévôt, 1460-1494.  
François de Chauvirey, 1444-†1497.  
Jacques de Fère, 1451-149..  
Pierre de Morat, 1423-1487.  
Amédée de Ravoyrie, 1475-1490.  
Jean d'Allemagne, 1455-†1481.  
Pierre de Porrentruy, 1459-†1490.  
Louis de Pierre (sort du chapitre en 1487 et y rentre en 1497), 1473-1510.  
Jean Chiquant, 1470-†1496 ou 1494.

Pierre Dessoulavy, 1470-†1484.  
Germain de Fère, 1475-†1494.  
Jacques Brocard, 1479-1527. (2)  
Pierre Gaudet, 1480.  
Guillaume de Berne, 1478 (était-il encore chanoine en 1480 ?)  
*Hugues de Pierre*, 1465-1487 (cité par Purry).  
Pierre Guy dit Perregal, 1470.

### *En 1481 (Livre du chapitre).*

Ja Ponterouse.  
Jacob de Fère.  
Louis de Pierre.

Ja Bariscor.  
Jo Chicandy.  
Germain de Fère.

Pierre de Muret.  
Pierre Dessoulavy.

### *Le chapitre en 1485.*

Il se compose des mêmes noms qu'en 1480 avec en moins :

Jean d'Allemagne, mort en 1481.  
Pierre Gaudet, dont nous ne connaissons la présence qu'en 1480.

Pierre Dessoulavy, mort en 1484.  
Guillaume de Berne, dont nous ne connaissons la présence qu'en 1478.

(1) Peut être le même que Pierre Clerc ci-haut.

(2) Est-ce le même que Jacques ou Jean Bourcard ? n'était que chapelain et non chanoine.

En plus :

Jacques de Bariscourt, 1481-†1496.      Philibert de Cholex, 1485-1494, curé d'Engollon.  
 Jean de Bosco, 1481-†1503.  
 Jacques de Pontareuse, 1481-1530.

Quant à Hugues et Louis de Pierre, nous inclinons à croire qu'il ne s'agit que d'une seule et même personne ; nous savons en effet que dans d'autres cas, tel chanoine est indiqué avec des prénoms différents, tel Amédée ou Henri Grenely.

### *Le chapitre en 1487.*

Nicolas d'Orsans, 1460-1494.      Jean de Bosco, 1481-†1503.  
 François de Chauvirey, 1444-†1497.      Philibert de Cholex, 1485-1494.  
 Jacques de Fère, 1451-149..      Jacques de Bariscourt, 1481-†1496.  
 Amédée de Ravoirie, 1475-1490.      (Hugues ou Louis de Pierre, 1465-1510)  
 Pierre de Porrentruy, 1459-†1490.      quitte le chapitre en 1487 et y rentre  
 Jean Chiquant, 1470-†1496.      en 1497.  
 Germain de Fère, 1475-†1494.      Jacques de Pontareuse, 1481-1530.  
 Jacques Brocard, 1479-1527.

### *Le chapitre en 1490.*

Nicolas d'Orsans, prévôt, 1460-1494.      Philibert de Cholex, 1485-1494.  
 François de Chauvirey, 1444-†1497.      Pierre de Pierre, 1487-†1526.  
 Jacques de Fère, 1451-149..      Jean de Livron, 1489-1518.  
 Amé de Ravoyrie, 1475-1490.      Jean de Cléron, cadet, 1488-1497 (résigne  
 Pierre de Porrentruy, 1459-†1490.      sa prébende en faveur de son frère  
 Jean Chiquant, 1470-†1496.      aîné).  
 Germain de Fère, 1475-†1494.      Jacques de Bariscourt, 1481-†1496.  
 Amédée Martin ou Amé, 1490-1505.      Amédée Grénely ou Grenety, 1487.  
 Jacques Brocard, 1479-1527, chapelain et      Pierre Guy dit Perregal, 1470.  
 non chanoine.      *Adrian du Terreaux*, 1487-†1501 (cité par  
 Jean de Bosco ou de Bosio ou DuBois, 1481-      Purry).  
 †1503, curé d'Orchamps, maître ès      Jacques de Pontareuse, 1481-1530.  
 arts, gradué en droit civil et canon.

Jean de Dompierre élu en 1493 ne laisse plus de traces les années suivantes, à notre connaissance. Il en est de même de Pierre de Muret mentionné en 1481.

### *Le chapitre en 1494.*

*Selon le « Musée Neuchâtelois », 1896.*

François de Chauvirey, prévôt, 1444-†1497.      Amédée Martin, 1490-1505, est élu en  
 Jean Chiquant, 1470-†1496, curé de Pon-      remplacement de A. de Ravoyrie.  
 tareuse.      Pierre de Pierre, 1487-1526, curé de Diesse.

Jean de Bosco, 1481-†1503, curé d'Or-champs.

Jean de Livron ou Linon, 1489-1518.

Jean de Cléron, cadet, 1488-1497.

Jacques de Bariscourt, 1481-†1496.

Jacques de Pontareuse, 1481-1530.

Amédée de Chollex, 1494-15... neveu de Philibert, lui succède.

Germain de Fère, 1475-†1494.

Amédée de Ravoyrie, 1475-1490, quitte son canonicat en 1490; c'est ce qui résulte des Annales du chapitre, *Musée historique de Matile III*, p. 124.

*Adrian du Terreaux*, 1487-†1501 (cité par Purry).

### Le chapitre en 1495.

Les mêmes qu'en 1494, sauf Germain de Fère, soit 11 membres y compris du Terreaux.

### Le chapitre en 1497-1498.

Louis de Pierre, prévôt, 1497-1510.

Amédée Martin, 1494-1505.

Jean de Bosco, 1481-†1503.

Pierre de Pierre, 1487-1526.

Jean de Livron, 1489-1518.

Jean de Cléron, aîné, 1497-1503.

Jacques de Pontareuse, 1481-1530.

Amédée de Chollex, 1494-15...

*Adrian du Terreaux*, 1487-†1501.

### Le chapitre en 1500.

Louis de Pierre, prévôt, 1497-1510.

Amédée Martin, 1490-1505.

Jean de Bosco, 1481-†1503.

Pierre de Pierre, 1487-1526.

Jean de Livron, 1489-1518.

Jean de Cléron, aîné, 1497-1503.

Jacques de Pontareuse, 1481-1530.

Amédée de Chollex, 1494-†1501.

*Adrian du Terreaux*, 1487-†1501 (cité par Purry).

*Jean Purry de Rive*, curé de Colombier, 1500 ou 1501-1503 (cité par Purry).

En 1481 Jean Purri (Purrici) fait sa prise d'habit dans l'église collégiale de Neuchâtel. *Musée III*, p. 127.

### Le chapitre en 1505.

Louis de Pierre.

Pierre de Pierre.

Jean de Livron.

Jacques de Pontareuse.

Jean de Cueve.

Olivier de Hochberg.

Jean de Lugney.

*Jacques Hory.*

*Louis de Chauvrey.*

Simon de Neuchâtel?

Pontus de Soleilhan?

François de Livron?

*en 1507 dans l'acte de  
reprise de Vauxmarais  
son père Claude  
1492*

*Le chapitre en 1510.*

Pierre de Pierre, prévôt, 1487-1526.

Jean de Livron, 1489-1518.

Jacques de Pontareuse, 1481-1530.

Jean de Cueve ou Cothéhan ou Cuenet, 1503-1530, curé de Saint-Blaise, chapelain de Saint-Imier.

W. de Gallera, 1510.

Olivier de Hochberg, 1504-1530.

Jean de Lugney ou de Lugnes ou Lunay, 1503-1530.

Guy de Bâuel ou de Briel ou Genel, 1508-1530, fut cassé en 1516.

Jacques Hory, 1504-1516.

Louis de Chauvirey, 1505, dernier des chanoines cités par Purry.

Benoît de Pontareuse, 1506-1523.

On peut sans doute ajouter à cette liste, Simon de Neuchâtel qui figure en 1511 dans le testament de Claude d'Arberg, comme chanoine de Neuchâtel et en 1506.

Matile, *Histoire de Valangin*, p. 230, p. 235.

De même Ponthus de Soleilhan que le même auteur indique en 1511 comme assistant aux audiences de Valangin. A retrancher W. de Gallera, douteux comme membre du chapitre. On aura ainsi les 12 chanoines.

*Le chapitre en 1518..*

*Selon le « Musée Neuchâtelois » 1896.*

Pierre de Pierre, prévôt, 1487-1526.

Jean de Livron, 1489-1518.

François de Livron, 1515-†1519.

Jaques de Pontareuse, d'Estavayer, 1481-1530, frère de Benoît.

Jean de Cueve, 1503-1530.

Jean de Lugney, 1503-1530.

Simon de Neuchâtel, 1511-1530.

Ponthus de Soleilhan, 1511-1530.

Thiebaud Arsent, 1518-1525 ou 1529.

Aimé Favier, 1512-1530 ou Amyet Favre.

André Bellocier ou de la Rute ou Rutot, 1513-1526, curé de Saint-Sulpice et de Saint-Maurice de Buttes.

Benoît de Pontareuse, 1506-1523, frère de Jacques.

Olivier de Hochberg, 1504-1530.

(Guy de Bruel) 1508-1530.

Ce dernier est indiqué en 1518 peut-être par erreur, ayant été cassé en 1516, selon Chambrier, p. 281. Observons toutefois que, s'il fut cassé, de Bruel rentra en charge un peu plus tard. D'autre part, il y a peut-être lieu d'ajouter Olivier de Hochberg qui devint prévôt en 1526.

*Le chapitre en 1520.*

Même composition qu'en 1518, moins Jean et François de Livron et en plus Guy de Bruel réintégré et Olivier de Hochberg. Total 12.

*Le chapitre en 1525.*

Identique au précédent, en plus Benoît Chambrier, Jean-Rodolphe Stork et Sébastien Naegeli, soit au total 12.

*Le chapitre en 1530.*

Olivier de Hochberg, dernier prévôt, 15.-1530.

Jacques de Pontareuse, 1491-1530.

Jean de Cuye ou Cothenan, 1503-1530.

Jean de Lugney, 1503-1530.

Simon de Neuchâtel, 1511-1530.

Ponthus de Soleilhan, 1511-1530.

Aimé Favier, 1512-1530.

Benoît Chambrier, 15.-1530.

Jacques Baillois, 15.-1530.

Jean Goumoens dit de Biolley, 15.-1530.

Guillaume Morel, 15.-1530.

Guy de Bruel, 1508-1530.

*Cure de Colombier 1529.*

Les constatations qui découlent de ces tableaux nous ont paru assez intéressantes pour être présentées ; sans être absolument probantes, il en résulte que sauf preuves contraires, les chanoines de Purry ne font point mauvaise figure dans les rangs du chapitre et que leur personnalité n'y est point encombrante et illicite.

Une autre remarque nous est suggérée par Matile, lorsqu'il donne les noms des chanoines qui ont siégé aux Audiences générales de 1347 à 1528.

Si d'un côté aucun des chroniqueurs n'y figure, d'un autre côté nous n'y rencontrons que les noms de cinq prévôts sur trente-trois que nous connaissons.

## ANNEXE II

---

### LES CHANOINES AUTEURS DES CHRONIQUES

#### PIERRE DE VISEMEAU

Montmollin II, p. 234 ; *Monuments* I, p. 162. Guillaume dit Wissim, bourgeois de Neuchâtel en 1277, p. 479. Pierre de Vissim, 1340, de Cortailod. *Monuments*, p. 1127. *Institutions*, p. 92.

#### CLAUDE MESTRAL

Statistique, p. 25, Perroud de Mestraul, de Romont, notaire, 1353. Essai sur l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, dans Archives de la Soc. d'histoire de Fribourg, p. 367. Antoine Métral, abbé, vers 1448. M. Piaget indique Pierre Mestral, curé de Saint-Maurice du Landeron, 1423, chanoine. Serait-ce le même ?

#### JEAN DE DIESSE, domicellus.

Montmollin, p. 41 et 238 ; *Annales* II, 41. Girard de Diesse, chapelain en 1457. Conrad de Diesse est enseveli au Landeron, vers 145.. Jaquet de Diesse, écuyer. 145.. Statistique, un de Diesse en 1353. *Annales* II, Philippe, p. 196, 195. *Annales* I, p. 472. Jaquet de Diesse 1422. *Idem*, un Nicolas de Diesse vers 139..

#### ROLLIN DE MAILLEFER

Matile I, 88, III, p. 107 ; Statistique, p. 11. Jacques paraît de 142. à 1459. Jacques Maillefer, 1453. *Annales* I, p. 435. Pierre Maillefer, 1406. Statistique, p. 9 et 25. Jehan Maillefer, 1353. *Institutions* : Jean, prévôt, 1458. *Annales* II, p. 41. Jacques, prévôt ; serait-ce le même ? *Monuments*, p. 365.

## GUY DE COTTENS

Statistique: Uldriod, 1353, p. 9. *Annales*, année 1420, Mathieu de Cottens, écuyer, *Musée III*, p. 84, major de Neuchâtel. *Annales I*, p. 435. Renault de Cottens. *Annales I*, p. 435. Guillaume de Cottens, 1406. *Monuments*, p. 323, année 1315. Guy, Guido, Girard, même nom. *Monuments*, p. 1014, Guillaume de Cottens, bourgeois de Neuchâtel, 1375.

## PIERRE MARQUIS

Matile III, p. 196. Domizel. Merveilleux, p. 6 et 90. Fontaine-André, p. 106. Jean Marquis, bänderet et baron de Neuchâtel, 1518.

## HENRI PURRY DE RIVE

Montmollin II, p. 236, où Merveilleux parle d'un François, 1404. Merveilleux, p. 91, 92, acte de 1495. Montmollin parle de François Purry de Rive, chanoine en 1404. Serait-ce le même?

## ANTOINE DE CHAUVIREY

Matile I. 224, III, 135, I, 174; ne serait-ce pas le même que François de Chauvirey prévôt de 1494 à 1497, date de sa mort. Piaget, années 1475 et 1494.

## PHILIBERT CATHELAN

Donzel de Romont. Un François Philibert, chanoine, curé de Saint-Aubin 1422. *Monuments*, p. 479, Petrus Catellani, 1340. *Id.*, 449 en 1337, Perrodus Cratellans.

## LOYS DU TERREAUX

Matile III, p. 123; Guillaume du Terreaux, clerc, mort (Matile) 1473. Le même est indiqué comme donzel et châtelain du Châtelard.

## HUGUES DE PIERRE

Matile III, p. 130-135; Chambrier, p. 326; Chambrier, Mairie dit: Loys en 1469. Matile dit: Louis, 1488-1497. *Annales II*, 153. Pierre de Pierre. Merveilleux, p. 82. Pierre. Serait-ce Louis de Pierre? Louis était chanoine en 1473 et jusqu'en 1487, ce qui correspond à ce qui concerne Hugues. Manuscrit Huguenin sur les audiences générales p. 8, appartient à M. F. Delachaux, ancien préfet. Une chronique anonyme attribuée à un nommé Lando dit que Hugues de Pierre, noble chanoine, résigne sa prébende en 1487 entre les mains des chanoines et du consentement du comte Philippe, en faveur de Pierre de Pierre, p. 11. Hugues de Pierre, après avoir résigné son canonicat à son frère en 1487, fut rappelé

pour être prévôt. C'est lui que l'on connaît sous le nom de Louis de Pierre. D'où Huguenin tient-il qu'il s'appelait Hugues? ce serait très probant, pour l'authenticité de la chronique.

### ADRIAN DU TERREAUX

*Annales* II, p. 195 parlent d'un Jehan de Vauxtravers, dit du Terreaux, 1450-1500.

*Annales* II, p. 141. Girard de Vauxtravers, dit du Terreaux, remet à son frère Jean du Terreaux, maire de Neuchâtel, sa maison, 1481.

### JEAN PURRY DE RIVE

Matile III, 127, 144; curé de Colombier. Vie de Saint-Guillaume, p. 85. Merveilleux, p. 91, 92, acte de 1495. *Annales* II, 196; *Musée* III, 127. Fait sa prise d'habit dans la Collégiale en 1481. *Annales* I, p. 364, Jean en 137.. *Musée Neuchâtelois*, 1902, p. 74, parle d'un Jehan Purri. *Id.*, 1904, p. 150. En 1487, prêtre et chapelain de la Chapelle de Saint-Léonard en l'église N. D. Archives de l'État X n° 10.

### JACQUES HORY

Un Aimé Hory était chanoine, mort en 1471.

### LOUIS DE CHAUVIREY

*Institutions*, p. 92, 97 à 99, 101, 102, 111, 112. On y trouve presque tous les noms de famille des chanoines ci-dessus.

---

### ANNEXE III

---

Le texte de la Chronique des Chanoines n'étant pas connu de chacun, il paraît utile d'en citer quelques passages intéressants :

HENRI PURRY DE RIVE, p. 16.

*Avant la bataille de Saint-Jacques 1444.*

Deux chanoines rencontrent le corps suisse marchant au secours de Bâle.

« Grandement esbashis et marris fuimes-nous, trouvant ycelle bande tant petete, au demourant joyeuse et advenante ; oncques ne se vit jouvenesse plus merueilleusement belle et adcorte ; des nostres estaiet là cinquante sous ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier, nous témoignant force aise et contentement de notre improvise advenue ; de ce advisey tout d'abord aulcung des principaux des Lignes, y ceulx nous requinrent leur bailler dévisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle : sur ce leur remontrâmes que l'ost du Dauphin comcortait vingt et cinq voir trente mille Armaignacs, champoyants et spoliants monts et vaulx par alentour la ville et circuit d'ycelle, et semblait ugne entreprise non humaine de voloir avecque si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable moultitoude. Ung des dicts Seigneurs des Lignes (et semblait y celuy Chevalier par grave et souperbe prestance avoir auctoritey) respondit : Si fault-il que ainsi soit fait demain, et ne povant rompre à la force les dits empeschements, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armaignacs. »

---

## HUGUES DE PIERRE, p. 25.

*Grandson.*

« A grandes chevaulchées venait le duc Charle avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, espandant la terreur au loin par son ost (1) innumérable ; la estaient cinquante mill voir plus, hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et aultres engins de nouvelle facture, pavillons et accoustrements tous reluisants d'or, et grande bande de valets, marchands et filles de joyeux amour. Semblable moultitude bruyoit de loing, et baillait épevantement ès confins. De tout quoy bien advisés les Seigneurs des Liges tost ordonnèrent deux cents hommes d'armes et cent de Soleure, à celle fin reconforter la ville de Neufchastel et tenir dedans. Ceulx de la Bonneville, Biel, Cerlier et Landeron arrivés en haste furent ordonnés à la garde de la Tour Bayard, où faisait beau voir accourre pareillement tous les hommes forts et gens de bien de la Comté, aussi ceulx de M. de Valengin. Les archers de Rheutelin et aultres pays de nostre Sire devers le Rhin, partie se logèrent au Chastel de Thiele et en la ville de Landeron, partie furent meis et embusqués à la roche de St Sulpy et en celle de la *Cussetta* (2). Bonne garde ainsi faicte et ordonnée, apparoit l'avant-bataille des Bourguignons, cuidant descendre par la Tour Bayard, et criant aux nostres de retrayer la chaîne et bailler passage, sinon tous pendus seraient. A telle semonce né fut répondu que à grands coups d'arquebuzaides ; tant et si bien furent frottés les plus curieux et hardis Bourguignons, que tous virèrent doz. Le Comte Rodolf bien que il eût prins demeure en la ville de Berne, allait et venait, se treuvant cy et là où besoing estait, et ne faillit d'apparoir incontinent après la nouvelle que la Tour Bayard estait assaillie, ayant avecque lui les archers du Rheutelin qui tenaient le pont de Thiele et Landeron. Arrivés dedans la ville, la nuict, les dicts archers forains prestèrent serment, tout ainsi que ja avaient fait les aultres, de se comporter *fidèlement envers Messieurs des Liges*, et furent conduicts et logés à Boudry et Rochefort.

« Sur ce le grand duc Charle voyant le passaige de la Tour Bayard clos aux siens, chemina sur Jouxgne et posa son ost devant Grandson, là où par vanitude et superbie fit monstre de ses puissances et richesses si grandes que pareilles ne furent oncques par deça. Les seigneurs des Liges et Alliances avaient octe cent des leurs dedans la chétive Grandson, enjoint à iceulx de la tenir et défendre à oultrance, à quoy ne faillirent. Assauts l'un dessus l'autre ; tours et murailles ja dépiescées ne peuvent abastre le courage des assaillis ; ains se ruent-ils comme lions de jour et nuict dessus les assaillans, espérant après Dieu en la prompte assistance des Liges. De vray trois cent de Berne, aussi des nostres bien cent, bourgeois et aultres du lac, résolvant porter ayde aussi provisionnement aux frères de

(1) *Ost*, armée.(2) *Cussetta*, la Clusette, passage entre Neuchâtel et le Val-de-Travers.

Grandson, parassemblerent force battaux à Neufchastel ; et partement ordonné pour l'heure de vespres, tous se ébattaient d'entrer, nul ne voulait estre le dernier. Mais possible ne fut de tendre main ne nourriture aux pauvres assaillis ja retrayés dedans le Chastel ; et les nostres ne treuvant que brandons et fumée en la ville et Bourguignons mill et mill deça dela en bonne garde, si furent contraincts de revenir gemissants.

« Le duc Charles, désireux de passer oultre, se courrouxe, jurant en sa coutume par St Georges, si incontinent tradition ne se fait, pendus seront ces vilains : ceux du dedans respondent que portes ne portettes appertes ne seront sans exprès voloir de Messieurs des Alliances. Le Bourguignon oyant ce, requiert de paix les assaillis par traitreuse faintize, leur promestant viès et bagues saulves : ceux-ci décrus plus de moitié par tant d'assaults et batteries, nuls reconforts ne apparaissants, et la nourriture non loin de défailir, baillent créance à la foy et parole du Bourguignon, et viennent en toute simpleesse devers luy, qui par horrible méchanceté fait pendre ces gens de bien, aimant mieulx conquerer par abjecte trumperie que selon Dieu et raison. Le susdit Duc ayant ainsi parachevé sa besongne de Grandson par perfides instruments sans nulle vergongne, résolvit d'invadir Neufchastel et faire rage en la Comté, par vindication des bons traitements, grandes amitiés, et bourgeoisies de nostre sire Comte Rodolphe envers Messieurs des Liges et Alliances : toutes lesquelles particulières choses ont été récitées à plusieurs de nous du Chapitre de Nostre Dame par le Comte Philippe, nostre tant cher Seigneur, fils, compâgnon d'armes du Duc de Bourgogne et tesmoing bon gré maugré présent à tout ce que dessus. »

Puis p. 27 :

« Sur ces entrefaictes les Alliances cuidants porter aide et délivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands sauts avecque chants d'allégresse et fourmidaible suite (seize mill disoit l'un, vingt mill disoit l'autre) tous hommes de martials corpsages faisant peur et pourtant plaisir à voir. Incontinent informés par nos gens de la déléalté et cruauté du Duc et misérable condition des braves de Grandson (icelle nouvelle allant de bouche en boucne du premier au dernier), les dicts Messieurs des Liges tesmoingnèrent courroux si furieux, que dire ne se peut, reniant jurant tous (chevaliers et aultres) que vengés seraient leurs frères par sang et vie sans nul repis ; ne volurent pas ainsi perdre temps à se nourrir ne délasser en la ville, ains du même pied allèrent se loger en Auvernié, Corcèlle, Cormondrèche, Bosle, Colombier, Boudry, Cortailoudz, Bevaix et lieugx voisins, aydés et festoyés tant et tant en la Comté ; suivit la bandière de la ville avecque ceux-là des bourgeois restés (les plus dispos estant ja sur l'Areuse et Boudry, là ou se adjoingnèrent). — Et le jour assavoir le second jour de Mars veille des brandons se parassemblerent en belliqueuse ordonnance Messieurs des Liges avant soleil en la plaine entre Boudry et Bevaix, resolvant de courre sus au Bourguignon, sans plus attendre les bandières de Zurich et gens de cheval tard et non

encore venus à Neufchâtel. D'autre part et en la même heure le Duc Charles avançait à grand bruit de trompes et clairons. Ceulx de Sultz, Thoun et aultres (desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom) gagnent chemin par dessus Valmarcus. — Les bandières de Solleure, Berne, Lucerne, Fribourg, celle de Neufchâtel comportant trois cents bourgeois et plus, aussi celle de Landeron et les *hommes royés* (1) de M. de Valengin tirent droict le Plan: Cœurs de Sibetal, Underwal, Morat, Biel et autres tiennent l'uberre jusques à la rive du lac. — Tost apparaissent devant les batailles des Lignes les gens d'armes Bourguignons superbement accoustrés; là se treuve le Duc avecque ses plus amés chevaliers: tost font charge, tost sont frottés et déjettés dessus les Chartreux de la Lance; en après ce coup les Lignes descouvrant toute la formilière des Bourguignons proche Concize, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord, à genoulx, requierent fabueur du Dieu fort. Le Duc voyant ce jeu jure disant: *par St Georges ces canailles crient merci. Gens de canons, feux sur ces vilains.* Touttes et telles paroles ne lui servent de rien: les Lignes comme grêle se ruent dessus les siens taillant et dépiesçant de cà de là tous ces beaux galants; tant et si bien sont déconfits en vaulx deroutte ces pauvres Bourguignons que semblent-ils fumée épandue par le vent de bize. »

Puis p. 31 :

« Délassement et repos prins quatre jours durant ès champs de la bataille et paix baillée aux trépassés des deux parts, Messieurs des Alliances retornèrent en leurs maisons que deçà que delà avecque grand bruit de guerre, un chacun fort joyeux; de ce quoy voulut estre oyant et voyant nostre Sire Comte, si s'advansa avecque grande compaignie proche la porte des dames ensemble plusieurs du chapitre desquels je Hugues de Pierre *altarien*; et de plus loing que le dict Seigneur Rodolf vid la bandière de la Ville ès poings du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbastant ses mains, et criant paroles d'affection au dict Sieur Banderet: « *or ça mon compère le bien revenu soyez* », d'advantage force amitiés aux aultres compaignons; desquels neuf seulement (que Dieu absolve) trépassèrent par delà en bon somme. »

(1) Les *hommes royés* étaient des gens personnellement attachés au service militaire du souverain, à raison des privilèges dont il les avait distingués de ses autres sujets qui, selon l'ancien système féodal de Bourgogne, étaient tous censés de main-morte.

## ANNEXE IV

---

CHAUX-DE-FONDS, le 16 Septembre 1902.

### AU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

NEUCHÂTEL

MESSIEURS,

C'est sous l'impression la plus pénible que j'ai quitté la séance de la Société d'Histoire au temple de Peseux.

Par l'organe de M. Philippe Godet, vous m'avez invité à lire *la première partie* du mémoire que j'ai rédigé sur la chronique des chanoines. M. Piaget me demanda en juillet de lui communiquer mon manuscrit, tout en ajoutant : *Je me proposais moi-même de reprendre la question, mon premier travail bâclé trop rapidement, renfermant pas mal d'erreurs.* (Exemple du sérieux de certaine science et de son infaillibilité.) Malgré de sages avis et confiant dans la loyauté de M. Piaget, je lui fis lecture de mon travail, puis je le priai de me dire franchement s'il le jugeait digne d'être communiqué. Il m'y engagea fortement le disant très intéressant, bien que ne l'ayant pas convaincu et y trouvant des considérations qui l'avaient momentanément ébranlé. Il s'agissait spécialement du fait de la découverte de la chronique racontée par Purry, non seulement dans sa préface des Extraits, mais dans le Journal de sa vie politique, ainsi que de sa citation parlant de faibles études faites à Bâle, en même temps qu'il antidatait la fondation de l'université de cette ville, ce qui impliquait une contradiction facile à expliquer.

M. Piaget me demanda de lui confier pour quelques jours mon mémoire, ce que je fis sans tenir non plus compte des appréhensions de mes proches. Combien n'étaient-elles pas justifiées et combien suis-je victime de ma trop grande naïveté.

Lors de la séance du comité de la Société, qui précéda la réunion générale,

M. Piaget réclama de pouvoir répondre *quelques mots* (sic) à mon discours et demanda pour le faire, *dix minutes* (sic) tandis que l'on m'en accorda quarante.

Quel fut mon étonnement en entendant mon contradicteur, en entrant au temple de Peseux, me dire qu'il en aurait bien pour une demi-heure. Quant à moi, je demeurai exactement, *grâce à une lecture hâtive*, dans les limites fixées, et M. Piaget parla pendant trois quarts d'heure.

Quelle que soit la valeur de mon écrit, je l'ai rédigé dans des termes convenables, ne sortant de la modération que pour m'indigner comme Neuchâtelois des plaisanteries de mauvais goût dont est émaillée la critique de M. de Liebenau. Et encore aurais-je atténué mon texte, M. Piaget m'ayant dit en souriant, que le prénommé assisterait à la séance. Croyant un instant au sérieux de cet avis, j'exprimai à mon interlocuteur le regret où je serais de froisser en sa présence et devant un public nombreux, un homme de 70 ans. M. Piaget a été loin d'avoir les mêmes scrupules à mon égard. Quant à ce dernier, je me suis abstenu absolument de le nommer, voulant conserver à mon article un caractère de discussion impersonnelle. La même discrétion a-t-elle été observée envers moi ?

M. Piaget avait commencé la démolition des chroniques dans le *Musée Neuchâtelois*; je prenais tant bien que mal leur défense et M. Piaget s'arrogea *une seconde fois et longuement la parole*, tandis que *toute réplique m'était interdite*.

On me rendra cette justice, qu'à plusieurs reprises j'ai exprimé mon anxiété d'avoir à combattre des arguments étayés de raisons très sérieuses.

*La question des opinions contradictoires est donc ici hors de cause, je ne relève que la forme en laquelle elles ont été présentées.*

Aussi, ce qui m'a profondément froissé, c'est d'entendre mon nom mis avec insistance au pilori, c'est le ton de persiflage de M. Piaget, c'est son procédé en me représentant comme un niais, se dressant ridiculement contre la science et ne tenant aucun compte de ses découvertes. M. Piaget n'a cessé trois quarts d'heure durant de me tourner en ridicule au lieu de réfuter objectivement mes arguments bons ou mauvais. Si par ce moyen, il a pu mettre les rieurs de son côté, c'est avec un pénible étonnement que j'ai entendu les bravos qui accueillaient chaque nouvelle prétendue preuve de la non existence de la chronique. J'attendais des admirateurs de M. Piaget, une manifestation tout autre, celle d'un profond chagrin de voir démolie une des plus remarquables sources de notre histoire. M. Piaget, avec un tact sur lequel je ne me prononcerai pas, s'est emparé des armes que j'avais eu la bonhomie de lui livrer, pour rassembler en certains faisceaux des bouts de phrases de mon texte et les exploiter contre moi. Il a répété la lecture de son article du *Musée* en l'ornant d'un ton d'aimable ironie, de profonde pitié, mais surtout d'un manque total de courtoisie. Mais il s'est bien gardé de reconnaître loyalement les erreurs qu'il m'écrivait avoir commises dans son article du *Musée*. Il n'a dit mot de la fameuse diphthongue *ou* dont il attribuait l'invasion en France à l'influence italienne. Est-ce peut-être, je ne sais, parce que je lui avais signalé le fréquent usage de cette syllabe non seulement dans les chroniques, mais

dans tous les écrits neuchâtelois des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ? Il s'est tu également sur ses antérieures remarques relatives aux *altariens*, qu'avec M. de Liebenau il considérait comme absolument distincts des chanoines et leurs subordonnés, tandis que j'ai cité des preuves du contraire. Ce ne serait donc pas Purry, qui, selon M. Piaget, *était, semble-t-il, fort mal renseigné sur la constitution du chapitre de Neuchâtel*. Serait-ce au contraire M. Piaget lui-même ?

Puis il est revenu sur la triste situation des chapelains, pauvres hères bien différents des gros chanoines, et condescendant à expliquer que si des chanoines avaient été chapelains, il ne s'agissait que de desservants de la *chapelle du comte*.

Et cependant je venais de lire et M. Piaget avait lu à loisir mon manuscrit où je citais des exemples positifs et irréfutables de personnages à la fois chanoines et chapelains de l'*église de Neuchâtel*. M. Piaget a réédité l'impossibilité d'une entrevue de nos chanoines avec Félix V à Bâle en 1444 alors que l'université n'a été créée qu'en 1459. Mais il s'est bien gardé de reconnaître que l'explication de cette contradiction apparente n'avait pas été fournie par moi et que j'indiquais vouloir la produire dans les autres parties de mon travail, d'une trop grande étendue pour être présentées dans une séance publique. Sans avoir employé *deux longues années*, selon M. Piaget, à forger mes preuves ou mes présomptions sur l'authenticité des chroniques, je n'ai cessé d'y songer, sans néanmoins y vouer mes jours et mes nuits ; des occupations multiples dans tant de domaines où, dans la mesure de mes forces et de mes humbles facultés, j'ai été et suis appelé à travailler à des œuvres utiles à mon pays et à ma ville d'adoption ne me l'auraient pas permis.

Mêlant habilement mes *vagues* arguments avec des passages des chroniques dont je n'avais nullement parlé, il a pu me foudroyer aux applaudissements d'une partie du public et interpellé même M. de Tribolet, laissant supposer que j'avais cité son ancêtre présumé, dont je n'avais pas dit un mot.

A propos des *suppositions* que je *hasardais* sur le nom de tel chanoine avec un autre nom plus ou moins identique, et cela dans l'espoir d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches, M. Piaget ricane agréablement, affirmant hautement qu'aucun des chanoines de Purry n'a existé, ce qu'il faudrait prouver. Il conclut, de ce qu'un chanoine a cessé d'écrire à telle date, que ce chroniqueur est mort, tandis qu'il a pu simplement passer la plume à un autre, et il se moque de mon ignorance de la concordance des dates.

Joignant à l'appui de ses arguments, la grosse artillerie, M. Piaget montre le comte Rodolphe si peu ami des Suisses, qu'il fait présent d'une bombarde au duc Charles ; cependant, nous voyons dans les manuels de Berne une correspondance suivie et amicale entre cette ville et notre comte. Un écrivain qui mérite peut-être autant de crédit que M. Piaget, Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel*, expose l'attitude de Rodolphe, lequel malgré la bombarde et les liens qui l'unissaient au duc de Bourgogne *va à Berne, remet son pays et son peuple entre les mains des Confédérés et jure de leur être fidèle et de s'exposer pour eux à tout jusqu'à la mort*.

Que nos chroniques fourmillent d'erreurs, je ne sais ; qu'elles en contiennent, c'est ce qu'elles ont de commun avec toutes les chroniques, et l'on voudrait que nos chanoines confinés dans leur cloître, relatent, sans se tromper, des faits dont ils ne peuvent avoir été les témoins oculaires ?

N'ayant pas eu le manuscrit de M. Piaget sous les yeux, comme lui le mien, je ne puis me souvenir de toutes les questions discutées par lui sur mon dos avec une aménité appréciée à sa valeur par bien des auditeurs, qui m'en ont exprimé leur pénible impression. Ce dont je me souviens, c'est de la conclusion de M. Piaget faisant intervenir savamment un ossement d'âne, allusion fort polie à ma pauvre intelligence.

Un mot malheureux est échappé à M. Piaget. Après avoir lu mon manuscrit, il dit : *je n'ai plus eu aucune inquiétude*. La chronique était bel et bien enterrée et les paroles, grâce auxquelles il ne devait rien rester debout de nos chroniques et où l'épithète de *faussaire* était derechef donnée à un magistrat des plus respectés, ont été saluées d'applaudissements.

Tout autres étaient mes angoisses patriotiques et mes craintes de voir sombrer sous des preuves évidentes un monument de notre histoire, et je n'échangerais pas mon rôle contre celui d'un homme qui, avec une science toute battante neuve, signale son retour au pays non pour puiser aux archives dont il a le soin de nouveaux documents honorant le passé historique de notre patrie, mais cherchant à détruire, *fût-elle même une légende*, la chronique des chanoines.

N'ayant pu répliquer, et ayant dû constater que le respect des opinions sincères n'était ni sauvegardé ni garanti dans nos réunions, j'ai dû recourir à la publicité, ce que je fais bien à regret.

E. PERROCHET.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Avant-Propos . . . . .	7
Introduction . . . . .	9
PREMIÈRE PARTIE. — La personnalité et le caractère de Purry . . . . .	11
DEUXIÈME PARTIE. — Opinion des auteurs neuchâtelois . . . . .	18
TROISIÈME PARTIE. — Composition du chapitre des chanoines . . . . .	27
A. Les prévôts . . . . .	30
B. Les chanoines . . . . .	32
C. Les chanoines chroniqueurs . . . . .	34
QUATRIÈME PARTIE. — Examen des arguments contre l'authenticité de la chronique des chanoines . . . . .	52
I. M. de Liebenau . . . . .	52
II. M. A. Piaget . . . . .	96
CINQUIÈME PARTIE. — La langue parlée par les chanoines chroniqueurs . . . . .	116
SIXIÈME PARTIE. — I. Les erreurs historiques . . . . .	138
II. La science et la critique historique moderne . . . . .	142
III. La chronique des chanoines de Neuchâtel est-elle contredite par les chroniqueurs suisses ? . . . . .	145
CONCLUSION . . . . .	156

---

## ANNEXES :

I. Liste des prévôts et des chanoines . . . . .	159
II. Les chanoines auteurs des chroniques . . . . .	173
III. Fragments des chroniques . . . . .	176
IV. Lettre au Comité de la Société d'Histoire . . . . .	180

---